This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Soc. 20481 A 81

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

2e ANNÉE — 1875

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1875

BODLEIAN
6 AUG 1974
P
LIBRARY

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

Société de Paris.

1875.

p. 35-36. Melun (Coutume de).
p. 60. Truel. Montreuil-lès-Meaux.
p. 63. a. Hussou.
p. 64. Melun.

p. 106. Montereau. Melun.
p. 108. Montereau. Montaiguillon. Melun.
p. 115. 117. Mangin.
p. 124. 125. Dom Coutans. Meaux. Lagny.
p. 125. Fontainebleau.
p. 152. Bois-Boudran. Fontainebleau. Lorez-le-Bocage.
p. 155-156. Seine-et-Marne.
p. 160. Seine-et-Marne.

---

p. 22. Fontainebleau.
p. 27. Fontainebleau.
p. 30. Molière à Fontainebleau.
p. 32. Seine-et-Marne.

RIS

is et de l'Ile-
ocuments sur
le la ville de

pour objet la

nes qui adhè-

s par an.
annuelle en

ne période de
teurs, déduc-
ans, le verse-

blée générale.

nembres, rend
été au Conseil

BODLEIAN
6 AUG 1974
P
LIBRARY

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le premier jeudi de chaque mois pour enregistrer les adhésions, et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante, en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Les trois premières années, les membres sortants sont désignés par le sort.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE PREMIER. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

ART. 2. — La Société se compose de toutes les personnes qui adhèrent au présent règlement.

ART. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

ART. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

ART. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déduction faite des annuités écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

ART. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

ART. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire adjoint.

ART. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

BODLEIAN
6 AUG 1974
P
LIBRARY

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le premier jeudi de chaque mois pour enregistrer les adhésions, et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante, en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Les trois premières années, les membres sortants sont désignés par le sort.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er Janvier 1875.

ABADIE (Pierre), [286]; rue de Berlin, 36.

ACLOQUE (Charles-André-Louis), [195], notaire à Paris; rue Montmartre, 145.

ADAM (Edmond), [254], député de la Seine; boulevard Poissonnière, 23.

ALBERTI (Henri), [175]; rue de Ponthieu, 59.

ALPHAND, [148], directeur des Travaux de la Ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

AMIEL, [278], à la Banque de France.

ANDRÉ (Alfred), [1], banquier, député de la Seine; rue de Londres, 27.

ANSART (Selim), [225], chef de la police municipale; rue de la Cité, 2.

ARCHDEACON (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Élysées, 15.

ASHER et Cie, [360], libraires; à Berlin.

AUBERT (l'abbé R.-J.), [346], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes).

AUBRELICQUE (Louis), [2], conseiller général de l'Oise, maire de Compiègne.

AUBRY-VITET (Eugène), [313], conseiller général de Seine-et-Oise; 7, rue Barbet de Jouy.

AUMALE (duc d'), [199]; rue du Faubourg Saint-Honoré, 129.

AUNAY (Alfred d'), [234]; 9, rue de Châteaudun.

AVAIZE (Amédée d'), [327], château des Paras, par Perreux (Loire).

BAILLEUX DE MARISY [302]; rue de Londres, 48.

BARRE (Albert), [140], graveur général des monnaies; hôtel des Monnaies, quai Conti, 11.

BARTHÈS et LOWELL, [359], libraires; à Londres.

BARTHÉLEMY (Anatole de), [3], membre de la Commission de topographie des Gaules, l'un des administrateurs du Musée gallo-romain de Saint-Germain; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

BARTHÉLEMY (Édouard de), [4], membre du Comité des Travaux historiques; rue de l'Université, 80.

BASCHET (Armand), [280]; avenue des Champs-Élysées, 71.

BAUMGART (Émile), [142], sous-chef du bureau des Monuments historiques, à la direction des Beaux-Arts.

BEGIS (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

BÉHIC (Armand), [227]; rue de Poitiers, 12.

BÉMONT (Charles), [5], élève de

l'École des Chartes; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Berger (Amédée), [345], président à la Cour des Comptes; rue Caumartin, 2.

Bertin (Paul), [6], agent de change; boulevard Haussmann, 79.

Bibliothèque de l'École des Chartes, [356].

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332].

Blanc (Charles), [172], membre de l'Institut; à l'Institut.

Blanchemain (Prosper), [367]; château de Longefond, par St-Gauthier (Indre).

Block (Maurice), [139]; rue de l'Assomption, 63.

Boeswillwald (Émile), [287], architecte; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], sous-chef de bureau au Ministère des Finances; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (Alfred), [307]; avenue de la Grande-Armée, 39.

Bonnardot (François), [314], attaché au bureau des Travaux historiques de la Ville de Paris; rue Nicole, 22.

Bonnassieux (Pierre), [288], attaché aux Archives nationales; rue de la Visitation, 3 ter.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (l'abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Adolphe de), [174]; rue du Faubourg-St-Honoré, 168.

Boulay de la Meurthe (Alfred), [9]; rue de Condé, 10.

Boulongne (E. de), [303], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue Saint-Lazare, 88.

Bourge (Gaston de), [200], secrétaire du Conseil d'administration de la Société générale; passage Sainte-Marie, 11 bis.

Boutaric (Edgar), [10], professeur à l'École des Chartes, chef de section aux Archives nationales.

Bouteiller (Ernest de), [149], ancien député de Metz, président de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle; rue Solférino, 7.

Boutmy (Émile), [11], directeur de l'École des Sciences politiques; rue de Médicis, 11.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard Saint-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [138]; à Cannes (Alpes-Maritimes).

Brichaut (Auguste), [281]; rue Saint-Paul, 9.

Broglie (duc de), [124], député à l'Assemblée nationale; rue Solférino.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82.

Bruel (Alexandre), [146], archiviste aux Archives nationales; rue Gay-Lussac, 21.

Bruyerre (Louis), [336], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Brunet de Presle (Wladimir), [12], membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales; rue des Sts-Pères, 71.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue d'Enghien, 36.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.

Casenave (Antoine-Mathieu), [296], conseiller à la Cour de

Cassation ; rue Bellechasse, 11.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137]; avenue Montaigne, 30.

Champion (Maurice), [230], syndic du commerce de charbon; rue de Poissy, 2.

Chalon (Renier), [363], de l'Académie des Sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine; rue Castiglione, 10.

Charavay (Étienne), [250], libraire; rue de Seine, 51.

Chardin (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.

Chatel (Eugène), [304], archiviste du Calvados; à Caen.

Chauvierre (l'abbé Patrice), [318], curé à Rosny-sous-Bois, par Villemomble (Seine).

Chereau (Achille), [14], docteur en médecine; rue de Bruxelles, 23.

Chéron (Paul), [255]; bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Chevalier (Léon), [369], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue de Rivoli, 216.

Chevallier (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution; rue du Cardinal-Lemoine, 65.

Chevreul (Henri), [201], ancien magistrat, vice-président de l'Académie de Dijon; rue Vannerie, 41, à Dijon.

Chilhaud-Dumaine (Alfred), [15], élève de l'École des Chartes; rue Dauphine, 30.

Choppin (Albert), [135], préfet de l'Oise; à Beauvais.

Clausse (Gustave), [276], architecte; rue Murillo, 9.

Clément de Ris (comte L.), [112], conservateur adjoint des peintures et des dessins au Musée du Louvre; rue St-Dominique-St-Germain, 101.

Cocheris (Hippolyte), [16], conservateur à la bibliothèque Mazarine, membre du Conseil général de Seine-et-Oise; au palais de l'Institut.

Cohn (Adolphe), [17], archiviste-paléographe; rue de Maubeuge, 17.

Comte (Jules), [134], sous-chef de bureau à la direction des Beaux-Arts; rue de Rivoli, 214.

Constant (Charles), [322], avocat à la Cour d'appel; rue Hippolyte Lebas, 1.

Corlieu (Auguste), [325], docteur en médecine; rue Neuve-des-Petits-Champs, 53.

Cormenin (R. de), [123]; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Édouard), [150], architecte, attaché à la Commission des Monuments historiques; rue de Ponthieu, 59.

Courajod (Louis), [18], attaché au Musée du Louvre; rue St-Dominique-St-Germain, 46.

Courbet (Ernest), [170], inspecteur des caisses municipales de Paris; rue de Lille, 30.

Cousin (Jules), [19], bibliothécaire de la Ville de Paris.

Dacier (Edme), [275], archiviste des Deux-Sèvres; à Niort.

Daclin (Émile), [270], rédacteur en chef du *Journal de Saint-Quentin;* Grand'place, 7, à St-Quentin.

Delaborde (Henri-François), [20],

élève de l'École des Chartes; place Vendôme, 26.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delerot (Émile), [292], conservateur de la bibliothèque de Versailles.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale; rue d'Hauteville, 13.

Deloche (Maximin), [182], membre de l'Institut; rue Solférino, 13.

Delpit (Jules), [236]; à Izon, par Vayres (Gironde).

Delzan (Charles), [259], membre du Conseil municipal de Paris; avenue de Breteuil, 27.

Demay (Germain), [23], archiviste aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France; place des Vosges, 5.

Deroy (A.), [147], fabricant de bronzes; rue Amelot, 58.

Desjardins (Ernest), [113], maître de conférences à l'École normale; hameau Boulainvilliers, 1, à Passy.

Desjardins (Gustave), [24], sous-chef du bureau des Archives départementales au ministère de l'Intérieur; rue des Missions, 35.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 24.

Destailleurs (Hippolyte), [104], architecte; passage Ste-Marie, 11 bis.

Destouches (Alexandre), [26]; rue Miromesnil, 23.

Didot (Ambroise-Firmin), [27], membre de l'Institut, imprimeur-libraire; rue Jacob, 56.

Dolbet (François), [234], archiviste adjoint du département de l'Eure; à Évreux.

Douet d'Arcq (Louis), [28], chef de section aux Archives nationales.

Dreyfus (Ferdinand), [133], avocat à la Cour d'appel; rue St-Lazare, 94.

Dubost (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132]; rue de Rome, 62.

Duclos (l'abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349]; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (l'abbé Valentin), [30], premier aumônier à Mazas; boulevard Mazas, 23.

Dufour (Théophile), [115], avocat, archiviste paléographe; à Genève (Suisse).

Du Mesnil (Armand), [31], directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique; rue St-Georges, 28.

Dumon (Raoul), [353]; rue de l'Université, 26.

Duplessis (Georges), [32], bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue Bonaparte.

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Duruy (Victor), [34], membre de l'Institut; rue de Médicis, 5.

Duval (Ferdinand), [291], préfet de la Seine.

Egger (Émile), [35], membre de l'Institut, professeur à la Fa-

culté des Lettres de Paris; rue Madame, 48.

EICHTHAL (Eugène d'), [36]; rue Neuve-des-Mathurins, 100.

ENGEL-DOLLFUS (Frédéric), [344], manufacturier à Mulhouse; rue Saint-Fiacre, 9, Paris.

FAGNIEZ (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue d'Alger, 14.

FAGNIEZ (Gustave), [37], archiviste aux Archives nationales; rue de la Chaussée-d'Antin, 42.

FANJOUX (Georges), [218], archiviste paléographe, secrétaire général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan; boulevard Latour-Maubourg, 25.

FAUVAGE (Eugène), [214], négociant; boulevard Montparnasse, 40.

FLAMARE (Henri de), [131], élève de l'École des Chartes; rue Ste-Placide, 49.

FLAMMERMONT (Jules), [145], élève de l'École des Chartes; rue St-Denis, 3, à Saint-Ouen.

FOURNIER (Édouard), [375], bibliothécaire du Ministère de l'Intérieur; rue des Saints-Pères, 13.

FOVARD (Frédéric), [224], notaire; boulevard Haussmann, 94.

FRANKLIN (Alfred), [107], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine; rue de Condé, 16.

FRÉVILLE (Marcel de), [306], licencié en droit; rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 28.

GARNIER (Édouard), [164], dessinateur attaché au Musée céramique de la manufacture de Sèvres; rue Brongniard, 23, à Sèvres.

GATTEAUX (Édouard), [39], membre de l'Institut; rue de Lille, 41.

GAULLE (Jules de), [40], rue de Vaugirard, 286.

GAUTIER, [277], à la Banque de France.

GAUTIER (Léon), [41], professeur à l'École des Chartes, archiviste aux Archives nationales; rue Vavin, 8.

GEFFROY (Auguste), [203], professeur à la Faculté des Lettres de Paris; rue de la Visitation-Sainte-Marie, 2.

GERMAIN (Henri), [263], député à l'Assemblée nationale; rue Murillo, 8.

GEROLD, [358]; libraire, à Vienne (Autriche).

GIRAUD (Charles), [186], membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit de Paris; à l'École de Droit.

GIRY (Arthur), [42], archiviste aux Archives nationales; rue de Verneuil, 55.

GOEPP (Édouard), [198], chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

GOUGET (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux.

GOUJON (Paul), [341], avocat; rue Paradis-Poissonnière, 52.

GRANZUX (Léon), [282], curé de Saint-Denys-en-France; rue Suger, 4, à Saint-Denys.

GRAUX (Jules), [43], élève de l'École pratique des Hautes études; rue des Écoles, 16.

GROUX (l'abbé) [357]; curé de St-Leu-Taverny, à St-Leu-Taverny (Seine-et-Oise).

GUÉRIN (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales.

GUIFFREY (J.-J.), [45], archiviste aux Archives nationales.

GUILHERMY (baron de), [111], con-

seiller référendaire à la Cour des Comptes; rue d'Alger, 6.

Guillard (Léon), [267], libraire; rue Saint-André-des-Arts, 47.

Guillaume (Eugène), [46], membre de l'Institut, directeur de l'École de Beaux-Arts; à l'École des Beaux-Arts.

Guilmoto (Gustave), [47], docteur en droit, archiviste du département des Vosges, à Épinal.

Hahn (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

Halphen (Eugène), [151]; avenue Nationale, 111, à Passy.

Hartmann (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

Haton (René), [223], libraire-éditeur; rue Bonaparte, 33.

Hauréau (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale.

Havet (Julien), [226], élève de l'École des Chartes; à Vitry (Seine).

Heiss (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; rue Charles-Laffite, 48, à Neuilly-sur-Seine.

Hellot (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de Paris; boul. Malesherbes, 62.

Hérold (Ferdinand), [209], vice-président du Conseil municipal de Paris, membre du Conseil général, ancien conseiller d'État; rue de Rennes, 80.

Hiélard (Léon), [48], archiviste paléographe, vice-président du syndicat général des chambres syndicales; rue du Caire, 13.

Himly (Auguste), [189], professeur à la Faculté des Lettres de Paris; rue d'Assas, 90.

Hoffbauer (Frédéric), [348], architecte; rue d'Assas, 72.

Houssaye (l'abbé Michel), [122], vicaire de la Madeleine; rue de la Ville-l'Évêque, 18.

Huberson (M.-G.), [246], commis principal à la Préfecture de la Seine; rue Servandoni, 17.

Humbert (Jules), [333]; rue de l'Université, 36.

Imbault, [295], notable commerçant; quai du Marché-Neuf, 4.

Jacob, [299], archiviste-adjoint de la Meuse; place St-Pierre, 20, à Bar-le-Duc.

Jacob (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

Jacob (Émile), [49], élève de l'École des Beaux-Arts; boulevard Voltaire, 48.

Jamain (Joseph), [166], secrétaire du directeur des Beaux-Arts; rue de l'Université, 18.

Jolibois (Paul), [228]; rue Portalis, 7.

Jourdain (Charles), [50], membre de l'Institut; rue de Luxembourg, 21.

Kergariou-Locmaria (l'abbé Edmond de), [251]; curé de Creteil (Seine).

La Berge (Camille de), [51], employé au département des médailles de la Bibliothèque nationale.

Labitte (Adolphe), [129], libraire de la Bibliothèque nationale, rue de Lille, 4.

Laborde (marquis J. de), [122], archiviste aux Archives nationales; rue Billaut, 5.

Lacan (Ernest), [258], sous-bibliothécaire de la Ville de Paris; avenue de la Grande-Armée, 21.

Lafenestre (Georges), [165], sous-chef à la direction des Beaux-Arts; rue de Valois, 1 (Palais-Royal).

La Grange (marquis de), [179], membre de l'Institut; rue Barbet-de-Jouy, 29.

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné (Amédée), [215], notaire à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalanne (Ludovic), [187], membre du Comité des Travaux historiques; rue de Condé, 20.

Laloy (Louis-Henry), [355], docteur en médecine; rue de Belleville, 169.

La Morinerie (baron Léon de), [210], chef de division à la Préfecture de la Seine; à Chatenay (Seine).

Lapeyrie (de), [301], sous-directeur au Ministère de l'Intérieur; rue Billault, 21.

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Ferdinand de), [55], membre de l'Institut; quai Voltaire, 11.

Lasteyrie (Louis de), [56], inspecteur des Travaux historiques de la Ville de Paris; rue Beaujon, 1.

Lasteyrie (Robert de), [57], archiviste aux Archives nationales; quai Voltaire, 11.

Laubespin (comte de), [294]; rue de l'Université, 78.

Lauras (l'abbé M.-J.-G.), [343]; rue de Vienne, 23.

Laurent (Louis), [143], professeur; rue de Clairveaux, 10, à Montmorency.

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris; rue Taitbout, 13.

Lavigne (Hubert), [154], statuaire; rue Vanneau, 10.

Lavisse (Louis), [59], professeur d'histoire au Lycée Corneille; rue de Médicis, 5.

Lebrun (Charles), [61], avocat; rue Vanneau, 5.

Le Caron (Frédéric), [257]; rue d'Argout, 37.

Lecocq (Georges), [233], secrétaire général de la Société académique de Saint-Quentin.

Lecour (Charles-Jérôme), [368], chef de la 1re division de la Préfecture de police; rue de Belleville, 169.

Leduc (Édouard), [212], négociant; rue Jacob, 28.

Leguay (Louis), [310], architecte expert; rue de la Sainte-Chapelle, 3.

Lelong (Émile), [247], avocat, archiviste-paléographe; rue Monsieur-le-Prince, 20.

Lemercier (Abel), [284], docteur en droit; rue d'Assas, 90.

Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.

Le Prieur de Blainvilliers (H.), [371], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; cité Martignac, 4, rue de Grenelle-St-Germain, 111.

Lespinasse (René de), [62], archiviste paléographe, correspondant de la Société des Antiquaires de France; rue St-Dominique, 17.

Letellier de Lafosse (Alfred), [171], secrétaire général du Crédit Foncier; rue Neuve-des-Capucines, 19.

LETELLIER DE LAFOSSE (Ludovic), [300], avenue de Villiers, 88.

LETOURNEUR (Jacques), [366], directeur du Crédit Lyonnais; palais du Commerce, à Lyon.

LEVÉ (Ferdinand), [204]; rue du Cherche-Midi, 21,

L'HÉRAULE (Tristan de), [155], receveur des finances; rue de Las Cases, 7.

LONGNON (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, attaché aux travaux de la Commission de Topographie des Gaules; rue Jacob, 46.

LONGPÉRIER (Adrien de), [64], membre de l'Institut; rue de Londres, 50.

LOT (Henri), [65], archiviste aux Archives nationales; à Brunoy (Seine-et-Oise).

LUCAS (Achille), [340], archiviste honoraire de la Ville de Paris; 35, rue de Bellefonds.

LUCAS (Charles), [144], architecte, attaché aux Travaux de la Ville de Paris; boulevard Denain, 8.

LUCE (Siméon), [66], archiviste aux Archives nationales; rue Chanoinesse, 14.

LYON-CAEN, [67], agrégé de la Faculté de Droit de Paris; rue Gay-Lussac, 16.

MAGNY (L. de), [361], directeur des Archives de la noblesse; rue Lafitte, 46.

MANNEVILLE (Albert de), [68], élève de l'École des Chartes; rue de Bourgogne, 63.

MARESCOT (baron Fernand de), [329]; rue Caumartin, 10.

MARION (Jules), [69], membre du Comité des Travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France; place de la Madeleine, 17.

MARSY (A. de), [351], secrétaire de la Société historique de Compiègne; Compiègne (Oise).

MARTIN (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [71], membre du Comité des Travaux historiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des Chartes; rue Gay-Lussac, 1.

MAS-LATRIE (Louis de), [72], professeur à l'École des Chartes, chef de section aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

MASSON (l'abbé), [249], curé de Bagnolet.

MASSON (Frédéric), [127], bibliothécaire au Ministère des Affaires étrangères; rue de la Baume, 15.

MAUBAN (Georges), [243]; quai Conti, 15.

MAURY (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

MAXE-WERLY (Léon), [216], négociant; boulevard Sébastopol, 72.

MAY (de), [163]; rue de Laval, 15.

MÉLIOT, [347], professeur de musique; avenue des Champs-Élysées, 99.

MELLETTE (comte de), [272]; à Chaltrait, par Montmort (Marne).

MENIER (Émile-Justin), [315]; rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 37.

MENU (Henri), [262]; rue Jacob, 30.

MEYER (Paul), [305], professeur à l'École des Chartes; rue de la Tour, 99, à Passy.

MICHAUX (Lucien), [202], chef de la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la Préfecture de la Seine; rue Raynouard, 69, à Passy.

MIGNET, [156], membre de l'Institut; rue d'Aumale, 14.

MILLER (Emmanuel), [74], membre de l'Institut, bibliothécaire de l'Assemblée nationale; au palais du Corps législatif.

MILLET, [330]; rue des Abbesses, 13.

MILLET (Eugène), [157], architecte; rue Treilhard, 13.

MIRABAUD (Albert) [283]; rue Taitbout, 29.

MIRABAUD (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

MOLINIER (Auguste), [75], archiviste-paléographe; quai Bourbon, 23.

MONOD (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École des Hautes études; rue d'Assas, 76.

MONTAIGLON (Anatole de), [77], professeur à l'École des Chartes; place Royale, 9.

MONTEBELLO (Adrien LANNES, comte de), [188], licencié en droit; rue de la Baume, 21.

MORANVILLÉ (André), [173], ancien directeur des Magasins et entrepôts généraux de la Ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

MOREL-FATIO (Alfred), [78], archiviste-paléographe; rue des Écoles, 26.

MOREL-FATIO (Louis), [194], auditeur à la Cour des Comptes; rue de Rivoli, 196.

MORPURGO (Pierre), [193]; rue de Miromesnil, 18.

MUNTZ (Eugène), [338]; rue de Rivoli, 30.

NAPLES (Paul), [339], architecte du gouvernement; boulevard des Batignolles, 51.

NEUFLIZE (baronne de), [178]; rue de Caumartin, 22.

NEUVILLE (Didier), [168], élève de l'École des Chartes; rue Sainte-Anne, 18.

NICARD (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

NORMAND (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

NUITTER (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra, rue Drouot, 3.

ODIOT (Ernest), [206]; avenue de Marigny, 29.

OUFROY (Jean-Sébastien-Louis), [265], ancien conseiller municipal de Paris, directeur de la compagnie d'assurances *la Nationale*; rue de Grammont, 13.

PAJOT (Léon), [80], élève de l'École des Chartes; rue Monge, 21.

PANNIER (Léopold), [81], employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; avenue Trudaine, 18.

PARENT DE ROSAN (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3, à Auteuil.

PARIS (Gaston), [82], professeur au Collége de France, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes études; rue du Regard, 7.

PARIS (Paulin), [83], membre de l'Institut; rue de l'Université, 82.

Passy (Louis), [117], député à l'Assemblée nationale, rue de Clichy, 145.

Pécoul (Auguste), [114], archiviste-paléographe; à Draveil.

Peise (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pépin-Lehalleur (Émile), [205], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières pour Paris; rue de Castiglione, 14.

Pereire (Henri), [103], ingénieur civil; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 35.

Perrens (P.-T.), [365], professeur à l'École polytechnique; rue Greffulhe, 9.

Petit (Charles), [177], boulevard Pereire (Nord), 110, à Batignolles.

Petitet (Cl.), [373]; rue Grange-Batelière, 8.

Piat (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue Saint-Maur-Popincourt, 49.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Pichon (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [159], juge au tribunal de la Seine; rue Pigalle, 54.

Pierart (Z.), [320]; rue Aline, 2; à Saint-Maur-les-Fossés, (Seine).

Pilon (Louis), [192], chef de bureau à la Préfecture de la Seine; rue de Rennes, 115.

Piot (Eugène), [244], directeur du *Cabinet de l'amateur;* rue Saint-Fiacre, 20.

Poiret (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

Poisson (baron C.), [331]; rue de Rome, 53.

Poisson-Seguin (Jules-Édouard), [104]; rue de Choiseul, 20.

Prarond (Ernest) [213]; rue de Tournon, 14.

Preschez (Eugène), [238], ancien notaire; rue du Mont-Thabor, 5.

Pressensé (Jules de), [85], député de la Seine; rue d'Assas, 76.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

Proth (Mario), [364]; rue Visconti, 21.

Rathery (E.-J.-B.), [87], conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue des Sts-Pères, 12.

Ravenel (Jules), [88], conservateur sous-directeur au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue Crussol, 5.

Raymond (Charles de), [221], élève de l'École des Chartes; boulevard Saint-Michel, 31.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe; rue Laffitte, 48.

Rémusat (Charles de), [89], membre de l'Académie française, député à l'Assemblée nationale; avenue Gabriel, 24.

Rémusat (Paul de), [90], député à l'Assemblée nationale; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Rénier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collége de France; à la Sorbonne.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197], employé

au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

RIANT (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

RIANT (le comte Paul), [120]; rue de Vienne, 10.

ROBERT (Charles), [105], membre de l'Institut, rue des Saints-Pères, 9.

RODIER (Mlle Eliza), [297]; rue de Chabrol, 42.

ROULLAND (Léon), [93], archiviste aux Archives nationales; rue Truffault, 59.

ROY (Jules), [235], répétiteur à l'École des Hautes études.

ROZIÈRE (Eugène de), [94], membre de l'Institut, inspecteur général des Archives; rue des Saints-Pères, 48.

RUAU (Louis), [220], sous-directeur de l'administration des Monnaies et médailles; quai Conti, 11.

RUBLE (le baron Alphonse de), [95], rue de Luxembourg, 43.

SABINE (Henri), [186], architecte, secrétaire général de la Société des architectes de France, directeur du journal l'*Architecte;* avenue des Ternes, 30.

SAINT-JOANNY (Gustave), [261], archiviste de la Seine; avenue Victoria, 6.

SAJOU (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; rue d'Enfer, 40.

SAJOU (Ernest), [290], rue d'Enfer, 40.

SALVADOR (Casimir), [176]; boulevard Haussmann, 121.

SANDRET (Louis), [110], directeur de la *Revue historique nobiliaire;* rue du Pré-aux-Clercs, 12.

SCHEFER (Charles), [242], rue de Lille, 2.

SCHLUMBERGER (Georges), [342]; rue du Faubourg-St-Honoré, 140.

SÉGUR (le comte Louis de), [311], député à l'Assemblée nationale; rue d'Albe, 14.

SÉNART (Émile), [96]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 69.

SÉNEMAUD (Edmond), [271], archiviste des Ardennes; à Mézières.

SERÉ-DEPOIN (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Ch. Lafitte, 56, à Neuilly (Seine).

SERVAUX (Édouard), [185], chef adjoint de la division des sciences et lettres au Ministère de l'Instruction publique, chargé du bureau des Travaux historiques; boulevard de Courcelles, 1.

SERVOIS (Gustave), [309], préfet de l'Aube; à Troyes.

SIEBER (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle.

SIMONS (Achille), [260]; rue de Poitiers, 12.

SOREL (Albert), [337], secrétaire d'ambassade, professeur à l'École des Sciences politiques; 8, avenue Percier.

TALHOUET (marquis de), [245], membre de l'Assemblée nationale; faubourg St-Honoré, 137.

TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), [241], à Gontaut (Lot-et-Garonne).

TANDEAU DE MARSAC, [222], notaire; place Dauphine, 23.

TARDIF (Jules), [97], sous-chef de section aux Archives nationales; rue du Cherche-Midi, 28.

TECHENER (Léon), [239], rue de l'Arbre-Sec, 52.

TEMPIER (Dauphin), [321], archi-

viste des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc.

THIERRY (Édouard), [126], conservateur administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

THOMAS (Ernest), [273], vérificateur des perceptions municipales de Paris; rue d'Allemagne, 211.

THUROT (Charles), [98], membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale; rue Gay-Lussac, 5.

TISSERAND (L.-M.), [99], chef de bureau des Travaux historiques de la Ville de Paris.

TOURTOULON (baron Charles de), [240]; au château Randon, par Montpellier (Hérault).

TRANCHANT (Charles), [118], conseiller d'État; rue de Bellechasse, 51.

TRÉFOUS, [298]; à la Banque de France.

TROCMÉ (Raphael), [317], adjoint au maire d'Arpajon; à Arpajon (Seine-et-Oise).

TRUELLE (Charles), [312], conseiller général d'Eure-et-Loir; rue de la Ferme-des-Mathurins, 34 bis.

VACQUER (L.-T.), [237], architecte, chargé par la Ville de Paris de la surveillance archéologique des fouilles et des démolitions; rue Monsieur-le-Prince, 16.

VALLIÈRES (E. des), [370]; 8, rue des Saussaies.

VANEY (Auguste-Emmanuel), [196], substitut du Procureur général; rue Duphot, 14.

VERLAQUE (l'abbé Victor), [162], directeur à l'École des Carmes; rue d'Assas, 19.

VIAN (Louis-Richard), [190], ancien notaire; à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

VILLARS (baronne de), [160]; rue du Colysée, 39.

VILLEPELET (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne; place de la Clautre, 16, à Périgueux.

VILMORIN (Henri), [141], négociant; rue Taranne, 1.

VIOLLET (Fulgence), [108]; rue Bonaparte, 11, à Tours.

VIOLLET (Paul), [100], archiviste aux Archives nationales; rue Bretonvilliers, 1.

VIOLLET-LE-DUC (Eugène-Emmanuel), [125]; rue Condorcet, 68.

VIOLLET-ROZE (Jules), [328], négociant; rue Paul-Louis Courier, 4, à Tours.

VITU (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

VITU (Auguste), [219], élève de l'École des Chartes; avenue de Wagram, 36.

VOLQUIN (Hector), [335]; rue de Châteaudun, 9.

VUITRY (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

WAILLY (Natalis de), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30, à Passy.

WALLON (Henri), [101], membre de l'Institut, député à l'Assemblée nationale; boulevard St-Michel, 95.

WATTEVILLE (Paul-Oscar, baron de), [184], chef de la division des Sciences et Lettres au Ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

ZOTENBERG (Hermann), [161], employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue des Ternes, 96.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Alphand.
André (Alfred).
Barthélemy (Anatole de).
Boulay de la Meurthe (Alfred).
Chereau (Achille).
Cocheris (Hippolyte).
Courajod (Louis).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Demay (Germain).
Desjardins (Gustave).
Didot (Ambroise-Firmin).
Douet d'Arcq (Louis).
Du Camp (Maxime).
Dufour (l'abbé Valentin).
Duruy (Victor).
Egger (Émile).
Fagniez (Gustave).
Gaulle (Jules de).
Giry (Arthur).
Guilhermy (le baron de).
Guillaume (Eugène).
Hérold (Ferdinand).
Jourdain (Charles).
Laborde (le marquis de).
Lair (Jules).
Lalanne (Ludovic).
Lasteyrie (Robert de).
Laverne (Albert).
Longnon (Auguste).
Longpérier (Adrien de).
Marion (Jules).
Maury (Alfred).
Michaux (Lucien).
Monod (Gabriel).
Montaiglon (Anatole de).
Pannier (Léopold).
Paris (Paulin).
Pichon (le baron).
Picot (Georges).
Rathery (E.-J.-B.).
Rozière (Eugène de).
Tisserand (L.-M.).
Viollet (Paul).
Viollet Le Duc (Eugène).
Vuitry (Adolphe).
Watteville (le baron de).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président. . . . . Delisle (Léopold).
Vice-Président. . . . . Guilhermy (le baron de).
Trésorier-Bibliothécaire. . Laborde (le marquis de).
Secrétaire-Archiviste. . . . Viollet (Paul).
Secrétaire adjoint . . . . . Giry (Arthur).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (Alfred).
Jourdain (Charles).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (le baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Fagniez (Gustave).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Monod (Gabriel).
Montaiglon (Anatole de).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1875.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives Nationales aux dates ci-dessous indiquées :

12 Janvier,	8 Juin,
16 Février,	13 Juillet,
9 Mars,	12 Octobre,
13 Avril,	9 Novembre,
11 Mai,	14 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Robert de Lasteyrie, secrétaire du Comité, aux Archives Nationales.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 12 Janvier 1875.

Présidence de M. Léopold DELISLE.

— M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. Louis Bruyerre, Prosper Blanchemain, Charles-Jérôme Lecour, Léon-Charles Chevalier, E. des Vallières, H. Le Prieur de Blainvilliers, Aug. Balsan, Cl. Petitet, Édouard Fournier, l'abbé Bossuet, Louis Miot-Frochot, Eugène Gouget, Henri Baudouin, Paul Lacroix.

— M. le Président communique au Conseil un numéro du Bulletin mensuel de la Société centrale des Architectes, qui contient (p. 168, 169) une notice très-bienveillante sur la *Société de l'Histoire de Paris*. Des remercîments seront adressés à la Société centrale des Architectes et à M. Ch. Lucas, signataire de l'article.

— M. Boulay de la Meurthe, au nom du Comité des fonds, présente au Conseil un projet de résolution, qui est voté après discussion dans les termes suivants :

« Conformément à l'article 17 du règlement, et sur la proposition du Comité des fonds, le Conseil d'administration adopte les résolutions suivantes :

» Le Bulletin continuera en 1875 à être distribué à domicile. Le tome Ier des Mémoires et les feuilles du Plan de Paris seront retirés par les membres chez le libraire, sur la présentation de lettres d'avis remises par la Société, et après signature sur un registre d'émargement.

» Les membres habitant la province et l'étranger seront invités à désigner le plus tôt possible un correspondant à Paris.

» Les prix de vente des publications pour les exercices 1874 et 1875, en y comprenant le 20 p. °/o du libraire, demeurent fixés à 4 fr. par année du Bulletin, 8 fr. par tome des Mémoires, 3 fr. 50 par feuille du Plan.

» Toutefois les membres admis en 1875 auront droit à l'ensemble des publications de 1874, en versant 15 fr. indépendamment de leur cotisation.

» Il sera formé par les soins du libraire un fonds de 150 exemplaires du Bulletin et des Mémoires de 1874, qui seront réservés aux membres admis en 1875. Le nombre des fascicules du Bulletin de 1874 et 1875 qui pourront être vendus isolément sera fixé par le Comité des fonds. Le prix sera de 1 fr. par fascicule.

» Une délibération des Comités des fonds et de publication est nécessaire pour autoriser un même membre à prendre en son nom deux ou plusieurs souscriptions. »

— M. Robert de Lasteyrie dépose sur le bureau les deux premières feuilles du plan de Paris dont le tirage vient d'être terminé.

Le Conseil remercie M. Cousin des soins qu'il a donnés à l'exécution de ce fac-simile et le charge de féliciter M. Hoffbauer, l'habile artiste chargé du calque de ce plan.

— M. le Président dépose sur le bureau un certain nombre de Bulletins transmis par la Société de Géographie et contenant une formule de demande d'admission à l'exposition que doit prochainement organiser cette Société. M. le Président et plusieurs membres sont d'avis d'envoyer à cette exposition la reproduction du plan de Paris découvert par M. Sieber.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil décide qu'un exemplaire du plan sera offert à la Société de Géographie; quatre exemplaires sur Chine seront mis à la disposition du docteur Sieber, de la Bibliothèque de l'université de Bâle, de M. Hoffbauer et de M. Cousin.

Il est ensuite décidé qu'on fera confectionner immédiatement 250 portefeuilles pour le plan de Paris. Ces portefeuilles seront déposés chez le libraire et offerts au prix de revient aux personnes qui voudront retirer le plan.

— Dès que l'impression du premier volume des Mémoires sera terminée, une lettre d'avis sera envoyée aux membres de la Société pour les inviter à retirer le volume des Mémoires et le plan.

— La prochaine séance du Conseil qui devait avoir lieu le 9 février est remise, à cause du mardi gras, au mardi 16 février.

Communications.

— M. le président donne lecture d'une note qui lui a été envoyée par M. Tamizey de Larroque, et qui est ainsi conçue :

« J'ai trouvé, à la Bibliothèque nationale, dans le volume 20,980 du fonds français (f° 291), un billet adressé à Gaston, duc d'Orléans, par le secrétaire de ses commandements, Léonard Goulas, le 4 juillet 1652. On ne lira pas sans intérêt ces lignes, que je crois inédites, tracées dans l'Hôtel-de-Ville de Paris, en un des jours les plus célèbres de la Fronde, et au moment où un commencement d'incendie mena-

çait déjà le monument, qui, 219 ans plus tard, au milieu d'une guerre civile bien autrement déplorable, devait être dévoré par les flammes :

A Son Altesse Royale.

Monseigneur,

L'hostel de ville est assiégé, on brusle la porte, et toutes les compagnies qui estoient à la garde ont faict leurs descharges dans les fenestres de la grande Salle. Tout est perdu sans vostre secours que tous les honnestes gens de la ville réclament et je vous assure qu'il n'y a pas un moment de temps à perdre.

Je suis avec tout le respect que je vous doibs,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

GOULAS[1].

De l'Hostel de Ville ce 4 juillet 1652.

— Monsieur Edme Dacier, archiviste des Deux-Sèvres, envoie « le texte d'une procuration signée de Scarron et de sa femme, le 28 mai 1659, où leur demeure est indiquée ». Il y joint le fac-simile des signatures de Scarron, de sa femme, et de messire Philippe de Valois, qui sont apposées au bas de l'acte :

Pardevant les notaires et garde nottes du roy nostre sire au Chastelet de Paris soubzsignés furent présents en leurs personnes messire Paul Scarron, chevallier, et dame Françoise d'Aubigny, son espouze, de luy auctorizée, demeurans à Paris rue Neufve Saint Louis Marais du Temple parroisse Saint Paul, et messire Philippon de Valois, chevallier, seigneur de Villette et de Mursay, y demeurant ordinairement, estant de présent logé rue Saincte Croix de la Bretonnerye, en la maison où est pour enseigne « Les Vieux Amis », paroisse Sainct Paul, lesquelz ont fait et constitué leur procureur général et spécial hault et puissant messire de Logan d'Auy, chevallier, seigneur du fief de Jouvenac et autres places, auquel ils donnent pouvoir et puissance de, pour eux et en leurs noms, assister et estre présent au mariage qui se doibt célébrer entre messire Marcq de Cosmont, chevallier, seigneur dudit Causmond et de Dadou, et damoiselle Marye de Vallois, fille de hault et puissant seigneur messire Benjamain de Vallois, seigneur de Villette, et de

---

1. Il ne faut pas confondre Léonard Goulas, appelé souvent sieur de la Mothe-Goulas, avec un de ses parents, Nicolas Goulas, auquel il fit donner une charge de gentilhomme ordinaire de Monsieur, en 1626. Le P. Lelong attribue au premier un recueil de Lettres inédites (30,846), et au second une histoire du règne de Louis XIII (22,155), des mémoires (23,377) et une vie de Léonard Goulas (25,602). Les mémoires inédits indiqués par la *Bibliothèque historique de la France* sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale (Fonds Franç. 851) : ils remplissent un volume in-f° de 452 pages et sont excessivement curieux. La publication en serait bien désirable. M. de Monmerqué avait pensé à nous donner ces mémoires, et il en avait même déjà préparé la copie pour l'impression. Qu'il nous soit permis de recommander ici la reprise du projet de M. de Monmerqué à la Société de l'Histoire de France !

dame Louise d'Aubigny, sœur dudit sieur de Villette et cousine germaine desdits sieur et dame Scarron, constituans; et de (?) signer pour iceux sieurs et dame constituans le contract de mariage d'entre lesdits sieur de Causmond et damoiselle Marye de Vallois, donner tous consentemens qu'il appartiendra et faire pour eux tout ce que faire ils pourroient si présens en personne y estoient, et générallement jaçois se promettans et obligeans. Faict et passé à Paris ès maisons où sont logez et demeurans lesdits sieur et dame constituans susdéclarés, l'an XVI cent cinquante neuf le vingt huictiesme jour de May après midy, et ont signé.

Signé : SCARRON, PHILIPPES DE VALOIS, F. D'AUBIGNI.

(Extrait des minutes anciennes de Me Dupont, notaire à Niort.)

— M. l'abbé Patrice Chauvierre envoie un extrait de l'ouvrage d'Antoine de Lestang, *Histoire des Gaules*, 1618 (p. 374 et suiv.) concernant Etienne Marcel, prévôt des marchands. — Renvoi à l'examen du Comité de publication.

— M. Jules Cousin met sous les yeux du Conseil un document des plus intéressants qui atteste une phase encore ignorée de l'histoire de la *Maison aux Piliers*, premier *Hôtel-de-Ville* de la place de Grève.

Ce sont des lettres patentes de 1319 par lesquelles Philippe-le-Long donne cette maison, jadis confisquée pour forfaiture sur Jean Le Flamant, à son féal serviteur Henry, sire de Sully, bouteiller de France.

M. Leroux de Lincy qui cite les lettres latines par lesquelles Philippe-le-Bel avait donné en 1309 cette même maison confisquée, à Louis comte d'Evreux, son frère, la considère comme distincte de la Maison aux Piliers, erreur que les présentes lettres rectifient d'une façon incontestable.

C'est après la mort du comte d'Evreux (19 mai 1319) que la Maison aux Piliers ayant fait retour à la Couronne, Philippe V la donna à Henry de Sully, et ce fut sans doute après le départ de celui-ci pour la Navarre dont il fut nommé gouverneur, que Philippe de Valois la donna aux Dauphins de Viennois, Guigon et Humbert, de qui elle vint à la Ville en 1357, en passant par les mains du Dauphin Charles et de Jean d'Auxerre, son favori.

Cette pièce a été communiquée à M. Cousin par M. le duc de La Trémoille qui l'a découverte dans ses archives de famille et a bien voulu lui en confier l'original pour le mettre sous les yeux des membres de la Société. Elle est écrite en beaux caractères cursifs du XIVe siècle sur une bande de parchemin mesurant 35 centimètres de largeur sur 16 de hauteur, non compris le repli. Elle est en parfait état de conservation, sauf le sceau qui a disparu et n'est plus représenté que par son double lacs de soie rouge et verte.

Ph., par la grace de Dieu, Roys de France et de Navarre. Savoir faisons à touz presens et à venir que comme de la forfaiture feu Jehan le Flament,

jadis bourgois de Paris, lequel a esté justicié par son meffait, une sienne maison jadis nous soit venue en commis, laquelle est appellée la Maison des Piliers, séant à Paris devant la grant place de Griève, tenant d'une part tout au lonc es maisons Estienne Barbete, bourgois de Paris, et de l'autre part, par devers la rivière, delez la maison Renier le Flament par devant, et par derrière à la maison Jehan dit Chambellain, tout du lonc de la ruelle du Martroy Saint-Jehan en Grève. Nous, ladite maison, si comme elle se comporte avec toutes ses appartenances et appendances, avons donné et donnons à nostre cher et amé cousin Henry, seigneur de Senly, Bouteillier de France, pour le bon, agréable et profitable service qu'il nous a fait longuement et loialment et fait continuelment sanz cesser, à tenir et posseir *(sic)* perpetuelment et paisiblement de li, de ses hoirs et de ses successeurs et de ceus qui de li ou de eus auront cause, sanz ce que par nous, noz successeurs ou autres aucun empeeschement leur y puisse estre mis comment que ce soit, ne par quelque cause que ce soit. Et pour ce que nostre present don soit ferme et estable à touz jourz mais, nous avons fait mettre nostre séel en ces lettres. Donné à Germigny sus Marne, l'an de grace mil trois cenz dis et neuf, ou mois d'aoust.

(*Contresigné*) : Par le Roy en son Conseil du mois,
BARRÉ.

— Monsieur le Président signale un document plein d'intérêt pour l'histoire de Paris, qui vient d'être imprimé dans un recueil où on ne songerait pas à le chercher.

M. l'abbé Ul. Chevalier, dans un *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, qui remplit le 17e volume du *Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isère* (Montbéliard, 1874, in-8o), vient de publier (p. 247) une relation détaillée de l'entrée dans Paris de la reine Isabeau et du duc de Bourgogne le 14 juillet 1418. Cette relation fait le sujet d'une lettre anonyme, en date du 16 juillet, dont l'original, jadis conservé à la Chambre des comptes du Dauphiné, se trouve maintenant à la bibliothèque de Grenoble dans le tome IV des manuscrits de Guy Allard.

— M. de Longpérier donne lecture d'un mémoire sur l'aqueduc de Belleville, intitulé : *Inscription du Regard de Belleville.* — Renvoi au Comité de publication.

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 16 Février 1875.

Présidence de M. Léopold DELISLE.

— M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. le comte de Pange, Fernand Camus, François Descors, Edgar

Mareuse, Fr.-Aug. Aubry, Gabriel Marty, Le Bastier de Thémé-ricourt, François Henrotte, Antoine Héron de Villefosse, Jules-Marie Richard, le duc de la Trémoille, Lorédan Larchey, Paul Biollay, Léon Biollay.

— M. Louis Leguay annonce qu'il remettra prochainement à la Société un certain nombre d'ouvrages qui avaient été donnés à la *Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire* dont il était président. Il ajoute qu'il a donné avis, en cette qualité, aux bureaux du Ministère de l'Instruction publique de transmettre à la *Société de l'Histoire de Paris* toutes les publications qui parviendraient au Ministère à l'adresse de la *Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire.*

M. le Président adresse à M. Leguay les remercîments du Conseil.

— M. Robert de Lasteyrie demande, au nom du Comité de publication, l'autorisation de porter à douze le nombre des feuilles du *Bulletin* pour l'année 1875. — Accordé.

Il annonce que 150 portefeuilles viennent d'être déposés chez le libraire de la Société pour le *Plan de Truschet.* Ils seront délivrés aux membres qui en feront la demande au prix de 1 fr. 50.

Communications.

— M. Egger dépose sur le bureau l'original du *Plan des Écoles extérieures de la Sorbonne* qu'il avait signalé à une précédente séance[1].

M. Pichon fait observer que si l'on venait à publier ce plan à l'occasion de quelque travail sur la Sorbonne, on pourrait y joindre une vue de la Sorbonne, qui se trouve en tête d'une plaquette fort rare de la fin du XVIIe siècle, intitulée : *Discours sur l'embrasement de la Sorbonne.*

— M. le Président lit une note sur un manuscrit du XVIe siècle, in-4° sur papier, intitulé : *Le bon prince*, et conservé sous le n° 141 à la bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence.

C'est un ouvrage de René Macé, religieux de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, principalement connu pour avoir continué les Chroniques de Guillaume Crétin. Le ms. d'Aix, divisé en trois livres, renferme plus de 1700 vers, uniquement consacrés à la relation de l'entrée de l'empereur Charles-Quint à Paris, et à son séjour dans cette ville pendant la première semaine de janvier 1540. En voici le début :

L'empereur vint jusqu'à Fontaine Bleau
Noble chastel, tant ou plus fort que beau,
Très beau pourtant, mais sa meilleure grace

1. Séance du 14 juillet 1874. *Bulletin de 1874*, p. 35.

C'est qu'en Europe il n'y a telle chasse.
Pour ce, le roy, où qu'il soit, n'est chés soy,
Dit-il, que là. Il le nomme *chez moy*.
Noel passé (car on y vint la veille),
Le roy mal sain toutefois se traveille
Luy faire avoir quelque plaisir du boys
Et luy monstra luy mesme quelquefoys.
Six jours après, par Corbeil il l'amène
Coucher au parc qu'on appelle Vincene,
Le parc des daims, lieue et ung quart pour plus
Loing de Paris. L'empereur au surplus,
Au fin matin que la nuyct desja moindre
Cedoit au jour lors s'avançant de poindre,
Va disner dans Saint-Anthoyne des Champs,
Où vers luy fust le Prevost des marchans,
Et aussi tous les estatz de la Ville.

Cette citation est impruntée à la notice que M. Rouard a donnée du ms. dans son Catalogue inachevé et non publié des manuscrits de la bibliothèque Méjanes, pages 96-98.

La Relation de l'entrée et du séjour de Charles-Quint à Paris par René Macé n'est peut-être qu'un fragment d'un ouvrage plus étendu que le P. Lelong[1] indique en ces termes, d'après un ms. de la bibliothèque de Foucault : « Voyage de Charles V, empereur, par la France en 1539, décrit en vers par René Macé, religieux de la Trinité de Vendôme, in-quarto. »

Si l'on publiait textuellement ou par extraits le poème de René Macé, il y aurait lieu de faire quelques recherches sur la vie et les écrits de ce poète peu connu du règne de François Ier. A celui de nos confrères qui entreprendrait ce travail, M. Delisle recommande l'examen d'un ms. de la bibliothèque de Gotha, qui renferme un poème latin intitulé *Andias*. Ce poème, dédié à Louise de Savoie par « Renatus, monachus Vindocinensis », est un éloge de l'Anjou, dont quelques vers ont été publiés par Fr. Jacobs et F.-A. Ukert[2].

— M. Paul Viollet signale quelques textes judiciaires desquels il paraît légitime de conclure à l'existence d'une rédaction de la *Coutume de France*, dans la seconde moitié du XIIIe siècle : d'une part, les *Établissements* dits *de Saint-Louis* paraissent se référer à divers chapitres de cette coutume qu'ils appellent aussi *Coutume de Paris et d'Orléans*[3]; d'autre part, vers la fin de la table du *Livre de Justice et de Plet*, on lit ces mots : « Ci commencent les titres de la première

1. Édition Fevret de Fontette, I, 220, n° 17572.
2. *Beitræge zur Æltern Litteratur*, Leipzig, 1835, in-8°, I, 178-181.
3. Ces citations devraient toutefois, d'après M. Paul Viollet, être examinées de plus près qu'il n'a pu le faire encore.

partie des Costumes de France. » Le texte même de plusieurs chapitres de ces Coutumes de France nous a été conservé et il est imprimé à la suite du *Livre de Jostice et de Plet*, édition de M. Rapetti.

Ces titres des Coutumes de France sont dans une étroite relation avec les premiers chapitres des Établissements : en étudiant de près ces deux textes parallèles, on reconnaît très-vite que le texte des Coutumes est antérieur à celui des Établissements et qu'il a servi de thème au rédacteur de ce dernier recueil.

Ce rédacteur anonyme y a introduit, pour ainsi dire violemment, des renvois au droit romain et au droit canonique ; et il a traité de la même manière un autre texte utilisé par lui pour la suite du livre premier des Établissements, texte qui nous est arrivé par une voie différente, avec le titre de *Coutumes d'Anjou et du Maine.*

Les chapitres de la Coutume de France que nous pouvons aujourd'hui signaler appartiennent à une rédaction postérieure à 1260, car ils contiennent le texte d'une ordonnance de saint Louis promulguée en 1260. La plupart de ces fragments n'ont, par malheur, rien d'original ; ils sont presque entièrement empruntés à la législation de saint Louis : le chapitre sur le prévôt de Paris est le seul qui appartienne en propre au droit coutumier parisien.

Il ne paraît pas impossible que le texte entier des Coutumes de France puisse être retrouvé quelque jour : ce serait, suivant toute vraisemblance, un document de premier ordre pour l'histoire du droit parisien.

— M. Cousin annonce au Conseil que la Bibliothèque de la ville de Paris vient de faire l'acquisition d'un exemplaire original du Plan de Gomboust, dont tout le monde connaît l'extrême rareté.

— M. Cousin signale un document acheté par la ville de Paris et qui, à titre de spécimen des actes de ce genre, pourrait être publié dans le *Bulletin :* c'est un bail passé en 1714 pour la charge de concierge du Châtelet. Cet acte prouve que le concierge du Châtelet n'était point, à proprement parler, un officier de l'État, mais bien un véritable entrepreneur et locataire.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

ÉTAT DES TRAVAUX DU PONT-NEUF EN 1583.

On sait par les historiens de Paris[1] que le Pont-Neuf, dont le roi Henri III posa solennellement la première pierre le 31 mai 1578, ne fut achevé que par son successeur Henri IV, en 1604. L'ouvrage fut d'abord mené avec rapidité. « Toutes les piles du pont, du côté des Augustins, dit Jaillot[2], furent élevées à fleur d'eau la même année et six mois après jusqu'à la naissance des arches, on continua ensuite les piles de l'autre côté. » Mais les troubles de la Ligue suspendirent les travaux. Au témoignage de Sauval[3], « depuis 1581 jusqu'en 1584... on travailla aux quais et au pont avec toute l'ardeur et la diligence possible. » Mais ni Sauval, ni les autres historiens de Paris ne nous disent si ces premiers travaux furent utilisés. Seul, le P. Du Breul est plus précis et plus complet : « Le roi Henri III avait fait faire les fondements de toutes les pilles à fleur d'eau du costé de la Mégisserie et une grande partie des arches du costé des Augustins, *tellement qu'au moyen de certaines poultres et planches par dessus, l'on pouvoit passer aysément des Augustins en l'isle du Palais*[4]. » A partir de quel moment le pont fut-il praticable ? C'est ce que nous apprennent les lettres du roi Henri III, adressées évidemment au prévôt des marchands et aux échevins de Paris, quoiqu'elles ne portent pas de suscription. Elles montrent que les travaux du pont se continuaient en 1583, mais assez lentement, quoi qu'en dise Sauval, puisque le roi jugeait bon de stimuler le zèle des magistrats municipaux ; on peut en conclure aussi que le passage provisoire, qui devait s'étendre aux deux bras de la rivière, dut être ouvert au plus tôt à la fin de 1583. A ces titres, cette pièce, qui ne figure point dans les Registres de l'Hôtel-de-Ville, nous a paru mériter l'impression.

A. Bruel.

De par le Roy,

Noz amez et feaulx. Desirant que le public se puisse bien tost sentir de la commodité du Pont Neuf, que nous faisons faire en cest nostre ville de Paris,

---

1. Le P. Du Breul, Malingre, Sauval, Félibien, Jaillot, etc.
2. 1er quartier, p. 180.
3. Sauval, *Antiquités de Paris*, I, 231.
4. Du Breul, édit. de 1612, p. 246.

en considerans que s'il falloit attandre qu'il fust parfait, on n'y pourroit de longtemps passer, nous avons advisé vous faire la presente pour vous dire, mander et ordonner que sur les pilles de pierre qui sont ja faictes vous ayez à faire mettre des poultres en travers et où il n'y a encores pilles de pierres plantées vous y ferez ficher des pieux par pallets soit à l'androit où doibvent estre posées les pilles de pierre ou au dehors, selon et ainsy qu'il sera advisé pour le mieulx, et ferez aussy mettre sur lesd. pallées des poultres et encores du bois suffisants pour porter et y passer hommes, chevaulx (*un blanc*) despuis l'escolle Sainct Germain jusques en l'isle du Pallais et depuis icelle isle jusques au quay des Augustins, faisant besoigner et travailler à cella en telle et si grande dilligence que l'on se puisse servir et passer sur ledit pont ainsi faict dedans la fin de la presente année, ne voulant neanltmoings *(sic)* que ceste legere besoigne empesche que l'on ne continue l'autre de pierre qui est acomancé, à laquelle vous ferez aussi travailler le plus dilligemment qu'il sera possible, suivant le devis, desseing et marché qui en ont esté faictz, mais nous desirons que ledit pont de bois soit premierement faict, affin que nous et ceulx de nostre court et suitte et aussy les habitans de nostre ville de Paris y puissions passer dedans la fin de ceste presente année, comme dict est, et que le pont vulgairement appellé de Nostre Dame puisse estre soullaigé du passaige de tant de coches qui sont contrainctz y prendre leur chemain, n'y ayant que icelluy pont qui y puisse servir. Donné à Paris, du VIIIme mars 1583.

Post script

Nos amez et feaulx. Nous desirans *(sic)*, premier que vous proceddiez à ce que dessus, que vous vous assembliez avec le s^r^ de Villetier (René de Villequier), gouverneur et nostre lieutenant general en ceste ville et isle de France pour y bien adviser.

(Bibliothèque nationale, fonds français, n° 3306, f° 70 v°.)

LA VIERGE DE LA RUE DES JUIFS.

Voici une curieuse pièce relative à la procession qui eut lieu le 12 juin 1528, en expiation de l'injure faite par des protestants à la statue de la Vierge placée à l'angle de la rue des Juifs et de la rue du Roi de Sicile. Nous ferons suivre ce document de quelques renseignements sur l'histoire de cette statue :

Nous, prevost des marchans et eschevins de la ville de Paris, consentons que la somme de dix neuf livres tournois, qui payée et délivrée a esté comptant de nostre ordonnances et en nos présences, par Philippe Macé recepveur du dommaine de ladicte Ville (soit remise) aux personnes et pour les causes, cy après déclairées, c'est assavoir : au cappitaine des six vingtz archers huit livres tournois ; au cappitaine des soixante arbalestriers, quatre livres tournois ; aux cent hacquebutiers cent sols tournois ; et aux dix sergens de ladite ville, quarante sols tournois. Le tout pour leur subvenir à la despence d'ung disner par eulx et leurs genz faict au retour des processions faictes par le Roy, le jour de Feste Dieu XIme jour de ce moys et vendredy ensuivant

xiie, ont vacqué c'est assavoir lesd. archers par deux jours et les autres chascun par ung jour aux processions faictes par ordonnances dudict seigneur, de l'église monseigneur S. Pol au lieu où la remenbrance de l'image Nostre Dame a esté injurjée et abatue par terre par meschans lutéryens et hérétiques depuis dix jours en çà, qui est au coing de la rue des Juifz dérière le petit huys St Anthoine. Ausquelles processions estoit le Roy nostre seigneur en personne et plusieurs autres princes et suivans. En laquelle place iceluy seigneur assist ung autre ymaige d'argent ce jour dessus vendredi xiime jour de ce présent moys de juing, à la louange de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie sa mère... Donné au bureau de l'ostel de lad. Ville soubz nos signetz le lundy quinziesme jour de juing mil cinq cens vingt huit.

Signé : G. Lelieux. — J. Pinel. — N. Guedon. — F. Gayant. — J. Perdrier.

Gilles Corrozet dans sa *Fleur des antiquités de Paris*, édition princeps de 1532, fol. XLVIII verso, parle ainsi de cet événement : « Ledict Roy fist faire et fabriquer vne ymage nostre Dame d'argent doré laquelle luy mesmes mist et posa au lieu ou parauant aucuns pires q̃ chiẽs ou barbares maulditz heretiques auoient couppe la teste à vne ymage nostre Dame faicte de pierre, le dernier iour de May mil cinq cẽs· XXVIII. Laquelle ymage assise derriere le petit Saict Anthoine est de present appellée Nostre Dame de Souffrãce. »

Notons que dans l'édition (complètement refaite) du livre de Corrozet, publiée en 1561 et dans les éditions postérieures, on a par erreur substitué la date de 1538 à celle de 1528.

Dans les *Chroniques et annales de France* de Nicole Gilles, édition de 1569, augmentées et éditées par Denis Sauvage, on lit à la page 132 du second tome : « Le roi estant à Fontainebleau, après auoir ouy les piteuses nouvelles... feit crier que quiconque accuseroit celuy qui auoit fait ce crime et grãd oultrage, que Jehã de la Barre, Preuost de Paris, lui bailleroit mille escus d'or au soleil : et s'il auoit fait quelque *cas* ledict Seigneur luy donneroit grace et remission de quelque chose que ce fust. »

Du Breul (page 1066) répète cette assertion en d'autres termes et dit que la statue mutilée fut portée à Saint-Gervais, où elle est nommée : Notre Dame de Souffrance. Il ajoute : « Pour empescher qu'on ne desrobât la susdite Image d'argent on seella vn gros treillis de fer dans la jambe de pierre (pilier) contre laquelle elle estoit eslevée. Mais neãtmoins on trouua moyen en l'an 1545 non d'oster la teste à cette Image, mais de la desrober et emporter entière. Le dimanche 27 de décembre 1551, on fit une procession générale... à cause que peu de iours auparavant, quelque heretique auoit encore rompu la teste de l'Image nostre Dame qui auoit été remise en la place de celle d'argent... L'Euesque de Paris assit luy mesme vne autre Image » laquelle, suivant une note marginale, continua de s'appeler l'Image

d'argent, quoiqu'elle fût de pierre ou de marbre, comme on le verra ci-après.

Sauval (t. II, p. 537) donne des détails connus sur ces événements et indique la place ou était la statue : rue du roi de Sicile, au coin de la rue des Juifs. Le même (t. III, p. 610) dans les comptes de la Prévôté pour l'an 1529 donne les noms d'individus soupçonnés du crime de 1528 : « Tesmoins confrontés à Claude Claudion, prisonnier au Chastelet, pour raison de l'outrage et excès qu'on dit par lui avoir été commis à l'image Notre-Dame, qui étoit derrière l'Eglise du petit St. Antoine. Ledit Claude Claudion ou Gaudon a été amené prisonnier de Marly-la-Ville, accusé de plusieurs blasphèmes par lui proférés contre ladite Image de Notre-Dame. — Confrontations de témoins à Laurent Porcher prisonnier au Chastelet, pour l'offense faite à l'Image Notre-Dame. Ledit Laurent Porcher amené des prisons de Corbeil avec sa femme et sa mère au Chastelet pour plusieurs blasphèmes par lui proférés contre l'honneur de Notre-Seigneur et de la Vierge. » On ne dit rien de la punition infligée à ces coupables de blasphèmes sinon de violences.

Parlons maintenant d'un bas-relief commémoratif de la cérémonie de 1528. Piganiol parle du sacrilége et de la procession, mais ne dit mot du bas-relief; seulement il avance que de son temps (1742) la dernière statue était toujours à sa place. La susdite sculpture existait encore en 1772 puisque Jaillot (quartier S. Antoine, p. 124) en parle ainsi *de visu :* « Ce monument de sculpture est placé à la maison qui fait l'angle de la rue du Roi de Sicile et celle des Juifs », et, quelques lignes plus bas : « Ce monument où François Ier est représenté, subsiste au même lieu (devant la porte de derrière du petit S. Antoine). » Il nous apprend que : « La statue d'argent ayant été volée en 1545, on en substitua une de *bois* qui fut brisée dans la nuit du 13 au 14 décembre 1551. On fit une semblable procession et on remit une statue de *marbre.* » Jaillot ne dit pas que cette statue existât encore de son temps. Il est assez probable, comme il l'affirme, que celle de 1545 était de bois, puisque selon Du Breul l'évêque de Paris la plaça lui-même sur son socle; c'était donc, comme celle d'argent, qu'elle remplaçait, une statuette d'une petite dimension et d'un faible poids.

Qu'est devenu le bas-relief? Il n'est pas mentionné sur le catalogue du musée des Petits-Augustins. Il aura sans doute été détruit en 1793; on y voyait figurer la Vierge, le roi et le clergé : triple motif d'une condamnation à mort. Qui sait néanmoins s'il ne se retrouvera pas un jour, par hasard, comme il est arrivé pour la pierre tumulaire de Nicolas Flamel?

Dans la collection de pièces historiques de Fontette au Cabinet des Estampes, à l'an 1528, on en trouve un dessin, exécuté à l'encre de

Chine vers 1700, dessin accompagné d'un texte explicatif manuscrit, trop long pour être ici reproduit. Sur la droite se tient debout le roi, tête nue, un cierge à la main. Derrière lui on remarque un jeune page soutenant son manteau et plusieurs hallebardiers qui maintiennent la foule. Le fond offre une suite de plusieurs maisons fort vulgaires, vues de trois quarts. A gauche sont les membres du clergé avec croix, bannière et encensoir, ayant à leur tête un évêque, entre deux enfants de chœur munis de cierges : c'est, selon le texte, l'évêque de Lizieux. Il porte une statuette d'argent qui paraît avoir environ 50 centimètres de haut et n'est pas fort pesante, car il a l'air de la soutenir sans efforts (elle ne pesait que huit marcs selon Sauval). Au centre du bas-relief est une sorte de niche soutenue par un pilier rond surmonté des armes royales. Au fond de la niche se voit la statue mutilée au pied de laquelle sont les deux têtes abattues.

L'inscription annonce que ce bas-relief est de marbre blanc et a été exécuté, suivant les ordres du roi, par défunt Germain Pilon. Tous les détails topographiques paraissent traités de fantaisie, comme c'était l'usage, presque toujours, au XVIe siècle.

« Sur les vitres de la chapelle Ste-Barbe, à S. Gervais, dit en 1742 Piganiol (quartier de la Grève), on voit une procession où est le roi François Ier, dont la figure est très-naturelle et très-animée. » Malheureusement ce vitrail n'existe plus à S. Gervais, mais on y conserve encore la première statue de pierre dite : Notre-Dame de souffrance.

A. Bonnardot.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Aubrelicque. — Rues, hostels et quartiers anciens de la ville de Compiègne. In-8° de 114 p. Compiègne, Edler.

Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne.*

— Baschet (Armand). — Histoire du dépôt des archives des Affaires étrangères à Paris au Louvre en 1710, à Versailles en 1763, et de nouveau à Paris en divers endroits depuis 1796. In-8° de XXVIII-590 p. Paris, Plon.

Nous indiquons ici les principaux sujets traités dans cet ouvrage très-riche en renseignements neufs et curieux :

Coup d'œil rétrospectif sur les papiers des ambassades et des négociations avant l'année 1661. — Date de leur conservation dans les bureaux de la secrétairerie d'état des Affaires étrangères. — Établissement du dépôt des Affaires étrangères et création de l'Académie politique. 1710-1712. — Le vieux Louvre et dépôt des Affaires étrangères jusqu'à la fin du ministère de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy. 1710-1715. — Le dépôt des Affaires étrangères de 1715 à 1730. — Nicolas Louis le Dran

garde du dépôt. 1730-1740. — Acquisitions faites par M. de Chauvelin; les papiers de Mazarin. 1729-1733. — Suite de l'histoire du dépôt au vieux Louvre. 1740-1761. — Le dépôt depuis son établissement à Versailles jusqu'à sa translation à Paris sous le Directoire. 1761-1796. — Histoire des archives des Affaires étrangères depuis leur installation nouvelle à Paris à l'hôtel des Relations extérieures jusqu'à leur installation définitive dans l'hôtel du quai d'Orsay. 1796-1853.

— Berjerat. — Peintures décoratives de Paul Baudry au grand foyer de l'opéra. Étude critique avec préface de Théophile Gautier. In-18 de II-154 p. Paris, Michel Lévy.

— Bonnassies (Jules). — La Comédie française, histoire administrative. In-12 de XIV-380 p. Paris, Didier.

— Bouilhet (Henri). — La manufacture nationale de Sèvres à l'exposition des Champs-Élysées, 1874. Rapport fait par M. Henri Bouilhet, membre du conseil de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, dans la séance d'ouverture du 11 décembre 1874. In-8° de 35 p. Paris, Claye.

— Calonne (A. de). — Le nouvel Opéra de Paris. In-8° de 38 p. Paris.

Extrait de la *Revue britannique,* numéro de janvier 1875.

— Cocheris. — Dictionnaire des anciens noms des communes du département de Seine-et-Oise; précédé d'une notice sur l'origine des noms de lieux de l'arrondissement de Corbeil. In-8° de 56 p. et une carte. Versailles, Cerf.

— Compiègne. — Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. 2, 1er fascicule. In-8°, 288 p. et 8 pl.

— Constant (Charles). — Molière à Fontainebleau (1661-1664), simple note historique, suivie de la biographie du comédien de Brie. In-8° de 26 p. Meaux, Carro.

— Constant d'Yanville (le comte H.). — Chambre des Comptes de Paris; essais historiques et chronologiques, priviléges et attributions nobiliaires et armorial, 9e fascicule. In-4° de 857 et 1022 p. Paris, Dumoulin.

— Dutilleux (A.). — Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise, accompagnée d'une carte du diocèse de Versailles indiquant les divisions ecclésiastiques anciennes. In-8° de 99 p. Versailles, Cerf.

— Gebé (Victor). — Catalogue des journaux publiés ou paraissant à Paris en 1874, donnant leurs titres, sous-titres, rédacteurs principaux, le format et le mode de publication. In-18 de 107 p. Paris, Lorenz.

— Giraud. — Précis de l'ancien droit coutumier français, augmenté et suivi des coutumes de Paris et d'Orléans, avec conférences et notes. In-18 de 304 p. Paris, Noblet.

— Lecour. — De l'état actuel de la prostitution parisienne. In-18 de 59 p. Paris, Asselin.

— Lepage (Auguste). — Les Cafés politiques et littéraires de Paris. Le Procope. La Renaissance. Madrid. Suède. Le Rat-Mort. Buci. Frontin. Brasserie Saint-Séverin. Foy. Le Coup du Milieu, etc. In-16 de 114 p. Paris, Dentu.

— Marsy (de). — Bibliographie compiégnoise. In-8° de 112 p.

Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne,* t. II.

— Mémoires de la belle Gabrielle sur la ville, la cour et les salons de Paris sous Henri IV. In-4° à 2 col., 164 p. Paris, Barba.

Collection des *Chroniques populaires.*

Nous mentionnons ce volume et le suivant parce que leurs titres pourraient induire quelques personnes en erreur. Ce sont des œuvres d'imagination qui n'ont aucune valeur historique.

— Mémoires du cardinal Dubois sur la ville, la cour et les salons de Paris sous la régence. In-4° à 2 col., 160 p. Paris, Barba.

Collection des *Chroniques populaires.*

— Merruau (Charles). — Souvenirs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 1848-1852. In- 8° de xv-509 p. Paris, Plon.

— Monod (Gabriel). — Jules Michelet avec un portrait à l'eau-forte par Boilvin; un sonnet par G. Lafenestre, et un *fac-simile.* In-18 de 121 p. Paris, Sandoz.

Michelet, par sa naissance et plus encore par l'amour passionné qu'il porta à sa ville natale, appartient à la biographie parisienne. Ce livre est un hommage ému et reconnaissant rendu à la mémoire du grand historien. Tous ceux qui ont admiré et aimé Michelet en sauront gré à M. G. Monod.

— Moutié (Auguste). — Notice sur la paroisse de Choisel. In-8° de 21 p.

Extrait du 2e vol. des *Mémoires et documents* publiés par la Société archéol. de Rambouillet.

— Nuitter (Charles). — Le nouvel Opéra. In-18 de 255 p., contenant 59 gravures sur bois et 4 plans.

Ce charmant volume, où notre confrère a fait l'histoire de la construction du nouvel Opéra et décrit ses splendeurs avec un enthousiasme communicatif, contient, en outre, bien des renseignements d'une époque plus ancienne de nature à intéresser l'*Histoire de Paris.* Signalons la notice qui ouvre le livre sur *les anciennes salles de l'Opéra* (1671-1874), la publication d'une pièce rarissime, le prospectus d'un établissement de mosaïque fondé à Paris à la fin du siècle dernier, et surtout les indications contenues dans le chapitre qui traite des archives et de la bibliothèque de l'Opéra.

— Opéra. — Le nouvel Opéra. Monuments, artistes, par XYZ. In-18 de 339 p. Paris, Libéral.

— Paris. — Calendrier liturgique, guide des fidèles du diocèse de Paris, contenant l'ordre et l'indication des offices divins, etc., 2e année, 1875. In-32 de 64 p. Paris, Larcher.

— Paris. — Nomenclature des avenues, boulevards, passages,

places, rues, etc. et des principaux établissements publics et industriels de la ville de Paris, avec l'indication de l'arrondissement dont ils font partie et du bureau télégraphique de distribution qui les dessert. In-4° de 395 p. Paris, Imprimerie Nationale.

— PARIS. — Nouveau plan de Paris, 1875; par Erhard. Paris, imp. Monrocq.

— PÉCHEUR (l'abbé). — Annales du diocèse de Soissons, t. 3. In-8° de IV-578 p. Paris, Dumoulin.

— PÉCOUL (Auguste). — Note sur les conciles et assemblées ecclésiastiques tenus à Compiègne. In-8° de 33 p.

Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne,* t. II.

— PERRENS (F. T.). — Étienne Marcel, prévôt des marchands, avec une introduction par L. M. Tisserand. In-4° de XLIII-395 p. Paris, imprimerie Nationale.

Ce livre fait partie de la luxueuse collection de l'*Histoire générale de Paris* que publie à grands frais l'administration municipale. Une introduction de M. Tisserand résume ce que l'on sait de l'organisation de Paris avant l'époque dont M. Perrens a entrepris de tracer le tableau. L'ouvrage de celui-ci comprend le récit des événements dont Marcel a été l'agent ou le promoteur de 1354 à 1358. C'est le même livre revu, plus développé, plus complet que celui publié par lui en 1860 sous ce titre : *Etienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au* XIV*e siècle* (in-8°, Paris, Hachette). Les conclusions en particulier sont restées les mêmes; on sait combien à cette époque elles ont été contestées. Nous renvoyons ceux qui désireraient connaître cette discussion à l'*Examen critique* de cet ouvrage qu'a publié M. Luce dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (5e série, t. I, p. 241).

— PINSON (Paul). — Essais de bibliographie étampoise, avec notes historiques, biographiques et littéraires. In-8° de 59 p. Paris, Willem.

— Plan des environs de Paris. Paris, Motteroz.

— ROYER. — Histoire de l'Opéra; avec 12 eaux-fortes. In-18 de 232 p. Paris, Bachelin.

— ROYER ET GÉROME. — Le nouvel Opéra. Description, architecture, peinture, sculpture. — Histoire de l'Opéra depuis sa fondation jusqu'à nos jours. In-4° de 16 p. Paris, Michel Lévy.

— SEINE-ET-MARNE. — Carte hydrologique du département de Seine-et-Marne, exécutée par M. Delesse, ingénieur en chef des mines (2 feuilles). Paris, Monrocq.

— VACHER. — La mortalité à Paris en 1872. In-8° de 15 p.

Extrait de la *Gazette médicale de Paris.*

— VIOLLET-LE-DUC. — Description et histoire du château de Pierrefonds. 7e édition, entièrement refondue. In-8° de 48 p. Paris, A. Morel.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 9 Mars 1875.

Présidence de M. Léopold DELISLE.

— M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. Morillon, Paul Guégan, Valentin de Courcel, la Commission des Monuments historiques, M. Detalle.

— Par application de l'article 12 du règlement, il est procédé au tirage au sort des membres du Conseil d'administration soumis à réélection en 1875. Sont désignés par le sort : MM. Delisle, Maxime Du Camp, Douët d'Arcq, Egger, Fagniez, Giry, Laverne, Michaux, Monod, de Montaiglon et Tisserand, auxquels il faut joindre M. Charton, démissionnaire.

Le Conseil fixe au mardi 11 mai l'Assemblée générale annuelle, pour l'élection du bureau et des nouveaux membres du Conseil d'administration.

Communications.

M. Jérôme Pichon appelle l'attention du Conseil sur une tasse à boire en argent trouvée dans la Seine et portant les armes des Thibert, famille très-ancienne de la Grande Boucherie de Paris. Cette tasse est marquée du poinçon Z, dont on se servit pendant l'année comprise entre le 10 décembre 1528 et le 9 décembre 1529 : le Z n'a reparu qu'en 1551, 1574, 1597. M. Pichon estime que la tasse à boire des Thibert remonte à l'année 1528-1529.

— M. Pichon met sous les yeux du Conseil la petite brochure signalée par lui dans la dernière séance : *Elegie sur l'embrasement de Sorbonne, 1671.*

BODLEIAN LIBRARY 6 AUG 1974 P

M. Ch. Lucas appelle l'attention sur un incident curieux de l'histoire de la Sorbonne. En 1855, sous le ministère de M. Fortoul, on posa solennellement la première pierre de la nouvelle Sorbonne. Tous les journaux du temps mentionnèrent cet événement. Or cette première pierre fut la seule que l'on ait jamais posée. Peu de temps après, on la transportait dans l'antichambre du vice-recteur de l'Académie de Paris, où M. Lucas a pu la voir pendant plusieurs années.

— M. Lucas croit devoir signaler une erreur consignée dans l'inscription qui orne l'escalier du Conservatoire des Arts et Métiers. Cette inscription, en lettres d'or, nous apprend que l'escalier aurait été construit par Antoine, puis restauré par Léon Vaudoyer. Or, cet escalier n'est pas d'Antoine : les dessins originaux existent encore, ils sont signés : *Soufflot le Romain restauravit.* Ces documents sont entre les mains du frère Arcadius, des Écoles chrétiennes, et de M. Lucas. D'où peut provenir cette fausse attribution à Antoine? M. Lucas rappelle qu'Antoine restaurait dans le même temps le maître-autel de Saint-Martin des Champs : on a pu supposer qu'il avait été chargé des deux travaux.

M. Pichon fait observer que l'escalier de la Monnaie a beaucoup de rapport avec celui du Conservatoire; et, comme il est d'Antoine, on a pu facilement faire honneur au même architecte de l'escalier du Conservatoire.

— M. Robert de Lasteyrie donne communication d'une lettre adressée par M. l'abbé Dupuis, curé de Verneuil, près Triel, à notre confrère M. Héron de Villefosse, au sujet de quelques découvertes archéologiques faites dans un terrain appartenant à M. de la Chardonnière.

Les objets découverts sont :

1° Un fragment de casque que les ouvriers ont rejeté dans la terre;

2° Dix ou douze cercueils en pierres, les pieds tournés vers l'Orient, et contenant encore à peu près tous des ossements, placés de telle sorte, que les jambes ont dû être repliées sur elles-mêmes. La longueur de ces tombeaux est de 1 à 2 mètres; l'épaisseur des parois est de $0^m,10$: ils sont tous composés de deux morceaux mis l'un au bout de l'autre.

Chacun de ces cercueils était surmonté de son couvercle, brisé en plusieurs morceaux, mais dont la forme était encore reconnaissable. Ces couvercles sont les uns plats, d'autres un peu arrondis, d'autres enfin en forme de toit ou de dos d'âne ;

3° Deux petits vases en terre cuite, non peinte;

4° Dans l'un des cercueils, un couteau ou poignard de $0^m,30$ environ, sur $0^m,018$.

Ces objets doivent être déposés au musée de Saint-Germain.

— M. de Lasteyrie donne lecture d'une note que lui a envoyée M. Peise relativement à quelques articles de la coutume de Paris :

« La ville de Paris et le territoire qui l'entoure, ou pour me servir des termes juridiques, la prévôté et vicomté de Paris, faisaient autrefois partie des pays de droit coutumier. Je n'ai pas à m'occuper de l'importance qu'eut la coutume de Paris, je désire seulement signaler ce fait peu connu, je crois, en dehors de ceux qui s'occupent spécialement de l'administration municipale, qu'un certain nombre d'articles de cette coutume sont encore en vigueur.

Ces articles font partie du titre des servitudes. Ce ne sont pas à proprement parler des dispositions du droit civil, mais plutôt des règlements de police, destinés à assurer la sécurité et la salubrité publique. C'est ce qui explique qu'ils aient échappé à l'abrogation du droit coutumier, prononcée par l'article 7 de la loi du 30 ventôse an XII.

Les deux articles qui sont appliqués pour ainsi dire journellement sont les articles 193 et 207.

Le premier est ainsi conçu : « Tous propriétaires de maisons en la la ville et faux-bourgs de Paris, sont tenus avoir latrines et privés suffisans en leurs maisons. »

Cette disposition n'existait pas dans la première rédaction de la coutume en 1510 et n'a été insérée que lors de la réformation de 1580. Elle se retrouve dans un certain nombre d'autres coutumes.

Je citerai celles : d'Etampes, art. 87; Mantes et Meulant, art. 107; Melun, art. 210; Orléans, art. 244; Nivernais, chap. X, art. 15; Bourbonnais, art. 515; Dunois, art. 63; Calais, art. 179.

La traduction en vers de la coutume de Paris, faite par Me Garnier Deschênes, notaire royal, transforme cet article en un quatrain aussi peu poétique que possible :

En toutes maisons existantes
Ès ville et fauxbourgs de Paris
Doivent les maîtres du logis
Avoir latrines suffisantes.

Les injonctions que l'Administration municipale adresse aux propriétaires pour leur prescrire d'établir des fosses et des privés dans les maisons qui en sont encore dépourvues, ou de réparer les locaux mal entretenus, s'appuient toutes sur cet article.

D'autres lois et règlements sont intervenus depuis, mais l'article 193 figure toujours comme base fondamentale.

L'article 207 est destiné à assurer la solidité des constructions. Je ne citerai que le texte en prose, la traduction en vers est longue et n'a absolument rien de pittoresque : « Il n'est aussi loisible à un voisin mettre ou faire mettre et asseoir les poutres de sa maison dedans le mur moitoyen d'entre lui et son voisin, sans y faire faire

et mettre jambes parpaignes ou chaines et corbeaux suffisans de pierre de taille, pour porter lesdites poutres, en restablissant ledit mur. Toutefois pour les murs des champs suffit y mettre matière suffisante. »

Cet article portait le n° 89 dans la rédaction primitive.

Cette disposition se retrouve dans la plupart des coutumes que j'ai déjà citées : Etampes, art. 82; Dourdan, 70; Montfort l'Amaury, 31; Mantes et Meulant, 103; Melun, art. 200; Bourbonnais, art. 507; Calais, art. 93; Reims, art. 365; Sedan, art. 286.

C'est en vertu de cet article qu'on exige la construction des jambes étrières. On appelle ainsi des chaînes de pierre que l'on met à la tête des murs qui aboutissent contre le mur de face, lesquelles chaînes jettent des queues de pierre très-longues tant dans le mur de face que dans le mur qui aboutit contre ce mur de face[1].

Les autres articles qu'on applique encore, quoique moins fréquemment, sont les art. 188, 190, indiquant les conditions à observer pour établir des fours, des forges, des étables contre un mur mitoyen, et l'art. 191, fixant l'épaisseur des murs dans le cas où une fosse d'aisances serait adossée à un puits. Ces derniers articles sont appliqués en vertu de l'art. 674 du Code civil.

Qu'on me permette une dernière remarque, non plus juridique mais littéraire. Dans l'énumération des personnages appelés en 1580 à prendre part aux séances de réformation de la coutume, dans l'ordre du Tiers État, figure maître Claude Frollo, seigneur du fief de Tirechappe. Il est permis de supposer que c'est dans ce procès-verbal que l'auteur de Notre-Dame de Paris aura trouvé le nom d'un des principaux personnages de son œuvre[2]. »

M. Leguay présente quelques observations sur cette communication : Il est parfaitement exact que l'art. 193 de l'ancienne coutume de Paris est encore en pleine vigueur; quant à l'art. 207, il n'est plus guère appliqué que dans les édifices de quelque importance. Cet article, suivant M. Leguay, ne vise qu'indirectement les jambes étrières.

On peut encore citer, pour compléter ce qui a été dit de la persistance de certains articles de la coutume de Paris, les art. 218 et 219 de cette coutume. Le premier, ainsi conçu : « Nul ne peut mettre vuidanges de fosses de privés dans la ville », a été ajouté lors de la révision, en 1580, et confirmé par lettres-patentes de septembre 1608.

— M. le président signale la publication d'un ouvrage en deux volumes in-4°, intitulé : *Registrum de Panmure* (Edinburgh, 1874).

---

1. Voir Desgodets, *Lois des bâtiments*, p. XXIII, éd. de 1777.
2. Voir Richebourg, *Coutumier général*, t. III, p. 64.

La famille écossaise à l'histoire de laquelle est consacré cet ouvrage se rattachait à la famille des seigneurs de Maule-sur-Mandre. Au XVIIIe siècle, Jacques de Maule, comte de Panmore, vint en France et recueillit beaucoup de renseignements sur les seigneurs de Maule. Clairambault lui fournit le texte ou les extraits d'un grand nombre de chartes, et Chevillard lui décrivit et dessina les monuments de l'église et de la paroisse de Maule. Les travaux de Clairambault et de Chevillard, qui n'existent peut-être plus en France, sont ponctuellement reproduits dans le *Registrum de Panmure*.

Un exemplaire de ce bel ouvrage a été déposé à la Bibliothèque nationale par les exécuteurs testamentaires du dernier comte de Dalhousie.

— M. de Longpérier appelle l'attention sur un tableau du XVe siècle, représentant la Vierge accompagnée de saint Michel, avec Jeanne d'Arc debout, tenant son bouclier et ses armes. Ce tableau très-curieux qui se trouve chez M. Auvray, marchand de curiosités au Palais-Royal, a déjà été signalé à la Société des Antiquaires : il est à désirer que plusieurs paléographes l'examinent, l'inscription qu'on y remarque n'ayant pu être encore entièrement déchiffrée.

— La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 13 Avril 1875.

Présidence de M. Léopold Delisle.

M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. Henri Garnier, Ch. Em. Ruelle, Eugène Jacquemin, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, MM. Albert Gérard, Aug. Lesouëf, Caix de Saint-Aymour, Victorien Sardou, Laisné, Périn, Thirion-Montauban, J. H. Salle, Albert Guéroult, Gustave Droz, Pauly, Marcel, Bréhaut, François Rath, le Père Chapotin, Daguin, E. Minoret, comte Léopold Hugo, Louis Frémy, Charles Paravey.

Un membre propose de mettre en recouvrement au 1er avril de chaque année les quittances de l'exercice courant. Plusieurs membres font observer qu'il y aurait inconvénient à fixer une date, puisqu'en principe, les cotisations peuvent être perçues par le trésorier à partir du 1er janvier. L'assemblée, consultée, se range à cette seconde opinion.

Communications.

— M. le Président fait part d'une lettre de M. A. Keneuf de Dunkerque, qui déclare posséder la lettre en date du 17 septembre 1791, par laquelle Bailly, maire de Paris, a adressé sa démission au Corps municipal.

— M. de Rozière donne quelques détails sur un traité de procédure de la première moitié du XIVe siècle, rédigé par deux avocats au Parlement de Paris, Pierre et Guillaume de Maucreux de Montaigu.

M. de Rozière a découvert ce traité inédit dans un manuscrit qui contient aussi l'ancienne coutume de Champagne et de Brie et le cartulaire de la seigneurie de Saarbrück. Il estime que ce texte intéressant pour l'histoire du droit devrait être publié.

— M. Robert de Lasteyrie met sous les yeux du Conseil l'estampage d'une inscription découverte, en 1873, par M. Vacquer, près du mur de l'ancienne église Saint-Marcel et maintenant déposée au musée Carnavalet. Cette inscription est ainsi conçue :

DEFUNCTO SENIORE SUO CEU FEMINA FELIX
SE CHRISTUM TRADIDIT CUI POST SERVIVIT OVANTER
SI SECTOR TITULUM LEGERIS MISERERE JACENTIS

Malgré l'archaïsme de certains caractères, M. de Lasteyrie, tout en étant prêt à s'incliner devant les raisons qu'on pourrait lui opposer, croit devoir attribuer cette épitaphe à la fin du XIe siècle ou aux premières années du XIIe. Jusqu'ici on ne possédait en original aucune inscription parisienne de cette date, ce monument est donc d'un haut intérêt épigraphique.

M. Vacquer pense que la forme des C et des G et l'absence d'onciales autorisent à reculer plus que ne le fait M. de Lasteyrie la date de cette épitaphe. Il la croit antérieure à la fin du Xe siècle.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Delisle, de Longpérier, Marion, de Guilhermy, le Conseil émet le vœu qu'un fac-simile de cette inscription soit inséré dans le *Bulletin* avec une note détaillée résumant les deux opinions en présence.

— M. Ch. Lucas complète les renseignements qu'il a donnés à la dernière séance sur la construction de l'Escalier du Conservatoire des Arts et Métiers. Il fait circuler le dessin représentant la coupe de cet escalier, avec la signature *Soufflot le Romain restauravit.*

— M. de Marsy communique au Conseil un document qu'il a acheté à la vente faite par Claudin en 1865, sous le titre de *Collection d'un château de Lorraine.* Il y figurait sous le n° 2553. C'est le compte des dépenses faites par le bailli de Pontoise pour l'exécution de trois condamnés à mort. On peut rapprocher de ce document certaines pièces analogues concernant Pontoise et les environs que notre collègue M. Pannier a vues dans la collection de quittances de la Bibliothèque nationale. Il y en a une notamment de l'an 1369.

Ce sont les despens et mises faites par moy Michel le Juenne, prevost de Pontoise, du commandement de monsieur le bailli de Pontoise en la maniere qui s'enssuit.

Premierement à Tabouret, qui porta à Paris le xxvij^e jour de may l'an mil ccc LXXIX derrain passé, par le commandement du bailli devers le conseil de madame [1], le procès Richart de Longuemare, qui debtenu estoit prisonnier ès prisons de madame à Pontoise pour l'omicide par lui perpetré en la personne du filx du curé de Vs [2], pour ce viij s.

A Thibaut Messont, sergent de ma dame, qui ala à Saint Denis le venredi tiers jour de juing derrain passé, devers le prevost de Saint Denis, pour avoir le bourrel pour executer ledit prisonnier pour ses demerites, pour les despens dudit Thibaut, pour ce iiij s.

Au bourrel, qui le samedi ensuivant fist l'execution dudit prisonnier, pour son salere xlviij s.

A Guillaume Sergent dit Bidaut tavernier, pour les despens de lui et de ses varlés du venredi au soir et samedi ensuivant, pour ce viij s.

A ceulx qui sonnerent lez sains [3] de la halle ce jour de samedi en faisant ladite execution, pour ce iiij s.

Audit Tabouret, qui le venredi x^e jour dudit mois de juing ensuivant fu envoié par le bailli à Saint Denis querre ledit bourrel pour venir executer Jehannin de la Fontaine pour ses demerites, pour son salere et despens. vj s. p.

Audit bourrel qui vint fere ladite execution le samedi ensuivant, pour son salere xlviij s.

Pour les despens de lui et de ses varlès du venredi soupper et samedi ensuivant, pour ce paié audit Guillaume ix s. p.

Pour ceulx qui sonnerent les sains de la halle en faisant l'execution iiij s.

A Jehan Mean, boucher, qui par le commandement du bailli, porta à Crespi en Valois devers maistre Jehan Maquille, le xxviij^e jour dudit mois de juing, l'information et procès de Symon Charles prisonnier en cas criminel ès prisons de madame à Pontoise, pour ce viij s.

A Henriet, boucher, qui ala le premier jour de ce present mois de juilliet à Saint Denis querre ledit bourrel pour venir executer ledit Symon Charles, pour son salere vj s.

Audit bourrel qui le samedi ensuivant fist ladite execution, pour son salere xlviij [s].

Audit Guillaume Sergent, pour lez despens fais le venredi et samedi par lui et ses varlés viij s.

A ceulx qui sonnerent les sains de la halle en faisant ladite execution. iiij s.

A Guillaume Fichet pour corde pour fere lesdites iij executions. vj s.

— M. Rathery demande si quelqu'un des membres de la Société pourrait expliquer ce que Saint-Simon entend par ces mots : *le fer chaud du Pont-Neuf* [4] dans le passage où il relate une conversation qu'il eut

1. Blanche de Navarre, veuve de Philippe VI, dame de Pontoise.

2. Us ou Ws, canton de Marines, arrondissement de Pontoise.

3. On donnait souvent le nom de sain *(signum)* aux cloches, et nous voyons dans le dictionnaire de Trévoux que cette expression était encore fréquemment employée à cette époque dans plusieurs provinces au-delà de la Loire.

4. Saint-Simon, édit. in-8°, 1856. Hachette, t. XVI, p. 344-345.

avec le duc d'Orléans au sujet de l'ambition de M. le Duc et du duc de Charolais : « C'est-à-dire, repris-je, que vous ne savez par là que ce dont vous ne pouviez douter qu'ils (les deux frères) sont de concert et que M. le Duc est maître de son frère, mais, c'est-à-dire aussi que c'est *le fer chaud du Pont-Neuf*, à ce que je vois, et que pour avoir M. le Duc, il faut deux choses : lui donner l'éducation du Roi, et un établissement à son frère. »

M. Pichon rappelle une anecdote de Tallemant des Réaux dans laquelle un individu stationnant sur le Pont-Neuf un fer chaud à la main joue un rôle assez plaisant : peut-être Saint-Simon ferait-il allusion à cette aventure.

— La séance est levée à 5 h. 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

LE CIERGE VOTIF DE 1357.

Le 8 mars 1858, eut lieu, à l'hôtel Silvestre, la vente des livres, dessins et estampes de feu M. Lassus, architecte de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame. J'acquis, à cette vente, un lot de bandes de parchemin, consistant en ordonnances de paiements, faites, pour la plupart, au XVIe siècle, par la Prévôté des marchands, avec quittances au verso. J'en signalerai et commenterai une fort intéressante, relative au cierge votif de 1357.

De par les prevost des marchans et eschevins de la ville de Paris, Phil. Macé, receveur du domaine d'icelle ville : baillez et payez à Nicolas le Maire espycier, la somme de vingt deux livres, huit sols, 6 deniers, pour cent trois livres et demye de cire ouvrée en une grant chandelle... laquelle chandelle a esté mise en un roulleau de bois estant assiz dessus le pepistre de l'eglise Nostre Dame de Paris, pour brusler et ardoyr jour et nuyt en lad. eglise devant l'Imaige de la Vierge Marie... (Je supprime ici la formule finale). Le cinqe jour de janvier l'an mil ve et seize (c'est-à-dire 1517, nouveau style). Signé : Le Lievre — N. Perrot — J. Dubus — G. Souchay — Hesselin (Les quatre premières signatures sont celles des échevins, et la dernière, celle du greffier).

En 1357, pendant l'absence du roi Jean-le-Bon, prisonnier des Anglais, Paris était en proie à l'anarchie, à la famine et à la crainte d'une invasion. Pour conjurer ces calamités, la Prévôté des marchands vota à la Vierge, *à perpétuité* (mot fort illusoire, soit dit en passant), l'offrande annuelle d'un cierge, qui aurait, en longueur, l'étendue du circuit de la capitale. C'est de ce fameux cierge qu'il est ici question.

Selon Du Breul (p. 42) il fut présenté pour la première fois dans le chœur de la cathédrale, la veille de l'Assomption, le 14 août 1357.

Essayons maintenant de nous faire une idée de la longueur et de la grosseur de ce cierge, ou plutôt de ce rat-de-cave gigantesque. L'année où il fut voté, Paris avait toujours pour limites le mur de Philippe-Auguste, dont l'étendue était, d'après notre calcul, d'environ 5,750 mètres, y compris deux fois la largeur de la Seine, que traversaient, en amont et en aval, des chaînes reliées aux têtes des fortifications. Était-ce là la longueur du cierge? Nous le pensons, mais nous noterons qu'à cette époque on avait projeté, tracé et commencé en partie, autour de la rive droite seulement, un nouveau rempart avec fossés. Si l'on doit tenir compte de cette nouvelle enceinte achevée plus tard, il faudrait ajouter environ deux mille mètres au pourtour de Paris. Nous sommes porté à croire qu'il s'agissait de l'enceinte réelle, celle terminée vers 1210, et que la *grant chandelle* avait, en dimension, celle de ce circuit.

En 1517, année de la pièce citée ci-dessus, l'enceinte commencée sous le roi Jean était achevée et formait la véritable limite de Paris, sur la rive droite, bien que le mur de Philippe-Auguste subsistât encore presqu'entier avec ses portes, mais enchâssé dans des îlots de maisons. Or, le cierge voté cette année-là, avait-il la longueur primitive ou celle de l'enceinte achevée sous Charles VI et figurant sur tous les plans antérieurs à Charles IX? La Prévôté avait, croyons-nous, voté ce cierge à perpétuité, avec l'idée qu'il serait toujours d'une longueur identique. On n'avait rien promis de plus à la Vierge, et rien n'indique qu'on eût sous-entendu cette condition que sa longueur serait en rapport avec les accroissements postérieurs de la ceinture parisienne.

Ajoutons que nous possédons une autre quittance en date du 24 mars 1533 (1534) mentionnant le paiement, fait au même Nicolas le Maire, de 27 livres, 9 sols, 6 deniers, pour livraison de 108 livres de cire neuve, destinées à la fabrication du cierge votif. Pourquoi cette augmentation de 5 livres de cire? Voulait-on qu'il fût plus gros, ou plus long, parce qu'on avait égard à l'excédant en étendue du rempart de Charles VI? C'est ce que nous ne saurions décider.

Dans l'hypothèse qu'en 1517, comme en 1357, le cierge avait toujours une longueur en rapport avec celle du mur de Philippe-Auguste, c'est-à-dire 5,750 mètres, cherchons quelle devait être sa grosseur. Le poids de cent trois livres de cire, soit 51,500 grammes (si la livre d'alors était la même que celle de nos jours, ce que j'ignore), paraît bien faible pour garnir une mèche si longue, car elle ne contiendrait que neuf grammes environ de matière par mètre. Cette quantité minime produirait un cierge de 3 ou de 4 millimètres de diamètre, suivant la grosseur de la mèche. Il serait d'un quart plus mince, s'il

fallait ajouter deux mille mètres à sa longueur, sans augmenter le poids de la cire.

Ces calculs paraîtront peut-être minutieux, mais ils offrent un certain intérêt, en raison de la célébrité du cierge de Notre-Dame. On comprend alors, comme l'indiquent la quittance ci-dessus, et peut-être plusieurs comptes de la ville inscrits sur les anciens registres, comment on pouvait faire *ardoir* un cierge de cette dimension. On l'enroulait à la manière d'un câble autour d'un cabestan, sauf que le cabestan était horizontal. L'extrémité qui brûlait devait sortir d'un tube de métal placé au sommet d'un support ici nommé *pupitre*. Il fallait que, de temps à autre, on le fît surgir jusqu'à un certain niveau. On pourrait supposer qu'un mécanisme, une sorte de tourne-broche, présidait à cette opération, mais Sauval (tome III, page 646) nous fournit à ce sujet un renseignement positif. Il cite les gages que recevait en 1574 « Pierre Coquemol, Prestre habitué en l'Eglise » Notre-Dame de Paris, commis par la Ville à allumer et tenir » ardente la chandelle qui est en ladite Eglise, sur un pulpitre.... » près le chœur, laquelle chandelle est mise par chacun an aux » dépens de ladite Ville. »

Combien de temps durait le cierge avant d'être consumé ? La durée de sa combustion dépendait de la grosseur de la mèche et aussi de l'état plus ou moins calme de l'air ambiant.

Du Breul (page 43, de son *Théâtre des Antiquités*), s'exprime ainsi : « Cela (l'offrande du cierge) à cause des grands frais avoit ésté discon- » tinué depuis vingt cinq ou trente ans (sous la Ligue) jusques à ce » que Messire François Myron... Prévost des Marchands de Paris, au » lieu de ladite Bougie, a donné de son propre en l'an 1605, une » lampe d'argent pesant vingt marcs, qui est penduë devant le cœur, » à l'Image de la vierge Marie, laquelle est allumée jour et nuict, et » pareillement un gros cierge auprès ledit Autel. »

Cette lampe, selon M. Gilbert[1], avait la forme d'un vaisseau, symbole des armes de Paris. Il ajoute qu'elle fut portée à la Monnaie et fondue en 1793.

A. Bonnardot.

LA JEUNESSE DE VOLTAIRE.

VOLTAIRE ET LA FAMILLE DE NICOLAY.

1722-1730.

Dans le discours qu'il prononçait le 12 mars 1789 devant l'Académie française, lors de la réception du marquis de Nicolay, Premier

1. *Desc. de Notre-Dame*, 1821.

Président de la Chambre des Comptes, le chevalier de Rulhières, rappelant la vie d'un des ancêtres du récipiendaire, s'exprimait ainsi :

« J'ai dû prendre quelque plaisir à rappeler la mémoire de ce vieillard; une circonstance particulière la fera éternellement chérir par tous les hommes de lettres : il fut le tuteur de Voltaire. On sait, Monsieur, que Voltaire était né sous les auspices de votre maison. Son père, officier de la Cour souveraine que vous présidez, voyoit avec une égale inquiétude un de ses fils recherché des grands, emporté loin des routes de la fortune par la passion des lettres et de la gloire, par le goût de la dissipation et des plaisirs; l'autre, dévot, austère et chagrin, se dénuant de tout pour secourir les prosélytes obscurs d'une secte persécutée et proscrite. Il craignit que tous ses biens ne se perdissent par des prodigalités d'un genre si différent; il pria en mourant M. de Nicolay de se charger de la tutelle de tous les deux, et, pour les restreindre et les gêner plus sûrement, il alla lui-même jusqu'à lui substituer leur héritage. Ce testament ne parut à M. de Nicolay qu'un titre pour les adopter tous deux, et, les jugeant avec plus d'équité que n'avoit fait leur père, il ne tarda pas à leur rendre la libre disposition de leur fortune. Mais il continua de regarder Voltaire comme son fils; il prit sur lui tous les droits d'un père économe, quoique facile et indulgent; il l'avertissoit, le grondoit, l'embrassoit, s'attendrissoit avec lui; et M. de Voltaire a toujours conservé pour ce nom la plus tendre reconnoissance et une sorte de piété filiale. »

Évidemment l'Académicien considérait cet alinéa comme le morceau capital, le passage à effet de son discours. Avant cette indiscrétion publique, ce détail de la jeunesse de Voltaire était demeuré enfoui dans les archives de famille, qui en avaient gardé discrètement le témoignage. Nul doute qu'il n'ait été indiqué au Directeur de la Compagnie par le récipiendaire; pouvant difficilement se vanter lui-même de la bonne action de son aïeul, il avait pris le détour ingénieux d'en placer le récit dans la bouche de M. de Rulhières, son patron. Les circonstances dans lesquelles cette révélation se produisait, offraient toutes les garanties de la plus stricte exactitude; et, depuis cette époque, on ne manqua pas d'invoquer le discours de Rulhières comme un témoignage irréfutable de la jeunesse prodigue de Voltaire et de la bienveillante générosité des Nicolay.

Je n'examinerai pas s'il est convenable, au descendant d'un homme qui a rendu un service, de se prévaloir, même d'une manière détournée, d'une bonne action restée jusque-là ignorée; tout au moins ne fallait-il pas surfaire l'importance du bienfait, au risque d'imprimer au nom d'un homme illustre une tache déshonorante et imméritée.

Des pièces récemment retrouvées nous permettent de réduire cette grosse affaire à ses justes proportions; et, dussions-nous enlever à M. de Nicolay, l'académicien, son principal titre académique, nous

n'hésiterions pas encore à faire justice des exagérations de M. de Rulhières. Comme les documents que nous allons reproduire renferment plusieurs renseignements nouveaux sur Voltaire et sur sa famille, il ne sera pas hors de propos de résumer les faits positifs dus aux récentes découvertes de M. Jal et publiés dans son *Dictionnaire critique.*

François Arouet, le père de Voltaire, né à une époque que M. Jal lui-même n'a pu retrouver (ce point sera éclairci tout à l'heure), devint notaire à Paris le 19 février 1675; il n'avait que vingt-six ans. Le 7 juin 1683, il épousa Marie-Marguerite Daumard, âgée de vingt-deux ans, fille d'un greffier criminel au parlement de Paris; elle mourut le 13 juillet 1701, après avoir mis au monde cinq enfants. Avant la publication de M. Jal, on n'en connaissait que trois, ce qui n'a rien de surprenant; car nous allons voir bientôt que les deux frères de Voltaire, dont nous ne savons que les noms, étaient morts jeunes et avant leur père. Voici les noms et les dates de naissance de ces cinq enfants :

1. Armand François, né le 18 mars 1684 (mort jeune).
2. Armand, né le 22 mars 1685 (c'est le janséniste).
3. Marguerite Catherine, née le 28 décembre 1686 (qui épousa M. Mignot, correcteur des Comptes).
4. Robert, né le 18 juillet 1689 (mort jeune).
5. François Marie (Voltaire), né le 21 novembre 1694 sur la paroisse Saint-André-des-Arts.

Au moment de la naissance de son dernier fils, François Arouet, bien que jeune encore, n'était plus notaire. Le 30 décembre 1692, il avait cédé son étude à Claude Le Roy, remplacé lui-même, le 23 avril 1720, par Edme-Louis Meny. Comme le titre de conseiller du Roi qu'il avait acquis pendant son exercice était purement honorifique et ne pouvait en aucune manière l'aider à vivre et à soutenir sa famille, il se mit à chercher quelque fonction plus lucrative. Un édit de 1691 venait de créer, près de la Chambre des Comptes, un office de receveur des épices qui exigeait une certaine intelligence et entraînait un maniement de fonds et partant des bénéfices assez considérables. François Arouet brigua l'office de receveur des épices, et, pour l'obtenir, même après avoir été agréé le 10 septembre 1696, il dut s'astreindre jusqu'en 1701, date de la mort du titulaire, à n'être que son commis ou son représentant. Peut-être la Cour lui avait-elle accordé la survivance de l'office pour qu'il en remplît les fonctions avec plus de zèle et de dévouement.

C'est à ce titre que François Arouet logeait dans les dépendances de la Chambre des Comptes, qu'il entra en relations avec le premier président, M. de Nicolay; et c'est à la faveur de ces détails bien connus que les révélations de Rulhières prirent de suite une consistance

et une autorité que personne n'avait songé à discuter jusqu'ici.

Il est hors de doute que la jeunesse de Voltaire ne fut exempte ni d'entraînements, ni de prodigalités. Une lettre curieuse, publiée dans le Bulletin de la Société de l'histoire de France[1], renferme un passage qui doit être rappelé ici. En annonçant à M. de Nicolay que le Régent venait de rappeler son fils d'exil (1716), François Arouet ajoutait : « Cet exil a été pour moi moins affligeant que ce rappel beaucoup trop précipité, qui va achever de perdre ce jeune homme enyvré du succez de sa poésie, des louanges et de l'accueil que luy font les grands, qui, avec le respect que je leur dois, sont pour luy de frans empoisonneurs. »

Certes, une pareille lettre ne pourrait que confirmer la version accréditée par Rulhières. Aussi, pour oser y contredire, ne fallait-il rien moins que l'acte authentique sur lequel était basé tout son récit. Cet acte, nous l'avons retrouvé dans les minutes de Me Galin, et nous sommes étonné d'être le premier à le publier; en effet Me Galin est en ligne directe le successeur de Me François Arouet, et le notaire appelé à recevoir le testament que nous allons publier n'est autre qu'Edme-Louis Meny, le second successeur du père de Voltaire.

Si François Arouet resta ainsi le fidèle client de l'étude où il avait exercé et où, soit dit en passant, nous avons vu des répertoires de son temps, à son nom, il nous paraît difficile d'admettre la légende recueillie par M. Jal chez un honorable notaire de Paris, et qui voudrait que Voltaire, dans sa jeunesse, ait été clerc de Me Louis Marthand, qui resta en charge de 1694 à 1739. Il serait plus naturel de supposer que François Arouet plaça son fils chez son successeur immédiat, Me Claude Le Roy, qui ne vendit qu'en 1720. Toutefois nous ne pouvons entrer ici dans l'examen approfondi de cette question.

Le testament de François Arouet existe donc dans l'étude de son successeur ; et, ce qui nous étonne le plus, c'est que personne ne l'ait jusqu'ici reproduit, car il a été maintes fois communiqué, nous a-t-il été dit, aux travailleurs qui venaient le demander. Son existence était donc signalée et même bien connue. Pour différentes raisons, mais surtout pour rétablir la vérité sur le fait de la prétendue tutelle et de la substitution confiée aux Nicolay, il nous paraît nécessaire de publier ce document, en laissant de côté les formules insignifiantes.

Il prouve : 1° que François Arouet n'a jamais songé à confier la tutelle de l'un ni de l'autre de ses fils au Premier Président de la Chambre des Comptes;

---

1. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.* Année 1872. Variétés, p. 59, dans un article intitulé : l'Arcade de la rue de Nazareth.

2° Que la substitution faite au profit des enfants de Voltaire devait en tout cas cesser quand celui-ci aurait atteint l'âge de trente-cinq ans, clause qui fut fidèlement remplie par le dépositaire;

3° Que les déportements du jeune Voltaire n'allaient pas aux proportions qu'on pourrait imaginer d'après le discours de Rulhières ou l'opinion généralement accréditée sur l'importance de la fortune de son père. Nous avons ici le chiffre exact de ses dettes : elles montaient à 4,000 fr.;

4° Que deux des fils de François Arouet, ceux que nous avons indiqués, étaient morts avant leur père, puisqu'ils ne sont pas nommés dans ce testament;

5° Que François Arouet était né le 19 aoust 1649; c'est lui-même qui le dit et d'une manière trop positive pour qu'il n'en fût pas bien certain.

Si le testateur était encore en bonne santé et disposition de corps et d'esprit, comme il le déclare lui-même, quand il écrivit de sa main ce testament qui occupe deux grandes pages et demie, il avait dû cependant ressentir quelques-uns des signes avant-coureurs de la mort, et l'événement prouva qu'il ne s'était pas trompé, puisqu'il mourut le 1er janvier 1722 (voy. Jal). Le père, quand il sentit sa fin approcher, semble s'être repenti des précautions rigoureuses qu'il avait prises contre les dissipations de l'enfant prodigue; car, à la suite du procès-verbal de dépôt du testament, en date du 21 août 1721, se trouve rédigée une révocation pure et simple de la substitution faite en faveur des enfants de Voltaire. Elle est datée du 26 décembre 1721 ; mais elle n'est suivie d'aucune signature. Le temps manqua-t-il au père mourant pour consommer cette révocation, ou bien considéra-t-il son tardif remords comme un acte de faiblesse ? Quoi qu'il en soit, il eut certainement l'intention de révoquer la substitution, la preuve est manifeste, mais un motif ignoré l'empêcha de réaliser son projet, et la substitution suivit son cours.

TESTAMENT DE FRANÇOIS AROUET.

Nous passons les formules d'invocation par lesquelles débute le testament :

François Arouet prie Dieu de lui pardonner ses péchés et lui remet son âme. Ensuite, il exprime quelques vœux sur son inhumation qu'il veut des plus modestes. Les dispositions testamentaires débutent, suivant l'usage, par des legs pieux; des sommes de trois cents livres sont laissées à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital Général et aux Enfants-Trouvés. Vient ensuite la répartition de ses biens entre les trois enfants du testateur. Nous donnons intégralement toute cette partie du testament :

Et quant aux biens qu'il a plu à Dieu de me départir, qui ne peuvent être que très-médiocres (vu le long temps qu'il y a que je travaille), dont je ne sais même pas la valeur qui ne se connaîtra que par le compte final de ce que j'ai géré pour Messieurs de la Chambre des Comptes, desquels j'espère pour mes enfants un traitement favorable, particulièrement au sujet des dépenses et améliorations que j'ai faites dans le logement que j'occupe, où j'ai dépensé plus de sept mille livres au pardessus de ce qu'ils m'ont accordé en différentes fois, dont je crois qu'il ne seroit pas juste que celui qui me succédera profite au préjudice de mes enfans,

Je veux donc et désire que tous mes biens qui se trouveront m'appartenir au jour de mon décès, de quelque nature et qualité qu'ils soient, demeurent et appartiennent à mes trois enfants, et à défaut d'eux à leurs représentants, à défaut de quoi je les institue mes légataires universels, chacun pour un tiers et égale portion. En faisant le partage duquel legs universel, ceux de mes enfants qui se trouveront avoir été par moi avantagés en avancement d'hoirie, tiendront compte à la masse de mes biens de ce dont ils se trouveront avoir été par moi avantagés, et d'autant que j'ai déboursé pour mon fils aîné la somme de trois mille livres au moins lorsqu'il est entré au séminaire de Saint-Magloire, que j'ai payé pour environ quatre mille livres de dettes pour mon fils cadet et qu'en mariant ma fille, leur sœur, je ne lui ai fait aucun présent, je veux et entends que madite fille prenne, à luy appartienne par préciput dans tous mesdits biens la somme de trois mille livres, moyennant laquelle j'estime qu'ils seront parfaitement egallés. J'entends qu'aucun de mes enfants ne puisse demander ni prétendre aucune chose pour raison de leurs droits successifs maternels ou legs qui pourroient leur avoir été faits, voulant que le tout soit et demeure confondu dans le legs universel de mes biens.

Je déclare que, pour de bonnes et justes considérations, je me sens obligé de substituer comme je substitue tout ce qui reviendra et appartiendra à mon fils *François Marie Arouet de Voltere* par ledit legs universel, aux enfants qui naîtront de lui en légitime mariage, et à défaut d'enfants, à son frère aîné et à sa sœur, et à défaut d'eux, à leurs représentants, desquels biens afférants à mon fils *de Volterre*, il n'aura que l'usufruit et jouissance, sa vie durant, à l'effet de quoi je veux qu'il soit fait emploi en fond d'héritage ou rente par le tuteur qui sera nommé à ladite substitution, suivant les avis de parents en tel cas requis et accoutumés.

S'il arrivoit néammoins que mon fils *de Volterre* parvenu à l'âge de trente cinq ans accomplis prît une conduite réglée et telle que j'aurois bien voulu la lui inspirer, en ce cas, comme je ne fais ladite substitution que dans la juste appréhension qu'il ne dissipe le peu de bien que je lui laisse et ne tombe dans le besoin, je supplie très humblement M. le Premier Président de la Chambre des Comptes de vouloir bien accepter ce pouvoir et autorité de père à l'égard de mon fils *de Volterre*, pour détruire et annuler ladite substitution ainsi que je le ferois moi-même si je pouvois par impossible survivre à cette mienne dernière volonté, en cas d'une conduite réglée de la part de mon fils. Je me flatte que le respect et l'attachement que j'ai voués à M. le Premier Président de la Chambre et les services que je rends à la Compagnie depuis vingt-cinq années lui feront agréer la liberté que je prends de lui soumettre la condition de mon fils à qui je recommande une entière soumis-

sion pour les décisions de mondit M. le Premier Président sur le fait de la substitution.

Je nomme pour exécuteur de ce présent mon testament la personne de M. *Mignot*, correcteur des Comptes, mon gendre, auquel je suis bien aise de donner cette petite marque de ma confiance et de mon estime.

J'exhorte mes deux fils autant que je le puis à bien vivre et en union avec lui, de se souvenir d'un conseil que je leur ai donné plus d'une fois, dont il me semble qu'ils n'ont guère profité : que le bon sens veut et demande de nous que nous nous accomodions à la portée de ceux sur qui nous croyons avoir une supériorité d'esprit et de lumière que nous ne devons jamais leur faire sentir. Fait à Paris, étant, grâce à Dieu, en une assez bonne santé et disposition de corps et d'esprit, ce dix-neuf aoust mil sept cent vingt un, à pareil jour que je suis venu au monde, me trouvant âgé de soixante douze ans accomplis, étant né le dix neuf aoust mil six cent quarante neuf.

AROUET.

Quel brave homme et quel bon père que ce François Arouet ! On voit maintenant quel intérêt il y avait à rappeler ici la lettre dans laquelle il regrette la grâce de son fils. Certes, il ne l'en aimait pas moins ; mais sa tendresse prévoyante s'alarmait à juste titre de cette disposition à faire sentir à tout le monde sa « supériorité d'esprit et de lumière. » On sait comment la leçon profita à celui qui se faisait déjà appêler M. de Voltaire, et que son père lui-même consentait à nommer M. de Voltere ou Volterre ; car, tout en acceptant la qualification que son fils avait adoptée, François Arouet semble en ignorer l'orthographe qu'il change à chaque reprise, sans jamais arriver à l'écrire correctement.

Quatre mille livres de dettes, certes le cas n'est pas pendable ; aussi la punition infligée au dissipateur n'atteint-elle pas la gravité que le discours de Rulhières lui donne. Jusqu'à l'âge de trente-cinq ans il touchera ses revenus sans pouvoir entamer le capital, sauf à rentrer en possession de tous ses droits et actions s'il a fait, à cet âge, amende honorable. De tutelle pas un mot.

De cet article du testament ainsi que de celui qui règle la dot de Mlle Arouet, il est permis de tirer une nouvelle conséquence. Des assertions de Voltaire, qui prétend dans ses lettres que la Chambre des comptes avait dû jusqu'à trois cent mille livres à sa famille, il semble résulter que la fortune de son père atteignait un chiffre énorme. Il faut singulièrement en rabattre maintenant. François Arouet le dit lui-même : ses biens ne sont que très-médiocres ; aussi est-il obligé de tenir compte, dans sa répartition, des 3,000 liv. qu'il a dépensées pour l'éducation d'un de ses fils, des 4,000 liv. qu'il a payées pour les folies de jeunesse du plus jeune. Tout cela n'indique pas une situation très-aisée.

On sait que le frère de Voltaire, livré aux pratiques du jansénisme le plus austère, ce qui contribua à accréditer, après le discours de

Rulhières, sa prétendue interdiction, succéda à son père comme receveur des épices de la Chambre des Comptes et conserva cette charge jusqu'en 1745, date de sa mort. En 1722, il avait déjà dépassé sa trente-sixième année, ce qui rendait quelque peu invraisemblable la tutelle de ce grand garçon confiée à M. de Nicolay.

Quant à la sœur de Voltaire, qui avait épousé ce correcteur des comptes, Mignot, en qui François Arouet paraît avoir eu grande confiance, puisqu'il l'institue son exécuteur testamentaire, elle eut, comme on sait, trois enfants : 1° l'abbé Mignot, dont le nom revient si souvent dans la correspondance de son oncle ; 2° Madame Denis, cette nièce préférée de Voltaire, qui veilla sur ses dernières années, lui ferma les yeux, et dota la Comédie-Française du chef-d'œuvre de Houdon ; 3° Mme de Fontaine, qui vivra éternellement, comme son frère et sa sœur, par la correspondance de Voltaire.

Après le testament, l'acte qui suit et dont nous devons l'indication à notre obligeant collègue, M. Émile Campardon, n'a plus qu'un intérêt secondaire. C'est cet acte toutefois qui nous a mis sur la trace du testament de François Arouet.

Cette substitution, que le mourant paraît avoir eu un instant, peut-être trop tard, l'intention de révoquer, eut, comme nous l'avons dit, son plein effet. M. de Nicolay resta l'administrateur des biens de Voltaire jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de trente-cinq ans, et on conçoit que celui-ci ait soigneusement gardé le silence sur ce détail de sa jeunesse. Était-ce, nous le répéterons, à la famille, qu'un père mourant avait pris pour confidente de ses inquiétudes, à divulguer ce secret ? Elle remit fidèlement le dépôt confié à sa délicatesse. Elle eût accompli sa tâche jusqu'au bout, si elle avait laissé à d'autres le soin de révéler le rôle fort honorable d'ailleurs qu'elle joua en cette circonstance.

SUBSTITUTION

DE LA FORTUNE DE VOLTAIRE AU MARQUIS DE NICOLAY

(1er Mars 1730).

Aujourd'huy est comparu par devant les Conseillers du Roy, notaires à Paris soussignés, haut et puissant seigneur messire *Jean Aymar Nicolay*, chevalier, marquis de Goussainville et autres lieux, Conseiller du Roy en ses conseils, Premier Président de sa Chambre des Comptes, demeurant à Paris en son hôtel, place Royalle, paroisse Saint-Paul, lequel, en vertu du pouvoir et autorité à luy donnée par Mre *François Arouet*, receveur et paieur des épices de lad. Chambre des Comptes, par son testament olographe du 19 aoust 1721, déposé pour minutte à Me Meny, notaire à Paris, le 21 dud. mois, sur la personne du s. *François Marie Arouet de Voltaire*, son fils, par raport à la substitution qu'il a faitte par led. testament en faveur des enfans en légitime mariage dud. s. *de Voltaire*, et, à leur défaut, en faveur de ses frère et sœur et de leurs représentans, de la part et portion

dud. sieur *de Voltaire* dans les biens et effets qui composent le legs universel fait par led. testament à luy et à ses frère et sœur par led. defunt s. *Arouet*, leur père et estant led. seigneur Premier Président; bien et duement informé que led. s. *François Marie Arouet de Voltaire*, lequel est âgé de trente cinq ans accomplis dès le 21 novembre dernier [1], suivant son extrait baptistère du 22 dudit mois, tiré des registres de l'église et paroisse de Saint-André-des-Arts à Paris, loin de dissiper son bien et de faire des dettes, l'a au contraire augmenté jusques icy, et qu'il espère qu'il n'en fera que de bons usages, a led. seigneur Premier Président par ces présentes, levé, détruit et annullé lad. substitution portée au testament dud. feu sieur *Arouet* dud. jour 19 aoust 1721, laquelle n'aura par ce moyen aucun effet, pour par ledit sieur *François Marie Arouet de Voltaire* faire et disposer de tout ce qui doit luy revenir et apartenir par le legs universel porté aud. testament, librement et sans aucune charge de substitution, consentant ledit seigneur Premier Président que ces présentes soient insinuées partout où besoin sera et que toutes formalités soient observées pour en assurer l'exécution, dont acte. Fait et passé à Paris, en l'hostel dud. seigneur Premier Président l'an 1730 le 1er jour de mars après midy, et a signé la minutte des présentes demeurée en la possession de Jourdain, notaire.

Insinué à Paris le 18 mars 1730. A esté payé pour les droits la somme de 75 l.

(Arch. nat. Y. 329, f. 27.)

J. J. Guiffrey.

LA JOURNÉE D'UN VAINQUEUR DE LA BASTILLE

RACONTÉE PAR LUI-MÊME.

Le rare et curieux factum que voici nous a paru digne d'être réimprimé malgré la naïveté de sa forme, ou plutôt à cause même de cette naïveté, qui en augmente singulièrement le piquant. Il offre en quelques lignes un tableau saisissant, à la fois comique et terrible, de cette fameuse journée dont vainqueurs et vaincus ne prévoyaient certes pas toutes les conséquences.

Rien ne donne mieux l'idée de cette action inconsciente d'une foule ramassée on ne sait où, qui, sans trop savoir pourquoi, se rue contre la forteresse, s'en empare on ne sait comment, arrête et massacre un peu au hasard on ne sait qui, on ne sait pourquoi, et se réveille enfin après cet enivrement, ce désordre et ce tapage, foule victorieuse, foule de héros acclamés, médaillés et embrigadés, autant que faire se peut, par honneur aussi bien que par précaution.

Tel fut le sort du brave Cholat, marchand de vin, rue des Noyers, au coin de la rue des Lavandières, qui, croyant arrêter le prince de Conti, arrêta d'abord un voyageur quelconque, puis le régisseur général des poudres, M. Clouet, qu'il prenait pour le gouverneur de la Bastille; s'improvisa officier d'artillerie, au grand détriment de *La Giroflée*, son voisin de

---

1. Cette date est exacte, comme on peut le voir en se reportant à l'extrait baptistaire de Voltaire publié par M. Jal.

pièce, dont il écrasa le pied tandis que le recul d'un autre canon jetait à terre sans connaissance le second servant de sa batterie; entra des premiers dans la Bastille; arrêta enfin le véritable M. Delaunay qu'il voulait, dit-il, protéger, mais qu'il laissa massacrer, s'étant lui-même trouvé mal d'émotion et *de besoin;* et, après avoir rendu les plus éminents services dans le bataillon des volontaires de la Bastille, se vit enfin, ô ingratitude, suspecté et poursuivi peut-être, pour avoir vendu un cheval de dragon qu'il avait *trouvé* et *sauvé* au Champ de Mars.

C'est pour sa justification que le Sr Cholat publia lui-même cette apologie. Qu'en est-il advenu? — Je ne sais, car on ne retrouve plus trace du dit Sr Cholat ni parmi les marchands de vin de Paris en l'an VI (1re année de l'*Almanach du Commerce* de La Tynna), ni parmi les créatures ou les victimes de la Révolution. Sa boutique était au n° 18 de la rue des Noyers. L'Almanach Bottin ne mentionne ni la maison, ni le successeur du Sr Cholat, le nommé Bouvet, qui y tenait encore comptoir ouvert vers 1840.

Aujourd'hui, le boulevard Saint-Germain a fait disparaître tout ce côté de la rue des Noyers; l'autre moitié, le côté impair, subsiste encore, par tolérance, en attendant que les propriétaires se décident à se raccorder au nouvel alignement.

Jules Cousin.

SERVICE FAIT
A L'ATTAQUE ET PRISE DE LA BASTILLE

Et autres pour la cause commune, par le sieur Cholat, marchand de vin, rue des Noyers, au coin de celle des Lavandiers, le 14 juillet 1789[1].

Le sieur Cholat fit, le 14 juillet, à huit heures du matin, rencontre dans la rue Saint-Antoine d'un carrosse qu'une petite escorte bourgeoise conduisait à l'Hôtel-de-ville; présumant que le particulier qui était dans ce carrosse était le prince de Conti, et s'étant aperçu que les portières en étaient abandonnées, il s'en saisit d'une, et dit à une autre personne de s'emparer de l'autre, afin que le soi-disant prince de Conti ne leur échappât pas. Arrivé à la Ville l'on fit paraître ledit particulier devant le Prévôt des marchands, auquel il déclara qu'il n'était pas le prince de Conti. Il se trouva dans son carrosse une cassette remplie d'or et d'argent, pesant environ 40 livres, et un paquet, couvert d'une toile cirée verte, pleine d'argenterie, que le sieur Cholat monta à l'Hôtel-de-ville.

Le sieur Cholat, après avoir été deux heures de garde auprès dudit particulier, vit arriver à la Ville plusieurs districts qui demandaient des armes et de la poudre; adressant alors la parole au Prévôt des marchands, il lui dit : « Monsieur, nous vous demandons des armes et de la poudre, ainsi que moi qui suis du district de Saint-Étienne-

1. *Service fait à l'attaque et prise de la Bastille.* Paris, Brunet et Desenne, 1789, 16 pages in-8° (Bibliothèque de la Ville, n° 9064).

du-Mont; nous n'avons point de fusils ». Le Prévôt des marchands répondit : « Messieurs, j'ai envoyé aux Invalides et à la Bastille en députation; le curé de Saint-Paul est un des députés; voici, dit-il, la réponse du gouverneur de la Bastille : « Tout ce qui est en mon pouvoir est au service de la Ville, pourvu, toutefois, qu'on respecte mes ponts. Le roi m'a donné une forteresse à garder, je la défendrai. » Le sieur Cholat lui répondit : « On nous donnera donc des armes et de la poudre. » Il répéta: « Vous avez entendu sa réponse. » Le sieur Cholat sortit à l'instant en disant : « Allons à la Bastille, elle est à nous, nous y aurons des armes et de la poudre »; ce qu'il répéta dans la cour et sur les marches de la Ville, et fut avec un nombre de 150 personnes à la Bastille. — Mais, surpris de ce que l'on tirait du fort de la Bastille sur le peuple, il prit le parti de retourner à la Ville avec ceux qui l'accompagnaient pour y prendre des canons, afin de se venger de cette insulte.

Le sieur Cholat, sur les onze heures du matin, avait vu sortir du fort de la Bastille, par la porte de fer, donnant dans l'avenue du jardin de l'arsenal, le sieur Clouet, directeur des poudres, qui était en robe de chambre et accompagné d'un autre particulier : chemin faisant, ils rencontrèrent le directeur des poudres botté et monté sur un bon cheval; tout le monde le prenait pour le commandant de la Bastille. Le sieur Cholat le saisit au collet du côté gauche et lui dit de rendre son épée, ce qu'il fit en disant que l'on se trompait, qu'il n'était point le commandant; à quoi le sieur Cholat lui répliqua : « Pourquoi vous sauvez-vous? ce ne peut être que pour aller chercher du renfort. » Tout le monde criait : Coupons-lui le cou! Mais le sieur Cholat lui sauva la vie en exposant la sienne.

Ils prirent deux pièces de canon, dont une grosse et une argentée, provenant du garde-meuble du roi. Arrivés à la rue des Trois-Pistolets[1], près de l'égout des Célestins, on voulait conduire les canons à la rue Saint-Antoine, ce à quoi il s'est fortement opposé en disant qu'on eût à le suivre.

On fit l'observation au sieur Cholat qu'il y avait un corps de garde d'invalides dans la cour des princes, à quoi il fit réponse : « Je suis à votre tête! » et courut aussitôt au corps de garde, dit aux troupes invalides qui s'y trouvèrent : « Sortez d'ici, traîtres à la nation, et rendez les armes, il est temps. » A quoi ils répondirent qu'ils ne demandaient pas mieux. Le sieur Cholat leur dit de fermer le corps de garde et de venir avec lui, et il se fit conduire par l'un des invalides au magasin à poudre, où étant arrivé il en fit enfoncer la première porte par un homme armé d'un merlin : aussitôt il parut

1. C'est le bout de la rue Charles V (autrefois rue Neuve-Saint-Paul), du côté de la rue du Petit-Musc.

un homme qui leur dit de ne pas laisser entrer le monde, crainte du feu, et qui leur distribua à l'instant la poudre de deux magasins[1].

Le sieur Cholat ayant ensuite placé les deux pièces de canon dans la grande avenue de l'arsenal[2], du côté gauche, au bout du mur, entre *(sic)* le premier arbre, comme l'endroit le plus favorable pour battre une éminence, s'aperçut qu'il y avait sur la cour à gauche, du côté du premier pont, plusieurs corps de cheminées près de la sainte-barbe, dans lesquelles le premier coup de canon a fait une forte brèche. Ayant tiré quatre coups de canon, on a arboré pavillon sur notre batterie en face de la grande avenue où plusieurs personnes faisaient jouer la petite pièce de canon. Alors le sieur Cholat dit : « Messieurs, la Bastille est à nous, on nous arbore pavillon. » Mais un jeune homme, qui observait de derrière un arbre, dit : « Ne vous y fiez pas, c'est pour la troisième fois. »

En conséquence de cet avis le sieur Cholat voulut placer la pièce de canon de l'autre côté de l'arbre pour en tirer un service plus avantageux; et ce fut en la reculant que le nommé Baron, dit La Giroffée, soldat au régiment de Provence, à présent du district de Saint-Germain-l'Auxerrois, eut les doigts du pied gauche écrasés sous une des roues de l'affût. Le sieur Cholat lui mit un linge sur sa plaie et lui dit d'aller se faire panser. Mais ce brave et courageux soldat lui dit : « Non, mon officier, je ne vous quitterai qu'à la mort! » Et il continua de charger le canon un pied nu et l'autre chaussé.

Un autre malheureux voulant mettre le feu au canon avec un morceau de planche, ne s'étant pas retiré assez promptement, le

---

1. On n'entrait à la Bastille que par les cours intérieures de l'arsenal, et on n'entrait à l'arsenal que par deux portes, l'une, rue Saint-Antoine, à l'entrée actuelle de la rue de l'Arsenal (ci-devant de l'Orme), l'autre, quai des Célestins, à l'entrée de la rue de Sully. Ces deux rues représentent précisément *l'enfilade* des cours de l'arsenal qui enveloppaient en équerre le couvent (aujourd'hui caserne) des Célestins. La Cour des Princes ou Cour du Grand-Maître correspondait à la partie moyenne de la rue de Sully où s'ouvre aujourd'hui la porte de la bibliothèque de l'Arsenal. Le magasin à poudre dont il est question ici était pratiqué dans le bastion formant saillie au milieu de la terrasse du jardin de l'Arsenal, sur le fossé qui est devenu le canal. C'était un débit de poudre de chasse à l'usage du public. Depuis la suppression de la Grande-Maîtrise de l'artillerie et la réunion de ses attributions au ministère de la guerre, l'arsenal avait été distribué en logements accordés aux parents ou amis du ministre et aux employés de l'administration des poudres, dont les bureaux occupaient toute la partie voisine de la Bastille. Il n'était plus gardé que par deux postes d'Invalides et ne possédait pour toute artillerie que deux canons de pierre sculptés au-dessus de l'entrée du quai des Célestins.

2. Rue de l'Orme.

contre-coup le culbuta sur l'affût; il resta cinq minutes sans connaissance, et fut blessé à la main.

Après que le fort eut arboré le pavillon, on tira encore quatre coups de canon. Le feu cessant, nous sommes entrés par une porte de fer qui communiquait dans la première cour, quoique l'endroit fût en feu, le sieur Cholat couvrant sa figure de ses deux mains, parvint à travers le feu, dans cette première cour dans laquelle il descendit par un petit perron le long d'un petit bâtiment adossé aux cuisines, pour voir si le pont était baissé. Ayant vu qu'il était levé, il fit amener le petit canon et le plaça vis-à-vis du second pont.

Il observa qu'il n'y avait dans ladite cour que deux cadavres, l'un à droite vis-à-vis du second pont, qui avait la bouche ouverte, et l'autre qui était entre les deux portes du premier pont, et une voiture de fumier qui brûlait à côté du corps de garde des Invalides, contre le mur, près de la porte pour aller au second pont.

Les troupes du fort, voyant que l'on se préparait à charger le canon, firent baisser le pont; alors, le sieur Cholat fit observer de mettre les verroux du pont, et mit lui-même celui de la droite. Les bourgeois et les grenadiers des gardes-françaises foncèrent dans le fort, et firent trois décharges de fusil en entrant dans la cour; ce qui porta la terreur dans le fort, tua et blessa plusieurs personnes.

Le sieur Cholat vole de suite à la salle du Conseil qu'il connaissait, ainsi que le gouverneur. En approchant de cette salle et vis-à-vis d'un escalier à droite, il aperçut le gouverneur; il s'en saisit (en présence de deux grenadiers qui se trouvèrent en face de lui, et d'un bourgeois nommé Huillin, qui était à la droite, et un autre particulier qui était derrière lui). Le prenant à l'estomac, il lui dit : « Arrête, traître à la patrie! » A quoi ce gouverneur répondit qu'il se trompait, ce qu'il répéta trois fois; mais le sieur Cholat lui répliqua qu'il le connaissait bien. Ceux qui étaient auprès du sieur Cholat lui dirent de prendre garde de ne pas se tromper; il les assura qu'il ne se trompait pas, que ce gouverneur devait le connaître.

Le sieur Cholat, examinant si son prisonnier avait une épée, vit qu'il n'en avait point, et qu'il tirait de la poche de sa culotte un poignard large de près de deux doigts, affilé des deux côtés, et se le présentait pour se défaire. Il lui dit : « Vous n'aurez pas l'honneur de vous tuer; » voulant lui arrêter le poignet (c'est dans ce moment que le sieur Cholat en reçut une légère blessure au troisième doigt de la main droite, et ce n'est pas une canne à dard, comme le prétendent nombre de personnes). Il dit à un garde-français de lui ôter son poignard, ce qu'il fit. C'est lorsqu'il tenait à la gauche par le collet ce gouverneur, et que M. Hullin le tenait à la droite et d'autres bourgeois le tenaient derrière par son habit, qu'un bourgeois lui lança un coup d'épée à l'épaule droite, quoiqu'ils se fussent fortement opposés

à ce qu'on le maltraitât, et le sortirent de la Bastille avec beaucoup de peine, au milieu de la foule du monde qui était survenu.

Au premier pont, le sieur Cholat tomba sur une charpente de la porte où il fallait passer, qui était au moins de deux pieds de haut, et ne parvint à passer qu'à l'aide d'un particulier qui le souleva par derrière, et chacun s'entr'aîda de même pour passer. Étant parvenu dans la cour des Invalides, sous la troisième fenêtre, avant que d'être sous le passage sortant dans la rue Saint-Antoine, on arracha à ce gouverneur la bourse de ses cheveux; ce qui lui fit faire un cri perçant; son chapeau resta sous le passage, et tout le monde lui arrachait les cheveux et lui donnait des coups, dont le sieur Cholat en reçut une grande partie; et s'il est parvenu, ainsi que ceux qui le tenaient, à lui sauver la vie jusqu'à l'Hôtel-de-ville, c'est en exposant la sienne, car le peuple tombait dessus, en disant : « Coupons le cou à ce traître. »

Le sieur Cholat a conduit ce gouverneur une grande partie du chemin : mais, étant à jeun et les forces lui manquant et ne lui permettant pas d'aller jusqu'à l'Hôtel-de-ville, il dit à une autre personne de s'en saisir, parce qu'il se trouvait mal.

Le sieur Cholat, après avoir repris ses sens, se rendit à l'Hôtel-de-ville, afin de faire dresser procès-verbal de ce qui venait d'être fait de sa part et de celle de ses compatriotes : mais on venait de couper la tête au gouverneur de la Bastille, son prisonnier, ainsi qu'au Prévôt des marchands.

Le sieur Cholat resta à l'Hôtel-de-ville jusqu'à neuf heures du soir, dans l'intention d'y faire sa déclaration. S'étant adressé à M. le marquis de La Salle, qui lui dit qu'étant seul, tout le monde l'ayant abandonné, il ne pouvait recevoir aucune déclaration. Et le sieur Cholat fut surpris que M. de La Salle ignorait en ce moment la mort tragique du Prévôt des marchands.

Le lendemain, 15 juillet, le sieur Cholat fut à l'Hôtel-de-ville ; et, au moment qu'il y entra, on vint y donner avis que les troupes étaient sorties dans la nuit du Champ de Mars. Il fut alors décidé de s'y rendre, à l'effet de s'emparer des bagages et chevaux qui pourraient s'y trouver.

Le sieur Cholat et plusieurs autres se rendirent au camp où ils ne trouvèrent qu'une faible garde qui ne s'opposa à rien. Ils trouvèrent dans les écuries quarante chevaux mourants de faim ; ils allèrent chercher du foin, leur donnèrent à manger, les sellèrent, et se sont ensuite occupés une partie de la journée à ployer les bagages et équipages pour les mener à l'Hôtel-de-ville.

Ils eurent dans le cours de la journée deux fausses alertes ; ils se mirent sous les armes et reconnurent que c'étaient des patrouilles bourgeoises.

Ils conduisirent les équipages à l'Hôtel-de-ville au bureau de la guerre et à M. le Marquis de La Salle, où ils apprirent que les députés étaient au Palais-Royal et venaient à l'Hôtel-de-ville. Sur cet avis, ils allèrent au Palais-Royal au nombre de 45 bourgeois et quelques dragons avec tout le cortége de chevaux, et accompagnèrent les députés à l'Hôtel-de-ville et à Notre-Dame.

Le sieur Cholat fut retenu à Notre-Dame par M. Macé du Coteau, commandant du district de Saint-Étienne-du-Mont, qui lui dit qu'il fallait une personne connue pour porter une lettre au Roi, qu'il ne pouvait mieux s'adresser qu'à lui, et le conduisit à l'Archevêché où le sieur Cholat resta jusqu'à dix heures du soir, que l'on vint lui dire que M. de La Rochefoucauld qui retournait à Versailles se chargeait de porter la lettre, ce que lui confirma M. le marquis de La Fayette auquel il demanda à parler, et il lui observa qu'il avait un cheval de dragon qu'il tenait du camp ; et, attendu qu'il était onze heures du soir, il lui fit donner par M. le marquis de La Salle un certificat.

Copie du présent mémoire a été remise entre les mains de M. Duverrier, secrétaire du Comité [1], le 16 juillet.

Le 19 juillet, M. le marquis de La Salle fit dire au sieur Cholat d'amener le cheval à la Ville, et d'y apporter l'épée du directeur des poudres. Le sieur Cholat se présenta à l'Hôtel-de-ville, au bureau de la guerre, et dit à M. le marquis de La Salle qu'il avait amené le cheval et lui présenta l'épée.

M. le marquis de La Salle dit au sieur Cholat : « M. Clouet est reconnu innocent, il faut lui rendre son épée. » Le sieur Cholat lui observa que c'était au Comité qu'il désirait la remettre ; que, cependant, si on voulait lui en donner une décharge motivée de la manière dont il tenait cette épée, qu'elle lui serait remise ; elle lui fut faite à l'instant.

M. le marquis de La Salle lui dit qu'il n'y avait rien de décidé pour le cheval, qu'il pouvait le ramener chez lui, et lui donna à cet effet un nouveau certificat qui laisse à sa garde le cheval.

Le sieur Cholat s'est servi du cheval pour aller à douze lieues de Paris, au-devant du sieur Berthier, intendant de la Généralité de Paris, ainsi qu'à la rencontre de M. Necker, où il a été commandé d'aller ; il l'a accompagné à l'Hôtel-de-ville et ensuite conduit à son hôtel à Versailles.

Le sieur Cholat fut ensuite ordonné par les représentants de la Commune, de se rendre aux portes de Montmartre, où il a resté sans désemparer, depuis le vingt-neuf août jusqu'au quatre septembre dernier.

Il fut encore, en vertu des ordres de la Commune et de M. le com-

1. Du Comité des électeurs de Paris.

mandant général, en détachement à cheval dans le département de Montlhéry, où il est resté treize jours, et fut ensuite deux jours en ordonnance pour les subsistances.

Il a suivi les drapeaux des Volontaires de la Bastille à Versailles, ainsi que le tout est attesté par les certificats dont le sieur Cholat est muni.

Le sieur Cholat a été autorisé le cinq novembre[1] dernier, par le Comité de police de l'Hôtel-de-ville, de vendre le cheval laissé à sa garde, et tenu de rendre compte du prix de la vente d'icelui.

Suivent six pièces justificatives :

1° Deux laissez-passer pour Cholat et son cheval. — Sig. le Mis de Lasalle.

2° Reçu de l'épée rendue à M. Clouet.

3° Deux certificats des états de service de Cholat comme vainqueur de la Bastille. — Sign. de La Grey, conseiller administrateur et commissaire des guerres.

4° Certificat de la capture de M. Delauney par Cholat signé de six sous-officiers invalides de la Bastille.

LA VILLA BRENNACUM.

La plupart des membres de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* connaissent la description de l'habitation royale de Braine, par laquelle Augustin Thierry commence ses brillants *Récits des temps mérovingiens ;* mais il n'est pas sans doute venu à l'idée de beaucoup d'entre eux de douter de l'existence de ce palais. Elle n'est cependant rien moins que certaine, car la science moderne ne peut admettre que le nom de Braine[2] soit la traduction de celui de *Brennacum* qu'on rencontre chez Grégoire de Tours.

La célèbre *villa* des rois mérovingiens figure dans cinq chapitres de l'*Historia Francorum,* où elle est indifféremment désignée sous le nom de *Brennacum* et de *Brinnacum.* Elle était déjà au milieu du VIe siècle au nombre des *villae* du roi Clotaire et, en 561, après la mort de ce prince, Chilpéric, l'un de ses fils, s'empara des trésors qui y étaient amassés[3]. Douze ans plus tard (vers 573), Sigebert, roi d'Austrasie, résidait à *Brennacum,* et le différend d'Andarchius et de l'arverne Ursus y fut porté devant lui[4]. *Brennacum* passa ensuite des mains de Sigebert dans celles de Chilpéric ; et, en 580, à l'époque où

1. L'imprimé portait mars; une correction manuscrite probablement du sieur Cholat lui-même porte novembre. Ce mémoire est en effet de la fin de novembre 1789. L'un des certificats annexés porte la date du 20 de ce mois.

2. Nous écrivons Braine, de préférence à *Braisne,* forme admise par l'administration.

3. *Historia Francorum,* l. IV, c. 22.

4. *Ibid.,* l. IV, c. 47.

une violente épidémie désolait la Gaule, deux des fils du roi de Soissons furent atteints de la maladie dans cette *villa*, d'où l'un d'eux, après que son frère eut succombé, fut transporté mourant à la basilique de Saint-Médard de Soissons [1]. Vingt jours avant cet événement, le roi Chilpéric avait réuni à *Brennacum* un concile pour juger le débat existant entre Grégoire lui-même et le comte de Tours, Leudaste [2].

On rencontre encore le nom de la *villa Brennacum* chez d'autres écrivains de l'époque franque. Le poète Fortunat [3] et le biographe de saint Yrieix [4] en parlent sous le nom de *Brinnacum*. L'auteur des *Gesta regum Francorum*, contemporain de Théodoric IV (720-737), rapporte que la reine Frédégonde, ayant appris l'invasion du Soissonnais par l'armée burgondo-austrasienne, vint *ad Brinnacum villam*, et qu'elle y exhorta les guerriers francs au combat [5]. Enfin, sous l'année 754, un des continuateurs de Frédégaire désigne *Bernacum*, « *villa publica* » (alias *Brennacum*), comme le lieu où Pépin réunit l'assemblée générale des Francs [6].

Tous les critiques qui se sont occupés de l'emplacement de *Brennacum* rapportent les faits dont l'énonciation précède à une seule et même localité. L'unanimité a été moins grande sur le nom moderne de la *villa* royale : cependant dès le XIIIe siècle, on traduisait ce nom par Braine et cette traduction admise dans les Chroniques de Saint-Denis [7] passa de là chez tous les historiens, sans exception, jusqu'au commencement du dernier siècle ; on doit citer surtout, parmi les érudits qui adoptèrent cette opinion, Fauchet, Sanson, Valois et Mabillon. C'est en 1719 que l'abbé de Longuerue s'inscrivit contre cette attribution : suivant cet écrivain, *Brennacum* ne pouvait produire en français d'autre nom que *Brenay* ou *Bernay*, et le nom *Braina*, sous lequel Flodoard désigne Braine dès l'année 930, serait le véritable nom latin de cette petite ville [8].

---

1. *Ibid.*, l. V, c. 35. — Grégoire nomme encore *Brennacum* au chap. 40 du même livre.

2. *Ibid.*, l. V, c. 50-51.

3. *Recueil des historiens de France*, t. II, p. 520.

4. *Gregorii Turonensis opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1296.

5. Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. V, p. 2.

6. *Ibid.*, t. V, p. 2. — Les *Annales Mettenses*, rédigées au Xe siècle, rapportant le même événement, remplacent par *Brennacum* le *Bernacum* du continuateur de Frédégaire.

7. Les *Grandes Chroniques de France*,.... publiées par M. Paulin Paris, édition in-8°, t. Ier, p. 201. — On aurait tort d'attacher une grande importance à cette traduction, surtout si l'on songe qu'ailleurs (t. Ier, p. 198), le rédacteur de ces chroniques a rendu per *Bretueil* le *Britannicum* qui, dans certain passage d'Aimoin, représente *Brennacum*.

8. *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne*, 1re partie, p. 19.

Le raisonnement de l'abbé de Longuerue était fort juste, aussi fut-il reproduit en 1739 dans le *Dictionnaire géographique* de La Martinière[1]. Depuis, l'abbé Lebeuf entreprit de développer l'opinion de Longuerue dans une dissertation spéciale qu'il lut en 1748 à l'Académie des Inscriptions et il proposa de reconnaître *Brennacum* dans le village actuel de Bargny (Oise, arr. de Senlis, canton de Betz), nommé *Bernegium, Berinneium* et *Berigneium* dans les titres latins postérieurs au IXe siècle[2]. Mais, la structure du nom de Bargny, dont la mouillure *gn* résulte évidemment d'une finale latine en *niacum*, ne permet pas d'admettre qu'il soit dérivé de *Brennacum*; la plupart des arguments du savant académicien sont, au reste, si peu solides que sa conclusion n'a été acceptée par aucun des érudits qui s'élèvent contre l'attribution de *Bernacum* à Braine.

On ne peut citer parmi les historiens et les érudits de notre siècle qu'un seul homme qui ait protesté contre la traduction de *Brennacum* par Braine : nous voulons parler de M. Peigné-Delacourt, qui publia en 1856 des recherches sur la position de divers lieux du Soissonnais. M. Peigné se fonde sur un passage d'Aimoin[3] qui, rapportant un fait emprunté par lui aux *Gesta regum Francorum*, désigne à tort *Brennacum* sous le nom de *Britannicum*, et il place la ville mérovingienne à Brétigny[4] (Oise, arr. de Compiègne, canton de Noyon), à sept lieues au nord-ouest de Soissons. Il n'est pas besoin de discuter l'argumentation de cet érudit fantaisiste qui n'a convaincu personne, mais il ne nous semble pas inutile de répéter que la connaissance des sources d'Aimoin ne permet nullement de faire fond sur la forme *Britannicum*.

Si feu M. Stanislas Prioux, dans une brochure publiée également en 1856[5], a combattu victorieusement les conclusions de l'abbé Lebeuf et de M. Peigné-Delacourt en faveur de Bargny et de Brétigny, il n'a pas cependant établi aussi sûrement qu'il le croit l'identité de *Brennacum* et de Braine. Le meilleur argument et le seul, peut-être, auquel cet auteur attribue une véritable importance, n'a pas toute la

---

1. *Le grand dictionnaire géographique, historique et critique*, édit. de 1739, verbo Braine.

2. Le résumé de la dissertation de Lebeuf (*Sur la position d'un ancien palais de nos rois de la première race*), occupe les pages 100 à 110 du t. XXI de l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*.

3. Ce texte d'Aimoin est relatif au concile de *Brennacum*. (Dom Bouquet, t. II, p. 86.)

4. *Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais*, p. 45 à 51.

5. *La villa Brennacum, étude historique*, in-12 de 105 pages. — Paris, Dumoulin; Soissons, Morel.

portée qu'il lui suppose. En effet, M. Prioux cherche à prouver, à l'aide des *Gesta regum Francorum* et d'Aimoin[1], que *Brennacum*, comme Braine, était situé entre Reims et Soissons ; mais l'auteur des *Gesta* se contente de dire que la reine Frédégonde réunit à *Brennacum* l'armée avec laquelle elle repoussa les Austrasiens qui, passant par la Champagne, avaient envahi le Soissonnais[2]. Quant au voisinage que M. Prioux suppose, un peu légèrement à notre avis, entre *Brennacum* et *Truccia, in pago Suessionico,* localité que les deux armées choisirent d'un commun accord pour le lieu du combat, il faudrait, avant d'en tirer parti, prouver, ce qui est difficile, l'identité de *Truccia,* soit avec Droisy, soit avec Trucy, villages éloignés de Braine de 12 et même de 16 kilomètres[3]. Il nous semble que, même dans le cas où le récit des *Gesta* contiendrait tout ce que M. Prioux croit y voir, il ne faudrait s'en servir qu'avec une grande réserve, car certaines circonstances du combat, — la ruse employée par Frédégonde pour dissimuler son armée sous l'apparence d'une forêt, par exemple, — semblent être empruntées à quelque vieux chant relatif aux événements de la fin du VIe siècle : on ne peut, du reste, accorder à l'historien du VIIIe siècle, pour des détails topographiques se rapportant aux guerres de Frédégonde, la même foi qu'à un chroniqueur entièrement contemporain.

Ainsi, malgré le plaidoyer de M. Prioux, la question reste aussi peu résolue qu'au dernier siècle. Il subsiste toujours contre Braine deux

---

1. *Ibid.,* p. 18 et suiv.

2. « Igitur Burgundiones et Austrasii, et superiores Franci, simul com-
» moto grandi exercitu, valde per Campanias digressi, pago Sessaunico cum
» Gundobaldo et Wintrione patriciis suis vastantes ingrediuntur. Haec
» audiens Fredegundis, cum Landerico et reliquis Francorum ducibus, hostem
» congregat; et ad Brinnacum villam veniens, multa dona et munera Francis
» donavit, eosque ad pugnandum contra inimicos eorum cohortans.... » (*Gesta regum Francorum,* cap. 36.)

3. Valois (*Notitia Galliarum,* p. 564) rapporte les deux opinions; mais, de nos jours, Alfred Jacobs (*Géographie de Grégoire de Tours, de Frédégaire et de leurs continuateurs,* 2e édition, p. 232) s'est prononcé pour Droizy. Un érudit du siècle dernier, Gouye de Longuemare (*Dissertation historique sur l'état du Soissonnois sous les enfans de Clotaire premier,* 1745, p. 149-150), cherche à identifier *Truccia* (le *Truec* des Grandes Chroniques de Saint-Denis) avec le village de Breuil-sur-Vesle, entre Braisne et Reims, qu'il nomme *Brueil,* et qu'il suppose à tort être le même que *Truec,* localité mentionnée dans une charte de 1250 : il est inutile de discuter des hypothèses aussi peu sensées, et c'est à peine si nous croyons devoir observer que le *Truec* du XIIIe siècle ne doit pas être rapproché du *Truccia* mérovingien devenu *Truec* sous la plume du chroniqueur de Saint-Denis, ce lieu n'étant pas différent de Truel, hameau de la commune de Nanteuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

objections fournies l'une, par la philologie, l'autre, par l'histoire, et dont il importe de bien faire ressortir toute l'importance.

Le nom *Brennacum* est incontestablement accentué sur la pénultième comme les noms *Avennacum, Camaracum, Duacum, Sparnacum, Turnacum*[1], dont la finale, par suite de la vocalisation du *c*, est devenue *ai*. *Brennacum* a donc dû donner en français un nom approchant de *Brenay*, ou de *Bernay* si l'on tient compte de la variante *Bernacum* employée par le continuateur de Frédégaire, variante qui résulte de la métathèse de l'*r*, si ordinaire dans les syllabes commençant par une labiale ou par une gutturale suivie immédiatement de cette consonne. La conjecture de M. Prioux qui croit à l'existence simultanée des deux noms *Brennacum* et *Braina*, pour désigner une même localité, ne mérite pas d'être discutée[2].

La distinction de *Braina* et de *Brennacum* peut être prouvée par l'étude de divers textes dont les plus modernes remontent au xe siècle. On sait que la *villa Brennacum* ou *Bernacum* était encore une *villa publica* en 754, et nous montrerons plus loin qu'elle fit partie du fisc jusqu'au règne de Charles le Chauve. *Braina*, au contraire, était une propriété privée et appartenait au commencement du viie siècle à un noble neustrien, Authaire, père de saint Ouen qui occupa le siége épiscopal de Rouen, de 640 à 683, et laissa la terre de Braine à son église : celle-ci la possédait encore au milieu du ixe siècle, puisqu'à cette époque on transporta à Braine les corps de saint Victrice et de saint Ived, évêques de Rouen, afin de les soustraire aux fureurs des Normands[3], et les ouvrages historiques de Flodoard nous apprennent que cette église perdit la forteresse de *Braina* dans les guerres civiles qui signalèrent les règnes de Raoul et de Louis d'Outremer[4]. C'est en vain que, pour expliquer la possession de *Brennacum*, par Pépin le Bref, M. Prioux suppose une donation de la *villa* royale à Authaire par Frédégonde ou par son fils Clotaire II, puis, plus tard, une contestation des droits de l'église de Rouen[5] : ces hypothèses, non plus que celle d'une division de l'ancien domaine de Chilpéric entre le roi et l'église de Rouen, hypothèse également proposée par M. Prioux, ne

1. Avenay, Cambrai, Douai, Epernay, Tournai, sont les formes actuelles de ces noms.

2. Suivant M. Prioux, le nom de *Brennacum* était employé par les auteurs qui se piquaient de pure latinité ; *Braina*, au contraire, aurait été en usage chez ceux qui, comme Flodoard, étaient en quelque sorte du pays (*La villa Brennacum*, p. 18-19).

3. *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXI, p. 107.

4. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. IV, c. 23 ; — *Annales*, ann. 931 et 950.

5. *La villa Brennacum*, p. 49-50.

satisferont aucune des personnes complètement désintéressées dans la question; nous disons désintéressées, car M. Prioux qui habitait Limé, à 2 kilomètres de Braine, plaidait *pro domo sua.*

On est en droit de s'étonner qu'un texte précieux, concernant l'abandon de la *villa* royale de *Bernacum* à une église soissonnaise, n'ait pas été utilisé par les adversaires de Braine. En effet, l'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne, rapporte qu'en 841, à l'occasion de la dédicace de la nouvelle basilique de Saint-Médard de Soissons, le roi Charles le Chauve ajouta aux biens de cette abbaye la *villa quae Bernacha dicitur* [1]. Nous ne doutons pas de l'identité de la *villa Bernacha,* ou plus exactement *villa Bernaca,* avec la *villa publica* que le continuateur de Frédégaire désigne sous le nom de *Bernacum,* parce que, souvent, les scribes de l'époque carlovingienne considéraient les noms se terminant en *acum* ou en *iacum* comme des formes adjectives, et les mettaient en accord de genre avec la qualification *villa.* Au reste, Mabillon témoigne que la *villa Bernacha,* de Nithard, est appelée *villa Berniacum* dans un diplôme de Charles le Chauve relatif au fait indiqué par l'historien [2]. On retrouve encore cette *villa,* sous le nom semi-vulgaire *Berneium* dans un acte de confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Médard par le même souverain [3]. Dès lors, les recherches pour l'identification de la *villa* mérovingienne doivent être restreintes au groupe des possessions d'un monastère, et il n'est guère permis de méconnaître *Brennacum* dans Berny-Rivière (Aisne, arr. de Soissons, canton de Vic-sur-Aisne), village situé dans la vallée de l'Aisne, à 15 kilomètres à l'ouest de Soissons, et dont la seigneurie appartint jusqu'à la Révolution au couvent de Saint-Médard [4]. La philologie, on s'en souvient, nous commandait de traduire *Brennacum* ou *Bernacum* par *Brenay* ou par *Bernay* : nous sommes donc en face d'une légère déviation résultant d'une confusion entre les deux finales *acum* et *iacum,* qui, dans les pays du bassin de la Seine, se résolvent celle-ci en *i* ou *y,* celle-là en *ai;* mais elle ne peut infirmer la décision que nous ont dictée les textes.

Auguste Longnon.

---

1. *Recueil des Historiens de France,* t. VII, p. 24.

2. Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti,* t. II, p. 621. — L'illustre bénédictin dit que ce diplôme existait dans le chartrier de l'abbaye de Saint-Médard, mais il ne paraît plus s'y trouver aujourd'hui.

3. Tardif : *Monuments historiques : Cartons des rois,* p. 136.

4. *Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons* (1783), au mot Berny.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

Nous donnons ici l'indication des articles relatifs à l'Ile-de-France qui ont paru dans les principaux recueils ou revues périodiques de la France et de l'étranger pendant l'année 1874.

Nous nous proposons de publier au commencement de chaque année un dépouillement semblable.

— L'Amateur d'Autographes, *publié par Etienne Charavay.*

Un plan de Paris de 1552. (N° d'octobre.)

Cet article est consacré au plan de Truschet.

— Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXXV.

J. Quicherat. L'âge de la cathédrale de Laon (p. 249-254).

Léopold Delisle. Origine des archives du Ministère des Affaires étrangères (p. 356-372).

La création du dépôt d'archives du Ministère des affaires étrangères est communément attribuée, par les auteurs modernes, d'après Saint-Simon, au marquis de Torcy, et fixée à l'année 1710. Par ce mémoire et par les pièces qui l'appuient, M. Delisle nous initie au plan conçu à ce sujet trente ans plus tôt par Colbert de Croissy, plan mis à exécution dès 1680 par Nicolas Clément.

G. Fagniez. Essai sur l'organisation de l'industrie à Paris, au XIIIe et au XIVe siècle (p. 478 à 542).

Les deux premières parties de ce travail ont paru dans les t. XXIX et XXX de ce recueil. L'auteur y avait étudié le corps de métier comme personne civile, comme société religieuse et charitable et dans sa participation à la vie civile. La troisième partie a pour titre : *Le corps de métier au point de vue économique et industriel.* M. Fagniez traite successivement de l'apprenti, de l'ouvrier, des conditions pour obtenir la maîtrise et du fabricant.

J. Lair. Mémoire sur deux chroniques latines composées au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Denis (p. 543-580).

— Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

L. Vauthier. Carte figurant la répartition de la population de Paris. (N° de décembre.)

— Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques.

A. Husson. Le mouvement de la population de Paris. (Août-septembre.)

— Journal des Savants.

A. de Longpérier. Inscriptions de la France. (Cahier de septembre.)

Voir dans notre Bulletin de 1874, p. 73, un extrait de cet article.

— Revue Archéologique.

G. Fagniez. Inventaires du trésor de Notre-Dame de Paris, en 1343 et 1416. (Nos de mars, avril, juin, juillet et août.)

— Revue de France.

H. Gaidoz. Le Musée gallo-romain de Saint-Germain. (No de mars.)

Max. du Camp. Les organes accessoires de Paris. (No de juin.)

Max. du Camp. Le Parisien. (Nos de juillet et d'août.)

— Revue de l'Instruction publique en Belgique, t. XVII.

C. Nisard. De quelques parisianismes populaires.

— Revue des Deux-Mondes.

Henri Baudrillart. Les papiers de la Commune. (Livr. du 15 févr.)

Cet article a pour principales sources les livres suivants : Dauban. *Le fond de la Société sous la Commune*, 1873. — *Enquête législative sur l'insurrection du 18 mars*. 3 vol. in-8°, 1872. — Molinari : *les Clubs rouges*.

Ch. Louandre. Une prison d'État sous Louis XIV. (Livr. du 1er juill.)

Cet article est inspiré du livre de M. Fr. Ravaisson, *Les Archives de la Bastille*. Paris, 1866-1870. 6 vol. in-8°.

A. Geffroy. Les Cours souveraines dans l'ancienne France. (Livr. du 15 oct.)

Article sur la Chambre des Comptes de Paris, d'après le livre de M. de Boislisle.

— Revue des documents historiques, *publiée par G. Charavay*. 1re année 1873-1874.

Charte de Philippe le Bel d'août 1289, relative à la reconstruction en pierre des ponts de Melun « qui choiz et rompus estoient en l'an » M. CC. et quatre vingz. » p. 121.

Avec commentaires et fac-simile.

Le château de Luciennes, p. 132.

Quittance de l'architecte Le Doux, du 7 mars 1856, et note sur le château.

L'école de Boncourd à Paris, t. II, no de mai 1874.

Louis XIV et Port-Royal des Champs, t. II, no de décembre.

— Revue des questions historiques.

Ch. D'Héricault. Robespierre et la révolution de Thermidor, t. XV, p. 436-498, et t. XVI, p. 110-168.

E. Boutaric. La Chambre des Comptes de Paris, t. XV, p. 601-609.

A propos du livre de M. de Boislisle.

— Revue historique nobiliaire.

Comte de Chastellux. Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris (suite).

A. G.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Tenue à la Bibliothèque Nationale le 11 Mai 1875.

Présidence de M. Léopold DELISLE.

M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» Je n'ai pas à rappeler aujourd'hui le but que se proposaient les fondateurs de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Les résultats obtenus après quelques mois d'existence ont prouvé que l'idée était juste et féconde. On l'a bien vu par le nombre des adhésions qui ont été si spontanément données, et surtout par l'intérêt des publications accomplies ou projetées. Parler de ces publications serait empiéter sur le domaine de notre secrétaire. Il ne m'appartient pas davantage de vous exposer l'état de nos modestes finances. Ma tâche est donc fort simple, et pour ménager un temps précieux je dois me borner à vous indiquer en deux mots l'objet de cette réunion.

» M. le Secrétaire nous présentera un tableau abrégé des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler ; il vous entretiendra de plusieurs projets qui ont été étudiés ou adoptés en Conseil ou en Commission. De son côté, M. le Trésorier nous rendra compte des ressources qui sont à notre disposition et de l'emploi qui en est fait.

» Conformément à l'article 12 du règlement, nous avons à procéder à l'élection de douze membres du Conseil. L'ordre du jour qui vous a été distribué indique le nom d'un membre démissionnaire et celui de onze de nos confrères que le sort a désignés. Les votes seront recueillis après la lecture du rapport du secrétaire et dépouillés pendant la lecture du rapport du trésorier.

6 AUG 1974
P
LIBRARY

» La fin de la séance sera réservée à diverses communications qu'ont bien voulu nous promettre plusieurs de nos confrères et qui rentrent dans le cadre habituel des travaux de la Société.

» La séance sera donc bien remplie. Cependant, avant de céder la parole à mes confrères, j'ai un double devoir à remplir. Je dois payer un tribut de regrets à la mémoire d'un honorable architecte, M. Lance, qui avait été des premiers à répondre à notre appel et qui est mort sans avoir vu le commencement d'un recueil auquel il aurait apporté un concours précieux. Je dois enfin vous remercier de l'insigne honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider la Société et vous dire combien je suis sensible aux témoignages de bienveillance dont vous m'avez comblé, combien aussi je regrette de n'avoir pas pris une part assez active à vos travaux et de n'avoir pas suffisamment imité le zèle et le dévouement dont plusieurs membres du bureau et des commissions nous ont toujours donné l'exemple. C'est à eux que reviendra l'honneur d'avoir assuré le succès d'une Société dont ils avaient conçu l'idée et dont l'avenir promet d'être brillant. »

— M. Paul Viollet, secrétaire de la Société, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» Vous attendez de moi un exposé succinct de nos travaux. Je vous rappellerai brièvement ce que nous avons pu faire pendant cette première année : je vous dirai comment nous comptons remplir l'année 1875, et quelles sont, pour l'avenir, nos espérances.

» Vous avez entre les mains notre premier volume de *Mémoires* et nos *Bulletins*. Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur nos travaux; je me contenterai de les résumer sommairement :

» Un article de M. Longnon ouvre nos publications. Cette étude peut être considérée comme le préambule nécessaire des *Mémoires :* M. Longnon reconstitue les régions géographiques auxquelles s'est rattachée la ville de Paris, aux diverses périodes de notre histoire, et nous fait connaître l'origine historique de l'Ile-de-France.

» Le cadre de nos communes recherches ainsi tracé, vous avez pu constater que les études qui forment le reste du volume se répartissent en trois catégories : 1° quatre essais dus à MM. Cousin, Picot et Bordier sont consacrés à l'histoire proprement dite de Paris; 2° un mémoire rédigé par M. Pannier, au village de Méry-sur-Oise; 3° deux articles touchent à la fois à l'histoire générale et à l'histoire de Paris, laquelle nous ramènera plus d'une fois, c'est là un des charmes de notre entreprise scientifique, aux événements et aux institutions qui intéressent la France et l'Europe. Ces mémoires sont signés de MM. Charles Jourdain et Siméon Luce.

» J'ai fait allusion, en premier lieu, au plan de Paris récemment

découvert à Bâle. Vous vous souvenez, Messieurs, que notre première assemblée générale ne fut pas exclusivement une séance d'affaires, une séance d'élection et d'organisation. M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris, nous avait apporté la reproduction photographique de ce plan qui venait d'être signalé par M. Sieber, bibliothécaire de l'Université de Bâle. Notre confrère soupçonnait dès lors l'intérêt et l'importance d'un pareil document. Il se hâta de vérifier ses premières impressions. Elles furent confirmées. Il put saisir le Conseil et le Comité de publication du projet de rééditer ce plan de Paris le plus ancien qu'on connaisse, d'y joindre une notice historique et la traduction d'une description de Paris rédigée en latin, au XVIe siècle, précisément à l'aide de ce même plan. Ce projet fut adopté; il est aujourd'hui en partie réalisé.

» Deux feuilles du plan ont été livrées : les six autres le seront cette année, et M. Cousin nous a même fait espérer qu'il pourrait mettre aujourd'hui sous vos yeux le calque des feuilles III et IV, par notre confrère M. Hoffbauer, au talent duquel nous devons l'exécution de ce travail difficile et délicat.

» Je rapprocherai de la topographie de Paris l'étude d'histoire administrative écrite par notre confrère, M. Georges Picot. Le plan de Truschet nous fait connaître le Paris matériel, ses rues, ses édifices, ses places publiques. Les *Recherches sur les quartiniers, cinquanteniers et dixainiers* nous montrent comment, au point de vue municipal, se groupaient entre eux et se rattachaient au centre, c'est-à-dire à l'Hôtel-de-Ville, les divers quartiers du vieux Paris.

» Enfin l'étude de M. Henri Bordier sur la *Confrérie des pélerins de Saint-Jacques et ses archives* nous fait pénétrer un peu plus avant au milieu de cette société évanouie dont l'histoire serait incomplète et mal comprise si nous ne nous souvenions du rôle important qu'y jouent l'Église et les préoccupations religieuses.

» Le *Compte de la nation d'Allemagne de l'Université de Paris au* XVe *siècle* publié par M. Charles Jourdain n'a pas seulement l'intérêt d'une pièce d'archives curieuse. Elle nous rappelle, et ce souvenir est utile, ce que fut, au moyen âge, cette glorieuse Université de Paris qui rayonnait sur l'Europe.

» M. Siméon Luce a publié, daté et commenté dans notre recueil un texte de premier ordre, le traité du 1er août 1358, par lequel Édouard III et Charles le Mauvais se partageaient la France : il y a joint d'autres documents qui achèvent d'éclairer ce texte et qui nous montrent quelles étaient, à la même époque, les positions occupées par les Anglais, aux portes de Paris.

» La monographie de Méry-sur-Oise, par M. Léopold Pannier, termine le volume : nous ne possédons encore qu'un petit nombre d'histoires locales d'après les chartes. L'intérêt des études de ce genre

n'est pas limité à un village, à un clocher : elles sont souvent d'un grand secours à celui qui s'occupe d'histoire générale, en lui fournissant au besoin, avec toute la précision désirable, un nom, une date, un fait.

» Vous savez, Messieurs, que le Conseil d'administration a voté, dans l'une de ses premières séances, la publication d'un *Bulletin* destiné à tenir tous les membres de notre Société au courant des travaux du Conseil et à recueillir les notes d'érudition et d'archéologie trop courtes pour prendre place dans les *Mémoires*. Si l'histoire proprement dite appartient à nos *Mémoires*, la curiosité, l'anecdote est du ressort de notre *Bulletin*.

» Ce *Bulletin* vous a tenus fidèlement au courant des séances du Conseil, et vous avez pu constater avec plaisir que la physionomie de ces séances n'était point par trop administrative. Les communications, les correspondances archéologiques et historiques y ont tenu la meilleure place, et chacune de nos réunions a prouvé que nous nous intéressions tous à l'œuvre commune, que nous nous agrégions, qu'en un mot nous vivions.

» Il manquerait quelque chose d'essentiel à cet exposé de nos travaux de 1874, si je ne vous rappelais, Messieurs, que la tâche la plus pénible, la plus laborieuse, incombe non pas au secrétaire de la Société, mais au secrétaire du Comité de publication. C'est M. Robert de Lasteyrie qui a dirigé jusqu'à ce jour notre *Bulletin* et surveillé l'impression de nos *Mémoires*. Je dois le remercier, au nom de la Société, du zèle et du dévouement avec lequel il s'est acquitté de cette mission.

» Il me reste à vous faire connaître nos projets pour l'année courante. Si nos plans se réalisent, les prochains volumes de nos *Mémoires* comprendront les articles suivants :

1° Relation du siége de Paris par Henri IV, par Pigafetta, traduite de l'italien par M. A. Dufour.

Ce mémoire est à l'impression.

2° Inscription du regard de Belleville, par M. A. de Longpérier.

3° Traité de procédure inédit de la première moitié du XIVe siècle, rédigé par Pierre et Guillaume de Maucreux de Montaigu, publié par M. E. de Rozière.

4° Ordonnance inédite de Philippe le Bel sur les métiers parisiens, publiée par M. J.-M. Richard.

5° La monnaie Parisis, par M. An. de Barthélemy.

6° La confrérie des pélerins de Saint-Jacques (suite), par M. Henri Bordier.

7° Conjuration parisienne en faveur de Charles VII, en 1430, par M. Aug. Longnon.

8° Origines de l'historiographie à Saint-Denis, par M. G. Monod.

9° Histoire de la seigneurie de Bures, par M. Jules Lair.
10° État du Parlement de Paris en 1789, par M. Casenave.
11° Les libraires de l'Université de Paris, par M. A. Giry.
12° Monographie de Vémars, par M. G. Fagniez.
13° Conjectures sur l'auteur du journal parisien des règnes de Charles VI et de Charles VII, par M. Aug. Longnon.
14° Notes sur les péages de la Seine entre Paris et la Roche-Guyon, par M. G. Guilmoto.

» Votre présent Comité de publication léguera au futur Comité qui doit sous peu lui succéder la pensée de joindre à nos *Mémoires* et à notre *Bulletin* une collection de textes où prendraient place les documents originaux trop étendus pour figurer dans nos *Mémoires*. Si les ressources de la Société étaient jugées suffisantes pour cette nouvelle entreprise, les publications suivantes y pourraient figurer :

1° Délibérations du Parlement de Paris pendant le siége de Paris par Henri IV, publiées par M. Henri Lot.
2° Journal d'un religieux du prieuré de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers (1461-1469). — 3° Journal parisien de Versoris (1519-1530). M. Fagniez copie en ce moment, à la Vaticane, ces relations inédites.
4° Journal parisien des règnes de Charles VI et de Charles VII.

» Tels sont, Messieurs, nos plans et nos espérances pour l'avenir. Mais avant d'aborder cette entreprise nouvelle, il importe peut-être que nous perfectionnions, que nous assurions le présent. Je ne vous ai point dit encore quels reproches nous pouvons nous adresser à nous-mêmes : mais il convient de rappeler les regrets que nous laisse cette première année. C'est la mission d'un rapporteur fidèle. Notre premier volume de *Mémoires* a été distribué trois mois trop tard : nous aurions voulu le faire paraître en janvier : nous n'étions pas prêts. Ce retard est-il seulement imputable aux tâtonnements et aux difficultés d'un début, ou bien a-t-il d'autres causes ? Je ne sais : l'avenir se chargera de répondre à cette question. Mais j'ai voulu la poser, afin de vous faire sentir combien il importe que notre œuvre nous soit présente à tous, afin que nous nous tenions chacun pour obligé de contribuer à sa prospérité. Nous demandons à tous non-seulement une adhésion, mais une active collaboration. Notre cadre est si vaste, si varié que nous pouvons, que nous devons faire appel à quiconque étudie le passé de notre pays. Quel est le chercheur, quel est le curieux qui n'ait un jour rencontré Paris sur sa route ? Nulle branche d'étude qui, par quelque côté, n'aboutisse à notre Paris, et c'est là, sans doute, une des causes du développement rapide de notre Société.

» J'ajouterai qu'elle est née dans un heureux moment. Je ne sais quel souffle nouveau anime aujourd'hui les travailleurs ; de toutes parts ils se groupent, ils s'organisent, ils se fortifient par un mutuel

appui. C'est une floraison de Sociétés et de jeunes entreprises. Paris devait avoir sa part dans ce mouvement; peut-être en étudiant son passé, en nous rappelant notamment qu'il fut jadis la capitale des études, contribuerons-nous à ressusciter ces traditions, à réveiller l'esprit scientifique qui a souffert, mais qui, en dépit des obstacles, est resté vivace parmi nous, à rendre enfin toute sa vérité à cette parole d'un Allemand du XIIIe siècle, Jourdain d'Osnabrück :

« Studio unus locus principalis, videlicet Parisius[1]. »

— M. de Laborde, trésorier de la Société, lit un rapport sur l'état financier de la Société; nous en donnons ici un bref résumé :

1er Exercice (1874).

Le 1er Exercice financier de la Société a pris fin le 31 décembre 1874.

A cette date le nombre des membres de la Société était de 366.

Recettes.

Les recettes se sont élevées à la somme de		7724 f. 55 c.
Cotisations.	6979 f. 10 c.	
Encouragement accordé par le Ministère de l'Instruction publique.	500 » »	
Vente par le libraire de la Société. .	245 45	
Total. . .	7724 f. 55 c.	

Dépenses.

Les dépenses ont atteint le chiffre de		5266 f. 25 c.
Frais de premier établissement. . . .	517 f. 45 c.	
Correspondance et administration. . .	366 20	
Plan de Paris (les 2 premières feuilles).	851 40	
150 portefeuilles pour le plan. . . .	200 » »	
Frais d'impression.	3041 20	
Honoraires des auteurs	290 » »	
Total. . .	5266 f. 25 c.	
Le 1er Exercice se clôt par un excédant de. . . .		2458 f. 30 c.

2me Exercice (1875)
(du 1er Janvier au 11 Mai).

Recettes.		1272 f. 50 c.
Cotisations	828 f. 50 c.	
Vente par le libraire.	444 » »	
Total. . .	1272 f. 50 c.	
Dépenses (correspondance et administration).		40 50
Reste. . .		1232 f. » » c.

1. Waitz, *Des Jordanus von Osnabrück Buch über das Rœmische Reich*, 1868, p. 71.

Excédant du 1er Exercice (1874). . .	2458 30
Total. . .	3690 30
A déduire le montant des cotisations définitives qui devront être capitalisées.	2000 »
Reste en caisse au 11 mai 1875 en valeurs disponibles	1690 f. 30 c.

PROJET DE BUDGET POUR LE 2me EXERCICE (1875).

RECETTES PRÉVUES.

Cotisations	6045 f. » c.
31 portefeuilles pour le plan (vente probable) . . .	39 35
Intérêts, pendant 6 mois, de 2000 fr. capitalisés. . .	50 »
Total. . .	6134 35
Fonds en caisse. . .	1690 30
Recettes probables du 2me Exercice (1875). . .	7824 f. 65 c.

DÉPENSES PRÉVUES.

Correspondance et administration	300 f. » c.
Publications de la Société	6700 »
Honoraires des auteurs	800 »
Total. . .	7800 f. » c.
Recettes probables	7824 f. 65 c.
Dépenses prévues.	7800 »
L'Exercice se solderait par un excédant de	24 f. 65 c.

Remarque : Dans les prévisions de recettes ne sont pas comptées : les souscriptions ministérielle et municipale, les ventes probables par le libraire, les cotisations des futurs membres de la Société. — On peut prévoir, de ce chef, une recette d'environ 1500 francs.

Au 31 décembre 1875, la Société se trouverait, toutes dettes payées, posséder :

1° Valeurs en caisse.	1524 f. 65 c.
2° Valeurs en titres	2000 »
Total. . .	3524 f. 65 c.

— Il est procédé à l'élection de douze membres du Conseil en remplacement des douze membres sortant en 1875. Sont élus :

MM. Bonnardot (Alfred).
Delisle.
Douët d'Arcq.
Egger.
Fagniez.
Giry.
MM. Laverne.
Michaux.
Monod.
Montaiglon (de).
Tisserand.
Vacquer.

Communications.

M. Aug. Longnon donne lecture d'une lettre de rémission accordée par le roi d'Angleterre le 5 avril 1429 (vieux style), c'est-à-dire sept mois environ après la tentative de Jeanne d'Arc sur Paris, à un bourgeois de cette ville, convaincu d'avoir pris part à une conjuration dont le but était de livrer la capitale du royaume au souverain légitime de France. Cette conjuration était l'indice non équivoque du réveil patriotique de la population parisienne que ses sympathies pour le duc de Bourgogne avait jetée dix ans auparavant dans les bras du roi d'Angleterre : elle comptait parmi ses adhérents des gens de toutes conditions, officiers du Parlement et du Châtelet, marchands, artisans et religieux. La lettre de rémission nous montre comment Jean de Calais, c'était le nom du prisonnier, fut entraîné dans le complot par Jacques Perdriel qui paraît avoir exercé la profession de changeur ; elle nous initie aux divers stratagèmes qui furent proposés pour faciliter l'entrée du roi Charles VII dans Paris.

La conjuration de 1429 est un fait presque inconnu de nos annales. Parmi les historiens de Paris, Félibien semble être le seul qui en ait parlé ; encore ne la connaissait-il que par quelques lignes du Journal des règnes de Charles VI et de Charles VII et par une curieuse note sur l'exécution de quelques-uns des conjurés, note qu'on trouve dans un registre du Parlement de Paris.

Avant la découverte de cette lettre de grâce, Jean de Calais n'était pas un inconnu pour les personnes versées dans l'histoire de Paris au xve siècle. On sait, en effet, qu'il devint échevin de notre cité quatre ans après l'expulsion des Anglais, en 1440, et un document de 1453 le signale comme marguillier de l'église de Saint-Jean-en-Grève où, plus tard, il reçut la sépulture. Jean de Calais figure encore en 1461 dans les poésies de Villon qui le qualifie « honorable homme » et lui donne plein pouvoir d'augmenter ou de diminuer les legs contenus en son facétieux Testament.

L'intéressant document communiqué par M. Longnon fera l'objet d'un travail particulier dont la place est marquée au second volume de nos Mémoires.

— M. Tisserand donne lecture d'une note sur un projet de reproduction du plan de Paris, connu sous le nom de *Plan de Tapisserie*. (Cette notice est insérée plus loin, p. 82-87.)

— M. le Président informe l'Assemblée que M. Auvray, marchand de curiosités, a bien voulu apporter le tableau du xve siècle, représentant Jeanne d'Arc avec la Vierge et saint Michel, dont il a été question dans une séance du Conseil. Ce tableau est soumis à l'examen et à l'appréciation des membres assistant à la réunion.

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 8 Juin 1875.

Présidence de M. Léopold Delisle.

M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. Paravey, Patinot, Paul Picard, A. Thibaudeau, Léon Tripier, la Direction générale des Archives Nationales ; MM. Léon Château, Eug. Cortambert, Aimé Godard, Léon Pallière, Ch. Morel, Barbier d'Aucourt, le comte de Galard, H. Baillière, Ern. Vercken ; madame Gabriel Delessert ; MM. Albert Duvau, E. de Ménorval, Arthur de la Borderie, H. Le Roux, Loche, Moynier ; madame Bruchet ; MM. Georges Guiffrey, Jacques Meyer, Roger Portalis, Ch. d'Héricault, Thorel.

— M. le Président signale un article bienveillant que la *Revue politique et littéraire* (n° du 20 février 1875) a consacré à notre Société : cet article n'est pas signé, mais il est dû, paraît-il, à M. Félix Rocquain. Le Conseil vote des remerciements à M. F. Rocquain.

— M. Egger s'étonne de ce que les lettres de convocation adressées aux membres du Conseil pour la séance de ce jour n'aient pas rappelé qu'elle devait être consacrée à la constitution du bureau et des comités de la Société : il demande en conséquence l'ajournement des élections. Le Conseil, consulté, se prononce en faveur de cette proposition.

M. le Président déclare que le Conseil se réunira extraordinairement mardi prochain 15 juin.

Communications.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. A. de Boislisle dont voici le résumé :

Le dernier fascicule du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* (p. 42-50) contient un article intitulé : *Voltaire et la famille de Nicolay,* où sont commentés deux documents inédits qui, jusqu'ici, avaient échappé aux recherches des biographes de Voltaire. Il résulte de ces pièces que François Arouet, redoutant des entraînements qui lui semblaient fâcheux pour son second fils, greva d'une substitution temporaire les biens qu'il lui laissait et chargea M. Nicolay, premier président de la Chambre des Comptes, de juger s'il y aurait lieu de faire disparaître cette substitution aussitôt que Voltaire aurait accompli sa trente-cinquième année. M. Nicolay s'acquitta régulièrement de cette mission et donna main-levée de la substitution le 1er mars 1730.

Ces faits avaient été si inexactement rappelés par Rulhière, lors-

qu'il reçut, en 1789, le petit-fils du premier président, que les biographes de Voltaire hésitaient ou se refusaient à les admettre sous une forme inconciliable avec les principes les plus élémentaires du droit. Les documents produits aujourd'hui rétablissent la vérité authentiquement et définitivement ; mais M. de Boislisle critique le commentaire et l'interprétation de ces pièces.

Il ressort, dit-il, de l'article publié dans le Bulletin un grief formulé à plusieurs reprises, non point contre Rulhière, mais contre les Nicolay qui lui auraient fourni les éléments de cette anecdote sans aucun souci de la réputation de Voltaire.

M. de Boislisle fait observer que la substitution imposée temporairement à Voltaire était un fait de nature à tomber dans le domaine public, par les formes solennelles de l'acte, par ses conséquences juridiques, par ses effets sur les relations et les opérations de celui qui en était l'objet. Voltaire était déjà connu, fort en vue : pendant les huit années que cette mesure pesa sur lui, il eut plus d'une affaire — sans compter la longue et difficile liquidation de la succession de son père, — où la substitution ne pouvait être passée sous silence, ni rester un secret entre lui, le tuteur à la substitution et le premier président Nicolay. Au lieu donc de voir, dans le discours de Rulhière, une exhumation indiscrète de ce secret, n'est-il pas plus rationnel et plus simple de supposer que Rulhière en recueillit la tradition de la bouche des contemporains de Voltaire? S'il commit des inexactitudes en racontant son anecdote, n'est-ce pas précisément une preuve que ses renseignements venaient d'une source indirecte, plutôt que du récipiendaire lui-même, c'est-à-dire du petit-fils du premier président Nicolay ?

L'alinéa visé dans l'article du Bulletin y est considéré comme le « morceau capital », le « passage à effet » du discours de Rulhière. Il y aurait eu une entente entre celui-ci et le récipiendaire pour faire valoir le nom de Nicolay aux dépens de celui de Voltaire.

Suivant M. de Boislisle, il conviendrait, bien plutôt, de reprocher à Rulhière, — si tant est qu'il ne soit pas couvert par les priviléges du langage académique, — d'avoir altéré les faits dans un sens défavorable au Premier Président qu'il voulait louer.

Rulhière a vu en lui le tuteur de Voltaire, et même l'héritier substitué à la fortune de l'ancien payeur des épices. Ce très-respectueux et très-humble serviteur de la Chambre aurait-il imposé au chef de la Compagnie, à un magistrat du premier rang, si haut placé et si universellement considéré, une fonction qui ne convenait qu'à un praticien inférieur, une condition qui ne pouvait que compromettre le nom de Nicolay? Non, François Arouet ne s'abusait pas à ce point sur sa propre importance ou celle de son fils. Comme le prouvent les nouveaux documents, il se borna, très-modestement, à supplier

le Premier Président de suivre la conduite de ce fils et de juger si, par la bonne gestion de ses affaires, il se montrerait digne de rentrer dans la pleine possession de la fortune paternelle. Là devait s'arrêter, là s'arrêta ce que le Bulletin appelle le « bienfait », la « générosité », la « bonne action » de M. Nicolay. Il est vrai que celui-ci sut comprendre plus largement sa mission et s'assurer, pour lui et les siens, la reconnaissance, l'affection de Voltaire.

Si on prend la peine de lire en entier le discours de Rulhière ou toute autre biographie des Premiers Présidents, on y verra que leur maison, sans échapper aux fautes et aux défaillances qui sont la loi commune, avait des titres plus sérieux que le souvenir des Arouet, non-seulement aux suffrages de l'Académie, mais aussi à l'estime publique, à la reconnaissance du pays.

— M. le Président fait passer sous les yeux des membres présents un rapport de M. P. Guégan sur des découvertes faites dans les environs de Saint-Germain-en-Laye pendant le courant de l'année 1874.

— M. de Longpérier, interrogé sur les fouilles effectuées à Montmartre pour la construction de l'église du Sacré-Cœur, rend compte des découvertes qu'elles ont amenées. La communication de M. de Longpérier sera insérée au Bulletin (voyez plus loin, p. 77).

— M. de Longpérier lit une note sur l'origine parisienne de Boccace (voyez plus loin, p. 81).

— M. Léopold Pannier signale, d'après un article inséré par M. Darcel dans la *Chronique des arts et de la curiosité*, un tableau du XVIe siècle qui donne quelques détails précieux sur l'état des constructions de l'Hôtel-de-Ville de Paris au temps de Henri III ; ce tableau figure à l'exposition de Blois. Voici le passage de l'article de M. Darcel qui peut intéresser les membres de notre Société :

« Une procession de la Ligue sur la place de Grève, et débouchant de l'arcade Saint-Jean, la seule partie de l'Hôtel-de-Ville qui eût alors dépassé le niveau des soubassements, est encore une peinture à noter, non pour ses qualités, mais pour la scène qu'elle représente. Ce tableau, qui vient du château de Valençay, est intéressant, s'il n'a point été gravé, pour l'histoire de l'Hôtel-de-Ville.

» On sait que pendant les démolitions de l'ancienne façade on a trouvé des parties qui appartenaient évidemment à l'époque de François Ier, notamment dans la voussure qui encadrait la statue équestre de Henri IV. Or, le tableau de Valençay montre que cette voussure était construite dès le temps de Henri III, ainsi que la partie droite du bâtiment central, jusqu'à l'appui des fenêtres du rez-de-chaussée, puis le pavillon de l'arcade de Saint-Jean jusqu'aux corniches, mais que les travaux étaient abandonnés. »

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 15 Juin 1875.

Présidence de M. Léopold Delisle
et de M. Adrien de Longpérier.

M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. Jacquemin, Maurice de Lalain-Chomel, Paul Bucquet.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Ludovic Lalanne qui, regrettant de ne pouvoir assister aux séances, donne sa démission de membre du Conseil.

— M. Léopold Delisle rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1875-1876. Il ajoute qu'aux termes du règlement le président n'est pas rééligible.

— *Élection du Bureau.* Sont élus : Président, M. Adrien de Longpérier. — Vice-président, M. le baron Pichon. — Trésorier-bibliothécaire, M. J. de Laborde. — Secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet. — Secrétaire-adjoint, M. Léopold Pannier.

— M. Adrien de Longpérier, président, prend place au fauteuil. Il rappelle en quelques mots les obligations de la Société envers son premier président, M. Léopold Delisle. Elle lui doit son existence et son succès. Ce qu'elle est, elle l'est par lui.

Le Conseil s'associe unanimement aux paroles de M. A. de Longpérier.

— *Élection du Comité de publication.* Sont élus : MM. A. de Barthélemy, Cousin, Delisle, Fagniez, R. de Lasteyrie, Longnon, A. de Montaiglon.

— *Élection du Comité des fonds.* Sont élus : MM. Boulay de la Meurthe, de Guilhermy, Tisserand, de Watteville.

— M. Cousin communique au Conseil le calque des planches III et IV du plan de Truschet, exécuté par M. Hoffbauer. Le Conseil voit avec plaisir ce travail se poursuivre dans d'excellentes conditions.

— M. Cousin appelle l'attention du Conseil sur l'exposition qu'organise la Société de géographie : le Dépôt de la Guerre doit exposer un plan de Paris, datant du commencement du XVIIe siècle, qui n'est autre que le plan de Truschet rajeuni. Il serait très-important de rapprocher ces deux documents dont l'intérêt pourrait être plus facilement saisi par les visiteurs.

Le Conseil prie M. Boulay de la Meurthe de suivre cette affaire et de s'entendre, à ce sujet, avec M. Maunoir, de la Société de Géographie.

Communication.

M. Longnon expose qu'il vient de reconnaître que la lettre de rémission dont il a donné lecture à la séance du 11 mai a été publiée en 1861, par M. Stevenson, dans les *Letters and papers illustrative of the wars of the English in France during the reign of Henry the Sixth.* Tout en constatant que ce document est déjà imprimé, M. Longnon ajoute qu'il peut toujours être utile de le faire connaître aux lecteurs français en le publiant de nouveau, avec soin, dans nos *Mémoires* et en l'accompagnant d'un commentaire historique.

— La séance est levée à 6 heures.

II.

VARIÉTÉS.

FOUILLES DE MONTMARTRE.

Les fouilles que M. Abadie a fait exécuter au sommet de la montagne de Montmartre, pour l'établissement de l'église du Sacré-Cœur, ont amené la trouvaille de sépultures de divers âges sur lesquelles on a pu recueillir les renseignements que voici.

En nivelant le terrain qui, dans l'enceinte murée de l'antique abbaye, s'étend à l'ouest du mur de clôture de l'église Saint-Pierre, on a d'abord mis à découvert une série de squelettes, orientés, déposés à une très-petite profondeur, et accompagnés chacun d'un vase de terre jaune sans couverte, dont la panse, percée de petits trous, est décorée de stries peintes en rouge; ces vases contiennent encore le charbon qui servait à brûler l'encens liturgique. Ils appartiennent aux XIIIe et XIVe siècles, et sont semblables en tout à ceux que l'on a trouvés en d'autres cimetières de Paris, notamment à Saint-Séverin et à Saint-Jacques-la-Boucherie. Les cercueils, qui avaient renfermé les squelettes, et les vases étaient de bois et sont totalement détruits. Quelques fragments de vases à couverte métallifère verts et jaunes semblent indiquer des sépultures du XVe siècle.

Au-dessous de cette première couche, on a rencontré, reposant sur le sable, une série de tombes de plâtre, en forme de gaîne, ornées de croix de divers types, de monogrammes du Christ en forme de roue, de rosaces [1]. Ces sarcophages sont exactement semblables à ceux que l'on a déterrés dans le voisinage de Saint-Marcel; ils appartiennent indubitablement à l'époque des Mérovingiens. Les objets qu'ils contenaient confirment pleinement l'opinion que leur aspect extérieur fait naître. Ce sont des boucles et des agrafes de cuivre (une seule plaque de ceinturon de fer), des boucles d'oreille de cuivre avec

1. Voir dans Ant. Mar. Lupi (*Dissert. chron. in vet. inscr. Severæ mart.*, Palerme, 1734, p. 57, pl. IX, n° 6), la rosace entourée de palmes et de couronnes, sur un monument de l'époque chrétienne.

ornement polyédrique d'or[1], des colliers composés de grains de pâte de verre multicolore. Une des agrafes de ceinturon, de cuivre étamé, est décorée d'entrelacs en relief, obtenus par un champlevage très-habilement exécuté.

Le travail de cet objet est extrêmement élégant, et le style des entrelacs conduirait à supposer qu'il sont d'origine scandinave. On pourrait croire, en effet, que l'agrafe a été apportée par quelque Normand faisant partie de ces armées qui, pendant le IXe siècle, menacèrent Paris du haut de Montmartre. Mais le caractère du sarcophage dans lequel on assure que cette agrafe a été recueillie s'oppose à la conjecture qui vient d'être indiquée.

Dans la tombe qui renfermait la plus grande des agrafes de travail purement frank, pareille à celles qui ont été en si grand nombre trouvées de ce côté-ci de la Loire, dans l'Ile-de-France, en Normandie, en Picardie, en Champagne, on a encore recueilli une monnaie de moyen bronze portant l'effigie de Sabine, femme d'Adrien. C'est là un fait qui n'a rien que de fort ordinaire. On se rappelle que dans la plus célèbre des sépultures mérovingiennes, celle de Childéric, on a compté, outre plus de cent monnaies d'or des empereurs, plus de quarante deniers d'argent romains, dont un de la République et les autres du Haut-Empire[2].

Ainsi que le dit M. l'abbé Cochet, cette pratique de déposer des monnaies romaines dans les tombes des Franks est établie par de nombreux exemples; ce n'est pas du tout un fait particulier à la sépulture de Childéric. Le savant antiquaire a fait un relevé de toutes les monnaies du Haut et du Bas-Empire qu'il avait pu observer, dans ces conditions, et il a rempli dix pages de ses notes à ce sujet.

Une des tombes de plâtre, assez grossièrement moulée, présentait un état curieux. Sa longueur totale était de 1 m. 70 c. Dans une case de 26 c., ménagée dans la partie la plus large, au moyen d'une cloison de 15 c. d'épaisseur, était un crâne bien conservé, le visage tourné en dessous, et scellé. Le grand compartiment renfermait un squelette qui, en raison du trop court espace restant, avait été courbé de façon que le crâne occupait le coin gauche du compartiment et y était maintenu par un scellement contenant des tuileaux.

Jusqu'au 22 mai on n'avait encore découvert qu'une quinzaine de sarcophages de plâtre, tous à couvercles plats.

L'exploration ne pourra être continuée que lorsqu'on en arrivera à enlever le mur de clôture qui actuellement domine la fouille.

A. DE LONGPÉRIER.

---

1. Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéol.*, 1864, in-4°, p. 142.
2. Chifflet, *Anastasis Childerici regis*, Anvers, 1655, in-4°, p. 251 et 270. Sur les quarante monnaies d'argent cataloguées, quatre seulement étaient percées, ainsi que Chifflet le fait remarquer.

NOTE SUR L'EMPLACEMENT DU *PONS URBIENSIS*

MENTIONNÉ PAR GRÉGOIRE DE TOURS.

Les auteurs qui ont étudié la topographie historique du Parisis ne paraissent pas avoir entrevu l'importance de la mention du *pons Urbiensis,* dans l'*Historia Francorum,* pour la détermination de la limite méridionale de la *civitas Parisiorum,* c'est-à-dire du territoire occupé par les anciens *Parisii.*

Grégoire de Tours rapporte qu'en 582, le roi Chilpéric plaça des gardes *(custodes)* au *pons Urbiensis* en Parisis, afin que les soldats *(insidiatores)* du royaume de Gontran ne pussent lui causer aucun dommage ; mais que l'ex-duc Asclepius, ayant été prévenu de cette mesure, les surprit pendant la nuit, les tua tous et ravagea le pays voisin du pont[1].

Nos historiens ont été, de bonne heure, égarés sur le sens des mots *pons Urbiensis :* à la fin du xe siècle nous voyons l'un d'eux, Aimoin, moine de Fleury, interpréter *apud pontem Urbiensem civitatis Parisiacæ* par *apud pontem Parisiacæ urbis*[2] et les Chroniques de Saint-Denis parlent, d'après ce religieux, des « ponts de Paris[3] ».

Plus tard, au xvie siècle, les critiques en matière d'histoire de France s'enquirent à leur tour de rechercher l'emplacement du *pons Urbiensis,* et l'un d'eux, le président Fauchet, émit une opinion qui ne peut être soutenue aujourd'hui, mais qui cependant ne laissait pas que d'offrir alors une certaine vraisemblance. Suivant Fauchet, le *pons Urbiensis* n'aurait pas été différent du pont de Charenton, « lequel, assis sur le bord de la rivière de Marne (ancienne limite » des Belges), pouvoit estre comme un fort pour Paris contre la Brie » et Meaux, possedez par Childebert et par Gontchram qui tenoit » Troyes[4] ».

Ces divers écrivains n'avaient pas remarqué que si Grégoire ne donne pas dans le cours de son récit d'autre indication topographique que celle-ci : *apud pontem Urbiensem civitatis Parisiacae,* l'on trouve néanmoins dans la table des chapitres du livre VI le titre suivant qui se rapporte à l'affaire du *pons Urbiensis : De hominibus Chilperici apud Urbiam fluvium*[5]. Ainsi les recherches sont circonscrites dans la partie méridionale du diocèse de Paris où coulait l'Orge, affluent de la Seine, que les documents de l'époque mérovingienne désignent

---

1. *Historia Francorum,* l. VI, c. 19.
2. *De gestis Francorum,* l. III, c. 47 (apud Bouquet, t. III, p. 89).
3. Les *Grandes Chroniques de France,* édit. P. Paris (in-12), t. I, p. 210.
4. *Œuvres de Me Claude Fauchet,* édit. de 1610, fo 112, ro.
5. Ruinart, *Gregorii Turonensis opera omnia,* col. 269-270.

justement sous le nom d'*Urbia*[1]. Le pont dont parle Grégoire devait donc traverser cette rivière soit à Arpajon, sur la route d'Orléans, soit à Savigny ou plutôt à Juvisy, sur la route de Corbeil; mais en l'absence de preuve certaine de l'antiquité de cette dernière voie[2], il convient de préférer la route de Paris à Orléans qui remonte à l'époque romaine. Le nom de Châtres, qui fut remplacé en 1720 par celui d'Arpajon[3], est dérivé du latin *Castra*, et doit peut-être son origine à quelque poste semblable à celui que Chilpéric y établit, poste qui était certainement nécessaire pour protéger, en temps de guerre, l'importante route de Paris à Orléans : la plus ancienne mention connue du nom de Châtres est du VIIe siècle[4].

On peut trouver, dans l'étude des divisions territoriales de l'époque mérovingienne, un argument favorable à l'identification du *pons Urbiensis* avec le pont de Châtres, car le *pons Urbiensis*, que Grégoire place dans le Parisis, devait être certainement situé sur la frontière des États de Chilpéric et de Gontran. Or, il n'est pas possible de considérer Juvisy, sur la route de Corbeil, comme une localité limitrophe des deux royaumes : Juvisy ne se trouvait à l'époque franque sur la limite d'aucune division territoriale. Châtres, au contraire, devait être alors sur les confins du Parisis, qui en 582 appartenait à Chilpéric, et de l'Étampois alors possédé par Gontran; car le pays d'Étampes s'avançait alors quelque peu dans l'ancien diocèse de Paris où il comprenait Bruyères-le-Châtel[5], village situé au nord de l'Orge à deux lieues environ à l'ouest de Châtres : le *pons Urbiensis* de la route d'Orléans peut donc être considéré comme la limite mérovingienne des cités de Paris et de Sens, et comme celle des royaumes de Soissons et d'Orléans en 582.

Nous ignorons à quelle occasion Bruyères-le-Châtel et autres lieux

---

1. Une charte de 670-671 relate la fondation d'un monastère de religieuses « in loco noncopante Brocaria, situm in pago Stampense, prope de fluviolo Urbia », aujourd'hui Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil, canton d'Arpajon), à deux kilomètres au nord de l'Orge. — Cette charte a été publiée en dernier lieu par M. J. Tardif (*Monuments historiques : Cartons des rois*, p. 15-17).

2. Savigny et Juvisy sont cependant les seules localités où Valois ait songé à placer le *pons Urbiensis* (*Notitia Galliarum*, p. 624). — Un itinéraire brugeois de la fin du XIVe siècle constate qu'à cette époque la route de Paris à Corbeil passait déjà par Juvisy (J. Lelewel, *Géographie du moyen-âge*, épilogue, p. 292).

3. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. X, p. 229.

4. L'auteur de la *Vita sancti Vandregisili*, qui écrivait au VIIe siècle, mentionne le territoire de Châtres, sous le nom de *territorium Castrinse* (Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. II, p. 543).

5. Voyez la note 1. — Cf. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. IX, p. 236.

de l'Étampois furent soumis à l'autorité spirituelle de l'évêque de Paris; mais il n'en est pas moins certain qu'on ne peut attribuer à la *civitas Parisiorum*, vers Arpajon, les mêmes limites qu'au diocèse de Paris des derniers siècles du moyen âge.

Aug. LONGNON.

LA MÈRE DE BOCCACE.

Au mois de décembre prochain, la ville de Certaldo, en Toscane, célébrera le cinquième centenaire de la mort de Jean Boccace. La ville de Paris aurait pu, en 1813, célébrer le cinquième centenaire de la naissance de cet illustre écrivain, français par la naissance et français par l'esprit.

« Quoique Boccace, dit Ginguené dans son *Histoire de la littérature italiennne*, joignît, toute sa vie, à son nom les mots *da Certaldo,* il n'était point né dans ce château; il voulut seulement désigner le lieu qui avait été le berceau de sa famille. Boccaccio di Chellino (c'est-à-dire fils de Michel), appelé à Paris par les affaires de son commerce, y avait eu, dans sa jeunesse, une liaison d'amour dont Jean Boccace fut le fruit. Né à Paris, il fut conduit encore enfant à Florence par son père et y reçut la première éducation sous un grammairien habile nommé Giovanni da Strada. »

Boccace était donc enfant naturel; aussi lorsqu'il lui prit fantaisie d'entrer dans les ordres, eut-il besoin d'une dispense que le pape lui accorda. — Voilà sans doute pourquoi il ne nous a pas parlé de sa mère. Mais c'est par lui-même que nous apprenons que son père était à Paris le 11 mars 1313 (ancien style), jour du supplice de Jacques de Molai.

Dans son curieux livre intitulé *De casibus illustrium virorum*, il s'exprime ainsi : « Et Jacobus cum fratre Delphini, reliquis duobus in detestabilem vitam relictis, ad supplicium illatum cæteris deductus est. Quod ambo, rege spectante, intrepide et constanter subiere. Nil aliud, quousque, illis ingentes spiritus suffecere, quam qui dudum occubuere, testantes, *ut aiebat Boccaccius, vir honestus et genitor meus, qui se his testabatur interfuisse rebus* [1]. » Et dans la première

1. « Joannis Boccaccii Certaldi *de casibus ill. viror.* libri novem. Vaenundantur ab Joanne Gormontio et Joanne Parvo bibliopolis de re literaria optime meritis. » — Et au folio CXVII recto : « Qui nunquam antea apud Gallos impressi, tandem *stanneis characteribus* excusi sunt Parrhisiis.» Pet. in-fol. s.d. — Évidemment par suite d'une faute d'impression, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIV, 1862, p. 581) semblent placer le supplice de Molai et le séjour de Boccaccio di Chellino à Paris, sous la date de 1310. Cette erreur de typographie se retrouve dans la seconde édition de format in-8°, 1865, t. II, p. 96.

édition de Paris, dont je me sers, imprimée pour Jean Gormont et Jean Petit, Jean Thiery de Beauvais a inséré une note biographique de laquelle il ressort que Boccace, mort en 1375 dans sa soixante-deuxième année, était par conséquent né en 1313.

Je me permettrai de faire ici un peu d'agitation boccaccienne, c'est-à-dire de demander à nos savants collègues de la Société de l'Histoire de Paris de rechercher les documents, les témoignages relatifs à la naissance du grand prosateur italien, que pourraient recéler les archives publiques et privées. Quelque quittance, quelque compte de commerce laissé à Paris par Boccaccio di Chellino, aideraient peut-être à retrouver le nom de la mère de Jean Boccace, dont la critique italienne ne conteste plus l'origine parisienne.

A. DE LONGPÉRIER.

NOTE

SUR UN

PROJET DE REPRODUCTION DU PLAN DE TAPISSERIE

Lue dans la séance du 11 Mai 1875, par M. TISSERAND.

Messieurs,

Notre honorable président, dont le patronage est acquis à toutes les études sérieuses, et qui apporte à l'Œuvre historique de la ville de Paris, comme aux travaux de notre Société, le concours le plus bienveillant et le plus éclairé, a pensé que vous recevriez, avec quelque intérêt, communication d'un projet qui touche à l'un de ceux que vous avez heureusement réalisés dès votre début, et qui fait le plus d'honneur à votre initiative. A côté du plan que mon savant collègue et ami est allé nous chercher à Bâle, et qui vient de nous être rendu dans toute sa fidélité native, M. L. Delisle a cru qu'on pouvait placer un autre « pourtraict de Paris » moins oublié que ne l'était celui-ci, mais plus malheureux que ne l'a jamais été le plan de Bâle, puisqu'il a péri deux fois, dans l'original et dans la copie.

Vous avez compris qu'il s'agit du plan dit de Tapisserie.

Avant le dernier désastre qui en a englouti l'unique reproduction en grand, tout le monde le connaissait de réputation; mais très-peu de personnes en pouvaient parler *de visu*, parce qu'il était conservé avec un soin jaloux dans l'un des dépôts de la ville, et qu'on le montrait, de loin en loin, comme une rareté topographique.

Cependant, l'un de nos plus savants confrères, M. Bonnardot, l'avait étudié avec soin, et, malgré certaines sévérités d'appréciation, il le regardait, en 1851, comme un document utile à la topographie parisienne. Cette opinion qu'il formulait, il y a vingt-quatre ans, avec

quelques réserves, il l'exprimerait certainement encore aujourd'hui, et le malheur qui a frappé la « Grande Gouache » lui rendrait sans doute plus précieux le peu que nous en avons conservé.

« La Grande Gouache, dit M. Bonnardot, était exécutée sur un papier dont aucune filigrane n'a pu révéler l'époque. Elle se composait de neuf morceaux isolés, composés chacun de plusieurs feuilles réunies, collées sur toile et assez usées par le frottement. La dimension en était assez inégale, bien qu'ils eussent été préparés pour être réunis; mais on les avait roulés maladroitement dans divers sens. Assemblés, ils eussent formé une surface carrée d'environ 514 centimètres sur 442, y compris l'étroite bordure qui encadrait l'ensemble... Tel qu'il était, et malgré la difformité dont les retouches avaient affligé sa forme primitive, ce grand dessin — c'est toujours M. Bonnardot qui parle — devait être regardé comme un curieux monument, puisqu'il représentait vraisemblablement, dans leurs dimensions naturelles, les neuf morceaux dont se composait la Tapisserie perdue. »

On comprend que le Service historique de la ville de Paris ait eu, dès l'origine, la pensée de faire reproduire un document de cette importance, sauf à en discuter les détails et à retrouver, s'il se pouvait, le trait primitif, sous les empâtements du coloriste. Aussi le projet a-t-il été conçu en 1866, au moment où paraissait le premier volume de la *Topographie du vieux Paris*.

L'auteur de cet immense travail, que nous avons la satisfaction de pouvoir continuer, avait la Grande Gouache en sérieuse estime; tout en faisant, comme M. Bonnardot, ses réserves en ce qui touche la *modernisation* de certains monuments, et le *vieillissement* de certains autres — double altération qu'ont subie presque tous les anciens plans de Paris — il pensait que ce grand dessin, interprété et corrigé par d'autres, complété surtout par les recherches approfondies auxquelles il se livrait, avait plus de chances de confirmation que de redressement. Ce qu'il lui reprochait le plus, c'était l'inexactitude de ses renseignements sur les faubourgs et en général sur tous les points excentriques. Quant à la précision géométrique, Berty ne songeait point à la lui demander : en effet, il est de notoriété dans le monde savant qu'aucun plan de Paris n'est géométral avant celui de Gomboust (1652), pas même ceux de Quesnel (1609) et de Mérian (1614) malgré la réputation méritée dont ils jouissent. Et, si le « portrait et dessein » dont parle Corrozet, que le prévôt des marchands et les échevins eurent ordre de faire dresser en 1550, conformément à l'édit de Henri II, était autre chose qu'un plan de rues à ouvrir, comme ceux que la préfecture de la Seine fait lever pour ses percements; si, contrairement à l'opinion de M. Bonnardot, ce devait être un plan du Paris existant alors, il y a tout lieu de croire que les dessinateurs chargés de ce travail auraient, ainsi que

leurs devanciers, resserré leur champ, rapproché les distances et logé une partie de la banlieue sous les murs mêmes de la ville.

Il n'y a donc rien à arguer, au fond, contre la Grande Gouache, de ce que l'exactitude géométrale en était absente, et de ce qu'on paraît y avoir pratiqué quelques retouches, ici pour vieillir, là pour moderniser. Ce défaut de précision, ces altérations regrettables, peuvent diminuer, dans une certaine mesure, la valeur topographique du document; mais l'intérêt qui s'y attachait et qui s'attache encore à ce que nous avons pu en sauver n'en est pas sensiblement amoindri. Le fait le plus regrettable, c'est que l'homme le plus compétent que nous ayons connu, en matière topographique, n'est plus là pour corriger et compléter; c'est que Berty nous manque pour interpréter un document dont il connaissait mieux que personne la valeur et les défectuosités.

Mais il nous reste ses livres, ses notes, ses observations verbales que j'ai eu l'occasion de recueillir et dont je me propose de faire largement usage.

Il nous reste, en outre, le dessin de Gaignières, fait, comme la Gouache, sur la tapisserie même, dans des proportions beaucoup trop réduites malheureusement. Il nous reste le plan de Braun, celui de Du Cerceau, celui que nous rééditons en ce moment, et il est permis d'espérer que la vérité topographique se dégagera de l'étude comparative de ces divers documents.

Au milieu d'une assemblée si familière avec les choses de la science, je n'ai qualité pour affirmer quoi que ce soit; mais il me semble que les plans en tapisserie ont une date dans l'histoire de la topographie figurée; j'incline à croire qu'ils représentent une époque intermédiaire assez définie, qu'ils sont une sorte de transition entre la miniature et la gravure sur bois, à laquelle nous devons les premiers plans de Paris. Ils devancent la xylographie, comme le manuscrit précède le livre.

Voyez plutôt cette curieuse succession iconographique. En même temps que les enlumineurs parisiens saisissent toutes les occasions qui leur sont offertes de représenter leur ville, alors même qu'il s'agit de Troie, de Jérusalem, de Babylone ou de toute autre cité lointaine, dont l'aspect leur était inconnu, les tapissiers « nostrez et sarrasinois », imitateurs nés des miniaturistes, s'étudient à tisser ce que leurs confrères enluminent, et cherchent à obtenir, par des prodiges de trame et de teinture, ce que je puis appeler de grandes miniatures en laine. Dans cette lutte, ils ont plus d'un désavantage : l'éclat des couleurs, le brillant des ors, le fin des détails et tout le chatoyement de la miniature leur sont inaccessibles; mais leurs rivaux font petit, et eux ils font grand, très-grand même. Ceux-là ont leurs chefs-d'œuvre enchâssés dans les librairies; ceux-ci exhibent les leurs aux

fêtes du *Corpus Christi,* aux processions de Sainte-Geneviève, aux feux de la Saint-Jean et autres galas sacrés ou profanes.

Cette proche parenté de la miniature et de la tapisserie me paraît ressortir avec évidence de l'examen comparé de la célèbre tapisserie de Beauvais, avec diverses pages de manuscrits qui vous sont bien connues. Rapprochez, Messieurs, la miniature qu'on trouve dans la continuation des Chroniques de Monstrelet, et qui représente l'entrée du roi Louis XI à Paris, en 1461, avec le panneau de droite de la tapisserie de Beauvais; l'analogie est évidente : c'est le même procédé. Seulement, la scène historique, qui est réelle chez les continuateurs de Monstrelet, occupe dans la miniature une place relativement considérable et la ville de Paris n'y est que l'accessoire; dans la tapisserie de Beauvais, au contraire, la ville remplit tout le fond du panneau, et les personnages légendaires du premier plan, Pâris, Turcus, etc., habillés à la moderne, selon l'anachronisme constant des tapissiers et des enlumineurs, semblent s'écarter pour laisser voir la cité dont on leur attribue la fondation.

D'année en année, l'importance relative se déplace : le « pourtraict » de la ville, d'abord vague, confus, fantaisiste, se précise et se développe, tandis que les personnages, refoulés de partout, cèdent la place, se rapetissent et se réfugient dans les coins, dans la bordure, où nous les retrouvons, à l'état de petites illustrations, jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Et c'est ainsi, Messieurs, qu'est né le plan de Tapisserie. Le tissu de Beauvais était, relativement aux miniatures, un progrès considérable; le plan, dit de Tapisserie, en a réalisé un plus décisif encore, puisqu'au lointain, à la perspective, au second plan, il a substitué une vue intérieure et détaillée de cette cité dont les miniaturistes et les tapissiers précédents ne nous faisaient apercevoir que les saillies monumentales.

De l'observation que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter, Messieurs, et que vous avez certainement faite avant moi, il semble résulter que les plans tissés sont en avance sur les plans xylographiques. Ceux-ci, en effet, taillés plus ou moins grossièrement et à peu de frais, se plaçaient dans un livre, imprimé quelquefois loin de la ville qu'ils avaient la prétention de pourtraire, comme la Chronique de Nuremberg, par exemple, et la Cosmographie de Munster; on les consultait peu et ils pouvaient être impunément inexacts. Ceux-là au contraire, destinés à décorer les palais, les églises, les hôtels seigneuriaux, exécutés avec soin et dans de grandes proportions, exhibés aux yeux de la foule dans les cérémonies sacrées ou profanes, exigeaient d'énormes dépenses et devaient présenter un degré d'exactitude suffisant pour ne pas prêter le flanc à la critique.

J'incline donc à penser que la tapisserie de l'Hôtel-de-Ville, dont on a malheureusement perdu la trace, qu'ont vue et appréciée

Sauval, Félibien, Germain Brice, Bonamy, Bouquet et le correspondant anonyme du *Journal de Paris* (28 mai 1788), était originairement plus ancienne et plus exacte que les plans xylographiques de la première moitié du XVIe siècle. Mais je dois à la vérité de reconnaître, comme je l'ai fait dès le début de cette note, que le coloriste du XVIIIe siècle l'a singulièrement gâtée, par ses modernisations et ses vieillissements. Lorsque la Grande Gouache diffère de Gaignières, qui a travaillé sur l'original, c'est évidemment à Gaignières qu'il faut accorder créance, malgré l'inhabileté des dessinateurs qu'il a employés.

C'est sous ces différentes réserves, avec la reproduction du dessin de Gaignières, avec les judicieuses observations de M. Bonnardot et les notes de feu Berty, que le Service historique de la ville de Paris se propose de reproduire la Grande Gouache. Il nous reste, des neuf feuilles dont elle se composait, trente-six clichés photographiques réduits au quart, quatre petits carrés, grandeur de l'original, représentant le Louvre, la Maison aux Piliers, Notre-Dame et la Bastille; deux carrés coloriés, l'un en grand, l'autre en petit, et pouvant, au moyen des procédés lithochromiques, rappeler assez fidèlement l'aspect de la Gouache perdue.

Depuis 1870, nous avons fait divers essais de reproduction en noir et en couleur. Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir les placer sous vos yeux, avec l'espoir que cette communication vous suggérera quelque réflexion utile et me vaudra plus d'un bon conseil.

Faut-il graver isolément chacun des 36 carrés dont l'assemblage reproduit la Grande Gouache, au quart de sa dimension? Vaut-il mieux les accoupler deux à deux et en former une sorte d'atlas oblong? Enfin est-il préférable de réunir les 36 fragments, comme on l'a fait pour l'exposition de la ville de Paris à Vienne et à Londres?

Sous cette dernière forme, le plan de Tapisserie a eu un succès immense chez nos voisins. L'Institut impérial et royal de Vienne, les bibliothèques des grandes villes de Hongrie, le British Museum, le Kensington et divers autres grands établissements ont sollicité, à l'envi, de M. le préfet de la Seine, le don de cette rareté ichnographique. La reproduction, par l'héliogravure, permettra de répondre à ces vœux et de généraliser chez nous la connaissance visuelle du vieux Paris.

Et, puisque je me suis laissé attarder à une aussi longue note, je vous demande, Messieurs, la permission de l'allonger encore de quelques lignes et de quelques communications. Voici deux autres épaves du grand naufrage de l'Hôtel-de-Ville. Ce sont les reproductions héliographiques du plan de Munster et de celui de Braun, qui, dans la pensée du Service historique, devaient précéder le plan de Tapisserie. Les planches ont péri dans nos bureaux; j'en ai recueilli les

débris tordus et calcinés. Une seule épreuve d'essai en était restée; je vous la communique, avec l'original qui a servi à l'opération héliographique.

A côté de ces tristes restes, témoins de nos désastres, je suis heureux de pouvoir placer les produits de notre renaissance. Berty, dont j'aime à vous entretenir, s'était imposé l'obligation de compléter ses plans géométraux restitués, ce parcellaire rétrospectif dont vous avez tous admiré la minutieuse exactitude, de le compléter, dis-je, avec la reproduction partielle des plans originaux appliqués à chacune des régions qu'il décrivait. Vous avez pu voir ces reproductions intelligentes, dans les deux volumes qu'il a consacrés à la région du Louvre et des Tuileries.

Celui qu'il a laissé à l'état de notes et que la ville de Paris publiera sous peu de mois, a pour objet le bourg et le faubourg Saint-Germain. Trois feuilles de plan géométral restitué l'accompagneront; mais les reproductions originales, qui étaient dans la pensée de Berty, n'en seront point absentes. Le plan de Tapisserie a fourni son contingent réduit; celui de Du Cerceau a pareillement été mis à contribution sur une plus grande échelle; enfin celui de Quesnel, dont il n'existe, vous le savez, qu'un unique exemplaire, a fourni une planche double qui présente un véritable intérêt.

En plaçant sous vos yeux ces prémices d'une publication qui est assurée à l'avance de toutes vos sympathies, comme en vous rappelant nos désastres et en vous entretenant de nos projets, j'ai voulu répondre à l'invitation de notre honorable président, et affirmer une fois de plus la communauté d'idées et de sentiments qui unit tous les travailleurs auxquels le vieux Paris est et restera cher.

LA CONFRÉRIE DES FONDEURS-CISELEURS DE PARIS.

Depuis l'époque où nous avons publié dans le Bulletin de la Société une note sur l'estampe de la confrérie des Fondeurs-Ciseleurs de Paris[1], nous avons découvert plusieurs renseignements qui nous étaient alors inconnus. Vainement avions-nous cherché les statuts de la corporation. La Bibliothèque de la ville de Paris vient d'en acquérir un exemplaire[2]; nous y trouvons des détails intéressants

1. Voy. le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1re année, 1re livraison, p. 26 à 30.

2. Nous donnons en entier le titre un peu long, mais curieux, de ce volume : Recueil des Statuts, ordonnances et priviléges de la Communauté des Maîtres fondeurs, Mouleurs en terre et sable, Racheveurs, Sonnetiers, Bossetiers, Enjoliveurs, Ingénieurs et Fabricateurs d'Instrumens de Mathématiques, de Globes et Sphères de la ville et Fauxbourgs de Paris — Avec les Sen-

sur la confrérie qui était bien, comme nous le pensions, distincte de la corporation, tout en lui restant attachée par des liens étroits.

Les statuts de la corporation n'occupent que les seize premières pages; le reste du volume est rempli par les sentences du Châtelet et les Arrêts du Parlement ou du Conseil privé du roi, classés par ordre de matières. Ainsi, pour ne citer qu'un chapitre, on trouve réunies les décisions qui tranchèrent les débats survenus entre les maîtres fondeurs-ciseleurs et les maîtres peintres de la communauté de saint Luc. Ceux-ci voulaient interdire aux fondeurs de faire ou d'avoir, comme modèles, dans leurs boutiques des tableaux et des dessins. De là procès et sentence. Les fondeurs obtinrent, bien entendu, gain de cause. Sans cela auraient-ils pris la peine de nous conserver la mémoire de ce débat?

Mais la partie la plus intéressante pour nous de ce recueil est une courte introduction contenant une histoire sommaire de la confrérie des maîtres fondeurs.

Si cet abrégé ne fait aucune mention de l'estampe de Caffiéri, non plus que de l'estampe antérieure que nous avons toutes deux signalées et décrites, le passage suivant nous révèle, par contre, l'existence d'une troisième gravure plus récente que nous n'avons pas encore retrouvée :

« Cette confrérie a des terres au territoire de Belleville qui ne regardent point la Communauté. Elle vient aussi, par les épargnes que les administrateurs ont fait en mil sept cent soixante onze et mil sept cent soixante douze, de faire graver une planche où l'on voit saint Hubert et saint Éloy, avec différents attributs de leur profession, ce qui a coûté environ 400 livres des deniers de la Compagnie et des soins de Messieurs :

» Jean-François Morel, — Jean-François-Gabriel Le Febvre, — Jean-Claude Merlen, — Joseph Girardot, — et aussi de : Louis-Marc Le Fevre, — et Joseph Meuran.

» Ils distribuent un exemplaire à chaque maître qui paie la confrérie chaque année. »

Nous signalons l'existence de cette troisième planche à ceux des membres de la Société qui s'intéressent à l'histoire des corporations parisiennes. Peut-être, mis sur la voie, parviendront-ils à la découvrir.

L'abrégé historique de la confrérie renferme un autre passage qui n'est pas moins intéressant.

« Cette confrérie, lit-on à la page IX, a un poêle ou drap mortuaire

---

tences du Châtelet, Arrêts du Parlement et du Conseil d'Etat du Roi qui en ordonnent l'exécution.

A Paris, chez Valade, Libraire, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins. MDCCLXXIV. In-12, 516 pages avec la Table.

qui sert le jour des services pour la représentation; ce poêle a coûté 1900 livres; il sert aussi aux enterrements de chaque maître ou maîtresse à leur convoi[1]. »

Si ce poêle n'existe plus, on vient du moins de retrouver et de décrire le dessin sur lequel il a été exécuté. Ce dessin appartient aujourd'hui au musée archéologique du Mans. M. Ferdinand Hucher, le fils de l'éminent archéologue du Mans, a donné dans le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, une description détaillée de ce précieux monument. Il a joint à sa notice la reproduction d'un fragment du dessin original fait d'après un calque très-habile et très-fidèle qu'il a bien voulu nous communiquer et nous envoyer à Paris pour le faire photographier. C'est donc grâce à sa notice et à son aimable libéralité que nous pouvons donner, après lui, une description *de visu* de ce poêle dont les confrères s'enorgueillissaient encore en 1774. Ce dessin, disons-le de suite, est d'autant plus intéressant qu'il porte une signature et une date. On lit au bas à gauche : « *Dessiné et inventé par Jacques Caffieri 1715.* »

Même après la publication de la Société de la Sarthe, une description nous paraît indispensable. Nous allons donc essayer de donner une description de ce monument et nous y joindrons quelques observations que nous suggère le mémoire de M. Hucher.

Le dessin de Caffiéri a 61 centimètres de hauteur et 46 de largeur, mesures prises sur le calque. Un élégant encadrement, dans ce style qui tient le milieu entre la gravité des dernières années de Louis XIV et le dévergondage de la fin du règne de Louis XV, enferme un médaillon central surmonté d'un globe aux armes de France couronné et accompagné de deux palmes.

Ce médaillon formé de feuillages et de motifs d'ornements chantournés est coupé en deux parties égales par un grand crucifix qui occupe le centre. A gauche, saint Hubert devant son cheval, agenouillé devant le crucifix, la tête nue, au milieu d'un bois où apparaît le cerf miraculeux. Dans le ciel, un ange tient une sorte d'étole parée et ornée aux deux extrémités de croix grecques, sur une desquelles on lit : *Hubert adore Dieu.*

---

1. Dans une relation de l'enterrement de Molière publiée pour la première fois par M. B. Fillon dans ses *Considérations historiques sur les monnaies de France* et reproduite par M. Eud. Soulié dans ses *Recherches sur Molière* (p. 80), on lit ce passage : « Quatre prêtres ont porté le corps dans une bière de bois, couverte du poele des tapissiers. » Ainsi la confrérie des tapissiers possédait, comme celle des fondeurs ciseleurs, et bien avant elle, un poêle destiné à recouvrir la bière des membres de la confrérie. Il en était de même probablement pour les autres associations religieuses, corollaire nécessaire des corporations d'arts et métiers qui toutes avaient, dans quelque église de Paris, leur chapelle et leurs ornements propres.

mémoire des grands hommes d'Athènes et de Rome A défaut d'orateurs, des lectures seraient faites dans des livres choisis : *Avis de Cicéron à son fils, Contrat social, Délassements de l'âme sensible* (de Darnaud), etc. Chaque discours ou lecture devait être suivi d'une symphonie.

A 7 heures, les danses commençaient pour durer jusqu'à la fin de la soirée.

Les hommes payaient 15 sous d'entrée. Chacun pouvait amener « plusieurs citoyennes ». Pour les femmes, l'entrée était libre; à condition toutefois qu'elles fussent « décorées d'une cocarde et vêtues le plus décemment possible ».

Voilà sur quelles bases Cardinaux voulait fonder son théâtre. Mais le succès ne répondit pas à ses espérances. Vainement réduisit-il à 4 sous le prix d'entrée. Vainement substitua-t-il aux lectures et aux discours des représentations dramatiques du plus grand effet, jouées par des acteurs vraiment républicains. Rien n'arrêta pour lui la mauvaise fortune. Dès le 22 nivôse, il était contraint d'implorer l'assistance du gouvernement. Sa malheureuse situation ne fit dès lors qu'empirer. En thermidor an VI, elle était lamentable. La pièce ci-jointe en fournira la preuve.

Cardinaux y expose lui-même, — dans le style du temps, mais avec une orthographe toute personnelle, — ses tristes aventures. On y voit comment son dévouement à la chose publique et son zèle pour le gouvernement l'ont peu à peu conduit à la misère.

On ne lira peut-être pas sans intérêt cette courte autobiographie. A défaut d'importants renseignements historiques, elle ajoute, croyons-nous, quelques traits aux tableaux déjà connus de la société française sous le Directoire.

P. Bonnassieux.

AU CITOYEN LE CARLIER,

Ministre de la police.

Citoyen Ministre,

N'étant pas conu de vous, âvant de reclamé votre bienveillance, je vous doit comte de touts les sacrifice que j'ai fait depuis les premier jour de la révolution.

A la création de la garde nationale, je négligée mon état de traiteur pour en faire le service exactement; au 10 aouts[1], je fus nommé portte drapeau de ma section.

Désirant meinstruire, je fréquentée les âsemblee publique et politique ou je fus plusieur fois honorée de leur comfience; ce qui me dérengoit de ma maison.

J'ai quitté mon épouse, mes enfent, mon état pour servire la causse de la libertée. Je fus licentiée, par conséquent sans état. Je suis étée eincarceré pend'ant cinq mois en préréale[2], comme étant leinemit

1. 10 août 1792.
2. 1er prairial an III et jours suivants.

des homme qui en vendimiaire[1] armoit les citoyen contre la Convention Nationale. J'ai en couru la haine des pretre ets des fanatique, le jour de la faite dieu, en jouissant de l'areitté de la Commune[2] qui laissait la faculté de tapisé le devent de ma maison. La deventure de la boutique fut fracasée.

Je suis un des premier qui á aussé louée des bien des moine[3], l'orquille abitoit encore leur maison[4]. J'ai dépencé deux mille livre pour mon établissement que j'ai étée contraint d'abandóné pour l'établisement des École centralle. Le département de la Seine ma âlouée une somme de 893# pour les plantation que jai fait et dónt je ne suis pas payée.

J'ai l'oué le théatre de l'Estrapade au moment ou le papier nationale â tout perdu. Ma grande comfience dans le gouvernement ma fait perdre cent quatre veingt mille livre âsignats dónt jatendoit le remboursement ; j'ai de meimme perdu les mendat. Veingt deux ans de mon travaielle â Paris ont étée perdu.

Lagiotage n'était pas mon aliment. Dans ce nouvelle établissement, sans moyen, je suis restté pres dun ân sans pouvoire rien faire. A force de travaielle, jai tait parvenu â me faire un fonds de traiteur que jai perdu au 18 fructidor[5], journé â laquelle jai participée ainsi qua celle qui ont pu servire la République ets la causse de la libertée.

Le gouvernement ou les agent avoit eindiqué ma maison pour un point de réunion. Les républiquain emportée par leur amour pour le gouvernement ne pure contenire leur eindignation contre quelle que persone qui mengoit â lors chez mois et qui par leur misse anoncoit être son einemit fit quen moin dun mois ma maison fut baleyée.

Ce fut au 20 brumaire dernier[6] que toujour animé des meimme sentiment et désirant autant qu'il étoit en mois servire le gouvernement d'ans l'etablissement des einstitutiou républiquaine, je resolu, de conseve âvecque des ârtiste, de faire célebrér les fetes décadaieres[7], si désiré par les amit du gouvernement, d'abord par des chant civique, des discours, des d'ansse. Mais ayant reconu que lon serviroit mieux l'esprit publique par des piece patriotique, tel que : Brutus,

---

1. 13 vendémiaire an IV.

2. Arrêté du 1er juin 1792 qui, au nom du principe de la liberté des cultes, défendait de contraindre personne à tendre ou tapisser l'extérieur de sa maison pour la procession de la Fête-Dieu.

3. Génovéfains.

4. Maison de Sainte-Geneviève-du-Mont.

5. 18 fructidor an V.

6. 20 brumaire an VI.

7. Cardinaux donnait des représentations tous les décadis et demi-décadis ; il en donnait aussi aux anniversaires nationaux des 10 août, 21 janvier et 9 thermidor.

Guilliaume Tel, la Mort de Cesar, et autre de ce genre, le citoyen Sotin, alors ministre[1], à qui nous rendime compte de cette établisement paru l'acceullier favorablement. Ille devoit dóné une somme pour la construction de cette sale; ille donna des secour provisoire[2]. Al'ors je fit construire un petit thèatre[3] bien au desus de mes force, d'ans l'espoir que la promeisse auroit son efet. Le ministe d'Ondeau[4] avoit ausi voulu le bien; ille en suspendit l'exéqution par des raports ausi faut qu'abesurde. Et, au moment ou ille sortit du ministère, ille me dit que sa confiance étoit éclairé. J'avoit moimeime solicitée la surveillance de ma maison.

Citoyen Ministre,

D'apres le cour expossé des sacrifice et des perte que j'ai fait et que je suis prets à faire pour la chosse publique, si je suis parvenu â méritée votre bienveillance ets que cette établissement d'ans une arondisement ou la population et de 80 mille ame puisse etre encouragée, je vous prie de prononcée sur mon sort. Je vous e fait conoitre plusieur fois ma potition. Elle ets des plus notoire; et je puis vous âsuré quelle ets le fruit de mon dévouement â la chosse publique et au gouvernement.

Salut, respects,

CARDINAUX,

â l'Estrapade[5].

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Almanach d'Étampes, annuaire de l'arrondissement, 1875. 1re année, in-16 de 224 p. Étampes. Lejeune.

---

1. Sottin, ministre de la police générale du 8 thermidor an V au 25 pluviôse an VI.

2. En tout 500 livres.

3. Théâtre légèrement construit, mais très-vaste. 3000 personnes pouvaient y trouver place.

4. Dondeau, ministre de la police générale du 25 pluviôse an VI au 27 floréal de la même année; époque à laquelle il fut remplacé par le citoyen Le Carlier.

5. Cette pièce, qui se trouve à Paris, aux Archives Nationales, paraît être des premiers jours du mois de thermidor an VI. Elle motiva, en fructidor, une décision ministérielle allouant à Cardinaux 200 livres par mois. Malheureusement, avant la mise à exécution de la décision, Cardinaux fut expulsé du théâtre par son propriétaire, lassé de trop attendre son argent. La subvention, dès lors sans effet, fut aussitôt retirée. Ainsi tomba le théâtre de l'Estrapade.

— Almanach du journal de l'Oise pour l'année 1875, 20e année. In-8° de 314 p. Beauvais, Père.

— Bouilhet (Henri). — La manufacture de Sèvres et ses produits à l'exposition des Champs-Élysées, 1874. In-4° de 18 p. Paris, veuve Bouchard-Huzard.

— Bourgeois. — Les six couches de Marie de Médicis, reine de France et de Navarre, racontées par Louise Bourgeois, dite Boursier, sa sage femme. Étude biographique, notes et éclaircissements par le docteur Achille Chereau. Orné de deux portraits gravés sur cuivre. In-16 de 163 p. Paris, Willem.

Ce volume fait partie de la *Collection de documents rares ou inédits relatifs à l'Histoire de Paris*. L'intéressante relation des couches de Marie de Médicis (1601-1609) y est précédée d'une notice sur son auteur, Louise Bourgeois, femme de Martin Boursier, née en 1563 et morte le 20 décembre 1636, ainsi que le prouvent deux actes d'inhumation tirés des anciens registres paroissiaux de Paris. M. le docteur Chereau a reproduit presque complètement, à la suite de la notice biographique (p. 21-49), l'*Instruction à ma fille*, composée par Louise Bourgeois, à l'intention d'une de ses filles qui avait également embrassé la carrière de sage-femme; on trouve dans ce dernier écrit de précieux détails sur la vie de famille au commencement du xviie siècle. — Les deux charmants portraits de Marie de Médicis et de Louise Bourgeois, qui ornent ce petit livre, offrent la reproduction de portraits gravés par Pierre Firens et Thomas de Leu, et publiés dès 1609 dans un autre ouvrage de madame Boursier.

— Courajod. — L'école royale des élèves protégés, précédée d'une étude sur le caractère de l'enseignement de l'art français aux différentes époques de son histoire et suivie de documents sur l'école royale gratuite de dessin fondée par Bachelier, par Louis Courajod, attaché au musée du Louvre. In-8° de civ-264 p. Paris, Dumoulin.

L'*École royale des élèves protégés* fut fondée en 1749, et subsista jusqu'en 1775; pendant cette période, six élèves nommés au concours y recevaient pendant trois ans les connaissances pratiques et l'éducation nécessaires pour profiter du séjour de Rome. Bien que son historien ait quelque tendance à exagérer son influence, il est certain que, surtout tant que Carle Vanloo en fut l'âme, son enseignement sévère et sa discipline ont contribué à retarder la décadence de l'école française. M. Courajod a raconté cette partie de l'histoire de l'art au xviiie siècle avec chaleur et autorité, en s'appuyant sur un grand nombre de documents inédits. Il a suivi l'enseignement artistique jusqu'à la révolution avec *la petite école des élèves artistes* qui avait remplacé l'école des élèves protégés et qui ne fut supprimée qu'en 1790. Des listes des pensionnaires de ces deux écoles, et un appendice contenant la réimpression de deux pièces du xviiie s. qui présentent un historique complet de l'*École royale gratuite de Dessin* fondée par Bachelier en 1766, documents qui émanent de la plume du fondateur lui-même, complètent le volume. Ajoutons que l'introduction de M. Courajod est un morceau capital et qui lui fait le plus grand honneur. Nous ne ferons à son livre qu'un petit reproche, c'est de manquer d'une table des matières; elle n'est nullement remplacée par la table alphabétique des noms d'hommes qui le termine.

— Crépin. — Souvenirs de la commune de Paris. Mai 1871. Les martyrs du calvaire de la rue Haxo, par Eug. Crépin, otage civil, etc. In-16 de 31 p. Paris, Lahure.

— Denormandie. — Ville de Paris, septembre 1870-février 1871. Le viiie arrondissement et son administration pendant le siége de Paris. In-18 de 179 p. Paris, Garnier frères.

— Du Camp (Maxime). — Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du xixe siècle, t. VI et dernier. In-8° de 586 p. Paris, Hachette.

— Dulaure et Leynadier. — Histoire de Paris depuis les premiers temps historiques, par J. A. Dulaure, continuée jusqu'en 1850, par Camille Leynadier, et jusqu'en 1875 par Jules Rouquette et Jules Baujoint. In-4° à 2 col. de 925 p. Paris, librairie des Célébrités contemporaines.

— Rendu. — Description d'une vue cavalière de Compiègne de 1671, par A. Rendu, archiviste de l'Oise. In-8°, 4 p. avec une vue autographiée. Beauvais, Père.

Cette vue, conservée dans les archives de l'Oise, reproduit les principaux monuments de Compiègne, le rempart du côté de l'Oise, la rive et la rivière avec l'île de la Palée, le pont, quelques îlots, les gords établis dans l'eau; enfin, en dehors de la ville, le couvent des Capucins et l'église de Saint-Germain.

— Renseignements statistiques sur la population indigente de Paris d'après le recensement opéré en 1874, suivis de renseignements sur les recensements antérieurs. Administration générale de l'assistance publique. In-4° de 41 p. Paris, Paul Dupont.

— Riant. — Les cours d'adultes. Histoire de l'Union scolaire de l'arrondissement de Sceaux, par le Dr A. Riant. In-18 de viii-144 p. Paris, Hachette.

— Salmon. — Les pélerinages de Paris, par M. l'abbé Salmon, vicaire à Saint-Pierre de Chaillot. 2 vol. in-12 de x-640 p. Paris, Palmé.

— Siége de Paris de 1870. Cinq eaux-fortes par Bracquemond. Le bastion 84. Bicêtre et les Hautes-Bruyères. La route d'Italie. La statue de la résistance, de Falguière. Le buste de la république, de Moulin. In-4° de 7 p. et 5 grav. Paris, Rouquette.

— Taphanel. — Le théâtre des jeunes filles de la maison royale de Saint-Cyr au xviie siècle. Lecture faite dans la séance solennelle du 16 janvier 1874 de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. In-8°. Versailles, Aubert.

— Vuillemin. — Bassin de la Seine et bassins secondaires de la Somme. Carte dressée par A. Vuillemin. Paris, Delalain.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives Nationales le 13 Juillet 1875.

Présidence de M. A. DE LONGPÉRIER.

M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. le comte d'Imécourt, Hérard, Alfred Darcel ; Mme la marquise de Nadaillac ; MM. Alph. Jamet, A. Tuetey et le marquis de Nicolay.

— M. le Trésorier fait connaître l'état de la caisse à la date du 1er juillet 1875.

— M. le baron Pichon et M. Léopold Pannier appellent de nouveau l'attention du Conseil sur l'exposition de cartes et plans ouverte au palais des Tuileries et à la Bibliothèque Nationale à propos du deuxième congrès géographique. Ils font remarquer qu'il pourrait être intéressant de profiter de cette exposition pour recueillir des documents nouveaux sur la topographie parisienne. Le Conseil décide que des membres de la Société seront priés de faire une notice détaillée des cartes et plans imprimés ou manuscrits, concernant Paris et l'Ile-de-France, qui ont été exposés à l'occasion du congrès. M. Aug. Longnon ou M. Robert de Lasteyrie catalogueront les documents de l'exposition des Tuileries ; M. Léopold Pannier ceux de la Bibliothèque Nationale.

— M. le Président, considérant l'état prospère des finances de la Société et le nombre toujours croissant de ses adhérents, propose, au nom du Comité de publication, de publier en dehors des Mémoires et du Bulletin un *Recueil de documents originaux pour servir à l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.* Il fait remarquer, à l'appui de cette proposition, que les pièces justificatives jointes aux mémoires

BODLEIAN LIBRARY 6 AUG 1974 P

ne doivent pas dépasser une certaine étendue et que les membres de la Société sont ainsi privés d'un certain nombre de chroniques spéciales et de documents inédits ou rares qui seraient de la plus grande utilité pour leurs études.

La proposition est examinée avec soin par le Conseil et, après avoir entendu les observations de plusieurs membres qui insistent particulièrement sur le caractère exceptionnel et non plus périodique de cette nouvelle série de publications, la motion suivante est votée par le Conseil :

« La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France pourra, » outre son volume annuel de mémoires et son bulletin bimes- » triel, publier un recueil de documents suivant les ressources » financières qu'elle aura à sa disposition. »

Le principe de la publication étant admis en ces termes, M. Robert de Lasteyrie propose au nom de M. A. Tuetey, membre de la Société, la publication du *Journal parisien des règnes de Charles VI et de Charles VII*. Cette chronique n'est pas inédite, mais M. Tuetey pourra en donner, grâce au manuscrit du Vatican, un texte meilleur et plus complet que celui des éditions précédentes et il se propose, de plus, de l'enrichir à l'aide de renseignements extraits de documents d'archives. M. de Lasteyrie expose d'ailleurs des calculs établissant que les frais de cette publication ne s'élèveraient pas à plus de 3400 ou 3500 francs.

Le Conseil décide, en conséquence, que le premier volume de la Collection de Documents sera formé du *Journal parisien de 1409 à 1449*, publié par M. Tuetey.

Communications.

— M. Léop. Pannier entretient le Conseil de l'état des démolitions des bâtiments de l'ancien Opéra. Ces bâtiments, où était logée l'administration et qui avaient échappé à l'incendie de 1873, sont ceux de l'hôtel de Choiseul. Le centre de la construction est encore occupé par un fronton assez remarquable qui va bientôt disparaître. M. Cousin observe que ce fronton est une des trois œuvres des sculpteurs lorrains, les frères Adam, que possédait la ville de Paris ; les deux autres sont les statues qui décoraient la porte du palais de la Cour des Comptes, brûlé en mai 1871. On trouverait du reste tous les documents désirables sur l'hôtel de Choiseul dans le *Paris démoli* de M. Édouard Fournier.

A la suite d'une observation de M. Vacquer qui constate le mauvais état de conservation des deux statues de la Cour des Comptes M. le Président propose que la Société fasse prendre une photographie du fronton de l'ancien Opéra. On pourrait en publier

une photogravure dans le Bulletin. Le Comité de publication est chargé de s'occuper de cette question.

— M. Robert de Lasteyrie donne communication de quelques renseignements curieux relatifs à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, dont il doit la connaissance à M. J.-M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais.

Tout le monde sait, grâce aux excellents travaux de l'abbé Lebeuf et de M. de Guilhermy[1], que Saint-Nicolas-des-Champs n'était au XIIe siècle qu'une simple chapelle servant de paroisse aux fidèles encore peu nombreux, qui s'étaient groupés autour du monastère de Saint-Martin. La population s'étant accrue considérablement pendant les deux siècles suivants la chapelle devint trop petite, et on la remplaça, en 1420, par une église complètement neuve.

De l'ancienne, suivant l'abbé Lebeuf, il ne resterait rien du tout.

C'est là une petite inexactitude. Dans une étude approfondie de l'église Saint-Nicolas qu'il eut l'occasion de faire, il y a quelques mois, — en compagnie de MM. C. Rivain et A. Duchêne, élèves comme lui de l'École des chartes, — M. Richard a remarqué, au-dessus des arcades qui séparent les deux bas-côtés sud, les restes d'un vieux mur encore orné d'un débris de corniche et d'une série de crochets fort semblables comme style à ceux que l'on voit en maint endroit à Notre-Dame de Paris. Ce mur est à n'en pas douter un dernier débris du bâtiment démoli en 1480, et l'on peut affirmer, d'après le style des crochets, que cette chapelle, sur laquelle on n'avait jusqu'ici aucune donnée, a dû être construite ou tout au moins restaurée en grande partie dans les dernières années du XIIe siècle ou les premières années du XIIIe.

L'église de 1420 étant devenue à son tour insuffisante, on prit le parti de l'élargir en transformant en collatéral les chapelles qui bordaient la nef, et en en construisant une autre rangée à côté de la première ainsi modifiée. L'abbé Lebeuf a jugé que ces travaux devaient avoir eu lieu vers 1535, date à laquelle fut bénie la chapelle de Sainte-Catherine et de Sainte-Geneviève nouvellement restaurée (*de nova restaurata*)[2]. Il ne s'est pas trompé de beaucoup. Toutefois un devis de maçonnerie trouvé par M. Duchêne aux Archives Nationales prouve que c'est en 1541 seulement qu'eurent lieu les travaux qui ont complètement transformé l'édifice de 1420. Ce document nous apprend en même temps le nom du maître maçon chargé de l'œuvre; il s'appelait Jean de Froncières.

Voici le texte de ce devis soigneusement collationné sur l'original:

---

1. Lebeuf. *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris,* t. I, p. 325. — Guilhermy, *Descript. archéol. des monuments de Paris,* p. 164.

2. *Hist. de la ville, et de tout le diocèse de Paris,* t. I, p. 318.

C'est le devis des ouvraiges de maçonnerye et taille qu'il convient faire pour l'euvre et fabricque Sainct-Nicolas-des-Champs à Paris, ainsi que cy après est déclairé et en la manière qui s'ensuit:

Et premierement fault abatre et démollir les vielz pilliers du costé de l'euvre, avec le dessus des aultres pilliers qui sont dedans le cœur; et en ce faisant, mectre le moillon et pierre hors de ladicte esglise.

Item, fault faire lesdictz pilliers de pierre de clicquart et hault liaiz maçonnez de chaulx et sable, — et, en ce faisant, ériger les tatz de charges, doubleaux et ogives pour les basses voultes des allées, — les basses voultes de pierre de Sainct-Leu.

Item, fault abatre et desmollir partie des voultes desdictes allées.

Item, au-dessus desdictz tatz de charges, ériger les tallutz des formes et, au-dessus desditz tallutz, ériger les pieds droictz desdictes formes jusques à la haulteur des tatz de charges de ladicte nef; et, en ce faisant, ériger des tatz de charges de ladicte nef, ogives, doubleaulx et formeretz. Et faire les remplaiges desdictes formes, assavoir : les mesneaux de lyais et les remplaiges de pierre de Sainct-Leu. Et le tout faire de telles espoisses et matières, ordonnances de mollures que celles qui sont de présent faicte en icelle esglise.

Item, fault faire tous les arcs boutans qu'il conviendra faire, tant du costé du clocher que du costé de devers Sainct-Martin, de pierre de Sainct-Leu maçonnez à chaux et sable.

Item, fault faire les voultes, ogives et pendentis de ladicte esglise, tant pour les basses chapelles et allées, ce qu'il en conviendra faire ensemble les grandes voultes de ladicte nef; le tout de pendentis de pierre de Sainct-Leu et faire et garnir les clefz desdictes voultes et filatières, ainsy qu'il sera advisé pour le mieulx.

Jehan de Froncières, maistre masson tailleur de pierres, demourant à Paris, rue des Graveillers, confesse avoir fait marché et convenand avec maistres Jacques Le Picard seigneur d'Avrom, Robert Nepveu, Jehan Desmaretz et Guillaume Boudart, ou nom et comme marguillers de l'œuvre et fabricque monsieur Sainct Nicolas des Champs à Paris, à ce présens, de faire pour la dicte esglise les ouvraiges cy dessus déclairez, moyennant la somme de soixante quinze solz tournois que, pour chacune toise, lesditz marguillers en seront tenuz, promectent et gaigent payer au dict de Froncyères ou au porteur, etc., au fur et à la mesure qu'il et ses gens feront les dictes ouvraiges. Lesquelz ouvraiges il promect faire sans discontinuation et y mectre autant d'ouvriers, pour ce faire, que les dictz marguillers vouldront. Et en ce faisant ledict de Froncières sera tenu fournir de pavée, d'ouvriers, eschauffaudaiges, engins, oustilz, chables et aultres choses à ce nécessaires pour faire les dictz ouvraiges excepté la pierre, moellon et matières que les dictz marguillers seront tenuz fournir. Aussy sera tenu ledict de Froncières rendre place nette en l'esglise et mectre les gravoys et démolicions hors l'esglise en lieu le plus comode, à ses despens, pour iceulx mener aux champs. Et le tout faire bien et deuement au dict d'ouvriers et gens à ce congnoissans. Promectans, etc., obligeans esdictz noms, chacun en droict soy, renonçans, etc. Fait l'an mil cinq cens quarente ung, le vendredi dix septiesme jour de juing.

(Signé:) Aubert, Luce.

(Archives nationales S. 3453.)

Pour terminer, M. de Lasteyrie donne lecture d'une courte inscription, relevée par M. Richard sur le mur intérieur du clocher de la même église. Elle a échappé aux patientes recherches de M. de Guilhermy ou plutôt son peu d'importance la lui a fait négliger.

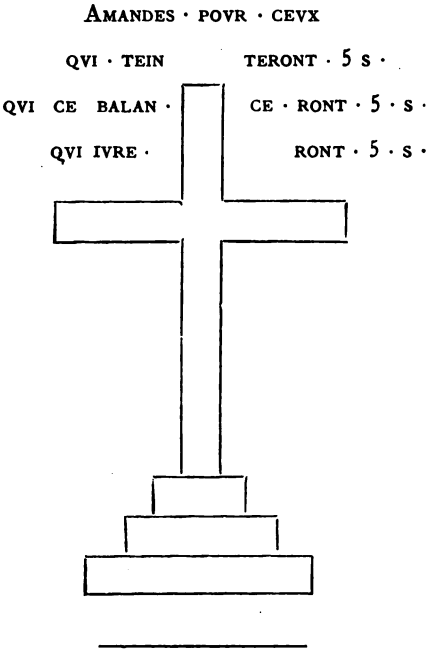

II.

VARIÉTÉS.

UN TRAIT DE LA JEUNESSE DE BURIDAN.

Les mss. 819 et 710 de la bibliothèque de Darmstadt, qui ont jadis appartenu aux chartreux de Cologne, contiennent divers opuscules du chartreux Henri de Kalkar, et notamment une partie de la correspondance de ce religieux. Au fol. 43 du ms. 819 et au fol. 59 du ms. 710 se trouve une lettre que Henri de Kalkar adressa en 1406 à un chartreux de Mayence, Jean Dotz. M. le docteur Nolte ayant bien voulu m'en envoyer une copie, je crois devoir la signaler, d'abord parce qu'elle donne des détails sur le séjour à l'Université de Paris de deux personnages célèbres du XIVe siècle, — Jean Buridan et Pierre Roger, qui depuis fut pape sous le nom de Clément VI, — ensuite

parce qu'on y voit quelle fut l'influence de l'Université de Paris sur les méthodes d'enseignement employées à la fin du XIVe siècle par les maîtres de l'Université de Prague.

Léopold DELISLE.

..... Item quæris de magistro Buridano, cujus quæstiones in logica et tota philosophia disputantur Pragæ et alibi in studiis generalibus, utrum noverim eum. Respondeo quod sic, quia ego audivi philosophiam et metaphysicam et alia bona ab illo Buridano philosopho. Qui rexit seu legit Parisius circa quinquaginta annos, et est fons scientiarum Pragæ. Ego novi mulierem Parisius tunc nuptam cuidam sartori theutonico, pro qua quondam juvene puella litigabant Buridanus et quidam nobilis monachus ordinis sancti Benedicti[1] qui postea fuit papa Clemens sextus, quem et vulneravit Buridanus graviter in capite ita quod fluxus sanguinis ipsius purgavit cerebrum suum et factus fuit ex tunc magnæ memoriæ in disputacionibus et sermonibus faciendis[2]. Quo effecto papa, Buridanus posuit se ultimum in rotulo magistrorum Parisiensium. Quæsivit igitur papa : « Ubi est amicus meus Buridanus? » Responderunt : « Pater, ipse posuit se in ultimo in humilitate ad vos. » Et dixit : « Veniat ad nos in Avinionem. » Quo præsente, dixit ei papa : « Tu quare percussisti papam? » Et ille : « Pater, papam percussi, sed non percussi papam; » id est hominem tunc non papam, sed nunc. Sicque in[j]unxit sibi pro pænitencia sociali quod legeret semper Parisius et præsentiam haberet seu absentiam suorum beneficiorum. Et sic fecit. Vovit Deo intrare ordinem nostrum, scilicet Carthusiensem, si supervixisset modicum, sed obiit ante. Vale semper in Christo. Scriptum 1406, post Penthecosten.

---

1. Pierre Roger, né au château de Maumont (commune de Rosiers-d'Égletons, Corrèze), avait pris de fort bonne heure l'habit religieux de l'ordre de Saint-Benoît, dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, au diocèse du Puy. Il occupa le Saint-Siége de 1342 à 1352.

2. Cette blessure du pape Clément VI et le merveilleux résultat qu'on lui attribue étaient connus avant l'exhumation de la lettre de Henri de Kalkar. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le dictionnaire de Moréri, à l'article CLÉMENT VI : « Pétrarque qui vivoit de son temps, lui donne l'éloge de très-» savant pontife et loue sa mémoire qui estoit très-heureuse. Ce qu'il y a » de plus surprenant, c'est que cette mémoire prodigieuse provenoit d'une » chute dont il garda la cicatrice à la tête. » C'est sans doute dans les lettres de Pétrarque qu'on a puisé l'élément de cette anecdote et il serait intéressant de l'y retrouver. Ajoutons, cependant, que d'anciens biographes de Clément VI font remonter l'incomparable mémoire de ce souverain pontife à sa plus tendre enfance et que, suivant eux, elle ne contribua pas peu à la décision de l'évêque du Puy et de l'abbé de la Chaise-Dieu qui envoyèrent le jeune religieux étudier à Paris (Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, col. 265 et 280).

LES MÉNÉTRIERS PARISIENS.

Autorisation accordée en 1396 aux ménétriers de chanter des chansons sur le mariage d'Isabelle de France et de Richard II.

La chanson politique populaire paraît avoir été bien plus cultivée au moyen âge que de nos jours. Elle remplissait jusqu'à un certain point l'office de la presse en exprimant et en propageant le sentiment public sous une forme familière; elle nous intéresse donc à la fois comme écho de l'opinion et comme monument de la littérature populaire. Aussi attend-on avec impatience la publication du chansonnier du xve siècle annoncée par la Société des Anciens textes. Nous ne venons malheureusement pas augmenter le nombre si restreint des chansons de ce genre qui ont été imprimées. Mais on n'apprendra peut-être pas sans intérêt par les pièces suivantes que le mariage d'Isabelle de France, et de Richard II, roi d'Angleterre, célébré avec de grandes réjouissances à Paris, le 9 mars 1396 (n. s.), servit de thème aux chansonniers contemporains et que les ménétriers et chanteurs ambulants, auxquels le prévôt de Paris venait d'interdire les chansons sur le pape, le roi et les princes, obtinrent pour cette circonstance la levée de l'interdiction. Ils avaient sollicité davantage; ils voulaient, comme par le passé, chanter tous les événements publics, mais le prévôt vit de l'inconvénient à leur rendre leur ancienne liberté et il eut soin de spécifier que cette autorisation ne s'appliquait qu'aux chansons relatives au mariage qui cimentait la trêve signée le même jour entre la France et l'Angleterre[1]. M. Bernhard, dans ses savantes recherches sur les ménétriers parisiens, a publié le ban prévôtal crié à Paris le 14 septembre 1395 pour mettre les grands personnages à couvert de la malignité des chansonniers et des chanteurs des rues[2]; nous donnons ici pour la première fois la lettre close du roi adressant au prévôt la requête des ménétriers, cette requête, enfin la licence octroyée par le prévôt.

G. Fagniez.

Charles, par la grace de Dieu roy de France, au prevost de Paris ou à son lieutenant salut. Nous vous envoyons enclose soubz notre seel la requeste civile des chifrineurs[3] et chanteurs demourans à Paris, sy vous mandons que icelle par vous veue, aux diz chifrineurs pourveez sur le contenu en icelle de tel remede que vous verrez qu'il appartendra à faire et que vous nous conseillierez seur [ce] estre fait, tellement qu'il ne conviengne plus en retourner par devers nous; car ainsi nous plaist il estre fait de grace especial par ces presentes.

---

1. On connaît la ballade d'Eustache Deschamps sur la trêve conclue en même temps que le mariage; nul doute que ces événements inspirèrent des compositions d'un caractère plus populaire.

2. *Bibl. de l'École des chartes*, t. III, p. 404.

3. Du Cange a relevé (v^bo *symphonia*) le mot *chiffonieux;* toutefois nous n'hésitons pas à lire et à imprimer la forme *chifrineurs*. D'après les exemples réunis dans le glossaire la *chifonie* ou *symphonie* peut avoir été également un tambourin et un instrument à vent.

Donné à Paris le xvie jour de mars, l'an de grace mil ccc iiiixx et xv, et le xvie de nostre regne. Par le Roy à la relacion du grand conseil. J. d'Aunoy.

Au Roy nostre seigneur,

Supplient humblement les chifrineurs et chanteurs demourans à Paris, povres gens, chargez de femmes et de plusieurs petis enfans, comme, de si long temps qu'il n'est memoire du contraire, ilz aient acoustumé à l'onneur de vous et de vostre royaume chanter des fais et besoingnes qui y seurviennent et, nagueres, leur ait esté defendu que d'aucune chose du fait des royaulx ilz ne chantent, toutesvoies plusieurs seigneurs et autres leur demandent et demanderont s'ilz ont aucun dit ou chançon du mariage de vostre fille et, pour cause d'icelle deffense, n'en ont osé faire aucune mencion que de vostre grace. Attendu ce que dit est, et qu'ilz n'ont de quoy vivre, ne scevent aucun autre mestier à gaigner leur povre vie pour eulx, leurs dictes femmes et enfans, il vous plaise leur donner congié que icelui mariage puissent et osent chanter et d'autres nobles fais qui pourroient survenir comme ilz ont acoustumé à l'onneur et louange de vous et de tout vostredit roiaume, afin qu'ilz puissent soustenir leurs dictes vies, et s'il plaist à vostre noble magnificence oïr ce qu'ilz en ont fait ou auront, avant qu'ilz en chantent, ilz le vous porteront. Et vous ferez tres grant charité et aumosne et lesdits suplians priera *(sic)* Dieu pour vous et vostre noble lignée.

Le samedi, xviiie jour de mars l'an iiiixx et xv, veues par monseigneur le prevost les lettres royales et requeste civile cy dessus transcriptes, congié a esté donné, aux chanteurs et chiferineurs de Paris, seulement de chanter les chançons touchans la feste de la reyne, dont en ladicte requeste est faite mencion seulement. Fait en la presence du procureur du Roy comme dessus.

(Archives Nationales, registres civils du Châtelet. Y 5220, fol. 277.)

ENTRÉE DE LA REINE ISABEAU ET DU DUC DE BOURGOGNE A PARIS.

(14 juillet 1418.)

Nous reproduisons ici, en l'accompagnant de quelques notes, une pièce récemment publiée pour la première fois, par M. l'abbé Ulysse Chevalier, dans un *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné* [1]. Nous voulons

1. Ce recueil forme le 17e volume du *Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isère* (Montbéliard, 1874, in-8°). — La pièce que nous réimprimons s'y trouve aux pages 247 à 250. Elle a déjà été signalée à l'attention des membres de la Société par M. L. Delisle (voyez plus haut, p. 21).

parler d'une lettre anonyme contenant une relation détaillée de l'entrée de la reine Isabeau de Bavière et du duc de Bourgogne à Paris, le 14 juillet 1418[1]; cette lettre fut écrite, par un personnage de la suite du duc, le surlendemain de l'événement.

La reine Isabeau, on le sait, avait été reléguée à Tours en 1417, grâce à l'influence du connétable d'Armagnac et du Dauphin, depuis Charles VII. Elle ne tarda pas à être délivrée par le duc de Bourgogne, Jean Sans-Peur, et la trahison de Perrinet Le Clerc, en livrant Paris au parti bourguignon (dans la nuit du 28 au 29 mai 1418), lui rouvrit les portes de la capitale. La rentrée de la reine et du duc de Bourgogne, — qui eut lieu trente-deux jours après le massacre de 800 prisonniers du parti d'Orléans, parmi lesquels on remarquait le connétable d'Armagnac, le comte de Grandpré, Henri de Marle, chancelier de France, l'évêque de Coutances et celui de Senlis, appartient à l'une des époques les plus dramatiques de l'histoire de notre vieille cité, et la relation qu'en a publiée M. l'abbé Chevalier nous a paru digne de fixer l'attention de nos confrères.

Aug. Longnon.

Des novelles de Paris, de l'entrée de la royne et de monseigneur de Borgongne et venue d'iceulx devers le roy, playse voz savoir que jeudi xiiiie jour de cest moys de julliet, environ quatre heures après midy, la royne et monseigneur de Borgongne, qui tousjours estoit au plus prest de son charriot, entrarent en la ville, en la manere qui s'ensuit.

Premierement, vindrent ceulx de la ville de Paris, en nombre de environc xiic des borgois de la ville, tous vestus de pers, au devant jusque à mi chemin du pont de Charenton, tous arrenchiés en belle ordonnance; et par devant eulx passa l'avant-garde, en laquelle avoit environ xvc archiers, bien joins et bien sarrés ensemble. Et assés tout passerent v estandars, acompagniés de mil hommes d'armes bien armés, les quelx estoient de Picardie, soubz le governement de messire Jehan de Lucenbour[2], du seigneur de Fosseux[3], du vidame

1. L'original de cette lettre, jadis conservé à la Chambre des Comptes du Dauphiné, se trouve maintenant à la bibliothèque de Grenoble dans le t. IV des mss. de Guy Allard. — Nous n'avons pas poussé le scrupule, dans notre reproduction, jusqu'à répéter certaines fautes évidentes de lecture ou de typographie, telles que *entraront*, *environt*, *loint*, *Arloy*, *ajonoillierent*, *s'abauca*, *voyre*, *ambeysours*, *Aunflour*, *anviront*, *oyde*, *l'en*, *ne aumoins*, *non*, pour *entrarent*, *environ*, *loinc*, *Arley*, *ajenoillierent*, *s'avança*, *boyre*, *ambeyseurs*, *Aunfleur*, *anvironc*, *eyde*, *l'on*, *neanmoins*, *n'en*. — Nous nous sommes aussi permis de rétablir entre crochets certaines lettres omises, soit par le scribe, soit par l'éditeur.

2. Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, plus tard comte de Guise, mort en 1440. Ce fut lui qui vendit Jeanne d'Arc aux Anglais.

3. L'original porte *Sosseux*; mais M. l'abbé Chevalier a observé avec justesse qu'il fallait lire *Fosseux*. — Le seigneur de Fosseux était, en 1416,

d'Amiens, du seigneur d'Aucourt[1], et autres grans seigneurs d'Artoys.

Et après, estoit la bataille en laquelle n'avoit que l'estandart de monseigneur de Borgongne et, soubz ycellui, bien xv^c hommes d'armes qui tous pourtoyent en leurs lances à rebos[2]; et là estoit la royne et mon dit seigneur. Et après, à loinc, aloit l'areregarde, en la quelle avoit environ v^c hommes d'armes et la conduysoyent messires d'Arley[3] et de Saint-George[4]. Et tous, par belle ordonnance, entrerent en ladite ville, et ceulx de Paris devant la royne.

Avient aussi au devant, jusques un peu outre Saint-Anthoine, ors de Paris, les cardinaulx de Bar[5] et de Flisco[6], C[h]arles de Borbon[7], Jehan d'Arecourt[8] et le conte [de] Tripoli[9]; les quelx cardinal de

gouverneur d'Artois pour le duc de Bourgogne (*Chronique d'Enguerran de Monstrelet,* édit. Douët d'Arcq, t. III, p. 161).

1. Suivant M. l'abbé Chevalier, on devrait lire *Aricourt.*

2. Ce passage n'est pas très-intelligible, mais il s'agit évidemment ici de lances ornées du « rabot » qui, depuis que Jean Sans-Peur l'eut pris pour devise, fut employé comme ornement à la cour de Bourgogne, avec une profusion sans égale (Voyez Léon de Laborde, *Notice des émaux,* IIe partie, p. 476).

3. Jean de Chalon, seigneur d'Arlay en Franche-Comté, épousa en 1388 Marie des Baux, qui devint princesse d'Orange en 1393 par la mort de son père. Jean de Chalon mourut le 4 décembre 1418.

4. Le seigneur de Saint-Georges accompagnait le duc de Bourgogne à l'entrevue du pont de Montereau, où ce prince fut assassiné le 10 septembre 1419 (Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI,* t. I, p. 405).

5. Louis de Bar, évêque de Langres en 1395, cardinal en 1397, évêque de Châlons en 1413, duc de Bar et marquis de Pont en 1415, évêque de Verdun en 1420. Il mourut en 1430.

6. Louis de Fiesque, nommé cardinal en 1381 ou 1384, mort en 1423.

7. Charles de Bourbon, comte de Clermont, fils de Jean Ier, duc de Bourbon, et de Marie de Berry, devint duc de Bourbon après la mort de son père arrivée en 1434. Ce prince n'était guère âgé que de 15 ans lors de l'entrée des Bourguignons à Paris en 1418, et résidait alors à l'hôtel de Bourbon où il fut arrêté par le seigneur de l'Isle-Adam pendant la nuit qui suivit ce grave événement. Interrogé alors sur le parti qu'il voulait suivre, il déclara vouloir suivre le même que le roi. Il accompagna le duc de Bourgogne à l'entrevue du pont de Montereau où ce prince fut assassiné en 1419; et, à la suite de cet événement, prêta serment de fidélité au dauphin dont il devint un des plus fermes soutiens. (*Chronique d'Enguerran de Monstrelet,* éd. Douët d'Arcq, tome III, p. 263, 340, 357.)

8. Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, né en 1396, fit partie de l'ambassade envoyée le 2 juin 1418 par le roi pour parlementer avec le duc de Bourgogne qui se trouvait alors à Melun. Il fut nommé, vers cette même époque, lieutenant-général du roi en Normandie (De la Roque, *Histoire généalogique de la maison d'Harcourt,* t. I, p. 421).

9. Le comte de Tripoli, frère du roi de Chypre, est appelé « le conte de

Bar, Charlez, Jehan et conte estoyent bien gardés de gens d'armes à ce ordonnés, et furent remis ou Lovre [1], ou quel lyeu le roy est.

Tous alirent au long de la ville jusque audit Lovre, et là descendirent et alèrent de vers le roy, en tel estat qu'il estoit, la royne et mondit seigneur qui la menoit. Et s'ajenoillierent davant le roy, et le roy s'avança et vient baisier la royne en disant : « Voz soyés la tres bien venue », et la rebaysa. Et après, dit à mon dit seigneur : « Biaux cosins, voz soiés le trebien venus », et luy mercia les biens qu'il avoit fait à la royne. Et lez volit fere relever, mais ils ne volirent fere de grant piece : là furent maintes gens qui de pidié plor[er]ent. Finellement furent aportés le vin et les espices, mez la royne ne monseigneur ne volirent ne boyre ne mengier, for fere continances. Et d'ilecques s'en alirent la royne et mondit seigneur avoy elle, et mit mondit seigneur la royne en sa chambre et s'en ala en son hostel d'Artois [2] logier.

Après, le venredi ensuyant que fut yer, vindrent ceulx de l'Université fere leur excusacion dez choses qu'ils avoyent fait contre mondit seigneur, disant celley n'avoir pas fait l'Université mez l'adviersité.

Vindrent aussi après la messe, en conseil, le prevost des merchians [3] et lez eschivins de Paris [4], d'une part, et les ambeyseurs de la ville de Ruant, lesquelx par avant avoyent esté à Provins pour haster mondit seigneur, et firent leurs proposicions : notablement pour mettre remide et secours ou siege du Pont-de-l'Arche, que le roy d'Engleterre tien; car, s'il ne sont secouru dedens le xxme jour de cest moys, il rendront la ville et chastel [5]. Et dirent ceulx de Ruant en leur thème : « *Domine, sucurre nos quia perimus* », en plains, en lamentacion, et requirent aussi que l'on pourveu ez autres sieges que ledit roi de Engleterre tient davant Chi[er]ebourg et davant Aunfleur; à quoy monseigneur leur respondit que pour ce il estoit venus.

Et à ce, est fayte porvision pour lever ledit siege, c'est à savoir que

---

Trois Citez » par Monstrelet, qui relate son arrivée à Paris en 1416 (*Chron. d'Enguerran de Monstrelet*, édit. Douët d'Arcq, t. III, p. 145).

1. Le château du Louvre.

2. L'hôtel des anciens comtes d'Artois, alors résidence favorite du duc de Bourgogne, fut démoli en 1543, et ce fut sur une partie de son emplacement que fut percée la rue Françoise.

3. Noël Prevost, prévôt des marchands depuis le 6 juin 1418.

4. Les quatre échevins étaient alors Pierre Voyer, Michel Thibert, Marcelet Testart et Jean de Louviers.

5. La ville de Pont-de-l'Arche se rendit effectivement à cette date, car le 21 juillet le roi Henri V donnait avis de la reddition de cette place à la commune de Londres (Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 222).

mondit seigneur il envoye mil v° hommes d'armes et mil archiers, et mandet à ceulx de Ruant qu'il alent là avoy les comunes dez villes dudit Ruant, d'anvironc et de toutes le[z] villes dudit païs; et à l'eyde de ceux de Paris qui porront estre près de xn^m comunes, ii^m hommes d'armes et mil hommes de trait, ledit siege se poura lever : sur quoy est fait apointemant et demain partiront ceulx à ce ordonnés.

Quant est du cardinal de Saint-Marc[1], il est alés à Borges, de par le roy et la Ville de Paris, devers monseigneur le Dauphin pour le fere venir. Quant dez garnisons de ceulx de Monstereul[2] que tien le sire de Guytri[3] et aussi de Melleum, de Mon[t]aguillon[4] et de autres garnisons de la partie des Arm[i]gnaz, l'on a leysié par tout garnison; et le sire de Sale-Nove[5] et le sire de Chatel-Viel a prins le conté de Jougni[6] et autre contre ceulx, au quelx deja la Ville-Nove-le-Roy[7], c'est rendue, et neanmoins l'on tracte avoy heux de rendre les dictes qui tignon.

Quant dou gouvernement de Paris, tous ceulx qui paleysement tenoyent la part des Armignas, les ungz ont esté tués, les autres apprisonés, les autres fuis et leurs hostés pilliés et rogiés. Sur le fait de la justice, rien n'en est pourveu, fors que l'on a crié toutes pilleri[e]s et voye de fet cessent. Et sera chancellier maistre Ytasse de Lestre[8]. Des

---

1. Guillaume Filliastre, cardinal du titre de Saint-Marc, occupa le siége archiépiscopal d'Aix de 1421 à 1422. Il mourut en 1428.

2. Montereau-faut-Yonne (*Monasteriolum*).

3. Pierre de Guitry, capitaine de Montereau, fut présent au meurtre du duc de Bourgogne, perpétré sur le pont de cette ville le 10 septembre 1419 (Monstrelet, édition Douët d'Arcq, t. II, p. 356).

4. Montaiguillon, forteresse dont on voit encore les ruines imposantes au territoire de Louan (Seine-et-Marne, arr. de Provins, canton de Villiers-Saint-Georges).

5. Guigues de Salenove, gentilhomme savoisien (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 332 et 381).

6. M. l'abbé Chevalier a imprimé ici : « *le conte de Jougni,* » quoique le sens semble exiger *le conté* ou *la conté*. En effet, les seigneurs de Salenove et de Châteauvieux appartenaient au parti bourguignon de même que le comte de Joigny, Guy de la Trémouille, principal conseiller de la duchesse de Bourgogne. Il s'agit évidemment ici de l'occupation par les Bourguignons du comté de Joigny que l'on sait avoir été presque complètement dévasté par les Armagnacs, pendant les guerres qui ensanglantèrent les dernières années du règne de Charles VI (*Art de vérifier les dates,* t. II, p. 602). Ce prince dédommagea Guy de la Trémouille des pertes que lui avaient fait subir ces guerres en lui concédant diverses seigneuries (le P. Anselme, *Histoire généalog. de la maison de France,* t. IV, 3e édition, p. 580).

7. Villeneuve-le-Roi ou Villeneuve-sur-Yonne (Yonne, arr. de Joigny, chef-lieu de canton).

8. Eustache de Laistre, seigneur d'Ecuiry, près Soissons, avait été nommé

offices, pour chacun offices VI demandeurs. Tout est ou gouvernement de monseigneur de Borgongne. Diu par sa grâce luy en donne fere bon governement et salut de son ame, et du bien et honeur du roy et de luy. Amen.

LA MAISON DITE LE CHASTEAU-FESTU.

La maison dite le *Chasteau-Festu* devait être, selon M. Adolphe Berty, une sorte de hangar, de grange, de bicoque ayant la valeur d'un brin de paille, d'un *fétu*[1]. N'est-ce pas une erreur? Ce nom, toujours écrit *Festu* sur les anciens registres, pourrait bien ne pas avoir le sens du latin *festuca*, mais être dérivé de *festum* et indiquer un lieu où se donnaient des fêtes, comme des repas ou festins de confréries, etc.[2].

J'attribue une certaine importance à cette demeure, non-seulement parce qu'elle a communiqué son nom à la portion de la rue Saint-Honoré, comprise entre la rue de l'Arbre-Sec et la rue Tirechappe, — l'enseigne de la plus chétive boutique suffisant jadis pour la dénomination d'une rue, — mais par cette considération qu'elle a appartenu jadis à de riches propriétaires, et, par exemple, sous le règne de François Ier à Jacques Spifame[3], qui fut successivement conseiller au

---

le 14 juin 1413 à l'office de chancelier de France, dont il fut destitué le 8 août suivant. Rétabli le 4 juin 1418, comme l'annonce la lettre que nous réimprimons, il fut élu depuis évêque de Beauvais, mais la mort l'empêcha de prendre possession de ce siége épiscopal (18 juin 1420).

1. *Topographie historique du vieux Paris* (Région du Louvre et des Tuileries, t. I, p. 50).

2. Cette étymologie pourra paraître risquée, mais notre savant confrère voit, sans doute, dans le mot *festu* un dérivé de *feste* (auj. *fête*) par l'addition du suffixe adjectif *u* (en bas latin *utus*), qui a formé non-seulement les participes passés des verbes de la troisième et de la quatrième conjugaison (*oir* et *re*), mais aussi un bon nombre d'adjectifs de notre langue, parmi lesquels nous rappellerons *cornu, têtu, chevelu, barbu, bossu, ventru, pattu.* On trouve dans les textes du XIIIe siècle des personnages désignés par les surnoms significatifs, *l'Oreillu, Bouchu,* qui désignaient incontestablement, à l'origine, des personnages à longues oreilles et à grande bouche. Nous pourrions encore citer divers noms *en u,* qu'on rencontre dans les textes de la fin du moyen-âge, aussi bien que dans l'onomastique moderne, et qui prouvent l'importance exceptionnelle attribuée, par les baptiseurs, à certaine partie de l'individu dénommé par eux. (*Note du Comité de publication.*)

3. Jacques Spifame, le futur évêque de Nevers, fit en 1526 un échange avec son frère, Gaillard Spifame, en se réservant une terre située à Bondy et la maison qu'il possédait à titre de fief « size rue Sainct-Honoré », maison « où pendoit pour enseigne *le Chasteau-Festu* ». C'est au château de Passy,

Parlement et chancelier de l'Eglise et Université de Paris, président aux enquêtes du Parlement, et enfin évêque de Nevers.

Sauval a parlé plus d'une fois de cette demeure. Ainsi, on trouve chez lui la mention d'une « maison scize (vers 1423) rue du Chasteau-» Festu, où pend l'Enseigne du Chasteau-Festu, qui fut à Jehanne la » Claircie, absente... ; aboutissant par derrière à la rue de Bethisy, » laquelle maison fut donnée à rente à Jean de St Yon. » On voit que cette propriété était fort étendue en profondeur et jugée digne d'être offerte à un membre d'une des plus riches familles parisiennes, à laquelle appartenait la Grande Boucherie.

Le même auteur a extrait cet autre texte d'un compte du domaine pour l'année 1496 : « Guillaume Veret, marchand cordonnier, pour » l'acquisition d'un *hostel* dit de Chasteau-Festu, où souloit pendre » pour enseigne le Dauphin, rue St Honoré[1]. »

L'habitation ayant pour enseigne *le Chasteau-Festu* était-elle distincte de l'« hôtel de Chasteau-Festu », portant l'enseigne du *Dauphin?* C'est ce que je ne saurais décider, mais je ferai observer que l'acquisition d'un hôtel par un cordonnier ne prouve pas le peu d'importance de ce bâtiment. L'abbé Villain[2] cite un cordonnier, mort en 1343, qui avait largement contribué aux dépenses des bâtiments des chartreux, et qui fut inhumé dans leur couvent.

Jaillot[3] mentionne un Jehan Popin[4] de Chasteau-Festu, qui fut élu prévôt des marchands (entre 1289 et 1296). A mon avis, les mots « de Chasteau-Festu » s'appliquent à l'hôtel de la rue St-Honoré et ne signifient pas seulement que Popin habitait la rue ainsi désignée ; or, un personnage aussi considérable que Jean Popin aurait-il joint à son nom celui d'une propriété de nulle valeur ?

Ce que je viens de dire, sur la valeur de la maison ou hôtel du Chasteau-Festu, rue Saint-Honoré, ne peut être atténué par cette circonstance qu'il existait à Paris trois autres immeubles du même nom, qu'on a supposés n'être que des masures. Jaillot en cite une située, en 1348, entre l'église Saint-Landry et la Seine ; M. Berty, de son côté, en mentionne deux autres, rue de Bièvre (en 1358) et situés rue des Chiens, près de l'abbaye Sainte-Geneviève (en 1407).

A. Bonnardot.

à 8 ou 9 kilomètres au sud de Sens (Yonne), qui fut au XVIe siècle la propriété de Spifame, que j'ai vu l'acte dont j'extrais ce renseignement.

1. Sauval, *Histoire des Antiquités de la ville de Paris*, t. III, p. 312.

2. *Histoire de Nicolas Flamel*, p. 112.

3. *Quartier du Louvre*, p. 39.

4. Probablement le possesseur du fief Popin qui s'étendait fort loin au nord de Paris, et commençait au bord de la Seine, à l'endroit de l'abreuvoir du même nom.

LES GAMINS DE PARIS SOUS LOUIS XIV.

La réputation presque européenne du gamin de Paris nous engage à publier ici deux documents des Archives Nationales que nous a fort obligeamment communiqués notre collègue, M. Émile Campardon, et qui doivent, l'un et l'autre, leur existence à des excès d'espièglerie commis à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe siècle par de jeunes garçons parisiens. Nous nous abstiendrons de comparer le gamin de Paris du règne de Louis XIV à celui que nous connaissons, afin de laisser le lecteur plus libre de juger si le dernier est plus ou moins dangereux que son ancêtre.

Le lecteur trouvera, du reste, dans les deux pièces que nous publions, d'autres renseignements très-précieux sur l'histoire intime de Paris, à la fin du règne du grand roi : la première, une plainte déposée chez un commissaire de police, lui montrera un jeune crieur de gazettes exerçant trop consciencieusement son métier; la seconde, fort intéressante pour l'histoire de l'éclairage des rues de Paris, lui fera connaître les dangers que la gaminerie parisienne faisait courir non-seulement aux chandelles publiques et aux lanternes, mais aussi aux allumeurs de réverbères.

A. L.

I.

Le crieur de gazettes.

(1692.)

L'an 1692, le samedi 8 novembre, huit heures de relevée, est comparu par devant nous Charles Bourdon, conseiller du roy, commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet de Paris, le sieur Jean Guischou, marchand chapelier privilégié suivant la Cour, demeurant rue aux Ours, lequel nous a dit et fait plainte que, depuis un mois ou environ, vient toutes les semaines deux à trois fois un particulier jeune garçon, crieur de gazettes, âgé de quatorze à quinze ans, lequel entre secrètement dans la boutique du plaignant, lorsqu'il n'y a que sa femme, et se met tout d'un coup à crier d'une voix forte et épouvantable : *La Gazette!* Ce qui a causé une telle frayeur à la femme du plaignant, qui est fort peureuse et délicate, qu'il lui en seroit venu une perte de sang. De quoi le plaignant ayant eu avis, auroit défendu audit particulier, jeune garçon, de plus ainsi venir dans sa boutique crier et faire appréhension à la femme du plaignant. Nonobstant quoi ledit particulier n'auroit laissé de vênir dans la boutique du plaignant, crier auprès de la femme du plaignant et lui donner les mêmes peurs ; ce qui est fort dangereux pour une jeune femme à laquelle il peut arriver des accidents plus fâcheux. Et ce jourd'hui, environ les neuf heures du matin, le plaignant étant sur le derrière de sa boutique à travailler, il auroit entendu ledit particulier crier d'une voix forte et épouvantable : *La Gazette!* Et la femme du plaignant, qui étoit dans

ladite boutique, laquelle se seroit écriée de peur, ce qui obligea le plaignant de menacer ledit particulier jeune garçon de lui donner sur les oreilles, s'il revenoit ainsi. Le plaignant étant retourné à son travail et laissé sa femme dans ladite boutique dans laquelle ledit particulier, crieur de gazettes, seroit revenu faire les mêmes cris, ce qui obligea le plaignant de revenir au plus vîte dans ladite boutique et d'en faire sortir ledit particulier, crieur de gazettes, qu'il auroit menacé de lui donner sur les oreilles. Lequel gazetier s'en seroit fui dans la rue, où il seroit tombé avec quelques gazettes qu'il avoit en sa main, dans lequel temps la mère dudit particulier seroit venue dans la boutique du plaignant, tout en furie et après lui avoir dit quantité d'injures ainsi que son fils, traité de fripon, voleur, scélérat, banqueroutier et autres injures, fait assembler grand monde, tant dedans que devant ladite boutique, donné un soufflet de toute sa force sur la joue droite de la femme du plaignant et fait quantité de violences, ayant déchiré une garniture de cornette de dentelle à Maline à la femme du plaignant et fait quantité de violences, tant au plaignant qu'à sa femme. Pourquoi s'est retiré par devers nous pour nous rendre plainte du contenu ci-dessus, circonstances et dependances tant contre ledit particulier, crieur de gazettes qu'il a appris se nommer Jean Regnier, gazetier, que contre sa mère, de laquelle il nous a requis acte.

(Signé :) J. Guichoux; Bourdon.

(Archives des Commissaires au Châtelet, liasse 9. Commissaire Bourdon.)

II.

L'éclairage public de Paris.

(1703.)

DE PAR LE ROY

ET MONSIEUR LE PRÉVOST DE PARIS

OU MONSIEUR SON LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE.

Sur le rapport à nous fait à l'audiance de la grande police par maître Anne Le Maistre, commissaire ancien du quartier Saint-Denis ; qu'il a reçu plusieurs plaintes des commis préposez pour allumer les chandelles dans les lanternes; de ce que lorsqu'ils allument lesdites chandelles, ils sont poursuivis et attaquez par plusieurs garçons de tous âges, qui souflent les chandelles, les cassent, les font tomber sur le pavé; font tourner les lanternes, les cassent à coups de pierres, mesme frapent et maltraitent lesdits commis ou ceux qui sont préposez de leur part pour faire cette fonction; en sorte que si cette violence estoit tolérée, il leur seroit impossible de rendre le service qu'ils doivent au public. Et comme un tel abus ne doit point estre souffert dans une partie si considérable de la police et de l'ordre public; il a cru estre de son devoir de nous faire ce rapport, à ce qu'il nous plust

établir des peines pour réprimer cette violence. Et après avoir ouï les gens du roy en leurs conclusions, Nous avons fait très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes d'inquiéter, molester ni troubler dans leur exercice, par paroles, voyes de fait ou autrement, les commis préposez pour allumer les chandelles dans les lanternes, ou ceux qui les allument de leur part ; à peine de prison, et de cent livres d'amende ; de laquelle amende les pères, mères et maistres demeureront civilement garans et responsables pour leurs enfans, serviteurs et apprentifs. Et sera la présente Ordonnance exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire ; et sans préjudice d'icelles lue, publiée et affichée par tout où besoin sera. Ce fut fait et donné par Messire MARC-RENÉ DE VOYER, DE PAULMY, D'ARGENSON, chevalier, conseiller du roy en ses Conseils, maistre des requestes ordinaire de son Hôtel, tenant la Police, le vendredy vingt-troisième de Novembre 1703.

DE VOYER D'ARGENSON.

TAUXIER l'aisné, greffier.

L'ordonnance cy-dessus a esté lûe et publiée à haute et intelligible voix, à son de trompe et cry public, en tous les lieux ordinaires et accoustumez, par moy Marc-Antoine Pasquier, juré crieur ordinaire du roy en la ville, prévosté et vicomté de Paris, y demeurant rue du Milieu de l'Hôtel des Ursins, accompagné de Louis Ambezar, Nicolas Ambezar et Claude Craponne, jurez trompettes, le 6 de décembre 1703, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance, et affichée ledit jour esdits lieux.

PASQUIER.

(De l'imprimerie de Denis Thierry.)

LE TABLEAU DES EXPERTS-JURÉS DU ROI EN 1786.

L'*Almanach du Voyageur à Paris pour l'année 1784*, ouvrage utile aux citoyens et indispensable pour l'étranger, dit M. Thiéry, l'auteur bien connu du *Guide des Amateurs*, nous apprend que les experts-jurés des bâtiments, dont l'office coûtait 6000 livres, étaient chargés de faire les rapports, visites, prisées et estimations de tout ce qui concernait les Bâtiments, qu'ils se divisaient en deux colonnes de trente noms chacune, la première composée des architectes-experts-bourgeois, la seconde des experts-entrepreneurs, que leur bureau était situé rue de la Verrerie, enfin que quinze greffiers des bâtiments étaient chargés de recevoir les rapports des experts-jurés.

La plupart de ces renseignements sont empruntés, comme on va le

voir, à la pièce que nous allons décrire et analyser. C'est le tableau des soixante experts-jurés pour l'année 1786. Au lieu d'inscrire des noms dans un simple cadre de lignes nues, comme on le fait aujourd'hui, chaque année, pour les listes d'officiers ministériels, les experts-jurés ont imaginé quelque chose de plus élégant et de plus ingénieux à la fois. Ils ont imprimé leurs noms dans un motif d'architecture largement gravé, comme on savait le faire alors, qui sert de décoration et rappelle en même temps leur profession.

Sur un mur sombre formé de larges pierres à assises régulières se détache, en blanc, une croisée de fausse architecture encadrée des motifs d'ornements les plus usités alors, de perles, d'auves et d'une rangée d'entrelacs garnis de feuille de laurier. Cette fenêtre est surmontée d'une corniche saillante supportée par de larges consoles, du milieu desquelles s'échappent de lourdes guirlandes. Au-dessus de la corniche, sur un globe accosté d'ailes, accompagné de branches de lauriers, et couronné de la couronne royale, sont les trois fleurs de lis de France.

Entre les consoles qui supportent la corniche, séparé du reste du tableau par un rang d'auves et de perles, se lit le titre avec le détail des fonctions attachées à l'office d'expert-juré. C'est évidemment à ce titre que Thiéry a emprunté sa définition, beaucoup plus complète ici que dans son almanach.

Au-dessous, les deux colonnes d'architectes-experts-bourgeois et d'experts-entrepreneurs; plusieurs noms manquent; car d'un côté nous n'en comptons que vingt-neuf et de l'autre vingt-sept seulement.

A la suite des membres en exercice et séparés seulement par deux barres sont indiqués les honoraires.

Enfin, tout en bas, au milieu des entrelacs qui forment comme la partie extérieure du cadre est ménagé un cartouche vide où se trouvent les noms des quatre membres du bureau.

Toute la partie d'ornementation est gravée à l'eau-forte; mais les noms sont imprimés. Évidemment, la même planche servait chaque année; on n'avait qu'à recomposer le tableau qui en occupe le centre. Quant au titre qui donne l'énumération des fonctions des experts, comme il n'y avait pas lieu de le modifier, il est gravé sur la planche.

Voici le texte de ce tableau pour l'année 1786 :

Les soixante experts jurés du Roi, créés en 1690, pour faire dans tout le Royaume, et à l'exclusion de toutes personnes, dans la Ville, Fauxbourgs, Prévôté, et Vicomté de Paris, les Rapports de Visites, Allignemens, Prisées et Estimation de tous Ouvrages concernant les Bâtiments et Héritages; ensemble les Rapports de Partages, Licitations, Servitudes, Périls imminens, Visite de Carrière et de Moulins, Cours d'eau, Chaussée, Jardinage, Arpen-

tage de Terres, Bois, Forêts, Prés, Pâtis, Vignes, et généralement de tout ce qui dépend de l'Expertise ; avec défenses aux Parties de convenir, et aux Juges de nommer d'autres personnes, à peine de nullité; comme aussi à toutes Personnes de s'immiscer dans la Fonction d'Expert, sous peine de 3,000 livres d'amende.

ANNÉE 1786.

PREMIÈRE COLONNE.

ARCHITECTES EXPERTS BOURGEOIS.

MESSIEURS,

1751 Pierre-Alexandre *Danjan.*
1751 Auguste-Robert *de Villers.*
1751 Nicolas *Le Camus de Mezières.*
1752 Jean L. *Pruneau de Montlouis.*
1758 Jean-Luc *Blanchard.*
1762 Jean-Pierre *Clavareau.*
1764 Louis-Jules *de l'Épine.*
1764 Nicolas *Ducret.*
1765 Pierre *Taboureur.*
1766 Martin *Goupy.*
1766 Jean-Lous *Bleve,* Adjoint.
1766 Claude-Joseph *Porquet.*
1768 Nicolas-Toussaint *Gabriel.*
1768 Jean-Baptiste *Poullain.*
1770 Louis-François *Radel.*
1773 Léonard-Pierre *d'Osmond,* Trésorier.
1773 Paul-Antoine *Bouchu.*
1773 Jean-Baptiste *André.*
1774 Jean-Baptiste-Vincent *Boulland.*
1776 Antoine *Antoine.*
1777 Jean-Charles *Mangin.*
1777 Nicolas *Normand.*
1778 Jean-Louis *Mouchelet.*
1778 Louis *Lemit.*
1780 Nicolas-Remi-Gabriel *Dauvergne.*
1782 J. B. G. A. C. B. A. *Huant-Desjardins.*
1785 Jean-Étienne *Villetard fils.*
1785 François-Charles-Etienne *d'Herbelot.*
1785 Etienne-Sulpice *Hallet.*

SECONDE COLONNE.

EXPERTS-ENTREPRENEURS.

MESSIEURS,

1735 René-Auguste *Simon,* Doyen.
1739 André *Mouchet.*
1752 Guillaume *Egresset.*
1754 Pierre-Marie *Giraud.*
1755 Jean-Charles *Dumont.*
1761 Jean-François *Chasteau.*
1761 Louis-Silvain *Bourgeois.*
1762 Etienne *Villetard,* Syndic.

1766 François *Buron.*
1767 Jacques-Jean *Thevenin.*
1768 Bernard J. B. *Regnard de Barentin.*
1768 Jean-François *Jacob.*
1770 Michel *Neveu.*
1770 Pierre-François *Lardant.*
1771 Nicolas *Parvis.*
1772 Jean-Pierre *Angot.*
1773 Louis-Athanase *Vavasseur-Desperriers.*
1773 Guillaume-Elie *Le Foulon.*
1774 Médéric-Joseph *Chabouillé.*
1776 Sébastien-Jean *Duboisterfs.*
1779 Louis *Siguy.*
1780 Charles *Capron.*
1780 Pierre *Petit.*
1782 André *Aubert.*
1785 Guillaume-François-Gabriel *Bellanger.*
1785 Charles-Nicolas *Soisson.*
1786 Nicolas *Goulet.*

HONORAIRES.

M. P. *Desmaisons,* arch. du Roi, Chev. St-M.
M. Jean-François *Desmaisons.*
M. Michel *Devouges.*
M. Jacques-Denis *Antoine,* Architecte du Roi.
(Au-dessous dans un cartouche :)
R. A. *Simon,* Doyen.
E. *Villetard,* Syndic.
J. L. *Bleve,* Adjoint.
L. P. *d'Osmond,* Trésorier.

Les noms de la seconde colonne nous sont tous inconnus; mais il n'en est pas de même de ceux des architectes-experts-bourgeois.

Si l'architecte Danjan, qui construisit la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor (voy. le *Dictionnaire des Architectes* de M. Lance), est presque oublié aujourd'hui, Le Camus de Mézières a laissé un nom plus durable. On lui doit la Halle au Blé, l'hôtel de Beauvau (aujourd'hui ministère de l'Intérieur), et plusieurs ouvrages d'architecture dans le détail desquels il serait trop long d'entrer.

Clavareau, né en 1735, a travaillé surtout à des hôpitaux.

Delespine a construit le marché des Blancs-Manteaux et restauré l'église Saint-Roch.

Nicolas-Toussaint Gabriel appartenait à cette dynastie éminente où le talent s'est perpétué pendant plus d'un siècle, de génération en génération, et dont M. Lance a débrouillé le premier la généalogie si confuse avant lui.

Louis-François Radel s'est par la suite fait connaître sous le nom de Petit-Radel, plus encore, par son acharnement contre les édifices

du moyen âge et par son procédé pour détruire en dix minutes une église gothique, que par son talent de constructeur.

Boulland fut parfois le collaborateur de Jacques-Denis Antoine, notamment dans la restauration de la façade de Saint-Nicolas-des-Champs.

André fut le maître de Fontaine et travailla pour le prince de Conti au château de l'Ile-Adam.

Antoine Antoine ne serait-il pas le fils, peut-être mort avant d'avoir atteint la notoriété, du célèbre et modeste architecte de la Monnaie que nous voyons figurer parmi les honoraires?

Mangin, né en 1721, a construit plusieurs églises à Paris, notamment celle du Gros-Caillou. M. Lance ne lui connaissait qu'un prénom. Notre liste nous apprend qu'il s'appelait Jean-Charles.

Nicolas Normand ne serait-il pas le père de Charles-Pierre-Joseph Normand, qui remporta le prix de Rome en 1792 et qui a laissé de nombreux ouvrages d'architecture?

P. Desmaisons, nommé parmi les honoraires, est peut-être le père de Jean-François qui vient après lui. C'est lui, dans tous les cas, qui fut reçu à l'Académie d'Architecture en 1762, et qui travailla au Palais-de-Justice et au palais archiépiscopal de Paris. M. Lance, qui n'a pas connu Jean-François, ignorait le prénom du premier de nos deux artistes; il est regrettable que notre document ne donne que l'initiale de ce prénom.

Enfin la liste se termine par le plus illustre peut-être de tous ces noms, par l'immortel auteur de l'Hôtel des Monnaies, Jacques-Denis Antoine.

Il nous paraît probable que tous les experts cités dans la première colonne étaient des architectes estimés de leur temps. Si M. Lance n'a pu recueillir sur chacun d'eux des renseignements positifs, c'est que tous n'ont pas laissé dans quelque monument important des traces de leur savoir.

Pour terminer par une observation générale, n'est-il pas regrettable que cette institution des experts-jurés ait été emportée avec tant d'autres choses par la Révolution? Une chambre syndicale, ainsi composée d'architectes et d'entrepreneurs en nombre égal, ne serait-elle pas encore de nos jours d'une incontestable utilité, non-seulement pour régler les différends qui peuvent surgir, mais aussi pour s'opposer à l'intrusion, dans le corps honorable et distingué de nos architectes, d'une foule d'ignorants qui compromettent la réputation de leurs confrères? De nos jours, en effet, le premier venu peut s'intituler architecte, pourvu qu'il paye patente et trouve des clients et des dupes. Il y a là une question d'intérêt général qui a été souvent agitée, je le sais, mais qui n'a pas encore trouvé de solution. Peut-être cette solution est-elle simplement dans la formation d'un conseil

d'architectes-experts, nommés par l'élection et exerçant une sorte de contrôle, de discipline et de surveillance morale sur leurs jeunes confrères.

J. J. GUIFFREY.

NOTE SUR LES CARTES ET PLANS

DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Exposés dans la Galerie Mazarine de la Bibliothèque Nationale.

On sait qu'à l'occasion du deuxième congrès international des sciences géographiques une exposition de cartes, plans et livres relatifs à cette branche des connaissances humaines a été organisée à Paris. La *Société de l'Histoire de Paris*, dont les recherches ont pour unique objet l'archéologie et l'histoire locales, n'a pas à se préoccuper des magnifiques travaux modernes qui remplissent en ce moment tant de salles du palais des Tuileries ; tout au plus lui sera-t-il permis de se réjouir de l'incontestable intérêt que l'on semble enfin prendre en France à l'étude de la géographie et de l'ethnographie. Mais l'exposition actuelle ne nous offre pas seulement des ouvrages exécutés de nos jours : on a en effet eu l'excellente idée de faire appel à certains établissements publics ou aux particuliers, tant en France qu'à l'étranger, les invitant à envoyer les cartes et les plans anciens, manuscrits et imprimés, qui permettraient de mieux juger, par la comparaison, de l'état actuel de la science. L'exposition ayant lieu à Paris, les anciennes représentations de la capitale et de ses environs y sont naturellement plus nombreuses que nulles autres et, dans la quantité, plusieurs sont inconnues; d'autres nous offrent des états qui n'ont pas encore été signalés : en un mot, l'ensemble de ces pièces constitue à cette heure un recueil inattendu de documents sur les contrées où s'étend le champ de nos études, recueil d'autant plus précieux à étudier qu'il sera bientôt dispersé.

Avant que toutes ces richesses ne rentrent dans les collections d'où elles ont été distraites pour un instant, et où elles redeviendront moins accessibles, le Conseil de la Société a pensé qu'il y avait lieu d'en dresser au moins un inventaire qui permît aujourd'hui à nos confrères de trouver sans peine les documents qui les intéressent dans l'immensité de l'Exposition, et où seront conservés pour plus tard quelques renseignements nouveaux sur la topographie parisienne. MM. A. Longnon et R. de Lasteyrie ont été désignés pour procéder à ce travail dans la grande exposition des Tuileries.

Mais, de son côté, la Bibliothèque nationale, ne pouvant rien envoyer au dehors, a organisé dans la vieille galerie Mazarine res-

taurée une exposition particulière d'anciens plans et cartes, entre lesquels il se rencontre un assez grand nombre de pièces relatives à Paris et à l'Ile-de-France ; il était, pour les mêmes raisons, utile d'en perpétuer le souvenir ; et le soin de les cataloguer m'a été confié par le Conseil.

Ma tâche, je le reconnais tout d'abord, a été singulièrement facilitée par l'inventaire qu'a dressé le savant organisateur de notre exposition, M. E. Cortambert, et qui forme l'Annexe A du livret de la grande exposition des Tuileries. On aurait même pu à la rigueur se borner à y découper les notices qui intéressent les membres de la Société et à les reproduire ici ; tout au moins, avais-je cru, dans le principe, devoir les donner dans l'ordre où elles se présentent et qui est à peu près celui dans lequel les ouvrages sont classés, sauf à ajouter quelques détails, lorsque cela serait utile, à cette énumération nécessairement un peu succincte. Toutefois, comme l'exposition de la Bibliothèque n'aura qu'une durée limitée, et que les numéros provisoires qui sont donnés aux documents disparaîtront aussitôt que ceux-ci auront repris leur place dans les cartons, j'ai pensé qu'il était préférable de les ranger d'après un système qui, par la suite, en facilitât la recherche. Je me suis seulement contenté de répéter, entre crochets, à la suite de chaque article, le numéro qu'il porte dans le catalogue de M. Cortambert.

L'énumération qui suit est donc divisée en trois séries : la première contient les *plans de Paris* classés chronologiquement ; ces plans se trouvant, à part une ou deux exceptions, fort bien décrits par M. Alfred Bonnardot dans son excellent livre *(Études archéologiques sur les anciens plans de Paris)*, j'en ai simplement donné le titre, accompagné d'un renvoi à la page de cet ouvrage où se trouve la description nécessaire ; quelques notes supplémentaires ont été ajoutées quand l'état de l'exemplaire de la Bibliothèque avait été inconnu de M. Bonnardot, ou quand un détail lui avait échappé.

Dans la seconde partie sont groupés les *plans généraux de Paris et de l'Ile-de-France*. Il y en a quelques-uns de curieux, d'autres qui sont insuffisamment désignés dans Girault de Saint-Fargeau et dans le père Lelong. — J'ai mis en tête l'indication de deux ou trois articles manuscrits relatifs à la France en général, mais où se trouvent d'assez précieux renseignements sur les postes et les gabelles de notre province.

Enfin, la troisième série comprend tous les plans et cartes, imprimés et surtout manuscrits, se rapportant à une partie spéciale de l'Ile-de-France. Je ne les ai pas classés par ordre chronologique ; il m'a semblé plus commode de les rassembler par sujet, mettant ensemble, autant que possible, les descriptions de contrées distinctes, puis les cartes de forêts, les tracés de cours d'eau, les plans de châteaux,

domaines ou villages. J'estime que c'est surtout dans cette dernière division que les lecteurs du *Bulletin de la Société* trouveront des matériaux propres à les intéresser.

Il est bien entendu — j'ai à peine besoin de le rappeler en terminant — que dans ses divers départements (1° imprimés, cartes et plans, 2° manuscrits, 3° estampes) la Bibliothèque nationale possède une foule de documents importants sur l'ancienne topographie parisienne : on a seulement fait un choix des plus curieux pour cette exposition, et c'est seulement ce choix que j'ai été chargé de décrire.

Léopold PANNIER.

1° *Plans de Paris.*

Plan représentant Paris vers 1530; édité à Cologne par G. Braun, 1572. [382, A[1].]

Gravé. Minutieusement décrit par M. Bonnardot (p. 29), qui en a le premier fixé la date et la provenance. Il ne porte aucune indication d'auteur ni d'éditeur. Dans le coin en bas, à droite, on lit quatorze vers dont M. Bonnardot ne cite que deux et que je crois intéressant de reproduire ici, parce que ce plan a été exécuté à l'étranger :

Paris pour vray est la maison royalle
Du dieu Phœbus en splendeur radiale;
C'est Cyrrhea pleine de bons espritz
Tres vigoureux, faisans divers escriptz;
C'est Chrysea en metaulx habundante,
Grece de pris en livres florissante,
Inde en estude et en poetes Romme,
Athenes lors en maint tres sçavant homme,
Rozier mondain, baulme du firmament
Universel, de Sidon l'ornement,
Tres habundante en vivres et breuvaiges,
Riche en beaulx champs et fluvieux rivages,
Fecunde en vin, doulce en ses citoyens,
Fertile en bled et en maintz d'aultres biens.

Plan en perspective de la ville de Paris, telle qu'elle étoit sous le règne de Charles IX, gravé d'après une tapisserie conservée dans l'Hôtel-de-Ville. Dheulland delin. et sculps. 1757. [186.]

Ce plan n'est pas, comme on pourrait le croire d'après M. Cortambert, la reproduction du plan, dit de Tapisserie, aujourd'hui perdu ainsi qu'une grande gouache qui avait été faite d'après lui et qui a été brûlée dans l'incendie de 1871. Cette planche est la copie du plan dit de Du Cerceau, copie qui n'est point rare, puisqu'on peut encore s'en procurer des épreuves à la calcographie (voy. Bonnardot, p. 37 et 65; A. Franklin, *Etude... sur le plan dit de Tapisserie*, p. 8; la *Notice* de M. Cousin,

1. Ce plan et un grand nombre de ceux qui suivent sont exposés à la Bibliothèque nationale dans un grand « *pupitre à volets, renfermant 50 planches de plans de Paris, depuis le milieu du* XVIe *siècle, jusque vers 1800.* » Les mots que je viens de souligner constituent la seule description que donne de ce recueil très-curieux le livret de M. Cortambert. Dans la description détaillée que je vais en faire, chaque plan a été désigné par une lettre de l'alphabet placée après le numéro, en commençant par le plus ancien.

sur le plan de Bâle; enfin la note de M. Tisserand, insérée dans le précédent numéro du *Bulletin*, p. 82).

Plan de Ferrando Bertelli ; Venise, 1568. [382, D.]

Gravé; peu intéressant (voy. Bonnardot, p. 67).

La nobillissima et grande città di Parigi, par Matheo Fior. [382, B.]

Plan gravé sur cuivre en Italie, vers 1570. Contrairement à ce que dit M. Bonnardot, p. 67, on voit sur ce plan le blason de la ville de Paris.

Plan inséré dans la *Cosmographie* de Belleforest, 1575. [382, C.]

Gravé. Le titre : « *La ville, cité et Université de Paris* » a été arraché (v. Bonnardot, p. 69).

Carte ou description nouvelle de la ville, cité, université et fauxbours de Paris, par François Quenel; 1609. [382, E.]

Gravé (voy. Bonnardot, p. 75).

Plan de Vassalieu, dit Nicolay; 1609. [382, E *bis*.]

(V. Bonnardot, p. 85. — Une note au crayon semble indiquer qu'il s'agit de l'édition de 1614.)

Plan de Paris, par Gomboust; 1652. [175.]

Édition originale assemblée, collée sur toile (voy. Bonnardot, p. 115).

Copie du plan de J. Boisseau : Parys A°, 1654. [382, F.]

Le texte manque. M. Bonnardot (p. 133) semble avoir confondu à tort ce plan avec le suivant.

Paris wie solche A° 1620 im Wessen gestanden. [382, G.]

Copie du plan de Mathieu Mérian, de 1615. Il n'y a qu'une seule inscription, et elle indique la rivière : *Seine Flu.* Mais les rues et les principaux édifices sont marqués par 288 renvois. Ce plan a été gravé par Zeiler. M. Bonnardot a montré (p. 101) que cette vue à vol d'oiseau avait été antidatée, qu'elle était postérieure à 1635, et qu'elle formait la première feuille de la *Topographia Galliæ* publiée, dès 1655, à Francfort, par Gaspard Mérian.

Grand plan édité par Nicolas Berey, 1656. [382, H.]

(Bonnardot, p. 137.)

Plan en quatre feuilles, de De Fer, 1697. [382, I.]

(Bonnardot, p. 170.)

Table alphabétique de toutes les rues, etc., de Paris, par J.-B. Nolin, 1699. [382, J.]

Le plan de Nolin n'a pas été exposé (Bonnardot, p. 172).

Petit plan de Roussel, 1704. [382, K.]

Sans valeur (Bonnardot, p. 175).

Plan de Bullet, retouché par Jaillot fils, 1707. [382, L.]

La 12e feuille contient une petite carte des environs de Paris (Bonnardot, p. 176).

Paris, ses fauxbourgs et ses environs, où se trouve le détail des villages, maisons, grands chemins pavez et autres, des hauteurs, bois, vignes, terres et prez, levez géométriquement par le sieur Roussel, cap.-ingénieur, 1731. [182.]

Tirage fait par Auguste Logerot, sous le règne de Louis-Philippe, sur l'ancien cuivre (augmenté en l'an IV de la République). On y a indiqué par des couleurs les diverses limites de Paris depuis l'origine jus-

qu'au système de fortifications de 1840. Plan gravé en neuf feuilles (voyez Bonnardot, p. 196).

Neuvième *(sic)* plan de Paris, ses accroissemens sous le règne de Louis XIV, l'étendue de la ville et des faubourgs, avec les bornes et limites qui y ont été posées en conséquence des déclarations du roy des 18 juillet 1724, 29 janvier 1726, 23 mars et 28 septembre 1728, et sous les ordres de MM. les Commissaires nommés par lettres patentes des 12 août 1724 et 29 mars 1728, levé par l'abbé Delagrive, pour servir au IVe tome du *Traité de la police*, p. M. L. C. D. B.; 1733. [178.]

Petit plan gravé, teinté. État non signalé par M. Bonnardot, p. 192.

Plan de Paris, dit de Turgot, levé par Louis Bretez; 1734-1739. [176.]

Grand plan à vol d'oiseau; exemplaire assemblé et collé sur toile (voyez Bonnardot, p. 199).

Plan dressé par Ph. Buache, représentant les divers points de Paris atteints par l'inondation de la Seine en décembre 1740. [382, M.]

Gravé pour accompagner la dissertation de Bonamy dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* t. XVII (voyez Bonnardot, p. 203).

Plans de Paris, par quartiers, 1750. [443 *bis*.]

Volume manuscrit, in-8°, contenant d'assez grossiers dessins coloriés avec les noms à la plume.

Plan topographique et raisonné de Paris, utile au citoyen et à l'étranger, par Pasquier et Denis; 1758. [441 *bis*.]

Volume petit in-8° (voyez Bonnardot, p. 207).

Titre de l'Atlas de P. Verniquet, avec la carte (gravée) des accroissements de Paris, 1789 environ. [382, N.]

(Voy. Bonnardot, p. 217.)

Plan de l'inondation de Paris en nivôse an X, réduit d'après le plan levé par ordre du citoyen Dubois, préfet de police, pour être joint au mémoire rédigé par le citoyen Bralle. [382, O.]

Gravé, colorié. Non signalé par M. Bonnardot.

2° *Plans généraux de Paris et de l'Ile-de-France.*

Carte géographique des postes qui traversent la France. A Paris, par Melchior Tavernier, graveur et imprimeur du Roy pour les tailles douces, demeurant en l'Isle-du-Palais, sur le quay qui regarde la Mégisserie; 1632. [199.]

Plan gravé, teinté, in-folio. Les fleuves, les routes et tous les relais de poste de la France sont seuls indiqués.

Gabelles de France. Table des cartes géographiques généralle et particulières contenant les noms des greniers et des chambres de chacun département de la dite ferme, des paroisses qui les composent, des postes des brigades, des lieux des magasins et salorges où les faux sauniers vont charger leur sel; ensemble les cartes des dits départements, contenant le nombre des parroisses de chacun

grenier et chacun des feux de chacune paroisse, des personnes, laboureurs, nobles et ecclésiastiques qui en dépendent, les ventes tant par impost qu'extraordinaire de chacun des dits greniers de l'année 1664, la consommation de 14 personnes au minot pour les menues salaisons, le prix du dit minot qui se vend par impost et extraordinaire en chacun des dits greniers, pour ce qui en revient au roy et aux officiers, conjoinctement et séparément. [378.]

Grand atlas manuscrit in-folio-plano; curieux pour l'histoire économique. La carte géographique des greniers à sel et chambres de la généralité de Paris se trouve aux folios 4 et 5, le tableau de la consistance de tous les greniers et chambres de la dite généralité, au folio 6.

Carte de la triangulation d'une partie de la France, par Cassini. [112.]

Manuscrit autographe sur papier. — Le carré exposé s'étend à l'est jusqu'à Paris et Sully-sur-Loire, à l'ouest, jusqu'à Avranches et Ancenis. Il y a trois autres carrés intéressant l'Ile-de-France.

L'Isle de France, Parisiensis agri descriptio. Fr. Guilloterius Biturix describebat et Cl. V. Petro Pithoeo I. C. dedicabat. Cum privilegio decennali. Imp. Reg. et Brab. 1598. [183 *ter*.]

Gravée sur cuivre, avec encadrement; in-folio. Cette carte ne comprend que l'Ile-de-France proprement dite, entre la Seine, la Marne et l'Oise. On y trouve l'indication des petits pays suivants : la France, le Parisis, l'Aulnay, le Multien, la Goèle et le Valois. (Elle n'a pas été décrite par M. Cortambert.)

Nouvelle description du territoire de la Banlieuée, de la Ville, Citté et Universités de Paris, par Jean Boisseau, enlumineur du Roy pour les cartes géographiques, sur le Pont au Change à Paris. [175 *bis*.]

Gravé, vers 1650 (conf. Bonnardot, p. 109).

L'Isle de France et lieux circonvoisins, 1626 (?) [174 *ter*.]

Carte à vol d'oiseau, gravée, petit in-folio, tirée d'un ouvrage imprimé. Les localités sont placées arbitrairement et dessinées de fantaisie. Des troupes sont représentées assiégeant Lagny et Corbeil; d'autres se battent à l'ouest dans la plaine d'Ivry; enfin un convoi de chariots quitte Paris dans la direction du Bourget. En haut les armes de France et de Navarre. Au-dessous de Corbeil, on lit : *P. de Parme*, ainsi qu'au-dessous d'une troupe de soldats passant à la Ferté-sous-Jouarre. D'autres troupes près de Chartres.

Je possède une gravure évidemment copiée sur celle-ci, de format un peu plus petit, portant en bas à droite le chiffre 265, puis : *Warhaftige desckription und beschreibung der stadt Paris mit beiligedde stetten, schlosser und dorffer*, et à côté : *Descriptio*[*n*] *de la ville de Paris avecq les villes, citez et villages circonvoisins*. Les mêmes troupes sont figurées à Ivry (ici des soldats s'enfuient vers Mantes), Corbeil, Lagny et la Ferté. Près de ces trois dernières villes, on lit : *H*[*ertzog*] *von Parma*, au milieu des combattants dans la plaine d'Ivry : *K*[*œnig*] *von Navarra*, et près de Mantes : *Hertzoc van Meine*.

La Carte des environs de Paris, par P. du Val. Se vend à Paris, chez Jacques L'Arguet; sur le quai de la Mégisserie, au For l'Evesque. 1665. [175 *ter*.]

Gravée.

Carte particulière des environs de Paris, par Messieurs de l'Académie royale des sciences.

Gravée, teintée. 1674. [174] (voy. Bonnardot, p. 149).

Atlas de Plans de villes, 1682. [373.]

Vues à vol d'oiseau, in-folio, gravé. — Voyez p. 149 : *Lutecia Parisiorum,* vulgo Paris. — 150, *a* : Portrait des chasteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye. — 150, *b* : Portrait de la maison royale de Fontainebleau.

Atlas françois de Hubert Jaillot. A Paris, chez Jaillot, gr. in-folio, 1695. [374.]

Voir, pl. 14, carte du gouvernement général de l'Isle-de-France ; pl. 17, la généralité de Paris, divisée en ses élections; pl. 18, la prévosté et l'élection de Paris; pl. 19 et 20, carte particulière de la rivière d'Eure depuis Pontgouin jusqu'à Versailles, où sont marqués les aqueducs. En couleur.

Environs de Paris levés géométriquement par l'abbé de La Grive, géographe de la ville de Paris, dédiés à M. le marquis de Vatan, prévôt des marchands, et à MM. les échevins de la Ville, en 1740. Gravé par l'auteur et par Cl. Ch. Riolet ; de l'imprimerie de Charbonnier, rue St-Jacques, au Chariot d'or. [180.]

Gravé, en couleur. — Échelle de « 50 lignes pour 1000 toises. »

Tableau topographique des environs de Paris jusqu'aux extrémités du diocèse, dressé sur les mémoires de l'Académie, etc., par Dom Coutans, bénédictin de la congrégation de St-Maur, vers 1780. [380.]

Exemplaire de l'édition originale. Quoique cet ouvrage excellent soit bien connu, je vais donner la description des seize feuilles dont il se compose, d'autant plus qu'à la suite de l'exemplaire de la Bibliothèque se trouvent reliées deux autres cartes :

1re feuille, contenant partie de la Brie ;— 2e, partie de la Brie (simple variante de la précédente, mais qui pour certaines localités présente des différences notables. J'ignore quelle est la plus ancienne); — 3e, Saint-Germain-en-Laye; — 4e, partie supérieure de la Brie; — 5e, Senlis, Chantilly, etc.; — 6e, Beaumont, l'Isle-Adam, etc.; — 7e, Vernon, Magny, Gisors; — 8e, Crécy, Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouarre; — 9e, Mantes; — 10e, la Ferté-Milon, Villers-Cotterets, etc.; — 11e, Houdan, Dreux, Nogent-le-Roy ; — 12e, Coulommiers, la Ferté-Gaucher, Rosoy, Jouy; — 13e, Provins, Bray, Nangis, Donnemarie ; — 14e, Chartres, Épernon, Auneau; — 15e, Fontainebleau, Melun, Corbeil; — 16e, Estampes, Dourdan, Rochefort et Saint-Arnould.

Cartes supplémentaires: 1° Tableau topographique de la forêt de Sénart, présenté à Monsieur, par D. Coutans, religieux de Lagny, in-folio, gravé; — 2° Parc de Meudon, dédié au roy, par Le Rouge, ingénieur géographe de sa Majesté. A Paris, chez Le Rouge, rue des Grands-Augustins, dessiné par Le Dreux, contrôleur de Meudon, en 1780. In-folio gravé, avec une colonne de *notes historiques* sur Meudon.

Le texte explicatif in-8° est très-rarement joint à l'ouvrage de Dom Coutans.

Mon confrère M. Ulysse Robert me communique les renseignements suivants sur Dom Coutans : « Dom Coutans naquit à Bapaume. Il fit profession à Saint-Faron de Meaux le 25 juillet 1742 et devait

alors avoir 18 ans, car, d'après une liste donnant l'âge des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, le 16 avril 1790, il avait à cette date 66 ans. En 1766, D. Coutans était religieux à Saint-Germain-des-Prés; il fut ensuite titulaire du prieuré de Notre-Dame de Nanteuil; enfin avant 1788, on le trouve à Lagny. C'est pendant son séjour dans ce dernier monastère qu'il composa son *Atlas topographique*. On sait que cet ouvrage a été publié de nouveau à Paris, en 1800, par Charles Picquet, sous ce titre : « *Atlas topographique, en xvi feuilles, des environs de Paris, à la distance d'environ 8 myriamètres ou 18 lieues dans sa moyenne étendue, dressé sur une échelle de 31 millimètres pour 2 kilomètres (4 lignes pour 300 toises)*, par Dom G. Coutans, ex-bénédictin. » — Dom Coutans a aussi publié une *Description historique et topographique de la grande route de Paris à Reims*. Paris, 1775, in-4°.»

3° *Cartes partielles des environs de Paris.*

Carte du Hurepoix, par Buache. [110.]

Manuscrit, gr. in-folio.

Description du païs de Brie, faite par Damien de Templeux, escuyer, sieur de Frestoy, XVII° s. [183 *bis*.]

Gravée sur acier, in-fol. Non décrite par M. Cortambert.

Plans des jardins et forest de Marly, par Alexandre Le Moine, 1726. [183.]

Manuscrit, colorié.

Forêt de Saint-Germain-en-Laye. 1772. [305.]

Manuscrit, colorié.

Atlas contenant la Carte topographique des environs de Versailles, dite des Chasses impériales, levée et dressée de 1764 à 1773, par les ingénieurs géographes des camps et armées, commandés par Berthier, et terminée en 1807 par ordre de Napoléon. [381.]

Atlas gravé, gr. in-fol.

Réduction de la Carte topographique des environs de St-Hubert et de Rambouillet, levée par ordre du roi, par les ingénieurs géographes des camps et marches des armées de Sa Majesté, sous la direction du sieur Berthier, en 1764. [179.]

Gravé, colorié, in-fol. — A gauche, cet exemplaire porte, dans un cartouche rapporté : « Chasse du roy à Rambouillet. » — Les noms des carrefours ont été ajoutés à la plume.

Carte de la forêt de Fontainebleaux et pais circonvoisins. A Chaalons, par H. Picart, 1624. [174 *bis*.]

Gravé sur acier, in-fol. — A gauche, au bas, notice sur Fontainebleau.

Plan topographique de la forêt et des environs de Fontainebleau (attribué à Cassini). [58.]

Manuscrit sur papier, collé sur toile.

Plan de la forêt de Sénart et des environs, XVIII° siècle. [84.]

Manuscrit. Très-grand plan peint sur toile.

Carte de la forest de Compiègne et ses environs, contenant 24 012 arpens, 42 perches, en superficie, et où sont marquées les nouvelles routtes que Sa Majesté y a fait faire, présenté au Roy par Gaspard

Baillieul, géographe, 1728. A Paris, chez le sieur Baillieul, géographe, rue St-Severin, au Soleil d'or; au Palais, dans la grande salle du costé de la fenestre. [177.]

Gravé, in-plano.

Carte topographique de la capitainerie générale de Halatte, par J. Dubois, XVIIIe siècle. [53.]

Manuscrit, collé sur toile. Plan colorié des forêts de Halatte et de Chantilly.

Catalogue général des quatre cartes hydrographiques et géographiques des rivières du Rosne, Guarone, Loire et de la Seine, et des rivières y descendantes, de leurs sources jusques à leurs embouchures, et des villes et lieux par où elles passent et des plans et desseins d'icelles, curieusement recherchées par Pierre Boyer, sieur du Parc. XVIIIe siècle. [379.]

Manuscrit, sur papier, colorié. De petits plans gravés et teintés sont en tête de chaque article de villes. De celles-ci on ne voit souvent que les fortifications et les rivières qui les entourent. La carte de la Seine est au folio 180; le plan de Paris, à vol d'oiseau, folio 198, et le plan de Corbeil, folio 200.

Carte des rivières de la France, par N. Sanson, 1641. [199 *ter*.]

Gravée, coloriée. N. Sanson est l'auteur d'une carte de l'Ile-de-France et généralité de Paris souvent rééditée.

Cours de la Seine et des rivières et ruisseaux y affluens, levés par l'abbé Delagrive, en 1732-37. [377.]

Manuscrit, in-fol. sur parchemin, colorié.

Une des feuilles de la Carte topographique du cours de la Seine, depuis Paris jusqu'à Montereau, où se trouvent indiqués les projets de perfectionnement de la navigation de cette rivière, et les docks à établir dans la plaine d'Ivry, par Joseph Cordier, inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées. Paris, 1829. [307.]

Manuscrit sur papier, en couleurs. In-plano, en feuilles.

Cours de la rivière de la Vanne et de ses environs (qui fournit de l'eau à Paris), XVIIIe siècle. [201.]

Manuscrit, colorié.

Carte du cours de la rivière de Delette, par Pierre Bourgoin. [65.]

A. Première partie de la carte généralle du cours de la rivière de Dellette, depuis son embouchure dans l'Oise à Manicamp jusqu'à Anisy, et des marais y joignants, pour parvenir au dessèchement d'iceux, levée et dessinée sur les lieux par Pierre Bourgoin.

B. Sêconde partie de la carte généralle du cours des rivières de Dellette et d'Ardon, scavoir la Dellette depuis Anisy jusqu'au Pont-Auger, et l'Ardon depuis sa jonction dans la Dellette jusqu'à sa source, des marest y joignants et des marest d'Athies, Samoussy, Marchais et Liesse, pour parvenir au dessèchement d'iceux, pour la memoire de très haut et très puissant seigneur messire Louis-

Annet de Clermont de Tonnerre, evesque de Laon, etc., levée, coloriée et dessinée sur les lieux par Pierre Bourgoin.

Manuscrit, en couleurs, 1732.

Carte topographique de la paroisse et de l'abbaye royale de Montmartre, rapportée à l'époque actuelle, par Carles, 1858. [173.]

Manuscrit, colorié.

Plan du château et des jardins de Bellevue-Meudon, exécuté par Le Roy, ingénieur et pensionnaire de Sa Majesté, 1777. [271.]

Plan en relief, sur une table, sous verre.

Plan du château royal de Bellevue et de ses environs, levé et dessiné par le sieur Ruel de la Motte, valet de garde-robe ordinaire de Madame, 1780. [181.]

Manuscrit, colorié.

Reconnaissances des environs de Versailles, faites par Mgr. le Dauphin en 1769. [51.]

Manuscrit, collé sur toile, colorié.

Plan du terroir de Villiers-la-Garenne, Neuilly, Clichy et des Ternes, levé en janvier, février et mars 1790. [185.]

Manuscrit, colorié.

Plans de Petit-Bourg et de plusieurs domaines voisins. [62.]

A. Carte topographique du domaine de Petit-Bourg et de ses environs, canton de Corbeil (Seine-et-Oise), appartenant à M. A.-M. Aguado, etc., etc., levé et dressé par Alexis Donnet, ingénieur de 1re classe; 1836. Échelle 1/10000.

B. Carte topographique du domaine et des environs de Dhuison, canton de la Ferté-Aleps (Seine-et-Oise); par le même.

C. Carte topographique du domaine et des environs de Beaurepaire, canton de Corbeil (Seine-et-Oise); par le même.

D. Carte topographique du domaine et des environs de Ver-le-Grand, canton d'Arpajon (Seine-et-Oise); par le même.

Manuscrit, colorié; en 4 feuilles.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Bart. — Châteaux, parcs, et jardins de Rocquencourt. Deuxième rapport de M. Victor Bart, membre d'une commission de la Société d'horticulture de Seine-et-Oise. In-8° de 12 p. Versailles. Aubert.

— Chastellux (de). — Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris, avenue Victoria, 4, brûlées le 24 mai 1871. In-8° de 638 p. Paris, Dumoulin.

Extrait de la *Revue historique nobiliaire*, 1872-74.

— Chouquet. — Le musée du Conservatoire national de musique. Catalogue raisonné des instruments de cette collection, par Gustave Chouquet, conservateur du Musée. In-8° de IX-146 p. Paris, Didot.

— Delaborde. — Le département des estampes à la Bibliothèque nationale. Notice historique suivie d'un catalogue des estampes exposées dans les salles de ce département ; par le vicomte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. Petit in-8°. Paris, Plon.

Nous ne saurions laisser passer l'indication de ce livre sur l'un des établissements scientifiques qui font le plus d'honneur à Paris et qui contient en même temps, sur l'histoire de la capitale, des documents iconographiques précieux, sans en donner au moins une brève analyse. Comme son titre l'indique, il est divisé en deux parties. La première (p. 1 à 187) contient l'histoire du département des estampes, depuis l'acquisition de la riche collection de l'abbé de Marolles, en 1667, jusqu'aux acquisitions les plus récentes, jusqu'aux opérations actuelles de classement, destinées à mettre plus facilement ses richesses à la portée des travailleurs. Peu d'établissements ont, croyons-nous, des annales aussi glorieuses depuis la première acquisition jusqu'à nos jours ; c'est le patriotisme, le dévouement, la générosité de plusieurs générations de savants, qu'a eu à signaler M. Delaborde. Collection de Marolles en 1667, collection Nicolas Clément en 1712, collection Gaignières en 1715, collection Gaston d'Orléans en 1718, collection de Caylus en 1765, collections Fevret de Fontette et Bezon en 1770, collection Lamotte en 1801, collection Hennin en 1863, toutes sont entrées à la bibliothèque par suite de donations ou de legs. Chemin faisant, à mesure que chacun de ces membres vient se rattacher au tronc, l'auteur en étudie la composition, le caractère, la valeur et surtout rend à la mémoire des généreux donateurs le témoignage d'une reconnaissance bien légitime. Les autres sources d'acquisition des collections sont aussi étudiées, achats et tribut quelque peu encombrant du dépôt légal, si bien que quand on a parcouru cette notice on a une idée générale des richesses contenues dans le dépôt, de leur classement et des moyens d'y pratiquer des recherches fructueuses. Nous permettra-t-on cependant d'exprimer le regret que M. D. n'ait pas joint à son livre une brève indication des différentes séries qui constituent actuellement le département des estampes? Sans doute, comme nous venons de le dire, elles sont implicitement indiquées dans le récit : mais de même qu'on ne saurait trouver inutile le « Relevé chronologique » qu'il a dressé des principales acquisitions qui ont enrichi le département depuis sa fondation, on eût été bien aise de trouver un tableau méthodique des différentes séries, qui eût facilité dans cette accumulation de richesses l'orientation des chercheurs.

Le seconde partie de l'ouvrage (p. 191 à 436) comprend le catalogue des 268 estampes exposées dans les salles. Quelques lignes, pleines d'utiles indications, sont consacrées à chaque maître avec quelques dates. Le titre de chaque estampe est suivi des renseignements les plus complets sur son origine, son histoire, sa valeur, et souvent de savantes discussions critiques. Chacune de ces notices est appelée à faire autorité et ce catalogue devient indispensable à quiconque se préoccupe de l'histoire de l'art.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 Octobre 1875.

Présidence de M. Adrien de LONGPÉRIER.

M. le Président annonce la mort de trois membres de la Société, MM. Charles de Rémusat, Volquin et Brunet de Presle. Le Conseil s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

— M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents: MM. Georges Bonnefous, Deville, Edouard Goudchaux, Le Breton, Henri Defert, Simonet, Giraudeau, le baron Davillier, A. de Dion, Lyon-Caen, J.-R. Boulanger, le marquis du Paty de Clam, Jean Loutchitzky; la Bibliothèque de l'Empereur d'Autriche; MM. Edmond Jorand, Fernand Bournon, Joseph Depoin.

— M. L. Pannier annonce que la conservation du fronton de l'hôtel de Choiseul dont il a été question dans la séance du 13 juillet dernier est assurée. M. le baron James de Rothschild en a fait récemment l'acquisition.

— Le tirage à 500 du plan de Truschet devenant insuffisant, le Conseil vote le tirage à 700 des planches non encore publiées, et décide qu'il sera tiré 200 exemplaires supplémentaires des planches primitivement tirées à 500.

Il décide également, pour faciliter la distribution et le classement des planches, que chacune d'elles recevra un numéro d'ordre.

— Le Conseil statue qu'à partir du 1er janvier 1876, les membres nouveaux qui verseraient la cotisation unique de 150 francs cesseront d'avoir droit aux publications des exercices antérieurs: à partir également du 1er janvier 1876, les membres anciens qui verseraient

BODLEIAN
6 AUG 1974
P
LIBRARY

la cotisation unique de 150 francs ne pourront plus déduire de ces 150 francs le montant de leurs cotisations antérieures.

Communications.

M. Delisle transmet une communication de M. Duval, archiviste du département de la Creuse : il résulte d'une pièce conservée aux Archives de la Creuse[1], analysée par M. Duval, que Germain Pilon exécuta le monument funéraire d'Edmond de Lage, conseiller du roi. Le document qui nous fournit ce renseignement est daté du 20 décembre 1587 : c'est un acte par lequel « Loys de Saint-Gelais, seigneur de Lanssac, sieur de Précy, chevalier des ordres du roy, conseiller en son Conseil d'estat et de Sa Majesté, chevalier d'honneur de la reine-mère et exécuteur testamentaire de feu Edmond de Lage, conseiller du roi en son Conseil d'estat », rend compte de l'exécution du testament à « Lyonnet de Bridiers, écuyer, seigneur dudit lieu, en Haute-Marche, et y demourant, estant de présent en ceste ville de Paris, logé rue de Paradis, paroisse de Saint-Jehan-en-Grève, héritier universel dudit feu Me Edmond de Lage, son oncle. »

Les obsèques et funérailles d'Edmond de Lage furent faites par « Me François Reydier, advocat en la court de parlement, substitué par dame Jehanne Foucault, abbesse de Mornienval, aussi exécutrice du testament d'Edmond de Lage ».

Le sire de Lanssac paya pour les frais des funérailles et pour l'acquit de divers legs une somme de 1831 écus, deux tiers, « en ce comprinse la somme de trois cens escus à laquelle le marché d'un monument et sepulture pour la memoire du dict feu sieur de Laage a esté arresté avec Me Germain Pilon. »

Le sire de Lanssac fournit à Lyonnet de Bridiers les pièces justificatives de l'emploi de la somme de 1831 écus deux tiers.

« Semblablement luy a fourny la quittance du dict Pillon de la dicte somme de 300 escus, à laquelle les dicts sieur de Lanssac et de Bridiers ont accordé et arresté le marché et pris du dict monument et sepulture, comme dict est...[1] »

Il ne faut peut-être pas désespérer de retrouver quelque jour cette œuvre ignorée de Germain Pilon.

— M. Léopold Delisle transmet une note de M. Gosselin, de Rouen, relative au château de Saint-Germain-en-Laye. A la date du 26 juin 1599, Louis Couette reçut du trésorier des bâtiments du roi 12 écus pour avoir apporté à Rouen 21 caisses et 12 barriques dans lesquelles sont coquilles, vignots, nacres, roches de corail, congellations et autres pierres maritimes au nombre de 16 tonneaux, le tout pour

1. Série E, famille Saint-Gelais.

employer aux grottes et fontaines que Sa Majesté fait faire à Saint-Germain-en-Laye.

M. Vacquer rappelle que Bernard Palissy contribua beaucoup à propager le goût de cette ornementation avec des coquilles : il y en a plusieurs exemples. M. Vacquer a eu lui-même l'occasion d'examiner une petite chapelle souterraine dépendant des Carmélites de la rue Saint-Jacques. Ce petit monument, aujourd'hui remblayé, était orné de coquilles et de fragments de faïence.

M. le Président fait remarquer que l'intérieur du *Pavillon d'Henri IV* à Saint-Germain-en-Laye a été revêtu d'une décoration composée de coquilles. Les lignes noires formées par des rangées de valves de moules sont encore bien distinctes.

Ce système de décoration était connu des anciens. Au premier siècle de notre ère, les architectes de Pompéi ont employé les coquilles naturelles pour orner des tours de niches, des encadrements de fontaines. Pompéi était, il est vrai, enseveli sous une épaisse couche de pierres-ponce à l'époque où les artistes de la Renaissance reprirent ce mode de décoration; mais ce n'était pas là un mode spécial à cette ville. Les architectes italiens ont fort bien pu observer ailleurs cet emploi assez singulier de matières animales appliquées à l'embellissement des surfaces construites. M. de Longpérier rapporte qu'au mois de mai 1841, en se promenant parmi les jardins de Sorrente, il eut l'occasion de voir un petit sanctuaire antique de Vénus, devant lequel croissait un myrte de haute taille dont le tronc énorme accusait bon nombre de siècles. Le tour de la niche consacrée à la déesse était décoré de coquilles naturelles, un peu verdies par la mousse, mais, néanmoins, presqu'aussi bien conservées que celles de Pompéi. Il y a donc lieu de croire que les artistes des XVe et XVIe siècles ont pu emprunter à l'Antiquité un système de décoration qu'ils auraient peut-être mieux fait de ne pas reproduire.

— M. le Président transmet une communication de M. G. Lecocq, secrétaire-général de la Société académique de St-Quentin. M. Lecocq envoie la copie d'une pièce conservée dans les Archives municipales de Saint-Quentin (liasse 150, dossier C) : c'est une lettre missive par laquelle Charles VII annonce aux habitants de Saint-Quentin la prise de Creil et leur demande des renforts pour le siége de Pontoise. Ce document non daté doit être du mois de mai 1441; en voici le texte :

De par le Roy.

Chiers et bien amez, comme tenons que avez sceu, nous avons mis le siege devant nostre ville et chastel de Creilg, detenuz et occuppez par noz anciens ennemis les Angloys, et iceulx prins et mis, la mercy nostre sire, en nostre obéissance, et en continuant nos entreprinses et fait de guerre faisons mectre le siege devant nostre ville de Pontoise et esperons, moyennant l'aide Nostre

Seigneur, en brief led. Pontoise et autres occuppéez par nosdiz ennemis remectre en nostre obéissance. Pour lesquelles choses mectre à execucion nous est besoing et necessité avoir aide et confort de noz bons et vraiz subjez. Et pour ceste cause et pour vous faire savoir de noz nouvelles, vous escrivons premierement en vous priant, si faictes, sur la loyauté et obéissance que nous devez, que, à ce besoing qui tant nous touche et le fait de nostre seigneurie, vous veuilliez presentement et prestement aider, et envoyer CL arcs et L trousses, XX arbalestriers garniz d'arbalestres et de traict, X colovrinniers garniz de colovrines de pouldre et pierres pour en tirer, paiez pour vng mois. Et, en ce faisant, nous en serons tenus à vous, et nous ferez service et plaisir que nous recongnoistrons. Et, sur ce, veuilliez croire nostre amé et féal escuier d'escuerie, Regnault de Longueval, et Touraine, nostre hérault, de ce qu'ilz vous diront de par nous. Donné à Senlis, le XXVIIIe jour de may.

(Signé) : CHARLES.
BURDELOT.

— M. Robert de Lasteyrie transmet de la part de M. Pajot la copie de lettres patentes, en date de 1643, pour un hôpital de femmes et de filles qui devait être établi au faubourg Saint-Germain, sous l'invocation de Sainte-Anne. Nous reproduisons plus loin (p. 138) le texte de ces lettres qui ne paraissent pas autrement connues.

— M. Tisserand signale le tableau, — conservé au château de Valençay, — représentant la procession de la Ligue, au moment où elle débouche de l'arcade Saint-Jean [1] : il fait en même temps circuler une épreuve photographique de ce tableau, exécutée aux frais de la ville de Paris. La communication de M. Tisserand est imprimée plus bas.

— La séance est levée à 6 heures.

II.

VARIÉTÉS.

NOTE SUR LE TABLEAU DE VALENÇAY

REPRÉSENTANT LA PROCESSION DE LA LIGUE DÉBOUCHANT DE L'ARCADE SAINT-JEAN.

On sait combien sont rares les tableaux et les estampes historiques remontant authentiquement au XVIe siècle et présentant soit une vue de Paris de cette époque, soit une scène empruntée aux annales du

1. Nous avons déjà reproduit, page 75 de ce Bulletin, les quelques mots que M. Darcel avait consacrés à ce tableau dans la *Chronique des arts et de la curiosité*.

temps et retraçant un grand fait parisien. Le XVIe siècle, âge de rénovation littéraire et artistique, a sans doute beaucoup produit : ses livres sont nombreux ; mais ses représentations figurées le sont beaucoup moins, et l'indication topographique qu'on y cherche en est bien souvent absente. Dans ce siècle agité, la lutte des doctrines et des intérêts suscite des pamphlets gravés, des satires sur bois ou sur cuivre, mais peu de figurations exactes des choses contemporaines. Les partis sont trop occupés, les uns du passé, les autres de l'avenir, pour songer à retracer, avec une fidélité scrupuleuse, les aspects vrais et actuels de la ville où se livre la bataille des idées. La Ligue, en particulier, qui tient une si grande place dans l'histoire parisienne de ce temps, a certainement fait naître plus de sermons passionnés et de harangues incendiaires, qu'elle n'a laissé de documents utiles à consulter au point de vue topographique.

Il en est un cependant qui est en possession d'une grande célébrité ; c'est la fameuse procession du 14 mai, ou du 3 juin 1590 (la date, ce me semble, n'en est pas absolument fixée). On sait que cette manifestation, pour emprunter une locution moderne, fut faite par une troupe composée d'environ treize cents religieux, moines, prêtres et écoliers, armés de mousquets, de sabres, de piques, et conduits par Guillaume Rose, évêque de Senlis et recteur de l'Université, par le prieur des Chartreux et le curé de Saint-Côme. On sait aussi qu'un domestique ou officier de la suite du cardinal Cajétan, légat du Saint-Siége, fut tué d'un coup de mousquet imprudemment déchargé par l'un des gens du cortége.

Des démonstrations de même nature se reproduisirent au commencement de l'année 1593, à l'occasion de l'ouverture des États de la Ligue, et l'on songea, en ce moment, à perpétuer le souvenir de la fameuse procession de 1590. C'est alors que furent publiées les deux estampes originales auxquelles Hennin donne la première place dans son catalogue, et qui portent l'inscription suivante : *Amburbica armati sacricolarum agminis pompa Lutetiæ M DXCXIII, IV idib. febr. exhibita.*

Hennin compte six copies, la plupart allemandes ou hollandaises, de ces deux premières estampes ; puis il en cite trois autres qui en diffèrent quelque peu, et il termine sa liste en mentionnant un tableau du XVIIe siècle, faisant partie du musée de Versailles, où il est inscrit sous le nº 3180.

Le savant iconographe paraît n'avoir pas connu le tableau dont je viens entretenir la Société et qui constitue une représentation absolument distincte de celles que je viens de citer. En effet, dans toutes les estampes attribuées à Brughel le Vieux, ou inspirées par sa gravure primitive, le cortége est figuré au moment où il débouche de la rue Neuve-Notre-Dame, pour se rendre aux Grands-Augustins, en tra-

versant le Petit Pont. La scène de la mousquetade se retrouve dans l'œuvre originale et dans toutes les imitations qu'on en a faites.

Elle apparaît aussi, au premier plan, sur le tableau dont j'ai l'honneur d'offrir à la Société une reproduction topographique; mais elle y est encadrée dans un tout autre décor. La procession est représentée au moment où, sortant de Saint-Jean-en-Grève, elle débouche de l'arcade Saint-Jean, passe devant le Calvaire, traverse la place de Grève, et va s'engager dans l'une des rues étroites qui avoisinent la Maison de Ville. De là elle gagnera les planches de Mibrai, le pont Notre-Dame, les rues de la Lanterne, de la Juiverie, et le Petit-Pont, pour se rendre aux Grands-Augustins.

Ce changement d'itinéraire nous est précieux. En nous montrant le cortége des Ligueurs sur un autre point, l'auteur anonyme du tableau que la ville de Paris a eu l'heureuse pensée de faire reproduire met sous nos yeux le « magnifique bastiment de la maison de ville » comme l'appelle Chastillon, mais inachevé et dans l'état où le représente le dessin exécuté par Jacques Cellier entre les années 1583 et 1587.

A cette époque, le pavillon méridional est complétement terminé, ainsi que le corps de bâtiment contenant la salle du Trône. L'une des tourelles en échauguette apparaît distinctement, ainsi que l'horloge indiquée par Jacques Cellier, laquelle est appuyée au pavillon de l'arcade Saint-Jean et maintenue à gauche par une console. Le bâtiment central est couvert d'un toit un peu bas, coupé par deux frontons aigus se profilant à droite et à gauche de la porte du centre, et non point au-dessus de cette porte, ainsi que le montre le dessin de Jacques Cellier. La seule décoration de la porte centrale consiste en deux colonnes, d'un jet vigoureux, dont la base est à l'amortissement de la baie en plein cintre formant le haut de la porte et qui s'élancent au-delà, du premier étage, jusqu'à l'entablement. Elles encadrent une grande *loggia*, avec baie cintrée, reproduisant à peu près les dimensions de la porte qu'elle surmonte.

Des trois frontons qu'on a vus ou cru voir sur le dessin de Jacques Cellier, deux seuls subsistent sur notre tableau, et encore celui de droite pourrait bien être le pignon de la nef de Saint-Jean-en-Grève. Quant à celui de gauche, où l'on aperçoit une rosace et l'amortissement de trois baies ogivales, il semble bien difficile de croire qu'il a fait partie intégrante de l'édifice, bien qu'il n'apparaisse pas distinctement au second plan. Peut-être l'ordonnance primitive du Boccador comportait-elle deux frontons triangulaires placés à égale distance de la porte centrale et s'appuyant sur chacun des pavillons d'angle. Peut-être le petit fronton du milieu figuré sur le dessin de Cellier était-il un essai, une maquette, dont l'effet n'a point été jugé heureux, et qui a disparu entre 1587 et 1593.

Ces divers points restent à l'état de conjecture; mais ce que notre tableau condamne absolument, c'est l'interprétation, donnée par MM. Le Roux de Lincy et Calliat, au grand fronton triangulaire de gauche. On ne comprenait guère, en effet, ce triangle grossier, percé de deux étages de baies, au-dessus de l'arcade du Saint-Esprit. Il y avait là une ordonnance capricieuse et anti-symétrique qui choquait le regard. Eh bien! notre tableau remet les choses à leur place et nous fait voir clairement que ce prétendu fronton est purement et simplement le pignon de l'un des bâtiments de l'hospice du Saint-Esprit. La maçonnerie, qui est en pans de bois, un campanile s'élevant au-dessus de ce pignon, la continuation du toit bas percé de lucarnes, et la dégradation des teintes qui caractérise un second plan ne laissent pas le moindre doute à cet égard.

L'importance d'un pareil document au point de vue de l'histoire du monument qui nous occupe est donc incontestable. Lorsque la photographie aura grossi cette partie du tableau, de manière à en dégager les menus détails, les quelques incertitudes qui subsistent encore se dissiperont, et l'on sera parfaitement fixé, tant sur les dessins primitifs de Dominique de Cortone et sur les modifications qu'on leur a fait subir, que sur l'état dans lequel les travaux étaient restés depuis Henri II.

Mais ce résultat n'est pas le seul que nous promette l'étude de notre reproduction photographique. Nous avons d'autres constatations topographiques à y faire, et je demande à la Société la permission de les lui signaler.

La croix de la Grève et son Calvaire sont fort distincts. Il en est de même des maisons bordant le port au blé, sur la rive droite, le port aux œufs et le port Saint-Landry dans la cité. Le manoir de la famille des Ursins, avec ses deux pavillons quadrangulaires superposés, du moins en apparence, est parfaitement perceptible. Un grossissement photographique fera également ressortir tous les détails de cette intéressante construction. Enfin les deux cabarets qui se montrent à droite et à gauche de la place de Grève, et où le commun populaire tient table ouverte, ont aussi leur intérêt : on a toujours bu et mangé à Paris, en pleine rue, aux époques les plus troublées et dans les circonstances les plus critiques. C'est même alors qu'on vit surtout en plein air, et qu'on déserte la maison. Les gens attablés et regardant passer le cortége, les curieux, les passants, les gens du peuple qui s'injurient ou se battent, les porteuses et porteurs d'eau, le monde de la rue, tout enfin contribue à rendre on ne peut plus piquante et on ne peut plus vraie la scène qui se déroule sous nos yeux.

Quand on examine de près cette curieuse peinture, quand on interroge, une à une, les physionomies des personnages qui composent le cortége, on est frappé du caractère sérieux qu'elles présentent. Tous

ces *manifestants* sont graves, presque recueillis; ils accomplissent un acte de foi, de patriotisme; ils en ont compris le sens et mesuré la portée. La procession ainsi représentée n'est donc pas une satire comme paraissent l'être la plupart des estampes connues; c'est une manifestation prise sur le vif. Si l'artiste a fait spontanément son tableau, c'est qu'il était lui-même quelque peu ligueur; s'il l'a exécuté sur commande, c'était sans doute pour un personnage qui voulut perpétuer le souvenir de la procession, et non la ridiculiser.

Cette réflexion conduit à une hypothèse toute naturelle: notre tableau aurait précédé les vieilles estampes que tout le monde connaît, et l'original, une fois la cause de la Ligue perdue, aurait servi aux satiriques pour composer des processions railleuses et fantaisistes.

Et maintenant, d'où nous vient cette représentation si curieuse? Du château de Valençay, où le tableau original est conservé avec tout le soin que mérite une relique de cette importance. Envoyée à l'exposition rétrospective de Blois, cette peinture a tout naturellement attiré l'attention des archéologues, et c'est ainsi que le Service historique de la ville de Paris a été amené à demander, tant à M. le duc de Valençay qu'à M. le Préfet de la Seine, l'autorisation de la reproduire.

Quel en peut être l'auteur, et qui a pu demander à un artiste contemporain une représentation de cette nature? Je ne puis que soumettre ces deux questions à la sagacité des membres de la Société. On sait que Guillaume Rose, en sa qualité de préfet du collége de Navarre et de recteur de l'Université, fit exécuter un tableau commémoratif de la procession à la tête de laquelle il s'était montré, et qu'il l'offrit à l'assemblée générale de l'Université. Diverses copies de ce tableau ont pu être faites, avec des variantes de lieux et de personnages. De leur côté, le prieur des Chartreux, le curé de Saint-Côme et autres fortes têtes du parti ont pu chercher également à perpétuer le souvenir d'une manifestation qu'ils avaient provoquée et dirigée. Pour ne pas se répéter, les artistes du temps ont figuré le cortége sur divers points de son parcours, et c'est à cette heureuse circonstance que nous devons le document dont je viens de vous donner une description sommaire. Ces conjectures appellent naturellement une confirmation. Je les indique simplement et sous toute réserve.

L.-M. Tisserand.

NOTE SUR LES ANCIENNES CARTES DES ENVIRONS DE PARIS.

Si les anciennes cartes des environs de Paris ne paraissent pas très-exactes, on ne peut nier cependant qu'elles puissent être quelquefois

d'une certaine utilité. — Le catalogue que M. Pannier a fait des cartes exposées, déjà utile par lui-même, pourra servir de base à une *Bibliographie des cartes de l'Ile-de-France* qui serait un guide précieux pour les personnes qui s'occupent de la topographie du *pays parisien.*

M. Pannier a cité une description du pays de Brie faite par Damien de Templeux, écuyer, sr de Frestoy. — Ce Damien de Templeux sur la personne duquel je n'ai aucun renseignement a donné *en 1617* (date importante pour nous) une carte du Gowernement (*sic*) de l'Ile-de-France gravée par H. Picart, et, sans date, une carte du Valois qui est dite « peint[e] par Templeux sur ung mémoire et écrit du feu sr de Humerolles. »

Les cartes du Valois et de la Brie paraissent avoir été dans la pensée de l'auteur un développement, un détail de la carte du gouvernement de l'Ile-de-France, et peut-être en a-t-il donné d'autres que je ne connais pas.

Templeux est aussi l'auteur d'une carte de Champagne datée de 1616 et d'une carte de Normandie datée de 1620[1]. Il en résulte que c'est vers 1615, 1620 ou 1625 qu'il faut rapporter les cartes dont il est auteur. Ce renseignement, si peu important qu'il soit, m'a paru bon à noter.

Dans l'atlas ou recueil de diverses cartes que je possède et où j'ai ces différentes pièces, j'ai encore remarqué des cartes du Beauvaisis et de la Beauce par le même Templeux. Son éditeur était J. Leclerc. Ce peut être Jean Ier Leclerc, libraire de 1573 à 1627[2], ou son fils, Jean II, qui exerça la même profession à partir de 1618.

Je signalerai encore une édition de la carte intitulée : « Isle de France, Parisiensis agri descriptio » différente de celle signalée par M. Pannier[3]. L'édition dont je possède un exemplaire est signée *François de la Hoeye fecit.*

Mon recueil contient encore la carte des postes de 1632 et celle intitulée : « Ile de France et lieux circonvoisins », également citée par M. Pannier[4]. Il semble que cette carte, indiquant le ravitaillement de Paris et la bataille d'Ivry, doit avoir été faite au moment ou peu après ces deux événements, c'est-à-dire en 1590 ou 1591, et rien dans le style de la gravure ne me paraît contredire ces dernières dates.

Bon J. Pichon.

---

1. La carte de la date la plus récente que renferme ce recueil est de 1635; il y en a plusieurs du XVIe siècle.

2. Jean Ier Leclerc habitait en 1605 rue Saint-Jean-de-Latran, à la Salamandre Royale. On lui doit les éditions de plusieurs volumes de point coupé et beaucoup d'autres livres de gravures. Il devait être imprimeur en taille douce, car plusieurs cartes portent « J. Leclerc *inc.* »

3. Voyez, page 123 de ce Bulletin, n° 183 *ter.*

4. *Ibid.*, n° 174 *ter.*

PROJET D'UN HOPITAL DE SAINTE-ANNE
AU FAUBOURG DE SAINT-GERMAIN.
1643.

(*Lettres patentes communiquées par M. Pajot*[1].)

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous presentz et à venir, salut. — Comme la piété est le plus solide fondement des Estats et Empires, Nous voulons prendre dès le commancement de nostre regne un particulier soing de la veoir bien establie en nostre Royaume, afin d'y attirer par ce moien les graces et bénédictions du ciel, et en destourner les maux desquelz autrement il pouroit estre afligé, pour raporter le tout à la gloire de Dieu et à l'advancement de son service. C'est pour quoy sur ce qui nous a esté representé que, depuis quelques années, plusieurs personnes de qualité, de mérites, et plus aparentes, du fauxbourg Saint Germain-des-Prez lès Paris, desirans subvenir à la necessité des pauvres, particulierement des malades, auroient en plusieurs assemblées, qui se seroient faictes à ceste fin, proposé d'establir quelque ordre par le moien duquel chacun d'eux peust recevoir quelque soulagement en sa maladie; et mesmes pris des personnes à gaiges pour avoir soing de leur porter des bouillons et autres aliments qu'elles font aprester dans des maisons particulières; mais comme le nombre des malades s'accroist tous les jours, et qu'ilz sont en divers endroits esloignez des uns des autres, l'expérience a faict cognoistre qu'il est comme impossible de rendre à chacun d'eux toutte l'assistance qu'il est nécessaire à leurs infirmitez et maladies, particulierement aux femmes et filles pour lesquelles n'a encores esté faict aucun establissement d'hospital audict fauxbourg, la maison de la Charité qui y est n'aiant esté establie que pour les hommes, où ilz sont suffisamment secourus, et avec beaucoup de soing et d'edification. Et ainsy, lesdictes personnes pieuses aians plusieurs foys pensé aux remedes qui se pouvoient aporter en ce cy, on auroit estimé que le seul moien estoit d'establir audict fauxbourg une maison de charité pour les femmes et filles malades, pour estre assistées et alimentées par d'autres femmes et filles; et mesme il s'en seroit présenté bon nombre qui non seulement s'offrent de prendre le soing desdicts malades et leur rendre l'assistance nécessaire à leurs infirmitez, mais encores, afin de vacquer à ce pieux exercice avec plus de perfection et d'assiduité, de se rendre religieuses hospitallieres et d'en faire vœu entre les mains de l'ordre duquel elles recevront les regles, constitutions et façon de vivre conformes à ceste profession, mesmes de donner ce qu'elles auront

1. Voyez, plus haut, page 132.

de bien pour estre employé au bastiment et construction de ladicte maison; et afin d'accelerer l'execution de leur dessein pour le soulagement desdictes femmes et filles malades, elles nous auroient tres humblement supplié de permettre ledict establissement, en tel lieu et endroict du susdict fauxbourg Saint Germain-des-Prez, qui sera trouvé plus propre et commode, et de leur faire expédier nos lettres sur ce nécessaires.

A CES CAUSES et autres bonnes considerations à ce nous mouvans, desirans contribuer [à] tout ce qui dependra de nous à l'advancement d'un sy pieux et louable dessein, et après qu'il nous a esté représenté que ladicte maison ne sera point à charge au public, lesdictes femmes et filles malades qui y seront receues y debvant estre assistées, alimentées et pensées du bien que celles qui s'y rendront hospitalières y aporteront, ou qui y sera volontairement donné par nos subjectz, sans faire queste publicque, de l'advis de la Royne regente nostre tres honorée dame et mere, soubz la protection de laquelle ledict hospital sera fondé et basty,

NOUS AVONS ausdictes suppliantes promis, accordé et octroié, et de nostre grace specialle, plaine puissance et aucthorité royalle, promettons, accordons et octroions par ces presentes signées de nostre main, voulons et nous plaist qu'elles puissent et leur soit loisible de faire bastir et construire dans ledict fauxbourg Saint-Germain, tant de leurs deniers que de ceux qui leur seront volontairement donnez par noz subjects à cette fin, une maison de charité soubz le nom, invocation et patronage de sainte Anne mere de la Vierge Sacrée; dans laquelle les femmes et filles malades seront receues, assistées et alimentées; et, pour ce faire, lesdictes suppliantes et touttes autres femmes et filles capables de ceste fonction jusques au nombre competant se pouront rendre Religieuses dans la dicte maison de charité soubz le nom d'hospitallieres, lesquelles y feront leurs vœux de religion entre les mains de l'ordinaire, et recevront de luy les regles, constitutions et façon de vivre qu'elles devront observer à l'advenir, et seront subjectes ainsy que ladicte maison de charité à sa supériorité, jurisdiction et conduite; pouront aussy les premieres Religieuses y en recevoir d'autres avec la licence dudict ordinaire, selon le besoing qu'elles en auront; et après l'an de noviciat expiré les admettre à la profession, sy elles en sont trouvées capables, tant par elles que par ledict ordinaire; comme aussy Nous permettons ausdites suppliantes, tant pour la construction, bastiment et emmeublement de la dicte maison, que pour la nourriture et assistance requise ausdictes malades, de recevoir, prendre et accepter de quelques personnes que ce soient, les maisons, rentes, deniers et heritages qu'on leur voudra donner, mesmes d'en acquerir selon le moien et la necessité qu'elles en auront; lesquelles maisons, rentes et heritages ainsy à elles données ou autres

qu'elles pourront acquerir, mesme ladicte maison de charité pour le logement des Religieuses et malades. Nous avons dès à présent comme pour lors admortis et amortissons comme dédiées à Dieu, sans que les suppliantes et religieuses hospitallieres qui seront dans la dicte maison soient tenues de nous en payer aucune finance ou indamnité, laquelle Nous leur avons ausmonée, donnée et quitée, ausmonons et donnons et quitons par ces presentes, tout ainsy que si le tout estoit icy par le menu specifié et declaré, à quelque somme, valeur et estimation que nostre droit se puisse monter, et sans qu'elles soient tenues d'en obtenir d'autres lettres d'amortissement et de don que ces dictes presentes, dont nous les avons rellevées et dispensées sans touttes fois prejudicier aux droicts des autres seigneurs particuliers, desquelz les heritages pouroient rellever, et pour plus grande grace nous voulons, entendons et nous plaist que lesdictes Religieuses qui seront establies dans la dicte maison de charité et celles qui leur succederont en icelle à perpétuité jouissent des mesmes privileges, immunitez et franchises, libertez et autres droicts telz et semblables dont jouissent les autres Religieuses de nostre fondation et de celles des Roys noz predecesseurs, tout ainsi que s'ilz estoient icy par le menu speciffiez.

Sy donnons en mandement à noz amez et féaux conseillers les gens tenans nostre Cour de parlement, Chambre de nos Comptes, Presidents et tresoriers generaux de France à Paris, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il apartiendra, que, de nostre presente promission, grace, quitance, don, remise et octroy, ilz facent, souffrent et laissent lesdictes Religieuses qui seront establies en ladicte maison et charité et celles qui leur succederont jouir et user plainement, paisiblement et perpetuellement, sans en ce leur faire, mettre ou donner, ores ny à l'advenir, aucun trouble ou empeschement. Au contraire lequel si faict ou donné leur estoit, Ilz le mettent ou facent mettre incontinant et sans delay, à plaine et entiere delivrance; et en rapportant les *vidimus* des presentes avec quitance desdictes religieuses sur ce suffisante, tout ce à quoy poura monter la dicte finance ou indemnité sera passé et alloué ez comptes et rabatu de la recepte de noz receveurs et comptables qu'il apartiendra par vous, genz de noz comptes, ausquelz mandons ainsy le faire sans difficulté; car tel est nostre plaisir, nonobstant que la somme de ladicte finance ou indemnité ne soit icy autrement declarée. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, Nous avons faict mettre nostre scel ausdictes presentes, sauf en autre chose nostre droit et l'autruy en touttes.

Donné à Paris au mois de septembre, l'an de grace mil six cens quarente trois, et de nostre regne le premier.

Louis.

(*Au dos est écrit :*)

Par le Roy, la Royne regente sa mere presente.

(Original sur parchemin, non scellé : Collection de Mme Deborde; ancienne collection de son père, M. Failly, directeur des domaines.)

CATALOGUE DES CARTES ET PLANS

DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Exposés au Palais des Tuileries à l'occasion du Congrès international des sciences géographiques de 1875.

En publiant ici ce Catalogue des cartes et plans relatifs à notre province, qui figuraient cet été à l'exposition du Palais des Tuileries, nous obéissons à une décision du Conseil de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, qui a demandé en même temps qu'un travail analogue fût fait pour l'exposition géographique de la Bibliothèque Nationale.

Notre sympathique et regretté confrère, M. Léopold Pannier, qui avait été désigné pour cette dernière tâche, s'en est acquitté avec la conscience qui distinguait tous ses travaux, et sa *Note sur les cartes et plans de Paris et de l'Ile-de-France exposés dans la galerie Mazarine de la Bibliothèque Nationale* a été imprimée dans le dernier numéro de notre Bulletin (pages 118-127). Il ne s'astreignit pas dans cette note à l'ordre suivi dans le Catalogue que M. Cortambert avait dressé de ces mêmes pièces : il les classa plus méthodiquement, donnant d'abord les plans de Paris, puis les cartes et plans généraux des environs de cette ville. La première partie de son travail, relative aux plans de la capitale, a, surtout à notre point de vue, une grande supériorité sur le Catalogue officiel, car on y trouve le détail de 50 plans indiqués collectivement par M. Cortambert dans un article de deux lignes et que M. Pannier s'attacha à classer suivant un ordre chronologique rigoureux, renvoyant le lecteur à la description qu'en donne le plus souvent M. Alfred Bonnardot dans son excellent livre sur les anciens plans de la grande ville.

Nous ne pouvions prétendre mieux faire que M. Léopold Pannier. Aussi avons-nous suivi la méthode qu'il avait adoptée, aux exceptions près que comportaient des documents d'une nature différente; car, tandis que l'exposition de la Bibliothèque Nationale renfermait surtout des documents anciens et, par conséquent, de quelque intérêt historique, l'exposition des Tuileries, — en dehors des magnifiques pièces exposées par les Archives Nationales et par le Service historique de la ville de Paris, — n'offrait guère, au point de vue de l'Ile-de-France, que des plans ou des cartes modernes, d'un intérêt

purement topographique ou administratif, qui ne pouvaient être classés que suivant nos départements actuels.

Nous avons divisé notre Catalogue en deux parties distinctes, l'une consacrée à Paris, l'autre aux départements formés, en tout ou en partie, de portions de l'ancien gouvernement de l'Ile-de-France. La première partie est elle-même divisée en trois sections renfermant les plans généraux, puis les plans partiels de Paris et, enfin, les plans, vues et dessins archéologiques. Dans la seconde partie, les divers départements, — Aisne, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, — paraissent successivement et l'on y trouve d'abord les cartes générales de départements, puis les cartes ou plans partiels, rangés suivant l'ordre alphabétique des localités.

On remarquera que nous donnons les titres des pièces d'après les pièces elles-mêmes, et non d'après le Catalogue officiel qui n'en offre la plupart du temps qu'un résumé, lequel est parfois inexact; néanmoins, nous avons cru devoir placer, à la suite de chaque titre, le numéro que chacune de ces pièces porte dans le Catalogue. Il n'est pas sans doute besoin d'ajouter que, sauf indication du contraire, ces numéros se rapportent à la partie de l'exposition consacrée à la France. Nous avons aussi donné, pour les pièces exposées par la direction générale des Archives Nationales, la cote sous laquelle ces documents sont conservés au Palais Soubise et, lorsque cela nous a paru offrir quelque intérêt, nous avons indiqué leur dimension.

Nous terminerons cette note préliminaire par un aveu : nous n'avons pas tenu compte, dans cet essai de Catalogue, d'un certain nombre de cartes contenues dans des atlas, lorsque ces atlas ne se rapportèrent pas directement à notre sujet : nous n'avons pas, non plus, mentionné les cartes générales de la France, anciennes ou modernes, ni les diverses cartes ou projets de cartes exposés par la Commission de la topographie des Gaules. Peut-être, cependant, consacrerons-nous un jour quelques pages dans l'un des recueils de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, au projet de « carte de la Gaule franque, lors du traité de Verdun (843) », qui figurait à l'exposition des Tuileries et qui, pour les pays compris plus tard dans le gouvernement de l'Ile-de-France, donne déjà plus de 200 localités.

Auguste LONGNON.

I. — PARIS.

§ 1. *Plans généraux.*

Lutetia Parisiorum urbs, toto orbe celeberrima notissimaque caput regni Franciæ, vers 1530. [Ville de Paris, service des travaux historiques, 1518.]

Reproduction héliographique, en relief, d'un plan extrait de la Cosmographie de Munster et décrit par M. Bonnardot (*Etudes sur les anciens plans de Paris*, p. 25).

Plan représentant Paris vers 1530, édité à Cologne par G. Braun, 1572. [Ville de Paris, service des travaux historiques, 1519.]

Voyez plus haut, p. 120. — Reproduction héliographique en relief.

Plan de Paris, dit plan de Tapisserie, 1540 environ. [Ville de Paris, service des travaux historiques, 1517.]

Reproduction photographique de la Grande Gouache, détruite en 1871 dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville. — Voir, sur cette reproduction, la notice insérée par M. L.-M. Tisserand, dans ce volume du Bulletin (p. 82-87).

Plan de Paris, publié en 1551 ou 1552, par Ol. Truschet et G. Hoyau. [Publication de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 85, 1524.]

Reproduction en fac-simile, exécutée par les soins de MM. J. Cousin, F. Hoffbauer et L. Sieber, d'après l'exemplaire unique conservé à la bibliothèque de l'Université de Bâle. Quatre feuilles seulement, sur huit dont se compose ce plan, figurent à l'exposition du Congrès.

Plan de Paris, vers 1601. (Dépôt de la guerre, 389.)

Ce plan est un remaniement du plan Truschet et Hoyau, exécuté sur les planches mêmes de ce plan original. — Voyez la notice de M. J. Cousin sur le plan Truschet, au tome Ier de nos mémoires, p. 55.

Nous croyons intéressant de reproduire l'éloge de Paris que renferme ce plan :

Espris ardans de voeir du monde l'excellance,
Le sainct séjour d'Astrée et haut siége des roys,
L'asyle très-fameux des arts, lettres et loix,
Et le sacré manoir d'honneur et de prudence,
Sans Rome rechercher, Athènes, ny Numance,
Ny l'admirable enclos, Troye au pays médois,
Contemplez-la, pouvez et y toucher des doigts
En cette carte icy, où se void la semblance
De la ville sans pair de toute la lumière,
Paris du parc françois, capitalle et première.
En son royal pourpris, foy vive à demourance,
Vertu y reverdit, justice s'y maintient,
Dessoubz le magistrat en paix on s'y contient
Et le vice n'y a support ny asseurance.

Carte de description nouvelle de la ville, cité, université et fauxbourgs de Paris, par Fr. Quesnel, 1609. [Ville de Paris, service des travaux historiques, 1521.]

(Bonnardot, p. 115.) Reproduction photographique.

Le plan de la ville, cité, université et fauxbourgs de Paris, avec la description de son antiquité et singularitez, par Mathieu Mérian, 1619. [Ville de Paris, service des travaux historiques.]

(Bonnardot, p. 87 et ss.)

Lutetia Parisiorum urbs, toto orbe celeberrima notissimaque caput regni Franciæ, par C. Visscher. Amsterdam, 1618.

M. Bonnardot (p. 102) dit que ce plan « est une reproduction légèrement modifiée dans la perspective et fort bien gravée aussi du plan » original de M. Mérian. »

Plan de Paris, par Jacques Gomboust, 1652. [Service des travaux historiques, 1522.]

Reproduction publiée en 1858 par la Société des Bibliophiles françois. Atlas in-folio.

Plan de Paris, levé par ordre du Roy et par les soins des prevost des marchands et échevins, en l'année M DCLXV, où sont marquez les ouvrages faits pour la décoration et commodité de la ville et ceux que Sa Majesté veut estre continuez et achevez, par P. Bullet. [Archives Nationales, 1388.]

Plan ms. teinté, mesurant 2 m. 65 sur 2 m. 55. Il est conservé aux Archives Nationales sous la cote N[1], Seine, 51.

Plan général de Paris, levé par ordre du Roi et par les soins des prevost des marchands et échevins en l'année 1676, où sont marquez les ouvrages faits et à faire pour l'embellissement de la ville, dressé par P. Bullet, sous la direction de Blondel, directeur de l'Académie royale d'architecture. [Archives Nationales, 1389.]

Plan gravé et teinté (Bonnardot, p. 150). Conservé aux Archives Nationales, sous la cote N[1], Seine, 50.

Nouveau plan de Paris et de ses fauxbourgs, dressé sur la méridienne de l'Observatoire et levé géométriquement par l'abbé Delagrive, avec privilége du Roy. M DCCXXVIII. [Archives Nationales, 1390.]

Plan gravé et teinté (Bonnardot, p. 192). Conservé aux Archives Nationales, sous la cote N[1], Seine, 52.

Plan de Paris, commencé à l'année 1734. Dessiné et gravé sous les ordres de Michel-Etienne Turgot... prévôt des marchands, etc., achevé de graver en 1739. — Levé et dessiné par Louis Bretez, gravé par Claude Lucas, écrit par Aubin. [Service des travaux historiques.]

C'est le plan connu sous la dénomination impropre de « Plan Turgot. » Il se compose de 20 feuilles, qui, réunies, forment un carré de 3 m. 16 sur 2 m. 45., non compris la marge (Bonnardot, p. 200). Les planches en sont conservées à la Chalcographie qui en délivre encore des épreuves.

Plan des paroisses de Paris avec la distinction des parties éparses qui en dépendent, dressé par ordre d'illustrissime et réverendissime seigneur monseigneur A.-E.-L. Leclerc de Juigné, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, par J. Junié, en 1786. [Archives Nationales, salle XXVI.]

Plan manuscrit et teinté, de 2 m. 10 sur 1 m. 35. Conservé aux Archives Nationales, sous la cote N[1], Seine, 56.

Plan de Paris divisé en 48 sections, d'après le décret de l'Assemblée Nationale, en date du 22 juin 1790. [Archives Nationales, 1392.]

Ce plan est gravé, mais la division par sections a été ajoutée à la main. Il mesure 1 m. 40 sur 85 c. et porte aux Archives Nationales la cote NN, 192-187.

Plan de la ville de Paris,... levé géométriquement, sur la méridienne de l'Observatoire, par le citoyen Verniquet, parachevé en 1791.

Dessiné et gravé par les citoyens P.-T. Bartholomé et A.-J. Mathieu, écrit par Bellanger, an IV. [Service des travaux historiques de la ville, 1524.]

Bonnardot (p. 217).

Plan général des égouts de la ville de Paris et des environs, exécuté par les ingénieurs du service municipal, sur le plan à l'échelle de 1/5000, dressé par les géomètres du plan de Paris. [Direction des eaux et égouts de la ville de Paris, 1528.]

Carte géologique souterraine de la ville de Paris, publiée d'après les ordres de M. le baron G.-E. Haussmann, sénateur, préfet de la Seine, conformément à la délibération du Conseil municipal du 8 novembre 1857 et exécutée par M. Delesse, ingénieur des mines, inspecteur des carrières du département de la Seine, 1858. [Direction des eaux et égouts de la ville de Paris, 1530.]

Echelle de 15 millim. par 100 mètres.

Atlas souterrain de la ville de Paris, exécuté conformément au vote émis en 1853 et sous les ordres de M. le baron G.-E. Haussmann, sénateur, préfet de la Seine, par les soins de M. Eug. de Fourcy, ingénieur en chef des mines; étant inspecteur général des carrières, MM. A. Juncker (1841-1851), Lorieux (1851-1856), Blavier (1856-1858); E. de Hennezel, ingénieur en chef des mines. Paris, 1859. [Service de la voirie de Paris, 1509.]

Plan général des conduites d'eau de la ville de Paris et de ses environs, exécuté par les ingénieurs du service municipal, sur le plan à l'échelle de 1/5000, dressé par les géomètres du plan de Paris, 1872. [Direction des eaux et égouts, 1525.]

Plan général de la ville de Paris et de ses environs, comprenant les bois de Boulogne et de Vincennes, dressé à l'échelle de 1/5000, par la direction des travaux de Paris, 1873. [Direction des travaux de la ville de Paris, 1500.]

« Ce plan indique par des lisérés au carmin la division par arrondissements et par quartiers, et par des teintes jaune pâle les opérations de voirie devant compléter le réseau des grands percements projetés. » (Catalogue.)

Atlas administratif des 20 arrondissements de Paris, dressé par la direction des travaux de Paris, 1875. [Direction des travaux de la ville de Paris, 1503.]

Ce plan, chromolithographié, est une reproduction du « plan général », dont nous venons de donner le titre.

Plan général de la ville de Paris et de ses environs, comprenant les bois de Boulogne et de Vincennes, dressé à l'échelle de 1/10000 par la direction des travaux de Paris. [1227. — Direction des travaux de la ville de Paris, 1504.]

« Réduction du précédent. Ce plan résume les travaux des géomètres du service du plan, depuis l'année 1843. Il a été dressé à l'échelle de 1/1000 par les soins de M. L. Fauve, géomètre principal. Cette nouvelle édition,

comprenant les modifications et additions survenues pendant l'année 1865, a été exécutée sous la direction de M. Alphand, directeur des travaux de Paris, avec le concours et par les soins de M. Duchesne, chef de service du plan, et de M. L. Fauve, géomètre principal. » (Catalogue.)

Plan rétrospectif de la ville de Paris, 1856-1873, dressé à l'échelle du 1/5000 par la direction des travaux de Paris.

« Ce plan indique par des teintes jaunes et par des lisérés rouges les percements exécutés dans Paris depuis vingt-trois ans, et par des teintes rouges les monuments et établissements publics construits dans la même période. » (Catalogue.)

Nouveau plan géométrique de Paris et de ses environs, dressé par Victor Clérot, géographe, corrigé et complété d'après le plan officiel de la ville de Paris, publié en 1873, et revu conformément à l'arrêté préfectoral du 10 novembre 1873 et du 5 avril 1875. [1356.]

Echelle de 1/15000.

Relief ou plan de Paris, à l'échelle de 1/25000, par Drivet. Paris, Belin. [811.]

Relief ou plan de Paris, à l'échelle de 1/40000, par Drivet. Paris, Belin. [812.]

Plan de Paris et des environs, dressé par O.-T. Lefèvre, à l'échelle de 1/25000, avec tracé de courbes de niveau d'après la carte de l'Etat-Major et teintes par C. Aulnette, dessinateur géomètre au plan de Paris, 1875. [1294.]

Plan de Paris, à l'échelle de 1/12500, indiquant les nouveaux percements et changements de noms des voies publiques, avec plan supplémentaire pour les bois de Boulogne et de Vincennes, par A. Magnant. Paris, Andriveau-Goujon, 1875. [1319.]

Plan topographique de Paris, intitulé Clef de Paris, par de Bastos, rentier. [Annexe B, 160.]

Plan-Bijou. — Omnibus et environs de Paris, Paris, Agnus. [Annexe B, 162.]

Album d'annonces illustré, avec plan de Paris.

Les chemins de fer projetés dans Paris, par A.-E. Letellier, ingénieur. [Annexe B, 49.]

« Texte descriptif et cinq planches raisin, en plusieurs couleurs, comportant :

« Plans de Paris et de Londres, même échelle, avec les chemins de fer, toutes les stations métropolitaines, leurs noms, etc.

« Représentation graphique, coloriée, de l'importance de chacune des 32 lignes d'omnibus, et de toutes les gares et stations parisiennes.

« Plan de Paris au 1/25000 et les 58 kilomètres de railways parisiens projetés.

« Profils en long et côté des 41 kilomètres de railways à exécuter de suite dans Paris et d'une partie du métropolitain de Londres.

« Coupes transversales cotées : du tunnel et des stations souterraines exécutés à Londres et projetés à Paris; de douze principaux types de collecteurs et égouts parisiens.

« Coupe géologique détaillée et coloriée, entre l'église Saint-Germain-des-Prés et la rue Réaumur, indiquant les différentes couches et leurs

altitudes, jusqu'à une grande profondeur en contre-bas au fond de la Seine. » *(Catalogue des produits exposés : Annexe B.)*

§ 2. *Plans partiels.*

Plan visuel de l'abbaye de Saint-Antoine, fin du XVe siècle. [Archives Nationales, 1436[2].]

Plan manuscrit sur parchemin. Archives Nationales, N[1], Seine, 730.

Plan de la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois, vers 1550. [Archives Nationales, 1395.]

Plan cavalier. Archives Nationales, N[3], Seine, 63.

Plan du fief de Saint-Fiacre, levé en conséquence du procès qu'il est pendant en la Cour entre l'abbaye de Saint-Magloire et la grande confrérie aux Bourgeois, de Paris, et ordonné par arrêt de la cour du XXVII juin M DLXVII. Ledit plan fait par Jean Rondel, peintre juré, et levé et mesuré par Nicolas Girard, arpenteur juré. [Archives Nationales, 1436[3].]

Plan sur parchemin. Archives Nationales, N[2], Seine, 146. — Le fief de Saint-Fiacre était situé entre le chemin des fossés de la ville, le grand chemin de Paris à Montmartre, l'égout du Temple et le chemin des Poissonniers. — Les rues de Saint-Fiacre (aujourd'hui rue des Jeûneurs), du Croissant et du Temps-Perdu (rue Saint-Joseph actuelle) en faisaient partie.

Plan terrier de la Chartreuse de Notre-Dame-de-Vauvert, à Paris, milieu du XVIIe siècle. [Archives Nationales, 1437a.]

Atlas manuscrit. Archives Nationales, N[4], Seine, 20. — Sur la marge d'un des feuillets on remarque une vue de Paris et du faubourg Saint-Germain prise de la Chartreuse (quartier de l'Observatoire).

Description et représentation de la seigneurie et censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève, tant dedans que hors de la ville de Paris, vers 1650. [Archives Nationales, 122.]

Vue à vol d'oiseau sur parchemin, manuscrite et teintée, mesurant 1 m. 08 sur 1 m. 50, et conservée aux Archives Nationales sous la cote N[2], Seine, 32.

Papier terrier du Roi, de la ville et des faubourgs de Paris, dressé par les soins des trésoriers de France, en vertu de l'arrêt du Conseil du 14 décembre 1700. [Archives Nationales, 1437b.]

Atlas manuscrit sur parchemin, colorié, relié en maroquin rouge aux armes du Roi, provenant du bureau des finances. Il se compose de dix volumes dont deux sont consacrés à la Cité, et huit à la ville, c'est-à-dire aux quartiers de la rive droite. Il porte aux Archives Nationales la cote Q[1] 1099[1].

Ce volume était ouvert au plan d'ensemble de la Cité dont nous transcrivons le titre et la légende : « Plan du quartier de la Cité, de » l'isle du Palais, de l'isle Nostre-Dame, et de l'isle Louvier, le tout » renfermé entre les deux bras de la rivière de Seyne, dans lequel il » est contenu ce qui suit. Il y a dedans ce plan 1518 maisons, sçavoir » 321 à portes cochères et 1197 à petites portes, 514 échoppes, 13 étaux » à bouchers, 2 barrières de sergents, l'église métropolitaine, la Sainte-» Chapelle, 15 églises paroissiales, 2 chapelles, 2 églises conventuelles, » 2 hôpitaux, 11 ponts, 3 pompes et 2 fontaines et, à l'égard du petit

» plan détaché cy en droit, il contient les dedans et les dehors du » Palais. »

Atlas manuscrit contenant les plans des palais et maisons appartenant au Roi dans Paris, 1747. [Archives Nationales, 125.]

Plans manuscrits teintés, provenant de la direction générale des bâtiments du Roi (Archives Nationales, N[4], Seine, 124).

Terrier de la ville de Paris. Plans levés par Rittmann, de 1768 à 1771, en exécution des lettres-patentes du 4 février 1767. [Archives Nationales, 1437c.]

Atlas manuscrit renfermant les plans de chaque maison bâtie dans le domaine propre de la ville de Paris (Archives Nationales, N[4], Seine, 58, n° 7).

Plan de la seigneurie de Saint-Lazare-lez-Paris, comprenant les héritages étant en la censive de laditte seigneurie sur la partie des paroisses de Saint-Laurent et la Villette-Saint-Lazare, ensemble toute la dixmerie sur ladite paroisse de Saint-Laurent et partie de la Villette. Levé par ordre de MM. les prêtres de la Congrégation de la Mission, prieurs et seigneurs dudit Saint-Lazare, par Richard, arpenteur-géomètre, en 1758.

Plan manuscrit, mesurant 1 m. 90 sur 2 m. 30 (Archives Nationales, N[1], Seine, 40).

Les Promenades de Paris, par M. Alphand, 2 volumes grand in-folio, par M. Alphand, inspecteur général des ponts-et-chaussées [Service des promenades et des plantations de la ville de Paris, 1508].

Les collaborateurs de cet ouvrage sont MM. Darcel, ingénieur en chef; Grégoire, ingénieur ordinaire; Davioud, architecte en chef; Barilliet, ingénieur en chef; Hochereau, architecte-inspecteur.

Carte du Jardin des Plantes. Canevas trigonométrique, par M. Muret, géomètre de la ville de Paris. [1245.]

Relief topographique, blanc, du Jardin des Plantes, par M. Muret. [1246.]

Relief de la partie accidentée du Jardin des Plantes (Labyrinthe), par M. Muret. [1247.]

Carte du Jardin des Plantes, avec courbes, par M. Muret. [1248.]

Dérivation de la Vanne. Album de photographies. [Direction des eaux et égouts, 1527.]

Bien que la Vanne prenne naissance hors de l'ancien gouvernement de l'Ile-de-France, il nous a semblé que le fait de la dérivation de cette rivière au profit de la grande ville nous commandait de mentionner ici le superbe album représentant les sources de la Vanne et différentes vues de l'aqueduc de dérivation dans les départements de l'Yonne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine. Nous donnons ici le catalogue de planches qui le composent et qui, pour plus de la moitié, se rapportent au territoire de l'Ile-de-France :

Source d'Armentières.
Source de la Bouillante. Regard de captation.
Bime de Cerilly.
Source de Saint-Philibert.
Source de Malhortie.

Source du Miroir (c^e de Theil).
Source de Noé.
Arcades du Pont-sur-Vanne.
Traversée des marais de la Vanne. Siphon de Chigy.
Arcades de Pont-sur-Yonne.
Arcades de Cuy.
Pont sur l'Yonne. Siphon de l'Yonne, trois planches.
Traversée du canal du Loing. Siphon de Moret, quatre planches.
Arcades de la Croix du Grand-Maître.
Traversée de la route d'Orléans.
Arcades de la route d'Orléans (sables de Fontainebleau).
Sillon du Nid d'Aigle (sables de Fontainebleau).
Souterrain de Coquibus, tête amont (sables de Fontainebleau).
— tête aval (—).
Arcades de Noisy-sur-Ecolle (sables de Fontainebleau).
Arcades de Montrouget (sables de Fontainebleau), deux planches.
Souterrain de Montrouget, tête amont (sables de Fontainebleau).
Pont-aqueduc d'Arcueil, 11 mai 1869.
— 31 mai 1869.
Aqueduc romain, de Marie de Médicis et de la Vanne.
Pont-aqueduc d'Arcueil, vue d'ensemble.
Aqueduc romain.
Aqueduc de Marie de Médicis.

On remarquait encore, exposés sous le n° 1526, d'autres dessins relatifs à l'aqueduc principal, au siphon de Moret, au siphon de l'Yonne et au pont-aqueduc d'Arcueil.

Ecole de la place des Vosges, levée par l'élève Léchaudel, à l'aide de la boussole-rapporteur Hennequin. [Ecoles communales du IVe arrondissement, 713.]

Echelle de 1/1000.

§ 3. *Plans, vues et dessins archéologiques.*

Plan de la censive et seigneurie de l'abbaye royalle de Saint-Germain-des-Prez, fait par les soins de révérend père en Dieu Dom Jacques Barré, religieux de laditte abbaye. M DCCXIII. [Archives Nationales, 1393.]

Archives Nationales, N[1], Seine, 33. Il mesure 3 m. 28 sur 2 m. 60. — Jean Gobille est l'auteur de ce plan, orné des armoiries des douze abbés qui se succédèrent à Saint-Germain-des-Prés depuis Guillaume Briçonnet (1494-1514) jusqu'au cardinal d'Estrées, nommé en 1704. — Dans un coin, en bas, à gauche, on voit le « plan de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, comme elle étoit anciennement. »

Paris gallo-romain, restitution archéologique, par M. Th. Vacquer, architecte, chargé par la ville de Paris de la surveillance archéologique des fouilles et des démolitions, 3 feuilles. [Service des travaux historiques de la ville de Paris, 1514.]

1° : Amphithéâtre gallo-romain, découvert à Paris, dans les travaux de la rue Monge.

2° : Grand édifice romain rectangulaire, découvert à Paris, sous la rue Soufflot et aux abords.

3° : Autre édifice romain, découvert à Paris, sous la rue Gay-Lussac et ses abords.

Photographies exécutées dans le cours des travaux de fouilles et de démolitions par le service historique de la ville de Paris. [Service des travaux historiques de la ville de Paris, 1515.]

Nous devons à l'obligeance de M. Vacquer le détail des planches qui composent cet album et le suivant :

Fouilles des arènes. Vue générale.
— Deux vues du podium ; côté occidental.
— Une vue du podium; côté occidental.
— Carcer oriental.
— Mur de la grande entrée.
— Détails de la grande entrée.
Fouilles du boulevard St-Marcel. Coupe de terrain présentant le gisement des sarcophages.
— Tranchée montrant des sarcophages de pierre et de plâtre, encore en place.
Restes de l'église de Saint-Marcel (xe siècle). Deux vues.
Fragments du mur d'enceinte de Philippe-Auguste, rue Clovis.
Tour de Jean-Sans-Peur. Trois vues.

Relevés des fragments d'édifices gallo-romains découverts dans les fouilles et réunis pour former un musée lapidaire. Photographies, un portefeuille. [Service des travaux historiques de la ville de Paris. 1516.]

Statue de la Seine, en pierre (trois aspects).
Le dieu gaulois à trois visages et les génies de Mars (2 planches).
Pierres avec trophées gaulois.
Fragments d'un monument triomphal et autres petits fragments sculptés.
Fragments de frise sculptée.
Stèle représentant le dieu Mercure.
Autre fragment de frise sculptée.
Groupes de fûts de colonnes cannelées ou sculptées.
Groupes de chapiteaux.
Grand fragment d'architrave sculptée.
Autre fragment d'architrave sculptée (2 planches).
Sculpture en bas-relief.
Pierres écrites des arènes.
Autres pierres des arènes et pierres des sarcophages.
Sarcophage païen du cimetière de Saint-Marcel, avec sculptures.
Fragments divers : panneaux de plâtre ornés de sarcophages mérovingiens découverts au cimetière de Saint-Marcel.
Sarcophages ornés du même cimetière. Ces sarcophages, en plâtre, appartiennent à l'époque mérovingienne.
Fragment d'un suaire de laine trouvé dans un sarcophage du vie siècle.
Bas-relief du calvaire du Mont-Valérien, attribué à Germain Pilon.

Plan parcellaire restitué, formant l'atlas de la *Topographie historique du vieux Paris*, par Adolphe Berty, architecte-topographe. [Service des travaux historiques de la ville de Paris, 1512.]

On remarquait, sous cette rubrique, deux feuilles non encore publiées de ce plan parcellaire : elles représentent le faubourg Saint-Germain et le quartier de l'Université.

Plan restitué de la paroisse Saint-Sulpice, par Albert Lenoir et A. Berty. [Service des travaux historiques, salle XL.]

Atlas du vieux Paris, par M. le comte d'Osmont. [316.]

Paris historique, six plans, avec notices en marge, par Isidore Dalmont. [1364.]

Ce recueil doit contenir les dix plans suivants, dont six seulement ont pu figurer à l'exposition :

1° Lutèce ou 1er plan de la ville de Paris (l'an du monde 3998).
2° Lutèce conquise par les Francs sur les Romains en 486.
3° Paris sous Louis le Jeune (2e enceinte), 1137-1180.
4° Paris sous le règne de Philippe-Auguste (3e enceinte), 1190-1211.
5° Paris sous Charles VI et Charles VII (4e enceinte), 1367-1383.
6° Paris sous Charles VII et Henri III, 1422-1589.
7° Paris sous Henri IV et Louis XIII, 1589-1643.
8° Paris divisé en 20 quartiers, sous Louis XIV, 1643-1715.
9° Paris et ses barrières, sous Louis XVI, 1774-1792.
10° Nouveau plan de la ville de Paris en 20 arrondissements et ses fortifications, 1866.

Quelques unes des dates, notamment celles que l'auteur assigne aux plans IV et V, paraissent bizarres; mais on peut objecter qu'elles se rapportent à la construction de la 3e et de la 4e enceinte et non au règne de Philippe-Auguste et à ceux de Charles V et Charles VI. On sera, du reste, bien autrement surpris en lisant à la suite du titre de « Paris sous Louis le Jeune, 1137-1180 », que ce plan a été dressé « d'après les descriptions de Fortunat, de Grégoire de Tours, etc., etc. »; car M. Dalmont n'ignore certainement pas que Fortunat et Grégoire écrivaient au VIe siècle et non au XIIe siècle.

Le Paris de Guillot (1300), plan dressé sous la direction de M. Mareuse, par L. Taisne. [851.]

Ce plan est extrait d'une édition du « Dit des rues de Paris, par Guillot de Paris », que M. Mareuse vient de publier à la Librairie générale. Les rues, les églises et les portes de Paris y sont désignées sous le nom que leur donne Guillot.

Plan de Paris de l'Atlas national, 1420-1590 (règnes de Charles VII à Henri IV), dressé d'après l'histoire, par R. Barbot.

Nous ne retrouvons pas, dans le *Catalogue général*, ce plan gravé dont nous avons constaté la présence à l'exposition.

Plan historique de la ville et fauxbourgs de Paris. Son accroissement depuis Philippe-Auguste jusqu'au règne de Louis XIV, d'après Sauval, Félibien, Dom Bouquet, Dom Bernard de Montfaucon et autres historiens, par Moithey, ingénieur géographe, 1774. [Arch. Nationales, 1391.]

Ce plan gravé et teinté mesure 1 m. 75 sur 1 m. 25. Il porte aux Archives Nationales la cote N[1], Seine, 54.

II. — CARTES ET PLANS RELATIFS AUX DÉPARTEMENTS.

§ 1. *Départements de l'Aisne.*

Craonne, environs de Laon, Vailly. Reproduction de la carte de l'Etat-Major.

Gravé sur cuivre au dépôt de la guerre en 1840, à l'échelle de 1/40000.

§ 2. *Département de l'Oise.*

Carte murale donnant les cotes des hauteurs et les chiffres des populations. [615.]

« Cette carte a été dressée pour l'usage général des écoles, sous les » auspices du Conseil général de l'Oise, M. Choppin étant préfet, » M. Gosselin ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et M. le général » Saget président du comité de direction. »

Carte murale du département de l'Oise à l'usage des écoles primaires, par M. Peigné-Delacourt. [1098.]

Canton de Creil. [857.]

Canton de Ribécourt. [857.]

Ces deux cartes, à l'échelle du 1/40000, font partie de la *Topographie archéologique des cantons de France,* par M. Peigné-Delacourt. Tous les lieux-dits de chaque commune y sont indiqués, soit nominalement, soit à l'aide d'un numéro renvoyant au texte de cet ouvrage, dont il n'est encore paru qu'une livraison, relative au canton de Ribécourt où réside l'auteur.

Domaine de la Couronne. Forêt de Laigue. Avant-projet d'aménagement. [Salle XIV.]

Les plans dont se compose cet atlas sont de trois classes : 1° Nature des terrains, 2° Nature des peuplements; 3° Age des bois. Chaque feuille est datée du 22 février 1855 et signée des membres de la Commission d'aménagement : J. Perrard, E. Génin et E. Marcilly.

Détails de travaux exécutés pour découverte, construction et aménagement d'eaux souterraines à Chaumont-en-Vêxin. [1211.]

Cette planche, qui se rapporte également à des travaux exécutés à Boisboudran, c° de Fontenailles, à Fontainebleau et à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), ainsi qu'à Menetou-Salon (Cher), fait partie d'une série de travaux de M. Achille Lez, hydrogéologue, à Lorrez-le-Bocage, sur l'application de la géologie à la découverte et à l'amélioration des sources.

§ 3. *Département de la Seine.*

Carte du département de la Seine au 1/40000, levé par les officiers de l'Etat-Major, gravée sur cuivre et publiée par le Dépôt de la Guerre, révisée en 1874. [Dépôt de la Guerre, 357.]

Etat actuel.

Carte du département de la Seine. Amplification au 1/20000, par l'héliogravure, de la carte publiée par le Dépôt de la Guerre à l'échelle de 1/40000. [Dépôt de la Guerre, 419.]

Département de la Seine, dressé au 1/25000, par O.-T. Lefèvre, 1871. [Ville de Paris, direction des travaux, 1505.]

Le relief a été tracé par le génie militaire.

Atlas cantonal du département de la Seine, dressé sous la direction de la commission de voirie départementale, par O.-T. Lefèvre, ingénieur-géomètre, 1872-1873. [Ville de Paris, service de la voirie, 1506.]

Les cartes d'arrondissements sont à l'échelle de 1/50000, et les cartes de cantons à l'échelle de 1/25000.

Atlas communal du département de la Seine. [Ville de Paris, service de la voirie, 1607.]

Comprenant 92 feuilles, à l'échelle de 1/2500. On y trouve, comme sur les atlas de cadastre communal, les noms des lieux-dits de chaque commune.

Carte géologique du département de la Seine, publiée d'après les ordres de M. le baron G.-E. Haussmann, conformément à la délibération de la Commission départementale, et exécutée sur la carte topographique, gravée sous la direction de M. l'Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, 1865. [Ville de Paris, direction des eaux et égouts, 1530.]

Echelle de 1/25000.

Carte du département de la Seine, représentant par des couches et par des teintes graduées le relief du gypse et du calcaire grossier, dressée par M. Delesse, ingénieur en chef des Mines. [1407.]

Carte agronomique des environs de Paris, dressée avec l'autorisation du ministère de la Guerre sur la carte topographique de l'Etat-Major, publiée conformément à une délibération de la Commission départementale, et exécutée d'après les ordres de M. le baron G.-E. Haussmann, sénateur, préfet de la Seine, par M. Delesse, ingénieur des mines du département de la Seine.

Echelle de 1/40000.

Carte hydrologique du département de la Seine, publiée d'après les ordres de M. le baron G.-E. Haussmann, conformément à la délibération de la Commission départementale et exécutée sur la carte topographique, gravée sous la direction de M. l'Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées. [Ville de Paris, direction des eaux et égouts, 1531. — Voyez aussi au n° 135.]

Echelle de 1/25000.

Carte hydrographique au 1/25000 du département de la Seine, dressée en 1852-1854 pour les ponts-et-chaussées, par A.-L. Letellier, ingénieur en chef des chemins de fer luxembourgeois. [Annexe B, 69.]

Carte particulière des environs de Paris, dressée par MM. de l'Académie royale des sciences, 1674.

Carte gravée, renfermant 1 m. 47 sur 1 m. 38. Elle porte aux Archives Nationales la cote NN192-116.

Plan relief à gradins des environs de Paris, d'après la carte du génie, à l'échelle de 1/25000, par Aug. Girard, sculpteur-mouleur.

Aqueduc de la dérivation de la Vanne (voir, plus haut, p. 148).

Relevé topographique de Paris à Bezons, par Clément Roux, élève de M. Lottin. [1109.]

Manuscrit.

Relevé topographique de Paris à Bezons, par Charles Verazen, élève de M. Lottin. [1110.]

Manuscrit.

Relevé topographique de la route d'Epinay, par Clément Roux, élève de M. Lottin. [1106.]

Manuscrit.

Itinéraire de Paris à Saint-Denis, par Charles Toussaint, élève de M. Lottin. [1111.]

Manuscrit.

Itinéraire de Paris à Ville-d'Avray, par Clément Roux, élève de M. Lottin. [1107.]

Manuscrit.

Itinéraire de Paris à Ville-d'Avray, par Charles Toussaint, élève de M. Lottin. [1108.]

Manuscrit.

Environs de Billancourt. Levé à vue, par l'élève Vernois, âgé de 10 ans 1/2, à l'aide de la boussole-rapporteur Hennequin. [Ecoles communales du IVe arrondissement, 712.]

Manuscrite. — Echelle de 1/10000.

Plan (manuscrit) de la forest de Rouvray, appellée à présent le bois de Boulogne, contenant 1753 arpents, 29 verges. — Mai 1666. [Archives Nationales, 1396 *bis*.]

Ce plan mesure 90 centim. sur 55. Il porte aux Archives Nationales la cote N², Seine, 157.

Champigny. Levé à vue, par l'élève Dussault, à l'aide de la boussole-rapporteur Hennequin. [Ecoles communales du IVe arrondissement, 709.]

Manuscrit. — Echelle de 1/20000.

Champigny. Levé à vue, par l'élève Albert Léchaudel, à l'aide de la boussole-rapporteur Hennequin. [Ecoles communales du IVe arr., 710.]

Manuscrit. — Echelle de 1/10000.

Plan du Mont-Valérien, à 1/20000, avec construction de courbes de niveau et profils exécutés par l'élève Hennequin. [Ecoles communales du IVe arrondissement, 702.]

Manuscrit.

Relief du Mont-Valérien, à 1/20000, par l'élève Dauvergne. [Ecoles communales du IVe arrondissement, 730.]

Manuscrit.

Sceau et contre-sceau de la Sainte-Chapelle de Vincennes. [Archives Nationales, 1406.]

Sur le sceau se trouve une représentation du château de Vincennes. « On y reconnaît, dit M. Douët d'Arcq (*Inventaire des sceaux des » Archives Nationales,* n° 7836), le donjon et la chapelle, un arbre placé » de ce côté indique le bois. »

Plan général du chasteau et parc de Vincennes, avec les environs... Levé par Jacques Dubois, 1731. [Archives Nationales, 1416.]

Ce plan conservé aux Archives Nationales, sous la cote N¹, Seine, 59, mesure 1 m. 80 sur 1 m. 20.

§ 4. *Département de Seine-et-Marne.*

Département de Seine-et-Marne, arrondissement de Melun, canton de Melun (Nord), dressé sur l'ordre du Conseil général par le service des ponts-et-chaussées du département, M. Guyot de Villeneuve étant préfet, M. Marx ingénieur en chef, 1874. [Département de Seine-et-Marne, 752.]

Echelle de 1/20000.

Carte hydrologique du département de Seine-et-Marne, exécutée par M. Delesse, ingénieur en chef des mines, conformément aux délibérations du Conseil général, MM. de Lassus, Foucher de Careil et Guyot de Villeneuve étant préfets du département. [136, 1224.]

Echelle de 1/100000.

Carte hydrographique de Seine-et-Marne, — arrondissement de Meaux, — avec indication du relief des terrains et des parties boisées, dressée sous la direction de M. Marx, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé du service du département, 1874. [Département de Seine-et-Marne, 748.]

Echelle de 1/8000.

Carte routière et hydrographique de Seine-et-Marne, dressée pour l'enseignement primaire sur la demande du Conseil général par les ingénieurs des ponts-et-chaussées. [Département de Seine-et-Marne, 750.]

Echelle de 1/80000.

Carte routière et hydrographique de Seine-et-Marne, dressée en 1868, M. de Bourgoing étant préfet et M. Dajot ingénieur en chef. Rectifiée en 1873, M. Marx ingénieur en chef.

Echelle de 1/160000. — Tirée à 4 couleurs.

Carte routière de Seine-et-Marne, dressée en 1853 et rectifiée en 1860, MM. de Magnitot et de Bourgoing étant préfets, et M. Dajot ingénieur en chef. Complétée en 1872, M. Marx ingénieur en chef.

Echelle de 1/560000. — Tirée à 4 couleurs.

Carte topographique de la partie de la capitainerie de Fontainebleau, du costé de la Brie, levée sur les lieux et dessinée par Jacques Dubois, géographe et arpenteur des bastimens du Roy, en 1728 et en 1729. [Archives Nationales, 1399 *bis*.]

Cette carte manuscrite et teintée porte aux Archives Nationales la cote N[1], Seine-et-Marne, 54. Elle mesure 1 m. 90 sur 1 m. 10.

Carte générale de la forêt de Fontainebleau et de ses environs, milieu du XVIIIe siècle. [Archives Nationales, 121.]

Carte manuscrite et coloriée, qui a pour auteur Chauffourier (*Chauffourier fecit*), est conservée aux Archives Nationales sous la cote N[1], Seine-et-Marne, 53. Elle mesure 2 m. 55 sur 2 m. 95.

Forêt de Fontainebleau, levée à 1/20000 et dessinée par M. Clerget, capitaine d'Etat-Major en 1836. [Dépôt de la Guerre, 352.]

Carte manuscrite.

Plan de la forêt de Fontainebleau à 1/20000, exécuté par l'élève

Nail, de l'École communale du IVe arrondissement, d'après la carte de l'Etat-Major. [Ecoles communales du IVe arrondissement, 708.]
Manuscrit.

Carte de la commune de Villiers-sous-Grez (canton de la Chapelle-la-Reine, arrond. de Fontainebleau. [Dépt de Seine-et-Marne, 754.]
Echelle de 1/10000.

Aqueduc de dérivation de la Vanne (voir, plus haut, p. 148).

Nota. Voir, à la p. 152, l'indication de planches relatives à des travaux exécutés pour découverte, constructions et aménagement d'eaux souterraines à Boisboudran (cne de Fontenailles), à Fontainebleau et à Lorrez-le-Bocage.

§ 5. *Département de Seine-et-Oise.*

Rédaction d'un lever à 1/1000 pour les environs de Paris, fait avec l'homolographe par les topographes de la brigade topographique, institué au dépôt des fortifications. [Dépôt des fortifications, 237.]
Deux feuilles sont exposées, l'une comprenant Palaiseau, Orsay, Bures, Saint-Aubin, Villebon et Saulx-les-Chartreux, l'autre renfermant les Loges, Saclay, les bois de Verrières, etc.

Vue et historique de l'Ecole d'agriculture de Grignon. [Ministère de l'Agriculture, 965, 44a.]
Planche renfermant la vue du laboratoire, celle du château et de la cour d'honneur, enfin la vue de la galerie des machines agricoles.

Plan manuscrit du chasteau de l'Isle-Adam, levé par Joubert et dessiné par Le Besgue, en 1721. [Archives Nationales, 1397.]
Ce plan qui mesure 3 m. sur 1 m. 55 porte aux Archives Nationales la cote N1, Seine-et-Oise, 17.

Carte topographique de la forêt de Marly avec ses environs, levée géométriquement et dessinée en 1768 et 1769, par La Seigne, géomètre des bâtiments du Roi, relevée en totalité en 1806 par C.-Ch. Scoquart, lors géomètre du cadastre du département de Seine-et-Oise. [Archives Nationales, 1400.]
Cette carte manuscrite mesure 2 m. 25 sur 1 m. 15. Elle est conservée aux Archives Nationales sous la cote N1, Seine-et-Oise, 33.

Atlas des plans et vues des château et jardins de Marly, exécuté dans les premières années du XVIIIe siècle. [Archives Nationales, 124.]
Cet atlas qui provient de la Direction générale des bâtiments du Roi est conservé aux Archives Nationales sous la cote O1, 1470. Il se compose de deux volumes dont le premier seul figura à l'exposition du Congrès géographique.

Carte de la vallée de Montmorency, par Alphonse Ponsin, architecte à Montmorency. [Annexe B, 186.]

Vue et historique de la bergerie nationale de Rambouillet. [Ministère de l'Agriculture, 966 2.]

Plans du parc de Saint-Cloud et de ses environs, levé à l'échelle de

1/5000, par les officiers du corps royal d'Etat-Major, sous la direction du général baron Pelet, pair de France.

Gravure sur cuivre.

Carte genrralle (*sic*) de la forest de Saint-Germain-en-Laye et de ses environs, avec une explication exacte des différentes qualitez de bois qui la composent. [Archives Nationales, 1400 *bis*.]

Cette carte, dressée au XVIIIe siècle, est conservée aux Archives Nationales sous la cote N[1], Seine-et-Oise, 65, et mesure 1 m. 80 sur 1 m. 20.

Saint-Germain, levé à vue, par l'élève A. Petitberghien, au 1/10000, à l'aide de la boussole-rapporteur Hennequin. [Ecoles communales du IVe arr., 711.]

Relief d'un terrain, exécuté à Satory par le 120e de ligne, sous la direction de M. Ch. Muret, géomètre de la ville de Paris. [1253.]

Carte du relief précédent. [1256.]

Plan [manuscrit] général du château de Versailles, antérieurement aux travaux de Louis XIV. [Archives Nationales, 1398.]

Ce plan est conservé aux Archives Nationales sous la cote N[2], Seine-et-Oise, 108. Il mesure 1 m. 60 sur 2 m. 10.

Carte particulière de la conduite de la rivière d'Eure, depuis Pontgouin jusqu'à Versailles. [Archives Nationales, 1401.]

Cet exemplaire d'une carte gravée par Moyse-J.-B. Fouard est conservé aux Archives Nationales sous la cote N[3], Seine-et-Oise, 526. Il mesure 2 m. 60 sur 72 c.

Plan général [manuscrit] du château et des jardins de Versailles, dressé vers 1710 et indiquant la distribution des eaux. [Archives Nationales, 1399.]

Ce plan mesure 2 m. sur 2 m. 50. Il est conservé aux Archives Nationales sous la cote N[1], Seine-et-Oise, 36.

Vue du château et des jardins de Versailles, du côté de l'Orangerie, dédiée à monseigneur le duc d'Antin, pair de France, lieutenant-général des armées du Roy de la haute et basse Alsace, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté du duché d'Orléans et pays Orléanais, etc., directeur-général des bâtiments, jardins, arts et manufactures de France, par son très-humble et très-obéissant serviteur Dumas, 1730 environ. [Archives Nationales, 1397 B.]

Gravée. Légende de 17 numéros. — Cette vue est conservée aux Archives Nationales sous la cote N[2], Seine-et-Oise, 108, et mesure 1 m. 80 sur 1 m. 10.

Carte topographique des environs de Versailles, dite des Chasses, levée et dessinée de 1764 à 1773, par les ingénieurs-géographes des camps et armées.

Gravée sur cuivre, à l'échelle de 1/20000.

Vue de l'Ecole d'horticulture de Versailles. [Ministère de l'Agriculture, 965, [44b].]

Aqueduc de dérivation de la Vanne (voir, plus haut, p. 148).

Nota. Voir, sous le département de la Seine, les diverses cartes des environs de Paris.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— CHARDOILLET. — Notes de Topino-Lebrun, juré au tribunal révolutionnaire de Paris, sur le procès de Danton et de Fouquier-Tinville. In-8° de 31 p. Paris, Baudet.

Cette brochure est la publication des notes autographes prises par Topino au cours des audiences. Elles étaient conservées aux Archives de la Préfecture de police.

— CORROZET. — La fleur des antiquité de la noble et triomphante ville et cité de Paris, par Gilles Corrozet (1532), publiée par le Bibliophile Jacob. In-16 de XXI-169 p. Paris, Willem.

Collection de documents rares ou inédits relatifs à l'histoire de Paris.

— COULANGE (de). — Saint-Germain-en-Laye pittoresque et ses environs. In-4°. 1re et 2e livr.

L'ouvrage doit paraître en 12 livr.

— DEVILLE. — Recueil de documents et de statuts relatifs à la corporation des tapissiers, de 1258 à 1875. Réflexions concernant cette corporation, par J. Deville, président de la Chambre syndicale. In-8° de 416 p. et pl. Paris, Chaix.

Voici l'indication des principaux documents qu'a publiés M. Deville :

Préface du *Nouveau recueil des statuts et règlements du corps et communauté des maitres marchands tapissiers, hautelissiers, sarrazinois, rentrayeurs, courtepointiers, couverturiers, coûtiers, sergiers de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris ; ensemble, de plusieurs arrêts et sentences intervenus en conséquence et pour l'exécution d'iceux ; avec une préface qui contient l'histoire de six communautés dont ce corps a été formé celle de leurs statuts et privilèges..... et deux tables : la première qui contient l'indication de toutes les pièces par leurs dates, et la seconde, celle des matières.* — A Paris de l'imprimerie de Gissey, rue de la Vieille-Bouclerie à l'arbre de Jefté. 1756.

Préface du *Recueil de réglements généraux et particuliers qui regardent les six corps des marchands, les arts et métiers, avec lettres patentes, édits, déclarations du roy et arrests du conseil de la Cour du Parlement et sentences données en conséquence, avec les statuts et réglements intervenus depuis l'établissement de la communauté des maitres et marchands tapissiers avant leur incorporation et après en 1836..... Imprimé suivant la délibération de la communauté.....* A Paris de l'imprimerie de Guillaume Valleyre, rue et vis-à-vis Saint Séverin, à la Ville de Riom. 1718. — Cette préface contient des renseignements sur les fabriques de tapisserie des galeries du Louvre, des Gobelins, de la Savonnerie, etc.

Statuts et règlements des maîtres et marchands tapissiers de haute-lisse etc., des 20 mai 1622, 6 aout 1625 et 3 juillet 1627. (Sans indication de source.)

Lettres patentes du mois de mai 1656 qui déchargent la communauté des maistres tapissiers de toute taxe pour lettres de maîtrise, et qui ordonnent que nul ne sera admis audit art sans faire chef-d'œuvre et qui donnent la qualité de maistres et gardes-jurés à ceux qui sont en charge. (Sans indication de source.)

Lettres patentes de mars 1719 homologuant les nouveaux règlements et confirmant l'incorporation des maistres et marchands tapissiers de haute et basse-lisse, sarrazinois, dits de rentraitures, avec les courtepointiers, couverturiers, coûtiers et neutrez de la ville, faubourgs et banlieüe de Paris. (Sans indication de source.)

Arrêt du Parlement de Paris du 12 novembre 1728 portant règlement pour le corps et la communauté des marchands tapissiers. (Sans indication de source.)

États des tableaux qui, en conformité de l'arrêt du 22 juillet 1726, ont été fournis depuis le 1er janvier 1754, par différents peintres de l'Académie, pour être exécutés dans la manufacture royale de Beauvais (indiqué comme étant aux Archives, liasse 1456; lisez : Archives nationales. F 12 1456).

État des tapisseries de la manufacture de Beauvais qui sont au dépôt des affaires étrangères. (Sans indication de source.)

Nous pourrions grossir de beaucoup la liste des documents intéressants, publiés, analysés ou indiqués dans ce volume. Il est regrettable que l'auteur les ait groupés sans ordre, se soit peu attaché à l'exactitude du texte, et surtout n'ait indiqué ses sources que d'une façon tout-à-fait insuffisante. Ajoutons que ses notes ne contribuent que fort peu à éclairer les documents; quant aux « réflexions » qu'il a modestement reléguées à la fin de son volume, elles ont trait à l'avenir de l'industrie et du commerce des tapissiers et nous n'avons pas à les apprécier.

— Dufour. — Le calendrier des confréries de Paris; par J.-B. Le Masson, forésien. Précédé d'une introduction avec des notes; par l'abbé Valentin Dufour, parisien. In-16 de LVII-193 p. Paris, Willem.

Collection de documents rares ou inédits relatifs à l'histoire de Paris.

— Jullien (Adolphe). — La comédie à la cour de Louis XVI. 1 vol. in-8o. Paris, Baur.

Etude très-intéressante consacrée au théâtre de Marie-Antoinette à Trianon. La plupart des renseignements sont empruntés à la correspondance du comte de Mercy-Argenteau avec Marie-Thérèse.

— Livret de l'exposition du Colisée (1776), suivi de l'analyse de l'exposition ouverte à l'Elisée en 1797 et précédée d'une histoire du Colisée, d'après les mémoires du temps, avec une table des artistes qui prirent part à ces deux expositions. (Complément des livrets de l'Académie Royale et de l'Académie de Saint-Luc.) 1 vol. in-12 de 63 p. Paris, Baur.

Ce volume complète la série des documents sur les anciennes expositions publiés par notre confrère M. J.-J. Guiffrey. Voici la composition de cette collection : 1° Collection des livrets des expositions de l'Académie royale de Peinture et de la Révolution, depuis 1673 jusqu'en 1800, avec la table des exposants et des critiques. (Quarante-trois parties qui reproduisent les livrets originaux.) — 2° Réimpression des sept livrets de l'Académie de Saint-Luc (1751-1774). — 3° Notes et documents inédits sur les expositions du XVIIIe siècle. — 4° Livret de l'exposition du Colisée.

La notice de M. J.-J. Guiffrey qui précède la publication du *Livret de l'exposition* contient d'intéressants renseignements sur le Colisée. Ce monument, dont le nom d'une rue de Paris rappelle seul l'existence, avait été

construit de 1769 à 1771, par l'architecte Le Camus de Mézières; il n'avait pas coûté moins de 2,675,507 livres et pouvait contenir, dit-on, tant dans les salons que dans les jardins, quarante mille personnes. Ce devait être un lieu de plaisir, offrant au public des concerts, des spectacles, des danses, des fêtes nautiques, etc. Cette entreprise colossale ne réussit pas: de 1771 à 1778, les organisateurs ne purent obtenir un véritable succès; la Société qui avait élevé le Colisée paya à peine la moitié des frais de construction, et les créanciers refusant de faire exécuter les réparations indispensables pour assurer sa solidité, l'édifice fut démoli.

L'exposition d'œuvres d'art qui eut lieu au Colisée, suggérée par le désir de tirer parti de ce local, fut non pas, comme on l'a dit, une suite des Salons de Saint-Luc, mais une entreprise toute particulière.

Marsy (de). — De l'ancienne décoration de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Compiègne, par M. A. de Marsy, conservateur du musée de Compiègne. In-8° de 8 p. Arras, Planque.

Extrait de la *Revue de l'art chrétien.* — On trouve dans cet écrit quelques détails sur les sept statues qui ornaient la façade de l'Hôtel-de-ville de Compiègne, et qui étaient dues à Nicolas d'Estrées, sur le beffroi, l'horloge, les cloches et les picantins du même édifice.

— Meunier. — Géologie des environs de Paris ou description des terrains et énumérations des fossiles qui s'y rencontrent; suivies d'un index géographique des localités fossilifères. Cours professé au Muséum d'histoire naturelle par Stanislas Meunier, aide naturaliste au Muséum. In-8° de VIII-510 p. et 112 fig. dans le texte. Paris, J.-B. Baillière.

— Mofras (de). — Histoire du dépôt des archives des Affaires Étrangères, par Armand Baschet, Notice analytique. In-8° de 23 p.

Extrait du *Mémorial diplomatique.*

— Mortillet (Gabriel de). — Découvertes de sépultures dans Seine-et-Marne, l'Aisne et le Loir-et-Cher. In-8° de 11 p.

Extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* séance du 4 février 1875.

— Palais et Jardins de Versailles et Trianon. Petit in-8° oblong de 48 p. et plans. Nancy, imp. Berger-Levrault.

— Peigné-Delacourt. — Topographie archéologique des cantons de la France. Département de l'Oise, canton de Ribécourt. In-8° de X-123 p., 3 cartes. Noyon, Andrieux.

— Privat d'Anglemont. — Paris anecdotique. Les industries inconnues. La Childebert. Les oiseaux de nuit. La villa des chiffonniers. Voyage de découverte du boulevard de la Courtille par le faubourg du Temple. Paris inconnu. In-16 de 343 p. Paris, Delahays.

— Privat d'Anglemont. — Paris inconnu, précédé d'une étude sur la vie de Privat d'Anglemont, par Alfred Delvau. In-16 de 319 p. Paris, Blot.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 9 Novembre 1875.

Présidence de M. Adrien de LONGPÉRIER.

La séance est ouverte à 4 heures.

— M. le baron Pichon, empêché, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce la mort de M. Léopold Pannier, l'un des fondateurs de la Société; le Conseil décide que l'expression de ses vifs regrets sera consignée au procès-verbal.

— M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : Madame veuve Paradis, M. G. Broelmann, M. Alfred Schweighæuser.

Communications.

— MM. Dufour et Cousin annoncent au Conseil que M. Alfred Franklin a récemment découvert, à la Bibliothèque de l'Institut, un exemplaire de la relation du siége de Paris, par Pigafetta, qui contient le plan de Paris annoncé dans le titre même de cette relation ; ce plan, on le sait, avait disparu de tous les exemplaires consultés jusqu'à ce jour pour la traduction de Pigafetta entreprise par la Société. L'exemplaire de Pigafetta conservé à l'Institut est donc d'une grande rareté : il a fait originairement partie de la bibliothèque de M. Moriau, fondateur de la bibliothèque de la ville, et l'Institut le possède, par suite du décret du Directoire qui attribua à ce corps savant le fonds de la ville de Paris.

Le plan qui orne l'ouvrage de Pigafetta a été gravé à Rome en 1591; il a pour point de départ le plan de Truschet ou celui de Du Cerceau, mais il fournit des indications précieuses qu'on chercherait vainement sur ces deux plans. M. Cousin entre, à ce sujet, dans

6 AUG 1974
P
LIBRARY

des détails topographiques qui seront l'objet d'une note pour les Mémoires.

M. Cousin ajoute qu'il serait fort à désirer que la reproduction en *fac-simile* du plan de Pigafetta vînt compléter la publication du travail de M. Dufour, mais qu'il ne peut le proposer à la Société sans l'assentiment de M. Alfred Franklin qui, pour des motifs particuliers, a dû réserver encore sa décision. M. le Président exprime l'espoir que notre confrère voudra faire profiter la Société du fruit de sa découverte. La proposition de M. Cousin, le cas échéant, sera soumise au vote du Conseil[1].

— M. J. Depoin donne lecture de notes sur l'entrée de Louis XII et d'Anne de Bretagne à Pontoise, en 1508. — Renvoi au Comité de publication.

— M. Léopold Delisle donne lecture d'un document dont copie a été envoyée à M. Ulysse Robert ; c'est une lettre de Jean Lemaire à Marguerite d'Autriche, relative à la construction de Notre-Dame de Brou (1510). L'auteur y mentionne avec de grands éloges « maistre Anthoinet *de Paris*, très-singulier tailleur d'ymages ja pieça trespassé, » qui, dit-il à Marguerite, « fust celui qui tailla la dernière sépulture de Dijon, c'est asçavoir celle du bon duc Phelippes vostre aïeul » (Philippe-le-Bon).

M. Vacquer fait observer que ce document de l'année 1510 contient le mot *architecte :* c'est la première fois que cette expression apparaît au lieu de « *maître de l'œuvre* ». Le mot architecte n'avait pas encore été signalé avant l'année 1528.

— M. Vacquer fait circuler quelques débris de l'ornementation de la chapelle des Carmélites de la rue Saint-Jacques, dont il a été question dans la dernière séance.

— M. Vacquer signale au Conseil une lecture récemment faite à l'Institut par M. de Witte, sur un bas-relief trouvé dans les fouilles de l'Hôtel-Dieu de Paris, et représentant un dieu à trois visages, qu'il paraît difficile de déterminer avec certitude.

M. de Longpérier explique que M. de Witte, sans prétendre donner de ce problème une solution positive, a fait à ce sujet quelques observations et quelques rapprochements qui peuvent se résumer ainsi :

On a trouvé depuis quelques années à Reims, à Autun, à Donnery, à Laon, enfin à Paris, des statuettes représentant un dieu tricéphale,

1. M. Alfred Franklin a informé depuis le Comité de publication qu'il mettait ce plan à la disposition de la Société et qu'il se proposait d'y joindre une note explicative qui paraîtra avec le fac-simile dans le volume des *Mémoires,* en même temps que la traduction de Pigafetta.

debout, tenant une tête de bélier : ce dieu ne peut être un dieu local puisqu'il se rencontre dans des régions si éloignées les unes des autres : il s'agit évidemment d'un personnage symbolique qui a eu de la notoriété dans toute la Gaule. On ne saurait l'identifier avec certitude, mais il est bien curieux de rappeler qu'Ammien Marcellin nomme deux antagonistes d'Hercule, Geryon en Espagne, Tauriscus dans la Gaule. Or, on sait que Geryon est représenté sur les monuments anciens, et nous est dépeint par la tradition, avec une forme analogue à celle de ce dieu tricéphale. Pourquoi l'antagoniste d'Hercule dans la Gaule, *Tauriscus*, ne serait-il pas lui aussi tricéphale? Il serait dès lors assez naturel de rapprocher le nom de Tauriscus de la figure trouvée dans les fouilles de l'Hôtel-Dieu.

M. Maury fait remarquer que la mythologie gauloise échappe presque complètement aux investigations scientifiques : elle s'est mêlée et confondue de bonne heure avec la mythologie gréco-romaine : les Romains identifièrent par à peu près leurs dieux avec ceux des Gaulois, en sorte que les noms des divinités gauloises, après être devenus simplement des épithètes des divinités romaines, finirent par disparaître complètement et ne plus laisser subsister que les noms des dieux romains : ainsi Grannus, divinité solaire des Gaulois, devint Apollo Grannus comme le montrent les inscriptions, puis simplement Apollo. Il est prudent de tenir pour suspects les renseignements sur la mythologie gauloise, transmis par un auteur du IVe siècle, comme Ammien Marcellin. Il est inutile d'aller chercher dans Tauriscus un dieu gaulois tricéphale, quand nous voyons que les Slaves, dont la religion a tant d'analogie avec celle des Germains et des Gaulois, honoraient un dieu à trois têtes appelé Triglav, dont on a conservé quelques images.

M. de Longpérier fait observer que les données transmises par Ammien Marcellin ont un intérêt particulier, parce que cet auteur avait visité la Gaule et qu'il paraît bien renseigné.

— M. Leguay rappelle qu'il a été dit un mot, dans une des dernières séances, des portraits des premiers Présidents du Parlement qu'on voyait autrefois dans la cour de l'Hôtel de la Présidence, devenu depuis Hôtel de la Préfecture de Police. M. Leguay a recherché la trace de ces portraits, et il a acquis la certitude qu'ils avaient été détruits lors de la démolition des anciens bâtiments, parce qu'ils ne devaient pas entrer dans le système décoratif des nouvelles constructions et que, d'ailleurs, aucun fonds n'avait été voté pour leur conservation; au sentiment de M. Leguay, ces portraits étaient dignes d'être conservés. Il n'en reste plus que les dessins lithographiés qu'en a donnés M. P. Labat dans sa brochure sur l'*Hôtel de la Présidence* (1844); le médaillon qui encadrait ces portraits a été publié en 1858 par le *Moniteur des Architectes* (t. VIII, pl. 33).

— M. Cousin fait passer sous les yeux des membres présents une singulière estampe donnée à la Bibliothèque de Paris par M. Henri Menu, libraire. C'est une sorte de *Jeu de l'oie,* composé des enseignes des principaux magasins de Paris vers 1825. Chaque enseigne, fidèlement esquissée, occupe une case du jeu et est accompagnée, outre le numéro réglementaire, d'une légende indiquant l'adresse et la spécialité du magasin. On connaissait déjà dans ce genre le *Jeu des monuments de Paris*, le *Jeu des rues de Paris*. Le jeu des enseignes est d'autant plus curieux que les documents sur ce sujet sont assez rares, et que cette estampe paraît avoir inspiré à Balzac la pensée du petit dictionnaire des enseignes de Paris, publié *et imprimé* par cet écrivain en 1826.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 14 Décembre 1875.

Présidence de M. Adrien de LONGPÉRIER.

M. le Président annonce la mort de M. Rathery, conservateur à la Bibliothèque nationale, membre du Conseil de la Société. Le Conseil s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

— M. le Président fait connaître les noms des nouveaux adhérents : MM. Guenot, Vidal, Ch. Royer, Ch. Terrasse, P. Chavane, Dupuis, Flaxland, Le Charpentier, Em. Martin, Monnier, Potier, G. Lefranc, Am. Paris, Lemercier, Dutilleux, Rouget de l'Isle.

— M. G. Fagniez, membre du Comité de publication, est élu secrétaire-adjoint en remplacement de M. Léopold Pannier, décédé.

— Le Conseil décide que le plan qui accompagne la relation du siége de Paris par Pigafetta sera reproduit à la grandeur de l'original, soit 46 c. de haut sur 61 de large, si le Comité des fonds, qui n'a pas encore examiné la question, est d'avis que la dépense n'excède pas les ressources de la Société.

Communications.

— M. Vacquer rend compte des découvertes auxquelles ont donné lieu les derniers travaux exécutés à Paris.

On a trouvé à Montmartre de nouveaux sarcophages qui se distinguent des premiers en ce qu'ils sont en maçonnerie, et ne sont décorés d'aucun ornement ou que leur décoration est fruste.

Le percement du boulevard Saint-Germain va faire disparaître les deux tourelles en encorbellement que l'on voit encore, l'une à l'angle des rues Larrey et du Jardinet, l'autre au coin des rues Larrey et de l'École-de-Médecine. Cette dernière est surmontée d'un épi en plomb très-ouvragé dont le service historique de la ville de Paris s'est assuré la propriété et qui sera déposé au musée Carnavalet.

M. de Longpérier annonce que le marquis d'Hervey de Saint-Denis vient d'acheter cette tourelle qu'il compte faire rétablir dans sa propriété du Bréau, entre Dourdan et Ablis.

— M. Vacquer donne ensuite quelques renseignements sur la portiòn de l'enceinte de Philippe-Auguste atteinte par les travaux du boulevard Saint-Germain et particulièrement sur une tour qui se trouve comprise dans les expropriations. Cette tour, située à 2 m. 50 de l'alignement du boulevard et dont il ne reste plus qu'un tronçon délabré de 3 m. de hauteur, ne peut être conservée; il eût fallu d'ailleurs la remblayer jusqu'à 1 m. 30 ou 1 m. 50. Sa destruction est d'autant moins regrettable qu'il en subsiste une autre, non loin de là, en beaucoup meilleur état. Cette dernière est englobée dans une maison de la cour du Commerce, et son existence n'est, aujourd'hui, aucunement menacée.

— M. Vacquer entretient aussi la Société d'une charpente fort remarquable qu'on peut encore visiter ces jours-ci dans une maison de la rue Gozlin, ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Certains architectes ont voulu voir dans cette charpente une œuvre de Philibert Delorme, mais les anciens plans de l'abbaye prouvent qu'elle est loin de remonter au XVIe siècle, et qu'elle a seulement été construite suivant le système inventé par Delorme et appliqué à la Halle aux Draps en 1783 par les architectes Legrand et Molinos. Elle ne pourra probablement être ni utilisée ni conservée.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre MM. Vacquer et Cousin. M. Cousin rappelle qu'un des derniers numéros du *Monde illustré* contient une assez bonne représentation de cette charpente qui, à en juger par le plan de Verniquet levé de 1774 à 1789, n'existait pas encore à cette époque. C'est à tort qu'on a vu dans le bâtiment de la rue Gozlin la salle où auraient été rendus les arrêts de mort qui précédèrent les massacres de septembre 1792. Une seconde gravure du *Monde illustré* consacrée à une restitution de l'aspect de cette salle pendant les séances du tribunal présidé par Maillard est toute de fantaisie. Les deux étages de galeries qui règnent autour de cette salle, et que la gravure montre garnis de public, peuvent avoir été construits par l'industriel qui occupait, en dernier lieu, ce bâtiment.

— M. Giry communique à la Société quelques renseignements sur Me Anthoinet, de Paris, qu'une lettre de Jean le Maire, lue par M. Delisle, à la dernière séance, signale comme l'auteur de la sépulture de Philippe le Bon, à Dijon. Cet Anthoinet est mentionné dans l'ouvrage de M. Léon de Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, sous le nom de Pierre-Anthoine le Moiturier. On le connaissait comme le maître de Michel Colombe qui le nomme « maistre Anthoniet, souve-

rain tailleur d'ymaiges »; et, ailleurs, on le dit « le meilleur ouvrier d'ymagerie de France. » La lettre de Jean le Maire nous fait connaître son origine parisienne; mais le correspondant de Marguerite d'Autriche s'est probablement trompé en lui attribuant le tombeau de Philippe le Bon: ce prince ne paraît pas, en effet, avoir eu de tombeau à la Chartreuse de Dijon. Il eût sans doute fallu dire Jean Sans-Peur, car l'aragonais Jean de la Verta, dit d'Aroca, qui entreprit la sépulture du meurtrier de Louis d'Orléans, fut aidé dans l'exécution de ce monument par Antoine le Moiturier et Jean de Droguès.

— M. Eug. Piot annonce que la ville de Certaldo, en Toscane, se propose de célébrer le centenaire de Boccace et de lui élever une statue. Le Comité italien qui a pris l'initiative de cette entreprise espère que la France s'y associera. M. Piot pense que Boccace étant né à Paris, l'appel que ce Comité adresse par son organe aux Français, admirateurs du grand écrivain italien, pouvait trouver de l'écho dans la Société de l'Histoire de Paris.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

ENTRÉE DE LOUIS XII ET D'ANNE DE BRETAGNE A PONTOISE, EN 1508.

Les archives municipales de Pontoise contiennent d'intéressants détails sur l'entrée de Louis XII et de la reine Anne à Pontoise, le 28 octobre 1508. Cette entrée se fit par la porte de Rouen et, après avoir traversé la ville, les souverains se rendirent au château où ils séjournèrent quelque temps.

Les magistrats pontoisiens, ayant à recevoir le couple royal, ne se bornèrent pas à lui présenter verbalement leurs hommages. Un vieux compte resté dans les archives de la ville relate ainsi la munificence des habitants envers leurs hôtes princiers :

Cy est l'estat et mise faicte pour la venue du roy nostre seigneur et l'entrée de la royne faicte en la ville de Pontoise:

Et premierement, pour deux haquenées qui furent presentées à la royne, la somme de 80 escus d'or couronné, cy 140 l. tournois.

Item, pour les selles, tant pour la façon que drap pour les couvrir, estriez dorés avecques les bossettes des brides 19 l. 10 s. tourn.

Item, pour unze aulnes et demie de vellours cramoisy pour couvrir lesdites selles, faire les harnois des brides de poictraulx 80 l. tourn.

Item, aux varlets des marchands qui ont vendu les haquenées, et à Jean le Monthyer, dict Puisset, qui y a esté mené pour les choisir, avecques le vin donné aux varlets du scellier, et pour le sallaire du varlet qui mena lesdites haquenées en ladite ville, penssa et garda jusques à l'entrée de ladite royne, en ce comprinse la despence desdites haquenées. Pour ce 5 l. 2 s. 6 d.

Item, pour les despens de Pierre Honnoré, Nicolas Landrin et Puisset, qu'ilz ont faict à Paris en acheptant lesdites haquenées, et pour les faire sceller et brider, en quoy faisant ilz vacquerent eulz et leurs chevaulx trois jours entiers. Pour ce 5 l. 5 s. tourn.

Item, pour leurs sallaires d'avoir fait ce que dict est, tauxés par monsieur le lieutenant du bailli à 3 l. 15 s. tourn.

Item, aux clerons, trompectes et haulz-bois de la royne, qui sont trois couples, à chascunes desquelles a esté baillé deux escus d'or, ensemble six escus, cy 10 l. 10 s. tourn.

Item, baillé aux fouriers, et lacquetz et varletz de pied de ladite royne qui sont trois couples, à chascune 2 escus d'or. Cy 10 l. 6 s. tourn.

Item, baillé aux huissiers, varletz de chambre de ladite royne qui sont trois couples, à chascune 2 escus d'or, ensemble 10 l. 10 s. tourn.

Somme totale 285 l. 2 s. 6 d.

Ce n'est pas tout. Pour permettre au cortége de s'avancer plus commodément, une escouade de manouvriers, de maçons et de charpentiers fut employée à « rhabiller les chevrons, portes et ponts levis, et mener des terreaulx soubz la boucherie Nostre-Dame. » Un maître serrurier se chargea de poser « grant quantité de crampons au pont levis tant de la porte Chappelet que de la porte de Bart, pour la seureté des chevaulx à la venue du roy et de la royne. »

De plus, en témoignage de leur reconnaissance pour le monarque dont ils recevaient la visite, les habitants firent agréer au roi un présent de bienvenue consistant en numéraire; mais ils se contentèrent de le promettre, et la lettre suivante prouve qu'ils tardèrent un peu à s'acquitter :

A nos amés et féaux les gouverneurs de Pontoise.

De par le Roy. Chers et bien amés, nous avons donné charge à nostre cher et bien amé Ambroise de Villers, seigneur de Valengoujart, de recouvrer de vous le don et present que vous nous avez faict en faisant nostre entrée en vostre ville de Pontoise. Si vous prions et néantmoins mandons que luy delivriez ledict don et present, et n'y veuillez faire faute.

Donné à Paris le 27 juillet 1509. LOYS.

Les documents qui précèdent sont tirés de la série AA 1 des archives municipales de Pontoise. Les mêmes archives nous apprennent que l'édilité de 1508 ne s'était pas mise en si grands frais sans espoir de dédommagement. Les Pontoisiens profitèrent, en effet, du séjour que Louis XII fit au château pour en obtenir des lettres patentes prorogeant pendant 8 années une taxe que la ville percevait sur les gabelles. Il fut alloué à ce sujet « 18 escus au soleil à Me Fleurimond Robertet,

notaire et secrétaire du roy ; plus 25 l. 10 s. pour 8 sceaulx doubles qui mis et apposez ont esté ; plus 4 l. 12 s. en gibier achepté pour présenter à M. le général Hurault, pour la vérification desdites lettres ; plus 3 l. 12 s. aux clers de mondit sieur le général, pour la tasche et l'enregistrement. »

Joseph Depoin.

LE CALENDRIER DES CONFRÉRIES DE PARIS.

Le dernier volume de la collection de documents rares ou inédits relatifs à l'histoire de Paris, que publie M. Léon Willem depuis 1873 [1], est la réimpression d'un livre fort rare et fort curieux de J.-B. Le Masson, forésien, avec une introduction et des notes écrites par l'abbé Valentin Dufour, notre confrère. Voici le titre complet du livre dont on ne connaît que quelques exemplaires : *Le Calendrier de toutes les Confréries de Paris, tant de celles de dévotion, où toutes personnes sont reçeues que de celles des nobles communautez, marchands, bourgeois, gens de mestier, artisans et mecaniques. Paris, Martin Collet, au Palais, en la Galerie des Libraires, 1621.*

On trouve tout d'abord, dans le livre de Le Masson, le calendrier de toutes les confréries par mois (pages 1-62), les confréries de dévotion auxquelles Louis XIII était affilié (p. 63-64), puis celles de la Cité (p. 64-70), de l'Université (70-77), de la Ville (78-114) et des Faux-bourgs (p. 115-142).

Ce livre est très-précieux pour un côté de l'histoire de Paris, mais par sa forme même il échappe à l'analyse. Je me bornerai donc à présenter quelques remarques très-simples sur les raisons qui ont pu porter quelques-unes de ces confréries à choisir tel patron ou telle église. Ce choix est motivé tantôt par la profession du saint, tantôt par un des attributs qui lui sont habituels, tantôt même par un rébus.

Le plus souvent ce qui détermina les confrères, c'est la convenance du titre de l'église et surtout celle du quartier et du voisinage. Ainsi il est tout naturel que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem se soient établis au Saint-Sépulcre, et les pèlerins qui allaient « au Mont » comme on disait, — c'est-à-dire au Mont Saint-Michel, — à la petite chapelle ou plutôt à l'autel de saint Michel, archange, dans la grande salle du Palais. Le Palais devait d'ailleurs s'imposer nécessairement à certaines confréries ; celle des sergents du guet était à Saint-Michel du Palais pour cette raison d'abord et aussi parce que saint Michel était considéré comme messager céleste. De même, les avocats, procureurs, clercs et bazochiens, étaient à l'autel de la grand'salle du

1. Un volume in-16 de LIX et 194 pages.

Palais et les notaires royaux au Châtelet à la chapelle haute du Châtelet.

Le quartier de l'Université était particulièrement désigné pour certaines confréries. Les parcheminiers étaient à Saint-André-des-Arts; les papetiers aux Mathurins; les libraires, imprimeurs, fondeurs de lettres, relieurs, imagiers, enlumineurs, à Saint-Jean-de-Latran. C'était aussi aux Mathurins qu'étaient établis les colporteurs d'édits, almanachs et choses telles, et aussi les messagers de l'Université, qui faisaient l'office de la poste et dont la fête était le jour de Saint Charlemagne, qui passait pour avoir fondé l'Université de Paris. Enfin les tanneurs avaient choisi Saint-Marcel et Saint-Médard, à cause de son voisinage de la Bièvre, sur les bords de laquelle ils étaient et sont encore établis.

Dans la Ville, les revendeurs de fruits et de beurre étaient à Saint-Eustache, à cause des Halles, comme les rôtisseurs, et aussi les marchands drapiers qui avaient leur halle aux draps tout auprès. Quant aux mouleurs de bois, ils étaient à Saint-Jean-en-Grève en raison du voisinage de l'Apport de Paris. Les mariniers et les débardeurs avaient pour patron saint Nicolas comme les porteurs de charbon, et l'on peut remarquer que le Port au Charbon s'appelle encore le Port Saint-Nicolas.

La profession, vraie ou supposée, des saints les indiquait naturellement à certaines confréries. Les peintres et les médecins avaient pour patron saint Luc, qui passait pour avoir été l'un et l'autre; les chirurgiens et les apothicaires étaient à l'église de saint Côme et de son compagnon saint Damien; les avocats avaient pour patron saint Yves, dont la prose est célèbre par ces vers :

Sanctus Yvo erat Brito,
Advocatus et non latro;
Res miranda populo.

les changeurs s'étaient mis sous la protection de saint Mathieu qui exerçait cette profession avant de se joindre aux disciples du Christ, et les laboureurs sous celle de saint Isidore, non pas le fameux évêque de Séville, mais saint Isidore le laboureur qui vivait en Espagne au XIIe siècle. Saint Eloi avait pour lui deux natures de confréries, les unes à cause de son talent d'orfèvre — c'étaient celles des ouvriers en métaux, orfèvres, tireurs d'or, serruriers, taillandiers, ferblantiers; — les autres, les confréries des maréchaux, des marchands de chevaux et maquignons, des selliers, des charretiers, des carrossiers, l'avaient choisi en mémoire d'une légende suivant laquelle le Christ, voulant montrer au saint comment un maréchal devait s'y prendre, coupa la jambe d'un cheval et la rajusta sur l'animal après l'avoir ferrée. Les charpentiers s'étaient mis sous la protection de saint Joseph à cause du métier qu'exerçait le mari de la Vierge, et

plus d'un peintre a représenté l'enfant Jésus jouant avec les outils de son père. On a pu lire dernièrement dans un journal que ce fut au milieu du XVIIe siècle que les cordonniers adoptèrent pour patrons saint Crépin et saint Crépinien ; la chose est bien antérieure ; dans l'une des églises de Troyes, un charmant groupe sculpté du XVIe siècle, représentant les deux *cordonniers* à leur établi, et le mystère du XVe siècle qu'a imprimé M. Dessalles ne tait pas leur profession qui imposait à leurs confrères le devoir de se placer sous leur patronage. On ne sait pas grand'chose sur sainte Cécile, mais sa légende, que le tableau de Raphaël a consacrée, en a fait la patronne des musiciens et des organistes, comme des faiseurs d'instruments et des raccoutreurs de luths et d'épinettes.

On ne voit pas comment la confrérie de dévotion pour les femmes grosses avait été choisir Madame sainte Marguerite qui mourut vierge, à moins que ce n'ait été comme martyre, ce qui pourtant laissait un grand choix ; mais on lisait la Vie de sainte Marguerite aux femmes en couches, témoin Badebec dans Rabelais, et, si l'on trouve dans les livres d'heures imprimés ou manuscrits sa légende en vers, il est bien certain qu'elle y avait été mise pour que les femmes achetassent ces livres de préférence. On ne voit pas non plus pourquoi sainte Barbe, décapitée au troisième siècle, et qu'on représente beaucoup plus souvent avec une épée et une tour qu'avec un canon à ses pieds, — de ce dernier attribut, je ne connais pas d'exemple avant le XVIe siècle, — est la patronne des arquebusiers, canonniers, trésoriers et officiers de l'artillerie. Peut-être ce choix résulte-t-il de l'appellation de « Sainte-Barbe » donnée à la soute aux poudres dans les navires, appellation qui remonte au XIVe ou au XVe siècle.

Ceci nous amène aux rébus. Ils sont si fréquents dans les armoiries, dans les devises et dans les marques de libraires, qu'on s'attendait à en rencontrer beaucoup à propos des confréries ; au premier abord cependant et en nous tenant aux confréries parisiennes, il y en a peu, car quelques-uns de ceux qu'indique une note de Peignot reproduite par M. l'abbé Dufour, sont assez cherchés pour être peu vraisemblables. Par contre, quelques autres sont absolument certains. C'est à cause des rébus sur le nom du saint que les bouteilliers, les verriers, miroitiers et lunetiers, les lanterniers, les maîtres chassetiers ou faiseurs de châssis en papier huilé, qu'on a employés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pour remplacer les vitres, avaient choisi saint Clair ; les lavandiers qui rendaient le linge blanc, saint Blanchard ou plutôt saint Blanc ; les cloutiers, formiers, étameurs et ferronniers, saint Cloud ; et les prisonniers saint Léonard ou — comme on disait autrefois — saint Liénard. Est-ce par suite du même calembour, en considérant leur fil poissé comme un lien, que les savetiers avaient choisi saint Pierre-ès-Liens ?

Le choix fondé sur les attributs avec lequel un saint était représenté a plus donné que le rébus. Si les tanneurs avaient pour patron saint Barthélemy, c'est que celui-ci mourut écorché et qu'on le voit parfois portant sa peau à la main, comme dans la trop célèbre statue de Mario Agrate au dôme de Milan, et dans la figure farouche du jugement dernier de Michel Ange. Les balanciers ont pour patron l'archange saint Michel, parce que dans les scènes du jugement des âmes, où il joue le rôle de Mercure Psychopompe, il tient à la main la balance de la justice divine ; on peut voir à ce propos l'excellent mémoire que M. Maury a publié sur la psychostasie dans l'ancienne Revue Archéologique. Le même archange, qui est toujours en armure et ceint du glaive, a été aussi, par là même, le patron des fourbisseurs et émouleurs d'épées comme des joueurs d'escrime et maîtres escrimeurs. Si saint Christophe est le patron commun des portefaix du roi, des déchargeurs de bateaux, des porteurs de grain, des portefaix de la halle, des portefaix pour les poissonniers de la halle, et des crocheteurs, c'est que ce rustique passeur a été appelé Christophore (le porteur du Christ) parce que sa force de géant a plié sous le poids du petit enfant Jésus assis sur son épaule. Si saint Jean Baptiste est le patron de deux confréries bien différentes, celle des pareurs de peaux et celle des couteliers, c'est qu'il était vêtu de peaux et qu'il a été décollé par le glaive. Le linge sur lequel la Véronique avait, dit-on, recueilli l'empreinte de la face sanglante du Christ, l'a fait choisir comme patronne des lingères et toilières. L'armure de saint Georges a fait de celui-ci le patron des armuriers, en même temps que sa qualité de cavalier le faisait adopter aussi par les sergents du guet. Saint Sébastien a été martyrisé à coups de flèche ; aussi est-il devenu le patron des archers et tireurs d'arc, et en particulier de la compagnie des six-vingts archers de la ville. Les tueurs de pourceaux et langueyeurs de porcs ont pris saint Antoine à cause de son inséparable compagnon. C'est parce que saint Martin de Tours était un saint équestre que les sergents à cheval célébraient leur fête le jour de la Saint Martin d'hiver, et que les sergents à cheval de la ville célébraient la leur le 5 juillet, jour de la Translation. Les fondeurs et sonnetiers avaient leur confrérie à Saint-Julien-le-Ménétrier parce qu'ils fabriquaient des clochettes. Enfin, les charrons avaient mis leur fête le jour de la Sainte Catherine et placé leur confrérie à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, parce que leur chef-d'œuvre était la fabrication des roues et que Sainte Catherine avait été martyrisée sur une roue garnie de dents de fer.

Il y aurait certainement plus à dire sur cette matière ; j'ai voulu seulement, par ces indications rapides, montrer que, malgré sa sécheresse, le Calendrier des confréries de Paris, de J.-B. Le Masson, peut donner lieu à plus d'une remarque. Je l'ai lu dans un certain sens, un autre le lira différemment et en tirera profit. Je ne pouvais mieux

faire sentir, que par ces observations, combien sa réimpression était non-seulement curieuse, mais utile.

Anatole DE MONTAIGLON.

VISITE DU CARDINAL-LÉGAT FR. BARBERINI,

A LOUIS XIII ET A LA FAMILLE ROYALE, EN 1625[1].

L'audience royale avait été annoncée la veille pour trois heures après midi, mais le duc de Nemours, qui devait conduire son Éminence, se fit attendre jusqu'à quatre heures et demie. Dans l'intervalle les deux maîtres des cérémonies de S. M., Bonneuil et Duhamel, vinrent régler tout le cérémonial de l'audience. Aussitôt que le duc fut arrivé, on partit. Son Éminence portait une soutane et une aumusse de tabis rouge ondé, de Venise, avec un rochet ouvert. En entrant avec le duc dans le carrosse qui l'avait amené d'Orléans, il retira son chapeau. La sortie de la cour de l'archevêché se fit avec une telle confusion que beaucoup de voitures furent brisées et que des laquais et des estafiers y furent en danger; en outre les prélats ne purent se mettre dans la suite du cardinal qu'après une vingtaine de voitures. Le carrosse de son Éminence était précédé de ses laquais et de ses palefreniers, devant lesquels s'avançait à cheval le porte-croix avec sa croix en l'air. On arriva au Louvre. Tout le monde descendit de voiture et attendit au pied de l'escalier l'arrivée du légat, qui entra en voiture dans la cour, privilége réservé aux princes du sang et aux plus grands seigneurs.....

Le cardinal monta à l'appartement du roi, à l'entrée duquel il fut reçu par le marquis du Hallier, frère du maréchal de Vitry et l'un des quatre capitaines des gardes du corps. On traversa la salle de bal qui, étant construite en amphithéâtre, permit à beaucoup de monde de voir le cardinal, puis une chambre peinte, contiguë à celle de S. M. Le roi s'avança jusqu'à la porte au devant du légat, le conduisit en prenant la droite dans la ruelle du lit, lieu où se donnent habituellement les audiences dans ce pays. On leur donna des siéges égaux. Le cardinal présenta au roi un bref de Sa Sainteté, que S. M. reçut en se découvrant et sans interrompre la conversation. Le roi portait un habit brodé de fleurs et de feuillages de diverses couleurs, un pourpoint de satin blanc, un manteau, et des hauts de chausse fleur-de-pêcher comme les jarretières, des bas blancs, un baudrier (*armacollo*) avec des agrafes d'argent sans pierre-

---

1. Le récit de cette visite a été extrait par notre confrère, M. Eug. Müntz, du journal de voyage du cardinal-légat, conservé à la Bibliothèque nationale de Naples; la traduction et les notes sont dues à M. G. Fagniez. M. Müntz communiquera à la Société d'autres fragments du même *Diario*.

ries. Derrière le siége du roi se tenaient le duc de Chevreuse[1], le maréchal de Souvré[2], chevalier de l'Ordre, ancien gouverneur de S. M., M. de Blainville, le marquis de Rambouillet et le fils du maréchal. Derrière le cardinal étaient le duc de Nemours[3], le nonce, M. de Bagni. Le nonce et les deux ducs restaient seuls couverts, ces deux derniers comme appartenant l'un à la maison de Lorraine, l'autre à la maison de Savoie, qui sont au nombre des quatre maisons jouissant de ce privilége. On remarquait aussi le chancelier; M. d'Herbaut[4], secrétaire d'État; le marquis de Saint-Chaumont, et d'autres chevaliers de l'ordre.

L'audience terminée, le roi reconduisit le légat jusqu'à un pas hors de la porte. Celui-ci descendit à l'appartement de la reine-mère. A la porte de cet appartement il trouva le marquis de Brézé[5], capitaine des gardes et beau-frère de Richelieu. Les archers avaient pour uniforme des casaques de velours noir, garnies de passements de soie, noir et argent, et ornées sur le dos et la poitrine d'une devise ayant pour corps une branche d'olivier enserrée par un aigle (*imbrancato dall' aquila*), et pour âme : « *Nec fulmina desunt.* » S. M. alla au devant du cardinal jusqu'à trois ou quatre pas de la porte, puis tous deux s'assirent. Il y avait, chez la reine-mère, la duchesse de Guise avec Madame de Montpensier sa fille, la duchesse de Montmorency, la duchesse d'Halluin, qui étaient également assises, et un peu plus loin debout Madame de Gondi et beaucoup d'autres dames de grande qualité. Après un entretien d'un bon quart d'heure, le légat prit congé et fut reconduit par S. M. jusqu'à un pas de la porte.

S. E. alla ensuite à l'appartement de la reine d'Angleterre[6], chez qui il trouva le comte de Tillières, chevalier d'honneur de la reine et ancien ambassadeur en Angleterre. La reine s'avança au devant du légat jusqu'aux deux tiers au moins de la pièce, et l'on s'assit suivant l'usage. Elle était vêtue en blanc et ses cheveux étaient tellement couverts de poudre de Chypre, qu'on les aurait crus naturellement blancs. Elle portait au milieu du corsage deux diamants, l'un taillé en table, était carré oblong et d'une grandeur merveilleuse — on l'appelait le petit miroir, — l'autre formait un carré plus régulier mais un

1. Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.

2. Gilles de Souvré, marquis de Courtanvaux, maréchal de France, mort en 1626. Le texte porte *Sobran*.

3. Henri de Savoie, duc de Nemours, mort en 1632.

4. Raimond Phelypeaux d'Herbaut, seigneur de la Vrillière. Le *Diario* donne *d'Arbois*.

5. Le texte porte *Berli*, mais il s'agit certainement d'Urbain de Maillé, marquis de Brezé, qui avait épousé Nicole du Plessis-Richelieu.

6. Henriette-Marie de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, récemment mariée à Charles Ier, roi d'Angleterre.

peu plus petit. Au-dessous de ces diamants était une perle en poire qui comptait parmi les plus grandes qu'on eût jamais vues. Ces joyaux de la couronne d'Angleterre avaient été remis à la reine par le duc de Buckingham, qui était arrivé de Londres le 22 ou le 23 mai[1] pour la mener en Angleterre. La perle passait pour valoir 100,000 écus. La chambre de S. M. était tendue de brocatelle jaune et rouge, et, outre son lit, il y en avait un autre à baldaquin, dans lequel était une troupe de petits chiens de diverses espèces, un petit singe indien pas plus grand que la main et d'un poil tirant sur le rouge. Après une courte conversation, S. E. prit congé de S. M. qui la reconduisit suivant l'usage.

Le légat alla ensuite chez la reine régnante où était réunie une foule de dames de haut rang, telles que les princesses de Condé et de Conti, la duchesse de Chevreuse, les deux duchesses de Ventadour. S. M. alla au devant de lui très-près de la porte de la chambre et tous deux s'assirent, la reine à la même place que lors de la première audience, sous ce grand miroir dans lequel le cercle des assistants se réfléchissait parfaitement. S. M. était très-belle, bien qu'elle eût l'extrémité du nez un peu forte, mais la grâce était répandue sur sa bouche, dans ses yeux et dans ses mouvements. Elle avait sur la tête, outre un très-riche diadème (*fronzetta*) de diamants, une aigrette, ou pour mieux dire des fleurs d'or avec cinq ou six très-gros diamants, les uns en table allongée et les autres hexagones. Les pendants d'oreilles étaient des diamants en amande, taillés à facettes et montés très-simplement pour laisser briller davantage la beauté des pierres. Elle portait encore un collier de très-gros diamants, en table. S. M. reconduisit le légat plus loin encore que l'avait fait la reine d'Angleterre.

S. E. descendit alors dans la cour et monta à l'appartement de Monsieur par un escalier en colimaçon (*sumacca*), qui conduisait aussi chez la princesse de Condé et en haut duquel elle fut reçue par le colonel d'Ornano[2]. S.A.R. alla au devant du légat jusqu'à la moitié d'une galerie basse et de peu d'apparence, qui sert d'antichambre, lui donna la droite pour le conduire, suivant l'usage, dans la ruelle où elle se plaça le dos tourné à la porte. La visite terminée, elle accompagna son visiteur jusqu'à l'escalier.

De là, S. E. remonta en carrosse vers sept heures du soir, et se fit excuser près du cardinal de Richelieu de ce que la fatigue et ses occupations l'empêchaient d'aller au palais de la reine-mère nommé Luxembourg, pour assister au feu d'artifice que le cardinal donnait

---

1. Il arriva à Paris le 24 mai.

2. Jean-Baptiste d'Ornano, maréchal de France, gouverneur de Gaston d'Orléans, colonel-général des Corses.

en l'honneur de la reine d'Angleterre. Le vrai motif était qu'elle ne voulait pas se trouver là avec le duc de Buckingham et les ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre. Pendant que nous étions chez le frère de S. M., nous vîmes ce duc traverser la cour; il est âgé de vingt neuf à trente ans, grand mais grêle, blanc de peau avec les joues colorées, il a les cheveux blonds et la barbe un peu rousse; un des courtisans de S. M., M. de Fontaine, passait pour lui ressembler beaucoup.

Le soir le feu d'artifice eut lieu avec un tel concours de peuple, que cinq ou six personnes furent étouffées dans la cour par la presse. Le roi ne prit pas part à la collation, parce qu'il ne se sentait pas la force d'en supporter la fatigue *(la forza da regger a disagio)*. Elle fut mise au pillage avec un si grand désordre que, les tables ayant été renversées, les confitures furent pour la plus grande partie perdues, et qu'il y eut même de l'argenterie abîmée et dérobée. On fit ensuite des feux sur la Seine; on alluma en un instant une barque qui était pleine de pièces d'artifices et qui, pendant une heure et plus, lança des fusées imitant des serpents, des étoiles, des comètes. On déchargea quantité de pièces d'artillerie, tant sur terre que sur l'eau, et le tableau final consista en un char dont les roues étaient des girandoles, traîné par des monstres. Ce char s'avançait vers un château d'où sortaient d'autres monstres qui combattaient en jetant du feu. Nous retournâmes à l'archevêché avec des torches portées par les laquais de S. E. Le duc de Nemours voulait accompagner celle-ci jusqu'en haut de l'escalier, mais le cardinal s'y refusa toujours, car il avait été très fatigant pour un podagre, en proie en ce moment à un accès, d'assister debout aux visites de cérémonie. Le duc de Nevers était venu un peu avant le retour du cardinal, et l'appartement de S. E. étant fermé, il avait été reçu par le comte de Castel-Villano.

ARRESTATION D'UN VALET, SURPRIS UNE CANNE A LA MAIN.

(28 septembre 1700.)

En lisant la pièce que je reproduis ci-dessous, j'ai pensé qu'elle présentait assez d'intérêt pour être placée parmi les menues curiosités de l'histoire de Paris. Si les désordres auxquels donnait lieu l'insolence des laquais pendant les deux derniers siècles forment un des points les plus connus de cette histoire, si la multiplicité des ordonnances et des règlements de police destinés à prévenir ou à réprimer ces désordres en a répandu la notion dans cette majeure partie du public qui ne s'occupe guère que de l'histoire générale, et l'a renduc vulgaire pour ainsi parler, ce qu'on sait moins c'est l'application

rigoureuse qui était faite de la loi en ces matières, et la procédure qui en marquait l'observation. Dans le dossier du seul mois d'octobre de l'année 1700, j'ai relevé une douzaine d'espèces analogues à celles que constate le document transcrit plus bas. Ces espèces sont favorables, elles aboutissent à un élargissement. Il est permis de présumer que le nombre des cas défavorables, c'est-à-dire de ceux où les individus arrêtés furent retenus et condamnés, était beaucoup plus considérable; ils relevâient d'une juridiction différente de celle que j'étudie en ce moment. On remarquera que la détention même momentanée, résultat d'une arrestation reconnue erronée, était longue : 15 jours[1] pour une simple contravention incertaine, ou mieux pour une contravention préjugée, c'était beaucoup. Là, toutefois, n'est pas, selon moi, le principal intérêt de la pièce en question : cet intérêt réside dans la distinction établie par la requête d'élargissement entre les *valets en livrées* et *les valets de chambre,* au point de vue de la prohibition de porter cannes, armes, ou bâtons, dont les seconds auraient été affranchis, distinction qui paraît admise, —n'étant pas contredite, — par l'ordre d'élargissement.

H. Lot.

A MONSIEUR LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE.

Supplie humblement Jean-Ernst Rüling, gentil-homme allemand, disant que, le vingt huit septembre dernier, estant allé en visite dans la ville de Paris, luy qui est logé au faux-bourg St-Germain, le nommé Saint-Amand, valet de chambre du supliant, vint trouver le supliant, et l'avertir qu'il y avoit des personnes qui souhaittoient luy parler ; au retour Saint-Amand, accompagnant le supliant, fut pris pour son valet, et à cause qu'il *avoit une canne à la main,* une escouade du guet l'arresta de votre ordre et le constitua prisonnier ès prisons du Grand Chatelet, comme contraire aux règlements de police pour porter une canne. Le supliant vous certiffie qu'il *n'est pas son valet,* mais bien *son valet de chambre,* qu'il ne porte *aucunes livrées ;* ainsy il a pu porter une canne, il n'est pas réfractaire à vos ordonnances. Pour quoy le supliant vous requéroit la liberté de son valet de chambre et a recours à vous.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise, attendu que le dit St-Amand *n'est pas laquais,* mais valet de chambre du supliant, ainsy qu'il a l'honneur de vous le certiffier, ordonner que ledit St-Amand luy sera rendu, qu'il aura la liberté et qu'il sera mis hors des prisons du Grand Châtelet, où il est détenu, à ce faire les geolier et greffier contraindre, ce faisant déchargés ; et vous ferés bien.

(Signé :) Vannier ; J. E. Rüling.

Soit montré au procureur du Roy, ce 4e octobre 1700.

(Signé :) M. R. de Voyer d'Argenson.

Veu la présente requête, je n'empêche le nommé Saint-Amand,

1. C'est le laps de temps qui se retrouve dans toutes les espèces.

valet de chambre du supliant être mis hors des prisons. Fait ce 12e octobre 1700.

(Signé :) RECLUS DE LA GRANGE.

Soit fait ainsy qu'il est consenty par le procureur du Roy. Fait ce 12e octobre 1700.

(Signé :) M. R. DE VOYER D'ARGENSON.

(Et en marge est écrit :)

Délibéré le XIIe octobre 1700.

(Signé :) BROCHARD.

(Archives nationales, Y 4092.)

UN MIRACLE A PARIS EN 1725.

Le miracle opéré, dit-on, à la procession de la paroisse Sainte-Marguerite, le 31 mai 1725, fit grand bruit à Paris. Le cardinal de Noailles publia un mandement qui déclarait la guérison surnaturelle et miraculeuse ; la dame Lafosse, la miraculée, devenue l'objet de la curiosité générale, fut présentée, le 16 décembre, au roi, à la reine et au duc de Bourbon. L'impression produite par cet événement semble avoir nui au retentissement qu'aurait dû avoir un fait analogue un peu postérieur (5 juillet); les mémoires du temps que nous avons pu consulter ne parlent pas de ce nouveau miracle. Le souvenir nous en a été conservé par une enquête de commissaires au Châtelet découverte par notre collègue M. Emile Campardon, qui veut bien nous communiquer ce curieux document ; nous la publions ici.

P. V.

L'an 1725, le jeudi 5e juillet, sur les sept heures du soir, nous Julien-Etienne Divot, commissaire au Châtelet de Paris, étant sur le carré et parvis de l'abbaye de Sainte-Geneviève, où nous étions pendant le cours de cette journée distribué pour maintenir le bon ordre, tant pendant le cours qu'à la rentrée de la procession de la châsse de Sainte-Geneviève [1], avons eu avis par le sieur Desclair, guidon du guet, qu'il venoit présentement d'arriver un miracle dans ladite église en ce que une particulière femme y ayant été apportée, ne se soutenant en aucune façon tant par ses deux filles que par un particulier, venoit de se relever seule de dessus le carreau de ladite église où elle avoit été étendue, sommes entré en ladite église où nous avons trouvé une particulière étant dans le nombre des malades rangés à main droite dans la nef de ladite église ; laquelle nous ayant été indiquée par ledit sieur Desclair et par plusieurs autres personnes, pour être celle qui y avoit été apportée en l'état susdit, nous nous sommes

---

1. Cette procession est mentionnée dans le Journal de Barbier : on se proposait, en promenant la châsse de Sainte-Geneviève, d'obtenir la cessation des pluies continuelles. Barbier ne dit pas un mot du fait extraordinaire qui donna lieu à l'enquête que nous reproduisons ici.

à elle adressé et l'avons trouvée fort extasiée d'esprit, assise à genoux sur ses talons, de laquelle posture elle s'est à l'instant levée et nous a dit qu'il y avoit cinq ans qu'elle étoit détenue au lit pour cause de pareille paralysie et qu'elle venoit d'en être guérie à l'instant. Plusieurs personnes qui l'environnoient nous ayant dit que ses deux filles étoient au quatrième pilier à main droite de la nef, nous nous y sommes présenté et avons effectivement trouvé deux particulières filles âgées de vingt ans ou environ qui étoient répandues en pleurs et en acclamations, étonnées et surprises de la prompte guérison de leur mère. Mais nous ayant été pareillement indiqué un particulier, qui étoit près ledit pilier, pour être celui qui, à l'aide desdites deux filles, avoit apporté ladite malade en l'église, nous nous sommes adressé à lui et lui ayant fait, sur le fait dont il s'agit, plusieurs questions et interpellations, il nous a dit se nommer Bernard Lapierre, maître tailleur, demeurant à Paris rue de la Huchette à la Petite Bastille ; que la malade en question se nomme la veuve Dugravier, demeurante même maison ; que le jour d'hier il a, tant à la réquisition de ladite veuve Dugravier qu'à celle de ses deux filles qui travaillent en couture, porté et fait porter icelle Dugravier en l'église de Notre-Dame de cette ville où elle a fait ses dévotions et a reçu le très-saint sacrement de l'Eucharistie ; que le jourd'hui il y a environ deux heures, il l'a, à la même réquisition, porté et fait porter ladite veuve Dugravier en ladite église de Sainte-Geneviève ; que lorsqu'elle y est entrée, elle pouvoit si peu se soutenir que lui et lesdites deux filles l'ont descendue sur le carreau de ladite église à l'endroit où nous l'avons trouvée ; qu'elle ne pouvoit alors en aucune façon se soutenir, mais qu'un instant après il avoit été surpris ainsi que le peuple de la voir relevée seule, sans le secours d'aucune personne, pas même des béquilles qu'elle avoit fait apporter.

Ce fait, nous nous sommes retiré de ladite église et comme la procession de Sainte-Geneviève étoit prête de rentrer en icelle, nous nous sommes adressé au révérend père conducteur des cérémonies de la procession qui est à l'instant entré en icelle église et, nous ayant rejoint dans le poste que nous occupions sur ledit parvis, nous a dit qu'il venoit d'approfondir non-seulement la vérité de ce miracle, mais encore de quatre autres, et qu'il alloit à l'instant rejoindre la procession pour en faire part à M. l'abbé de Sainte-Geneviève.

Dont, et de quoi, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir en tems et lieu ce que de raison.

(Signé) : Divot.

Et le lendemain vendredi, 6 desdits mois et an, entre onze heures et midi, nous commissaire susdit, sans en aucune façon douter de la puissance de Dieu, ni de la force de l'intercession de Sainte-Geneviève, sommes, pour d'autant plus approfondir le fait contenu en notre

procès-verbal des autres parts, transporté avec maître Sébastien-Paul Delafosse, notre confrère, en la rue de la Huchette, en laquelle nous étant adressés à une boulangère trouvée dans le comptoir de la boutique, en ladite rue, en une maison appelée la Tour d'Argent, ladite boulangère, après avoir su de nous ce que nous cherchions, nous a dit bien connoître ladite veuve Dugravier pour demeurer en la même rue, en une maison appelée la Petite Bastille ; que cette veuve Dugravier étoit depuis quatre à cinq ans paralytique et n'avoit pu sortir de son lit, sinon avant hier et hier qu'elle en avoit été miraculeusement guérie à Sainte-Geneviève ; qu'elle savoit le cours de cette maladie parce qu'elle fournissoit les pains aux personnes assistées par la charité de la paroisse Saint-Séverin, et que cette longueur de maladie pouvoit être prouvée tant par M. le curé de Saint-Séverin que par les commissaires des pauvres, dames et sœurs de charité de ladite paroisse. Après quoi nous étant transportés en ladite maison de la Petite Bastille, sommes entrés au fond d'icelle et, ayant demandé à parler au principal locataire, se seroit présentée à nous une particulière femme, grande de taille, qui nous a dit être l'épouse du sieur Laroche, principal locataire de ladite maison et, lui ayant fait entendre le sujet de notre transport, elle et plusieurs sous-locataires de ladite maison nous ont dit savoir parfaitement que, depuis environ cinq ans, ladite veuve Dugravier était détenue au lit par une paralysie et qu'elle en avoit été guérie le jour d'hier miraculeusement à Sainte-Geneviève. Et nous a ensuite ladite dame de Laroche conduit dans une chambre au haut d'un petit escalier à main droite étant en la seconde cour de ladite maison, où étant avec elle entrés et, pour y parvenir, passés dans une petite chambre d'entrée, nous avons trouvé une particulière femme, assise sur une chaise près la cheminée et tenant un bâton à sa main, qui s'est à l'instant levée de dessus ladite chaise et est venue au devant de nous ; laquelle particulière nous, commissaire Divot, ayant reconnue pour être la même qui nous avoit été indiquée, le jour d'hier par lesdits sieurs Desclair et Lapierre, pour ladite veuve Dugravier, nous l'avons engagée à se rasseoir et à se reposer, et lui ayant fait entendre le sujet de notre transport elle nous a dit que le dernier des jours gras du carnaval de l'année 1721 elle seroit tombée en paralysie de sorte que, depuis ce tems, elle n'a pu sortir de son lit, y a été assistée très-soigneusement tant du spirituel que du temporel par messieurs les curé, marguilliers, commissaires des pauvres de la paroisse Saint-Séverin que par les dames et sœurs de la charité de ladite paroisse ; qu'il y a quelques jours il lui vint une inspiration suivant laquelle elle se fit porter avant-hier mercredi en l'église de Notre-Dame où elle fit ses dévotions et reçut le très-saint sacrement de l'Eucharistie, et que le jour d'hier, au soir, elle s'est fait pareillement porter, tant par ses deux filles que par ledit

Lapierre, en l'eglise de Sainte-Geneviève à dessein de se faire poser sur la châsse espérant de l'intercession de cette sainte sa guérison ; qu'ayant été ainsi apportée en ladite église Sainte-Geneviève et étendue sur le carreau au nombre des malades venus ou apportés à même fin de guérison en ladite église, elle a entendu une voix qui lui a dit : « Lève-toi ! mets-toi à genoux ! » Et sur le champ elle s'est sentie assez de forces pour se lever et s'agenouiller, ce qui ayant extraordinairement surpris ses deux filles, elles lui ont dit de se lever tout à fait, ce qu'elle a fait, s'est soutenue sur ses jambes et a ensuite rendu grâces à Dieu, à sainte Vierge Marie et à sainte Geneviève d'une si parfaite et si prompte guérison et s'est après remise à genoux pour attendre la rentrée de la procession et de la châsse de cette sainte.

Et nous, commissaires, nous étant mis en devoir de nous retirer de ladite chambre, ladite veuve Dugravier s'est levée de dessus sa chaise, nous a reconduits jusqu'à l'escalier, en nous disant qu'elle étoit bien fâchée de ne se pas sentir assez de forces pour descendre totalement, ce qu'elle ne pouvoit faire par rapport à la longueur de sa maladie qui l'avoit exténuée et décharnée, mais que si ses deux filles n'étoient pas sorties pour aller chercher de l'ouvrage, elle nous feroit par elles reconduire. Nous avons effectivement remarqué qu'elle étoit presque desséchée et n'avoit pas les bras plus gros qu'une bougie de quatre à la livre, qu'il y avoit différens morceaux d'étoffe coupés sur une table qui dénotoient que l'on travailloit en couture en ladite chambre. Et ayant enjoint à ladite Dugravier de toujours vivre dans la même foi ... ...[1] nous nous sommes retirés après avoir fait et dressé le présent procès verbal pour servir et valoir en temps et lieu ce que de raison.

(Signé) : Divot ; Delafosse.

(Archives Nationales, fonds du Châtelet de Paris, liasse 2914, comm^re Divot.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

— Bicquilley (baron de). — Quelques recherches sur les origines de Compiègne. — 1re division. — Epoque gallo-romaine. In-8°, 203 p. et 5 pl. Compiègne, imp. V. Edler.

— Combier. — Étude sur le bailliage de Vermandois et le siége présidial de Laon par M. Combier, président du tribunal civil de Laon. In-8° de 410 p. Paris, Leroux.

---

1. Deux mots illisibles.

— Croizier (Cte de). — L'art Khmer. Etude historique sur les monuments de l'ancien Cambodge....., suivi d'un catalogue raisonné du musée Khmer de Compiègne. In-8o, 142 p. Paris, Leroux.

— Dromel. — L'assainissement de Paris et la Société provisoire de Bondy, ses travaux, son programme. In-8o de 47 pages. Paris, Lecuir.

— Ducrot. — La défense de Paris, 1870-71, par le général Ducrot. T. I. In-8o de IV-508 p. Paris. Dentu.

— Dufour. — Du lieu du supplice de saint Denys. Fut-il martyrisé à Montmartre, par l'abbé Valentin Dufour. In-8o de 8 p. Paris, Aubry.

Extrait du *Bulletin du Bouquiniste,* n° du 1er novembre 1874.

— Émion et Pallier. — Histoire de la commune de Paris, depuis son origine jusqu'à nos jours, avec une lettre-préface de Louis Blanc. Livraisons 1 à 20. In-4o à 2 col. de 160 p. Paris, Vormus.

— Émion et Pallier. — Histoire générale de la ville de Paris, par P. Émion et Th. Pallier, avec une préface de Louis Blanc. 1re livraison in-4o à 2 col. de 8 p. Paris, Chérié.

— Favre (Jules). — Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet 1871. Derniers actes du gouvernement de la Défense nationale. M. Thiers, chef du pouvoir exécutif de la République française. Négociations de Versailles. Traité de préliminaires. L'armée allemande à Paris. Journée du 18 mars. La Commune. Négociations du traité de Francfort. Prise de Paris. L'Internationale. 3e partie, in-8o de 601 p. Paris, Plon.

— Franklin. — La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, les débuts de l'imprimerie à Paris et la succession de Richelieu, d'après des documents inédits, par Alfred Franklin, bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine. 2e édition corrigée et augmentée. In-8o de XIV-279 p. et plan. Paris, Willem.

— Granier de Cassagnac. — Histoire de la colonne Vendôme, par A. Granier de Cassagnac, ancien député du Gers au Corps législatif. In-16 de 16 p. Paris, Lachaud.

— Guégan de Lisle (de). — Stations préhistoriques des plateaux du bassin de la Seine. Plateau de Conflans : le dolmen de Fin-d'Oise; plateau de Marly : la Tour-aux-Païens. Recherches géologiques et préhistoriques aux environs de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise). In-8o de 47 p. Versailles, Aubert.

Extrait du 10e vol. des *Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise.*

— Guilhermy (de). — Inscriptions du Ve au XVIIIe siècle, recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy, membre du comité des travaux

historiques, conseiller référendaire à la Cour des comptes, t. II. Ancien diocèse de Paris. In-4°, II-711 p. Paris, imp. nationale.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 3e série. Archéologie.

— Husson. — Les consommations de Paris. 2e édition. In-8° de XVI-554 p. Paris, Hachette.

— Joanne. — Paris-Diamant, nouveau guide; par Alfred Joanne. 7e édition. In-32 de XXIII-128 p. Paris, Hachette.

— Jullien (Adolphe). — Les spectateurs sur le Théâtre. Etablissement et suppression des bancs sur les scènes de la Comédie française et de l'Opéra. Avec documents inédits extraits des archives de la Comédie française, un plan du Théâtre Français, d'après Blondel, et une gravure à l'eau-forte de M. E. Champollion, d'après Ch. Coypel, 1726. 1 vol in-8°. Paris, Detaille.

— Jullien (Adolphe). — Le théâtre des demoiselles Verrières. La comédie de société dans le monde galant du siècle dernier. 1 vol. in-8° avec fleurons et culs de lampe. Paris.

— Lalande (de). — Notre-Dame de Paris. In-18 de 111 p. Paris, Soye.

— Lasalle (de). — Les treize salles de l'Opéra. In-18 de 319 p. Paris, Sartorius.

— Leclaire. — Les Prussiens à Montmorency. Journal d'un prisonnier de guerre des Prussiens pendant la campagne (1870-1871), par Paul Leclaire, sapeur-pompier de la commune de Soisy-sous-Montmorency. In-12 de 31 p. Montmorency, Huard.

— Le jubilé de 1775 à Compiègne. In-12, 32 p. Compiègne, impr. V. Edler.

La préface de cet opuscule est signée : A. de M. (A. de Marsy).

— Leroy. — Les maires de Melun et le pouvoir municipal avant 1789. In-8° de 80 p. Melun, Le Blondel.

— Leroy (G.). — Recherches historiques sur le protestantisme dans le Melunais (1567-1789). In-32 de 64 p. Meaux, Le Blondel.

— Les élus du département de la Seine. Biographies. Le Conseil général. Les Conseils d'arrondissement. Le Conseil municipal de Paris, 1er arrondissement. In-8° de 16 p. Paris, Rouvier.

— Livret-Chaix des rues de Paris, des omnibus, des voitures, des bateaux et des théâtres. In-18 de 180 p. Paris, Chaix.

— Livret explicatif des tableaux historiques représentant les épisodes civils et militaires de Paris pendant le siége 1870-1871. In-8° de VI-80 p. Paris, Pillet.

— Marsy (A. de). — Les possessions de l'abbaye de Sainte-Corneille de Compiègne, dans la Thiérache.

Mémoire publié dans *la Thiérache*, t. III, p. 37-45.

— Monavon. — Notice descriptive de l'intérieur des palais de Trianon et catalogue des peintures, sculptures, objets d'art et d'ameublement exposés dans les appartements; par Alexandre Monavon, régisseur des palais de Trianon. In-8° de 42 p. Versailles, Duboscq et Thésé.

— Montaiglon (de). — Salon de 1875. Peinture et sculpture, par Anatole de Montaiglon. Aquarelles, dessins et gravures, par Louis Gonse. Gr. in-8° de 111 p. et 35 gravures et dessins. Paris, Claye.
Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*.

— Ordonnance faicte pour les funérailles célébrées à Paris, le 22 avril 1498, pour l'enterrement du corps du bon roy Charles huytiesme que Dieu absoille, avec son épitaphe et la piteuse complainte de dame Chrestienté, suivant les éditions imprimées en 1498. Précédée d'une introduction; par A. Franklin. In-8° de 92 p. Paris, Techener.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE

Nous serions heureux de pouvoir indiquer à la fin de chaque année les articles relatifs à l'histoire et à l'archéologie de notre province que publient les journaux de Paris et des autres villes de l'Ile-de-France; mais ce résultat ne peut être atteint qu'avec le concours d'un grand nombre de confrères. Il ne nous a pas été possible de songer à donner dès maintenant quelque chose de semblable pour les journaux de Paris. Plus heureux en ce qui concerne les feuilles des départements, — grâce à l'obligeance de deux de nos confrères, M. A. de Marsy et M. J. Depoin, — nous sommes en mesure de donner quelques renseignements sur les journaux de Compiègne et de Pontoise. Puisse cét exemple décider d'autres membres de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France à nous adresser pour l'année prochaine des notes identiques sur les feuilles publiques de Paris, Beauvais, Noyon, Laon, Soissons, Versailles, Mantes, Melun, etc.

A. L.

Oise.

L'Écho de l'Oise. — Compiègne.

Ce journal donne chaque mois le compte-rendu de la séance de la Société historique de Compiègne.

A. de Marsy. — Compte-rendu des travaux de la Société historique de Compiègne pendant l'année 1874. — 2 février 1875.

Discours prononcés sur la tombe du baron de Bicquilley, ancien président de la Société historique de Compiègne. — 21 mai 1875.

A. de Marsy.— Excursion de la Société historique de Compiègne à Vic-sur-Aisne et Autrêches. — 22 juin 1875.

A. de Marsy. — Guillaume l'Aloue. — 24 août 1875.

Cet article a été inspiré par un mémoire que M. Siméon Luce a publié

cette année même dans *l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.*

A. de Marsy. — Excursions de la Société historique de Compiègne à Villers-Cotterets et à Crépy-en-Valois. — 7 décembre 1875.

— Le Progrès de l'Oise. — Compiègne.

Ce journal, de même que le précédent, donne chaque mois le compte-rendu de la séance de la Société historique de Compiègne.

Alphonse Marcel. — L'expédition de Cambodge. Le musée Khmer de Compiègne. — 26 décembre 1874 et 10 février 1875.

Le numéro du 18 août 1875 contient en outre une lettre de M. Marcel revendiquant pour M. Delaporte, seul, la fondation du musée Khmer.

C. Vraye. — Les mercuriales du blé-froment, 1581-1874. — 14 avril 1875.

Ce travail est fait en partie d'après un manuscrit intitulé : « Registre de la valleur des grains de la prévotté de la ville de Compiègne ».

A. de Marsy. — Excursion de la Société historique de Compiègne à Vic-sur-Aisne et Autrêches. — 23 juin 1875.

H. Rodin. — Guillaume l'Aloue. — 8 septembre 1875.

Reproduction d'un article du *Journal de l'Oise,* de Beauvais, motivé par le mémoire que M. Siméon Luce a consacré au héros de Longueil-Sainte-Marie.

A. de Marsy. — Excursion de la Société historique de Compiègne à Villers-Cotterets et à Crépy-en-Valois. — 7 décembre 1875.

Seine-et-Oise.

L'Écho pontoisien, journal de l'arrondissement de Pontoise.

Nous donnons, d'après M. J. Depoin, la liste suivante des articles relatifs à l'histoire et à l'archéologie de l'Ile-de-France, publiés dans l'*Écho pontoisien* durant les trois dernières années :

— 1873. *Notes bibliographiques sur les Mazarinades relatives au séjour du Parlement à Pontoise en 1652.* Cet article porte la signature d'un de nos confrères, M. H. Le Charpentier.

— 1874. Sous ce titre : *Un coin de la vie pontoisienne au* XVI*e siècle,* M. J. Depoin a publié une suite de dix articles dont voici le résumé. — I. « Entrée de Louis XII à Pontoise. » Un des documents cités dans ce chapitre a été reproduit dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris (voyez plus haut, p. 166). — II. « Vie militaire. » — III. « Renzo de Ceré, seigneur de Pontoise, esquisse biographique. » — IV. « Le domaine de Pontoise et ses charges; entretien des routes; navigation. » — V. « Marchés. » — VI. « Corporations. » — VII et VIII. « La confrérie aux clercs. » Cette grande institution, fondée d'abord pour les membres du clergé, puis pour toutes les personnes notables et instruites de la contrée, se proposait un double but : la bienfaisance et l'éducation. Elle a fondé et soutenu jusqu'en 1789 le collége communal de Pontoise, créé plusieurs écoles primaires où l'on enseignait la religion, la grammaire, l'écriture, les mathématiques, la géométrie et le dessin, etc., etc. — IX. « Les pèlerinages; l'hôpital Saint-Jacques. » La fondation de l'hôpital de Saint-Jacques, en 1379, est due à une branche de la célèbre confrérie parisienne dont M. H. Bordier a étudié les archives. — X. « Les pèlerinages locaux; Notre-Dame de Pontoise; conclusion. »

— 1875. *Quelques notes archéologiques sur l'église Saint-Maclou de Pontoise*, par J. Depoin. — Le chœur de cette église, bâtie avant 1165, était primitivement surmonté d'un clocher, qu'un ouragan renversa le 30 octobre 1309. La nef actuelle fut commencée dans la première moitié du XIVe siècle : son premier pilier fut élevé en 1325 aux dépens de la riche corporation des maîtres bouchers, qui fit sculpter sur le chapiteau les instruments professionnels et l'image des animaux de boucherie. Ce chapiteau et tous ceux des autres colonnes, regardés par les marguilliers comme « des frises d'ordre composite, qui rendoient la perspective de la nef maussade et désagréable à la vue », furent détruits sur l'ordre de la fabrique en juillet 1783, après le « blanchissage » général de l'église exécuté, moyennant 900 livres, par l'italien Borani, « qui avoit déjà blanchi nombre d'églises dans le royaume et notamment Saint-Eustache à Paris. »

La dernière publication historique parue dans l'*Écho pontoisien* (1re partie du *Mémoire sur l'Élection de Pontoise en 1788*, par M. Pihan de la Forest, procureur du Roi, mort en 1810) sera reproduite avec les autres parties du même travail dans l'*Annuaire de Seine-et-Oise pour 1876*.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ILE-DE-FRANCE.

AISNE.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES, AGRICULTURE ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN. Troisième série, t. XII. Travaux de juillet 1873 à juillet 1874. — Saint-Quentin, imp. Poette, 1875, 430 pages.

E. de Barthélemy. — Etude sur Omer Talon et son influence sur l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle, p. 158-214.

Omer Talon naquit à Paris en 1595.

L'abbé Vernier. — Histoire du canton de Coucy, p. 215-262.

Notices sur Coucy, Blérencourt, Saint-Just et Quierzy.

OISE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE. Tome IV, 1re partie. — Beauvais, imp. Père, 1874, 276 pages.

E. de l'Épinois. — Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvoisis, du XIe au XIIIe siècle, p. 11-122.

Première partie d'une étude fort consciencieuse dont le titre promet moins qu'il ne donne, ainsi que le prouve la table des chapitres que nous croyons utile de reproduire.

Chapitre Ier. Comté de Clermont : Origines.

Chapitre II. Ville de Clermont : 1. Origines. — 2. Vie communale. — 3. Château et fortifications. — 4. Hôtel-de-Ville. — 5. Collége de Notre-Dame-du-Châtelet. — 6. Eglise paroissiale de Saint-Samson. — 7. Couvent de Saint-André. — 8. Hôpital. — 9. Maladrerie de Saint-Laurent, dite aussi de Saint-Ladre. — 10. Petit prieuré de Saint-Germer-lès-Clermont. — 11. Fiefs.

Chapitre III. Anciennes prévôtés de la Neuville-en-Hez et de Sacy-le-Grand, et châtellenie de Creil. 1. La Neuville-en-Hez, château et village. — 2. La forêt de Hez. — 3. Sacy-le-Grand. — 4. Creil.

Chapitre IV. Prévôtés de Méry, Gournay-sur-Aronde, Remy, situées à l'est du comté. 1. Méry. — 2. Gournay-sur-Aronde. — 3. Remy.

L.-E. Deladreue. — Notice sur l'église collégiale de Saint-Laurent-de-Beauvais, p. 123-145; une planche.

Danjou. — Notice biographique sur l'abbé Barraud, chanoine de la cathédrale de Beauvais, p. 147-156.

Cette notice, accompagnée d'un portrait, renferme la liste des écrits de l'abbé Barraud, au nombre de 60 environ. — L'abbé Barraud est mort à Beauvais à la fin d'août 1874.

Barré. — Notice historique sur la commune de la Bosse, canton du Coudray-Saint-Germer, p. 156-208.

A. Rendu. — Description d'une vue cavalière de Compiègne de 1671, avec fac-simile, p. 209-210.

Voyez plus haut, p. 96 de ce Bulletin.

— Bulletin de la Société historique de Compiègne, tome II, 2e fascicule. — Compiègne, imp. Edler, 1875, p. 289-415.

A. de Marsy. — Comptes-rendus des travaux de la Société pendant l'année 1873, p. 289-295.

Extraits des procès-verbaux des séances, p. 296-320.

A. Sorel. — Notice biographique et littéraire sur Arnoul et Simon Gréban, auteurs du mystère des Actes des Apôtres, p. 321-346.

M. Sorel prétend que ces deux auteurs dramatiques ne sont pas originaires du Mans comme on l'admet communément, et il les fait naître à Compiègne; mais nous croyons savoir que son opinion sera réfutée par les prochains éditeurs de l'œuvre des frères Gréban.

E. Aubert. — Les reliquaires d'Élincourt, avec deux planches, p. 347-354.

Ces deux reliquaires, en forme de bras, ont été trouvés par M. l'abbé Renaud, derrière une armoire, dans la sacristie de l'église paroissiale d'Élincourt-Sainte-Marguerite : M. Edouard Aubert pense qu'ils ont été exécutés à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle.

Paisant. — Note sur Grandfresnoy, ses monuments, ses souvenirs et l'un de ses prieurs, p. 355-364.

Un lieu dit du finage de Grandfresnoy est désigné par les noms curieux de Grand et de Petit-Palais. On y a trouvé, dans les fouilles faites pour l'ouverture d'un chemin, un petit bout de mur et quelques restes d'un blocage indiquant une ancienne voie d'accès à cette construction. Il existe encore des traces d'un aqueduc conduisant du lieu dit le Palais aux bâtiments du prieuré. — Le prieur mentionné au titre de cet article est Gui Loisel, l'un des fils du célèbre jurisconsulte beauvoisin, Antoine Loisel : il mourut le 20 novembre 1631, et sa vie, ainsi que celle de son père, a été écrite par l'un de ses neveux, Claude Joly, chanoine de Notre-Dame de Paris.

A. de Roucy. — Notice sur des monnaies trouvées dans les tombes franques de Champlieu et de Chelles, p. 365-375.

Cte Coustant d'Yanville. — Dom François Coustant et les fêtes célébrées à Compiègne les 27, 28 et 29 septembre 1744.

M. le comte Coustant d'Yanville a reproduit (p. 382-397) la « Relation des fêtes publiques qui ont esté données à Compiègne pour le rétablissement et la convalescence de S. M. Louis Quinze, le dimanche 27 septembre 1744 et les jours suivants », d'après un manuscrit conservé à la Bibliothèque de Compiègne. — Dom François Coustant, l'auteur de cette relation, était né à Compiègne.

A. de Roucy. — Notice sur une statue trouvée en 1871 dans les fouilles de la forêt de Compiègne, p. 398-405 ; une planche.

Cette statue, trouvée au canton de la Garenne-du-Roi, mesure 70 centimètres de hauteur et 25 centimètres dans sa plus grande largeur à la base. « Elle est en pierre calcaire de la contrée et, pour dissimuler la porosité comme l'incorrection du grain de la pierre, on l'a couverte d'un enduit lisse à la chaux, propre à recevoir, lui-même, des colorations extérieures. » — Ce serait, suivant M. de Roucy, une représentation gauloise de Mercure.

— Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus des mémoires, année 1874. — Senlis, imp. E. Payen, 1875, xxiv, lxxxiv-171 pages, 6 planches.

R. de Maricourt. — Les derniers outils de silex, p. xxvi-xxxii.

M. de Maricourt signale l'impossibilité d'une même classification chronologique des instruments de silex pour toutes les latitudes. Suivant lui « l'usage du caillou a précédé, accompagné et suivi, dans nos contrées, la conquête romaine, par conséquent, a vécu très-longtemps après l'introduction des métaux.» Un passage de Grégoire de Tours (l. V, c. 4), cité par M. de Maricourt, prouve que « la convoitise du fer », c'est-à-dire sa rareté, persista en Gaule au moins jusque dans la deuxième moitié du vie siècle.

J. Gérin. — Boinvilliers, p. xxviii-xlvi.

Notice pleine d'humour sur l'*Almanach du département de l'Oise, ou calendrier des muses de l'École centrale de ce même département, pour l'an VII, précédé d'un tableau topographique, historique et littéraire;* publié par J.-E. Boinvilliers. L'auteur de cet almanach, « le citoyen Forestier, dit Jean-Etienne-Judith Boinvilliers », est mort en 1830.

L. Caudel. — Premières études sur la grande voie de Paris, dans le nord de la Gaule, passant par Senlis, p. 3-9.

Les voies de communication de l'ancienne France sont bien peu connues; aussi l'exemple donné par l'auteur de ce court mémoire mériterait-il d'être suivi. On devrait cependant se servir, plus qu'on ne l'a fait ici, des documents historiques, littéraires et diplomatiques. N'oublions pas néanmoins que M. Caudel a employé un passage (de la traduction) du poëme de Garin le Loherain pour prouver qu'une route, différente de celle qu'il étudie et conduisant également de Paris à Senlis, passait par Fosses, village qui, suivant l'abbé Lebeuf, devrait son nom à la sépulture des guerriers tués dans un combat mémorable.

R. de Maricourt. — Etudes sur les sépultures indiennes comparées à celles de l'époque préhistorique chez nous, d'après le *Smithsonian Institute*, p. 11-19.

E. Gallien. — Note sur la famille des ducs de Saint-Simon, gouver-

neurs et grands-baillis de Senlis et de Pont-Sainte-Maxence, p. 21-26.

M. Gallien publie dans cette note (p. 25-26), d'après un des anciens registres (aujourd'hui brûlés) de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, l'acte de décès du duc de Saint-Simon, si connu par ses Mémoires (2 mars 1755), et celui de son père (3 mai 1693).

Dr Louis Boursier. — Le Tremblay, p. 27-31.

L'auteur de cet article signale l'existence, au lieu dit le Tremblay, commune de Verneuil-sur-Oise, des traces d'une ancienne fortification qui défendait le passage de l'Oise.

A. Vattier. — Note sur la formation de l'homme et de son excellence, ouvrage posthume de Me Guillaume Parvi, évêque de Senlis, p. 34-60. — Fac-simile de trois gravures sur bois attribuées à Tory et accompagnant cet ouvrage.

Guillaume Parvi, un des plus fameux érudits du commencement du XVIe siècle, occupa le siége épiscopal de Senlis de 1527 à 1536.

Dr L. Boursier. — Oppidum de Verneuil, p. 123-127, avec deux planches.

M. Boursier complète et rectifie dans cette nouvelle note ce qu'il avait dit des vestiges de fortifications signalés par lui sur le territoire de Verneuil. Il pense que ces vestiges sont ceux d'« un oppidum romain parfaitement caractérisé par sa position, son fossé et les constructions dont on retrouve encore les substructions. » Cependant, tous ses compatriotes sont loin de partager ce sentiment.

E. Louchez. — Stations préhistoriques du canton de Creil (Oise), p. 129-149.

Ce mémoire est accompagné de nombreux dessins autographiés, insérés dans le texte.

A. de Caix de Saint-Aymour. — Un sceau du prieuré de Bray-sur-Aunette, p. 163-168.

M. de Saint-Aymour restitue au prieuré de Bray-sur-Aunette un sceau du XIVe siècle, au nom de Pierre, prieur de Bray († S. FRATRIS PETRI PRIORIS DE BRAIO) que M. J. Charvet (*Description des collections de sceaux matrices de M. E. Dongé*) avait attribué à Bray-sur-Seine où l'on ne connaît pas de prieuré à cette époque. Ce sceau, reproduit par M. de Saint-Aymour, représente une scène de la vie de saint Victor, patron d'une abbaye parisienne dont dépendait précisément le prieuré de Bray-sur-Aunette; il appartient donc, soit à Pierre de Barre, prieur de Bray-sur-Aunette en 1356, soit à l'un de ses successeurs, Pierre de Chablis (1391-1410), mais l'auteur de la note semble préférer la première de ces hypothèses.

SEINE-ET-OISE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS DE SEINE-ET-OISE, t. X. — Versailles, Aubert, imprimeur; Etienne, libraire. In-8o, 476 pages.

Procès-verbaux des séances, p. 1-31.

Rapport sur les travaux de l'année académique 1872-1873, p. 31-64.

Rimbault. — Etude sur le caractère et les œuvres de Chamfort, p. 65-94.

Rimbault. — Etude sur la vie et les œuvres de Fontanes, p. 95-162.

L. de Fontanes, grand maître de l'Université, né à Niort en 1757, mort à Paris en 1821.

Merai. — Notice historique sur la commune de Gadancourt, p. 157-162.

Delerot. — Ducis en juillet 1789, p. 240.

Publication d'un document extrait des manuscrits de la Bibliothèque de Versailles et offrant la signature de Ducis en qualité de président du district des Carmes, à Paris.

Ed. Cougny.— Etudes sur le XVIe siècle. Théories politiques. François Hotman : la France-Gaule; p. 241-322.

François Hotman, célèbre jurisconsulte protestant, né à Paris le 13 août 1524, mort à Bâle en 1590, est surtout connu par son ouvrage sur le droit public français, auquel il a donné le titre de *Franco-Gallia.*

Delerot. — Une lettre autographe de Lafayette, document extrait des mss. de la Bibliothèque de Versailles, p. 368.

Lettre du 29 octobre 1789 par laquelle Lafayette annonce son acceptation du grade de commandant de la garde nationale auquel il vient d'être élu.

A. Taphanel. — Le théâtre des jeunes filles de la maison royale de Saint-Cyr, au XVIIe siècle, p. 369-386.

On sait que ce fut pour le théâtre des jeunes filles de la maison de Saint-Cyr que Racine composa sa tragédie d'Esther; aussi est-ce en grande partie à l'apparition de ce chef-d'œuvre qu'est relatif l'article de M. Taphanel.

P. Guégan de l'Ile. — Recherches géologiques et préhistoriques aux environs de Saint-Germain-en-Laye, p. 386-430.

Ces recherches se composent de deux parties, consacrées l'une au dolmen de Conflans-Sainte-Honorine, l'autre à la station préhistorique de la Tour-aux-Païens (plateau de Marly).

Delerot. — Un projet de transformation de la salle de l'Opéra, document extrait des mss. de la Bibliothèque de Versailles, p. 431-432.

Rapport fait à la Société populaire de Versailles, le 22 pluviôse an II, par la Commission chargée d'aviser aux moyens d'établir la réunion des citoyens dans l'ancienne salle de l'Opéra.

— MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET, tome II, 1873-1874. — Rambouillet, Raynal, 1874, in-8o, XXII-60 p., et trois planches de sceaux.

Aug. Moutié. — Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques. Ire partie : châtellenie, baronnie, duché.

Le tome II des Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet est exclusivement consacré à cette importante monographie, composée par M. Moutié, sous les auspices du duc de Luynes, et dont le manuscrit, présenté en 1870 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, y a obtenu la Ire médaille du concours des Antiquités nationales.

Auguste LONGNON.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1875.

Règlement de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 1
Liste des membres au 1er janvier 1875. 3
Liste des membres du Conseil d'administration. 15
Composition du Bureau et des Comités. 15
Jours des séances. 16
Compte-rendu des séances. 17, 21, 33, 37, 65, 73, 76, 97, 129, 161, 164
Bibliographie. 29, 94, 127, 158, 180
— Périodiques français et étrangers 62
— Journaux de l'Ile-de-France 183
— Sociétés savantes de l'Ile-de-France 185

COMMUNICATIONS.

De M. Tamizey de Larroque sur une lettre de Léonard Goulas, adressée à Gaston, duc d'Orléans. 18
De M. Dacier sur une procuration signée de Scarron et de sa femme. 19
De M. Cousin sur un acte de vente de la Maison-aux-Piliers, en date de 1319. 20
De M. Egger sur un plan des écoles extérieures de la Sorbonne . 22
De M. Léopold Delisle sur *le bon Prince*, poëme inédit de René Macé. 22
De M. Paul Viollet sur l'existence d'une rédaction de la coutume de France au XIVe siècle. 23
De M. le baron Pichon sur une tasse à boire en argent aux armes de la famille Thibert. 33

De M. le baron Pichon et de M. Charles Lucas sur l'histoire de la Sorbonne 34
De M. Charles Lucas sur une inscription de l'escalier du Conservatoire des Arts et Métiers. 34, 38
De M. l'abbé Dupuis sur les découvertes archéologiques de Verneuil, près Triel. 34
De M. Peise sur quelques articles de la coutume de Paris. . . 35
De M. de Longpérier et de M. Auvray sur un tableau du xve siècle représentant Jeanne d'Arc. 37, 72
De M. de Rozière sur un traité de procédure du xive siècle. . . 38
De M. R. de Lasteyrie sur une inscription de la fin du xiie siècle, conservée au musée Carnavalet. 38
De M. A. de Marsy sur un compte des dépenses faites à Pontoise en 1389 pour l'exécution de trois condamnés à mort. 38
De M. Rathery et de M. le baron Pichon sur le fer chaud du Pont-Neuf. 37
De M. Longnon sur une conjuration parisienne en faveur de Charles VII, en 1429. . . . . 72, 77
De M. A. de Boislisle sur les rapports de Voltaire avec la famille de Nicolay. 74
De M. Léop. Pannier sur le fronton de l'hôtel de Choiseul. . . 98, 129
De M. J.-M. Richard sur la construction de l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. 99
De M. Duval sur une œuvre inconnue de Germain Pilon. . . 130
De M. Gosselin sur les travaux d'ornementation du château de Saint-Germain-en-Laye, en 1599. 130
De M. G. Lecocq sur une lettre de Charles VII adressée aux habitants de Saint-Quentin et leur annonçant la prise de Creil. . . . 131
De M. A. Dufour et de M. Cousin sur le plan joint à la relation du siége de Paris, en 1590, écrite par Pigafetta. 161
De M. L. Delisle et de M. Giry sur Antoinet le Moiturier, de Paris, célèbre sculpteur du xve siècle. 162, 165
De M. de Longpérier et de M. A. Maury sur le dieu à trois visages, trouvé à Paris en 1867. 162
De M. Leguay sur les portraits des Premiers Présidents du Parlement 163
De M. Cousin sur un Jeu des enseignes de Paris 164
De M. Vacquer et de M. de Longpérier sur les tourelles de la rue Larrey. 164
De M. Vacquer sur une portion de l'enceinte de Philippe-Auguste. 165
De M. Vacquer sur un ancien bâtiment de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. 165

VARIÉTÉS.

Etat des travaux du Pont-Neuf en 1583, par A. Bruel. . . . 25
La Vierge de la rue des Juifs, par A. Bonnardot 26
Le cierge votif de 1357, par A. Bonnardot. 40
La jeunesse de Voltaire. Voltaire et la famille de Nicolay, 1722-1730, par J.-J. Guiffrey. 42

La journée d'un vainqueur de la Bastille, racontée par lui-même, relation publiée par J. Cousin. 50
La *villa Brennacum*, par A. Longnon. 57
Fouilles de Montmartre, par A. de Longpérier. 77
Note sur l'emplacement du *pons Urbiensis* mentionné par Grégoire de Tours, par A. Longnon. 79
La mère de Boccace, par A. de Longpérier. 81
Note sur un projet de reproduction du plan de tapisserie, par L.-M. Tisserand 82
La confrérie des fondeurs-ciseleurs de Paris, par J.-J. Guiffrey. . 87
Autobiographie du citoyen Cardinaux, directeur du théâtre de l'Estrapade en l'an VI, publiée par P. Bonnassieux. 91
Un trait de la jeunesse de Buridan, par Léop. Delisle. . . . 101
Les ménétriers parisiens, par G. Fagniez. 103
Entrée de la reine Isabeau et du duc de Bourgogne à Paris, le 14 juillet 1418, relation publiée par A. Longnon. 104
La maison dite le Chasteau-Festu, par A. Bonnardot. . . . 108
Les gamins de Paris sous Louis XIV, documents communiqués par Em. Campardon 111
Le tableau des experts-jurés du Roi en 1786, par J.-J. Guiffrey . 113
Note sur les cartes et plans de Paris et de l'Ile-de-France, exposés dans la galerie Mazarine de la Bibliothèque nationale, par L. Pannier. 118
Note sur le tableau de Valençay représentant la procession de la Ligue débouchant de l'arcade Saint-Jean, par L.-M. Tisserand. . . 132
Note sur les anciennes cartes des environs de Paris. 136
Projet d'un hôpital de Sainte-Anne au faubourg Saint-Germain (1643), lettres patentes communiquées par M. Pajot. 138
Catalogue des cartes et plans de Paris et de l'Ile-de-France, exposés au Palais des Tuileries à l'occasion du congrès international des sciences géographiques de 1875, par A. Longnon. 141
Entrée de Louis XII et d'Anne de Bretagne à Pontoise, en 1508, par J. Depoin. 166
Le calendrier des confréries de Paris, par A. de Montaiglon. . . 168
Visite du cardinal Fr. Barberini à Louis XIII et à la famille royale, en 1625, relation italienne communiquée par E. Müntz et traduite par G. Fagniez. 172
Arrestation d'un valet surpris une canne à la main (28 septembre 1700), par H. Lot. 175
Un miracle à Paris, en 1725, document communiqué par Em. Campardon. 177

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

2E ANNÉE. — 1RE LIVRAISON.

JANVIER-FÉVRIER 1875

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1875

[illegible]

[illegible] plomb et [illegible] même époque trouvées [illegible] Paris, [illegible]

[illegible]

[illegible] 5 fr.

[illegible] 6 fr.

[illegible] 2 fr.

[illegible] prince Xavier [illegible] France sous le nom [illegible] précédé d'une [illegible] par A. Chévenot. [illegible] 6 fr.

[illegible] pour servir à [illegible] Gap, [illegible] 8 fr.

[illegible] de la Ville de Paris : [illegible] Devises : [illegible] ouvrage [illegible] refondu [illegible] M. Tisserand. Paris, [illegible] planches, cart. [illegible] fr.

Publication de la Ville de Paris.

[illegible] des marchands [illegible] par Perrens. Paris, 187[illegible] [illegible] 0 fr.

[illegible] de la Ville de Paris.

[illegible] de la France. Étude historique [illegible] les documents originaux par [illegible]. Lyon, [illegible] 5 fr.

[illegible] présentée à l'École des chartes.

[illegible] cette question : Le [illegible] fois [illegible] partie de la France [illegible] Paris, 1874, in-[illegible] 1 fr. 50

[illegible] pays [illegible] Béarn par Lespy [illegible] papier vergé 18 fr.

[illegible] seulement 102 exemplaires

[illegible] dans les [illegible] par Sénemaud. [illegible] 2 fr. 50

[illegible] Dommartin [illegible] ordre de Pré[illegible] d'Amiens, par M. de [illegible] Arras, 1875, in-8°. 8 fr.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

2E ANNÉE. — 2E LIVRAISON.

MARS-AVRIL 1875

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1875

DICTIONNAIRE historique de l'ancien langage françois, ou glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV, par de La Curne de Sainte-Palaye, publié par les soins de M. Favre, auteur du glossaire du Poitou, contenant la signification primitive et secondaire des vieux mots employés dans les chants des trouvères, etc., etc. *Paris*, 1875, in-4°.

La première livraison de cette importante publication vient de paraître. On doit savoir gré à M. Favre de son entreprise considérable, toutes les bibliothèques françaises et étrangères voudront posséder la publication des mss. de Ste-Palaye, dont la réputation est universelle, ils sont encore aujourd'hui le fonds des hautes études philologiques.

Prix de la livraison, composée de huit feuilles in-4° (64 pages), sur papier vergé pour les 500 premiers souscripteurs. 3 fr.

Papier de Hollande pour les souscripteurs. 5 fr.

Le Dictionnaire de Sainte-Palaye formera 10 volumes in-4° d'environ 800 pages chacun. Il sera publié en 100 fascicules de 48 pages in-4°. Chaque fascicule contient la matière d'un volume in-8°.

NICOLAS BLASSET, architecte Amiénois, sculpteur du Roy (1600-1659), cinquante dessins autographiés de L. Duthoit, publiés par les soins de MM. Bazot et Janvier. *Amiens*, 1875, in-8°, planches. 10 fr.

CHEVREUSE. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques par A. Moutié. *Rambouillet*, 1874, in-8°. 10 fr. Première partie, comprenant l'histoire de la châtellenie, baronnie et duché de Chevreuse.

DICTIONNAIRE historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par Célestin Port. *Angers*, 1874, gr. in-8°, t. I. 25 fr.

Excellent dictionnaire contenant sous une forme concise les renseignements les plus intéressants sur l'histoire, la biographie et la bibliographie de l'ancienne province d'Anjou. On peut le donner comme modèle à suivre pour les travaux de ce genre.

VISITES PASTORALES et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé (XIVe et XVe siècles), publiés d'après les registres originaux, par l'abbé Chevalier. *Montbéliard*, 1874, in-8°. 5 fr.

Ce volume représente la quatrième livraison des documents historiques inédits sur le Dauphiné.

CARTULARIUM ecclesiae sancti Petri de Burgo-Valentiae ordinis sancti Augustini. Ex monumentis ineditis descripsit, prolegomenis et notis illustravit, indicibus auxit C. N. Chevalier (Cartulaire de Saint-Pierre-du-Bourg-les-Valence). *Paris*, 1875, in-8°. 5 fr.

Ce cartulaire dont la charte la plus ancienne est de 1063, est accompagné de notes en français ainsi que de tables des noms de lieux et de personnes, il forme le t. VI, 1re livraison des *Cartulaires Dauphinois*.

ACTA capitularia sanctae ecclesiae Viennensis. Actes capitulaires de l'église de Saint-Maurice de Vienne, publiés par l'abbé Chevalier. *Lyon*, 1875, in-8° (1re partie). 4 fr.

Les actes capitulaires de l'église de Vienne forment le tome II de la *Collection des Cartulaires Dauphinois*.

CARTULARIUM domus hospitalis Iherosolymitani sancti Pauli prope Romanis (Cartulaires des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné). *Vienne*, 1875, in-8°. 3 fr. 50

Tome III, 1re livraison des *Cartulaires Dauphinois*.

CHOIX de documents historiques inédits sur le Dauphiné, publiés d'après les originaux conservés à la bibliothèque de Grenoble et aux archives de l'Isère, par l'abbé Chevalier. *Lyon*, 1874, in-8°. 10 fr.

Collection des *Cartulaires Dauphinois*. Tome VII.

DIPLOMATIQUE DE BOURGOGNE par Pierre de Rivas, analyse et pièces inédites publiées par l'abbé Chevalier. *Paris*, 1875, in-8° (1re partie). 5 fr.

Collection des *Cartulaires Dauphinois*, t. VI, 2e livraison.

ESSAI sur l'industrie gallo-romaine en Attrébatie, par A. Terninck. *Arras*, 1874, in-8°. Figures coloriées. 15 fr.

Ouvrage tiré à 100 exemplaires seulement, quelques-uns dans le commerce.

RECHERCHES sur les monuments et les objets d'art relatifs à l'abbaye de Saint-Vaast par A. Terninck, accompagnés d'une étude numismatique par L. Danziane. *Arras*, 1869, in-4°. Planches. 15 fr.

DESCRIPTION du trésor de Guarrazar, accompagnée de recherches sur toutes les questions archéologiques qui s'y rattachent par P. de Lasteyrie, membre de l'Institut. *Paris*, 1860, in-4° avec quatre planches en chromo. 12 fr.

Très-belle et savante publication sur l'importante découverte des couronnes votives des rois Wisigoths.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

2e ANNÉE. — 3e LIVRAISON.

MAI-JUIN 1875

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1875

DICTIONNAIRE [illegible] en langage [illegible], [illegible] de la langue française [illegible] depuis [illegible] siècle de Louis XIV [illegible] de la Serre de Saint-Maurice [illegible] de M. Farin, [illegible] possédé de Poitou, contenant [illegible] narrative et secondaire [illegible] employés dans les [illegible] de travaux, etc., etc. *Paris*, 18[illegible]

Les cinq premières [illegible] de cette importante publication [illegible] paraître. On [illegible] entreprise [illegible] bibliothèques [illegible] voudront posséder [illegible] mss. de Ste-Palaye, [illegible] est universelle.

Prix de souscription [illegible] feuilles in-4° [illegible] pour les souscripteurs. [illegible] fr.

Papier de Hollande [illegible] souscripteurs.

Le Dictionnaire [illegible] formera 10 volumes in [illegible] 900 pages chacun. Il sera [illegible] 100 fascicules de 48 [illegible] chaque fascicule contient la [illegible] volume in-8°.

CHRONIQUES (les) du Maine et [illegible] ments [illegible] 1815-1870, [illegible] biographie [illegible] ciers, y compris les généraux [illegible] de Frotté, Lafontaine. Par Fabien [illegible] fouin. *Le Mans*, 1875, [illegible]

[illegible] (le) du cardinal du Luxembourg [illegible] l'entrée du chœur de la cathédrale [illegible] Mans, détruit en 1562; reproduite [illegible] *fac-simile* d'après un dessin [illegible] de la fin du XVI[illegible] siècle, comprenant [illegible] planches lithographiées, formant [illegible] et quatre planches de texte, [illegible] ments inédits, par Eugène [illegible]. *Mans*, 1875, in-fol. Prix, cartonné 30 fr.

SAINT-GRAAL (le), première branche du roman de la Table ronde, publié par M. Hucher. *Le Mans*, 1875. T. [illegible] in-18. [illegible] fr.

DIT (le) les rues de Paris, 1300, par Guillot de Paris, avec notes, [illegible] et glossaire, par Edgar Mareq, [illegible] d'un plan de Paris sous Philippe le Bel. *Paris*, 1875, in-12. [illegible] fr.

ESSAI HISTORIQUE sur l'élection des papes, par C. Travers. 1875, in-12. [illegible]

PARLEMENT (le), la cour et la ville pendant le procès de Robert-François Damiens (1757). Lettres du poète Rebel, de Boucher et au dessinateur Desfriches, publiées pour la première fois avec notice, notes et documents inédits, par G. d'Heylli. *Paris*, 1875, in-12. 7 fr.

HISTOIRE de l'instruction primaire avant 1789 dans les pays formant le département de l'Yonne, par M. Quantin. *Auxerre*, 1874, in-8°. 2 fr.

RÉCITS de François Ier et de Charles-Quint, par Mignet. *Paris*, 1875, 2 vol. in-8°. 15 fr.

ARCHIVES historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Saintes*, 1874, in-8°, t. I. 10 fr.

MÉMOIRES de Numismatique, publiés par F. de Saulcy, Anatole de Barthélemy et Eugène Hucher, paraissant par livraison de 12 feuilles. Six livraisons par an. 25 fr.

Les abonnements partent du 1er juillet 1874.

LIVRE (le) du Vœu-Fait de Guillaume de Machaut, où sont contées les amours de messire Guillaume de Machaut et de Péronnelle, dame d'Armentières, avec les lettres et les réponses, les ballades, lais et rondeaux dudit Guillaume et de ladite Péronnelle. Publié sur trois manuscrits du XIVe siècle par P. Paris. *Paris, pour la Société des bibliophiles*, 1875, in-8°. 15 fr.

[illegible] de Toulon en prairial an III, par F. Masson. *Paris*, 1875, in-12. 5 fr.

[illegible] (le) de Mécène, par Crichaud de Molin. *Le Puy*, 1874, in-12. 1 fr.

[illegible] (A.-C.). Biographie, Mémoires [illegible]. *Paris*, 1875, in-8°, *portrait*. 6 fr.

Cet ouvrage contient une généalogie très complète de la famille Thibaudeau [illegible] inédite aux Mémoires du [illegible] conventionnel.

ARCHIVES historiques du Poitou. *Poitiers*, [illegible], in-8°, t. III. 10 fr.

Ce volume comprend la publication [illegible] intéressant cartulaire de Saint-[illegible]

[illegible] de Lazare Duvaux, marchand-[illegible] ordinaire du Roy (1748-[illegible]), précédé d'une étude sur le goût [illegible] commerce des objets d'art au [illegible] siècle. *Paris*, 1873, 2 vol. in-8°. 35 fr.

HISTOIRE de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours par H. Cocheris. *Paris*, 1870, in-8°, t. IV, 1re partie. 6 fr.

Ce volume comprend la banlieue de Paris, Auteuil, Passy, Boulogne, le bois de Boulogne, etc.

RECUEIL de chansons populaires grecques, publiées et traduites pour la première fois par E. Legrand. *Paris*, 1873, in-8°. 15 fr.

Nogent-le-Rotrou. Imprimerie de A. GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

2E ANNÉE. — 4E LIVRAISON.

JUILLET-AOUT 1875

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1875

[illegible]

[illegible] *Paris* 1875, in-12. [illegible] 3 fr.

[illegible] en province. [illegible] *Paris* 1875, in-12. [illegible] 1 fr. 50.

[illegible] historiques sur [illegible] de Champagne, par le [illegible] Époque gallo-[illegible] *Champagne*, 1875, in-8°, [illegible] 10 fr.

[illegible] de Chaunay, leur [illegible] dénominations avec des [illegible] et biographiques [illegible] *Paris* 1875, in-12. [illegible]

[illegible] et raisonné des [illegible] de la bibliothèque de Tours, [illegible] conservateur de la [illegible] *Tours* 1875, gr. in-4°. [illegible] fr.

[illegible] en patois orléanais [illegible] Guépins et dialogue [illegible] nouvelle édition avec [illegible] par Boucher *Orléans*, 1875, in-8°. 4 fr.

[illegible] des abbayes et des monastères [illegible] en France à l'époque de [illegible] à l'assemblée générale [illegible] par Peigné-Delacourt. *Arras* 1875, [illegible] *cartes*. 25 fr.

[illegible] comprenant la re[illegible] des anciennes cames de l'ordre des Jésuites, Bénédictins, Augustins, [illegible]

[illegible] de l'histoire du chapitre de N.-D. de Laon, procès-verbaux et délibérations du 22 juin 1541 au [illegible] 1564, avec introduction, notes et [illegible] par Ed. Fleury. *Laon*, 1875, [illegible] 9 fr.

[illegible] dans le diocèse de Laon et de Soissons, par Ed. Fleury. *Laon*, 1875, in-8°. 5 fr.

[illegible] souterraines de la vallée [illegible] par Ed. Fleury. *Laon*, 1875, in-[illegible] 2 fr.

[illegible] cité champenoise au XVe siècle par A. Assier. *Paris* 1875, in-12. [illegible] fr.

[illegible] IX, de la Bibliothèque de l'Amateur champenois.

Imprimerie Gouverneur C. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

2E ANNÉE. — 5E LIVRAISON

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1875

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1875

La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, les débuts de l'imprimerie à Paris et la succession de Richelieu, d'après des documents inédits, par A. Franklin. Deuxième édition. *Paris*, 1875, in-12. 8 fr.

Histoire des Juifs à Bordeaux, par Th. Malvezin. *Bordeaux*, 1875, in-8°. 7 fr. 50

Ouvrage intéressant pour l'histoire du commerce à Bordeaux pendant toute la période du moyen-âge.

Les Noms de famille, par E. Rittier. *Paris*, 1875, in-8°. 3 fr. 50

Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France, du temps du Père Coton (1564-1626), par M. Prat. *Lyon*, 1876, 2 vol. in-8°. 16 fr.

Ce livre contient de nombreux documents sur l'histoire des querelles religieuses au temps de Henri IV.

Mémoires de Oudard Coquault, bourgeois de Reims (1644-1668), publiés pour la première fois sur le manuscrit de la bibliothèque de cette ville avec une introduction et des notes, par Ch. Loriquet. *Reims*, 1875, 2 vol. in-8°. 18 fr.

Tirés très-petit nombre d'exemplaires aux frais de l'Académie de Reims.

Histoire du comté de Tonnerre, par Claude. *Auxerre*, 1875, in-8°, *planches*. 6 fr.

Cet ouvrage contient un grand nombre de pièces justificatives, d'aveux et de dénombrements utiles à consulter pour la géographie féodale.

Histoire de l'abbaye de Marmoutier, par E. Dom Martène, religieux de la congrégation de Saint-Maur, publiée par l'abbé Chevalier. *Tours*, 1875, 2 vol. in-8°. 16 fr.

Publication de la Société archéologique de Touraine, Tomes XXIV et XXV. L'histoire de Marmoutier, du célèbre Dom Martène, jusqu'à ce jour inédite, renferme un véritable cartulaire de l'abbaye, ainsi que des notices biographiques très-détaillées de tous les abbés de Marmoutier. Nous citerons Charles de Bourbon.

Chroniques de Douai, recueillies et mises en ordre par M. le président Tailliar. *Douai*, 1875, in-8°, tome I. 7 fr.

Histoire de l'abbaye d'Auchy-les-Moines, par A. de Cardevacque. *Arras*, 1875, in-8°, plan. 6 fr.

Notes sur l'histoire de la révolution dans le département de la Manche et en particulier dans la ville de Coutances. I. Etat du pays au moment où éclata la révolution, par Parot. *Coutances*, 1875, in-8°. 8 fr.

Hostelleries (les) et Tavernières de Nancy. Essai sur les mœurs populaires de la Lorraine, par Renault. *Nancy*, 1875, in-8°, *planche coloriée*. 5 fr.

Instruction (l') primaire dans les campagnes avant 1789, d'après des documents tirés des archives communales et départementales de l'Aube, par A. Babeau. *Troyes*, 1875, in-8°. 3 fr.

La Manufacture de faïence de Quimper (1690-1794), par Le Men. *Quimper*, 1875, in-8°. 2 fr.

Cinquante ans de l'histoire du chapitre de N.-D. de Laon. Procès-verbaux et délibérations du 22 juin au 13 juillet 1594, avec introduction, notes et dessins, par E. Fleury. *Laon*, 1875, in-8°. 9 fr.

Histoire du panthéisme populaire au moyen-âge et au XVIe siècle, suivie de pièces inédites concernant les frères du libre esprit, maître Eckhart et les libertins spirituels, par A. Jundt. *Strasbourg*, 1875, in-8°. 7 fr. 50

La Rochelle. Histoire, description, monuments, paysages, 60 gravures à l'eau-forte, par Lancelot. *La Rochelle*, 1875, in-fol. 60 fr.

Très-belle publication, accompagnée d'eaux-fortes d'un fini remarquable.

Recherches historiques sur Romorantin, par Dupré. *Orléans*, 1875, in-8°. 2 fr.

Election de Thibaut d'Aussigny au siège épiscopal d'Orléans (1448-1450). Incidents curieux et inédits, par Mlle de Foulques de Villaret. *Orléans*, 1875, in-8°. 2 fr.

Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XIVe siècle, par J. Finot. *Vesoul*, 1874, in-8°. 4 fr.

Ouvrage tiré à très-petit nombre et honoré d'une mention au concours des antiquités nationales.

Les Ancêtres normands au salon de 1875, par de Liesville. *Paris*, 1875, in-12. 3 fr.

Deuxième volume de la collection.

Les Ancêtres de Lyon, par L. Niepce. *Lyon*, 1875, gr. in-8°. 12 fr.

La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobrigo. Rapport accompagné de deux cartes, par A. de Caix de Saint-Aymour. *Paris*, 1873, in-8°, *planches*. 2 fr.

Les Fiefs du comté de Montfort l'Amaury, par A. de Dion. *Rambouillet*, 1874, in-8°. 3 fr.

Ce qu'on apprenait aux foires de Troyes et de la Champagne au XIIIe siècle, suivi d'une notice historique sur les foires de la Champagne et de la Brie, par A. Assier. *Paris*, 1875, in-12. 2 fr.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

2e ANNÉE. — 6e LIVRAISON

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1875

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1875

[illegible] de la chanson [illegible] Albigeois, [illegible] par [illegible] de l'Aude et [illegible] par [illegible] [illegible] et [illegible] pour la Société de l'Histoire de France, par [illegible], Paris, 1875, [illegible] et table de [illegible]. [illegible] 6 fr.

Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné, par Allmer et A. de Terrebasse. Vienne, [illegible] vol. in-8° et atlas. [illegible] 10 fr.

Ouvrage qui a obtenu la première médaille au concours des antiquités nationales.

Œuvres de Montpellier, par [illegible]. Montpellier, 1875, [illegible] tome I, 1re partie. [illegible] 12 fr. 50

Remarquables d'un livre devenu rare, très important pour les monuments [illegible] [illegible] [illegible] Rome.

Inventaire archéologique de l'Hérault, par [illegible] Robert, membre de l'Institut. Paris, 1875, in-8°, planches. 6 fr.

Un cachet d'oculiste romain; inscriptions de Rome. — Emplacement des légions romaines. — Événements militaires accomplis de 1551 à 1552, et leurs médailles commémoratives. — Monnaies inédites de Lorraine, de Metz et de Toul. — Deux stèles grecques.

Armorial général de France, recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696, par Cl. d'Hozier, publié par M. Bouchot, de l'École des chartes. *Dijon*, 1875, in-8°. 7 fr.

Franche-Comté.

Découverte à Vesoul d'une statue de bronze et de deux inscriptions sur plaques de bronze, provenant d'un et l'autre de sépultures de [illegible], par Allmer. *Valence*, 1875, in-8°, planches. [illegible] 2 fr. 50

L'Université des lettres et des sciences dans l'Orléanais, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fondation de l'Université d'Orléans, par Mgr de Fouloques de Villaret. Orléans, 1875, in-8°. 7 fr.

La chanson de Roland, texte critique, traduction et commentaire, grammaire et glossaire, par Léon Gautier, professeur à l'École des chartes. Édition classique. *Tours*, 1875, in-12, cart. 5 fr.

Les [illegible] chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais, aux Croisades, par Vachez. *Lyon*, 1875, gr. in-8°, [illegible]. 5 fr.

[illegible] de Clairande, de Bonneyre à Regnier sur [illegible], [illegible] de style et [illegible] par Mme de Villeneuve. Lyon, [illegible] Gleizier, [illegible] de la Gleizière, [illegible] [illegible] bibliothèque [illegible] avec les [illegible], par [illegible]. [illegible], 1875, [illegible]. [illegible]

Tirage [illegible] sur papier vergé.

Les [illegible] [illegible] de la [illegible] de 1875, in-8°. Le Seigneur et Monastère. *St-Omer*, 1875, [illegible]

Planches [illegible] sur papier [illegible] 2 fr.

Documents diplomatiques de la France avant la Fronde, [illegible] par [illegible] Caneseiol, et publiés par Adolphe Desjardins. *Paris*, 1875, in-4°. Tome VI (dernière [illegible]). [illegible]

Œuvres posthumes d'A. de Terrebasse, [illegible] sur les [illegible] du Vizeron, [illegible] de Bozon et de ses [illegible]. *Vienne*, 1875, in-8°. [illegible]

Chronique de l'abbaye de Vivarais, documents inédits publiés par H. Vachez. *Aubenas*, 1875, in-8°. [illegible]

Recherches historiques dans les archives départementales et hospitalières de Montbéliard, par H. Rossemaïe, archiviste. Archives communales de Pontarlier. *Vienne*, 1875, in-4°. 2 fr.

J. Sturm et la prédication protestante jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, par Bernard. *Paris*, 1875, in-8°. [illegible]

Le [illegible] [illegible], composé par [illegible] Gerson, [illegible] en 1423 au concile de Constance. — Fac-simile de l'édition de 1484, précédé de recherches, par l'abbé Valentin Dufour. *Paris*, 1875, in-[illegible]. 7 fr.

Vandrey [illegible] ou essai historique et critique sur la [illegible] ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux, par Guérin. Nouvelle édition avec un [illegible], par G. Mérin, et une table alphabétique. *Bordeaux*, 1875, [illegible] et II, in-8°. [illegible]

Réimpression d'un livre devenu rare, [illegible] et traditions [illegible] du pays chartrain, par [illegible]. Gravures d'après les dessins de M. [illegible] Moulinet [illegible]. *Chartres*, 1875, in-8°. [illegible]

Correspondance de M. Fabre d'Olivet, conseiller au Parlement de Toulouse, avec MM. de Chamillart et Voisin, ministres de la guerre, depuis l'année 1708 jusqu'en 1712, publiée avec introduction et notes, par A. [illegible]. *Nevers*, 1875, [illegible]. [illegible]

Bibliothèque [illegible], [illegible] Manuscrits [illegible]. *Typographie* [illegible], 1875, in-[illegible]. [illegible]

Imprimerie Nouvelle, G. Mareschal à Nogent-le-Rotrou.